



L'INVISIBILITÉ SOCIALE : UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE



RAPPORT 2016

Observatoire national
DE LA PAUVRETÉ
et de
L'EXCLUSION SOCIALE

En application de la loi du 11 mars 1957 (article 41) et du Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992, toute reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur. Il est rappelé à cet égard que l'usage abusif et collectif de la photocopie met en danger l'équilibre économique des circuits du livre.

ISBN : N° 978-2-11-139565-7



L'INVISIBILITÉ SOCIALE : UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE



RAPPORT 2016

**Observatoire national
DE LA PAUVRETÉ**
et de
L'EXCLUSION SOCIALE



Le Conseil de l'ONPES

Président : Jérôme Vignon

Neuf membres de droit

- La Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), représentée par **Sandrine Dauphin** ;
- Le Président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), **Étienne Pinte** ;
- La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, représentée par **Philippe Zamora** ;
- La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, représentée par **Cédric Afsa** ;
- La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) du ministère des Affaires sociales et de la Santé, représentée par **Aude Muscatelli** ;
- La Direction générale du Trésor (DG Trésor) du ministère de l'Économie et des Finances, représentée par **Pierre Lissot** ;
- La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère des Affaires sociales et de la Santé, représentée par **Jean-Louis Lhéritier** ;
- France Stratégie, représenté par **Danièle Vidal** ;
- L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), représenté par **Jérôme Accardo**.

Neuf universitaires et chercheurs

dont la compétence est reconnue dans le domaine de la pauvreté et de l'exclusion

- **Michel Borgetto**, professeur à l'Université Paris 2-Panthéon-Assas ;
- **Jean-Claude Driant**, professeur à l'Institut d'urbanisme de Paris (Université Paris Est-Créteil UPEC) ;
- **Nicolas Duvoux**, sociologue, professeur Université Paris 8 ;
- **Isabelle Frechon**, sociologue, chargée de recherche au CNRS ;
- **Thibault Gadjos**, économiste, directeur de recherche au CNRS ;

■ **Georges Gloukoviezoff**, directeur du bureau d'étude 2G Recherche ;

■ **Michel Legros**, professeur affilié à l'École des hautes études en santé publique (EHESP) ;

■ **Éric Marlier**, coordinateur scientifique international, Centre de recherche CEPES/INSTEAD (Luxembourg) ;

■ **Jean-Luc Outin**, économiste, chercheur associé au Centre d'économie de la Sorbonne (UMR CNRS-Université Paris 1) ;

Neuf personnalités qualifiées ayant concouru ou concourant par leur action à l'insertion et à la lutte contre les exclusions

■ **Jean-Pierre Bultez**, Représentant des petits frères des Pauvres et administrateur dans Age plate-forme Europe et Eapn France. Administrateur de l'Uriopss Nord-Pas-de-Calais ;

■ **Denis Clerc**, économiste et conseiller de la rédaction d'*Alternatives économiques* ;

■ **Michael Förster**, administrateur principal de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), division des politiques sociales ;

■ **Bénédicte Jacquey-Vazquez**, membre d'ATD Quart Monde ;

■ **Paule Laidebeur**, responsable du service Pilotage et observation sociale à la direction générale de la solidarité du conseil général du Nord ;

■ **Marie Mallet**, chef de projet Enquêtes et observation sociale UNCCAS ;

■ **Catherine Nironi**, vice-présidente de l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé (Andass) et déléguée générale aux solidarités au conseil général du Var

■ **Christophe Robert**, délégué général de la Fondation Abbé Pierre ;

■ **Dominique Saint-Macary**, ancienne responsable du département Enquêtes et analyses statistiques du Secours catholique.

Michèle Lelièvre, secrétaire générale

Nadine Gautier, responsable d'édition

Opale Echégu, chargée de mission

Manuëla Lenormand, secrétaire



SOMMAIRE

Introduction	7
---------------------------	---

CHAPITRE 1

De l'invisibilité sociale à l'invisibilité sociétale : une revue de la littérature	11
L'invisibilité comme produit d'une interaction sociale	12
Un révélateur des mutations de l'espace public	15
Une tension entre invisibilité choisie et invisibilité subie	18
Au cœur de l'invisibilité sociale, le déni de reconnaissance	24
L'invisibilité politique et les lacunes de l'action publique.	27
La géographie de la pauvreté invisible et son appropriation politique.	31
Utilité de l'invisibilité sociale pour renouveler la compréhension des faits sociaux	36
Les implications de l'invisibilité sociale pour la compréhension de la pauvreté et de l'exclusion sociale	37
Tableau récapitulatif des interprétations de l'invisibilité.	41

CHAPITRE 2

Les processus d'invisibilisation	43
Une partie des Français confrontés à des difficultés « invisibles »	43
Le rôle des médias	46
Le regard des travailleurs sociaux	53
Les représentations des décideurs politiques	61
Richesses et limites de la statistique sociale.	67
Invisibilité sociale et politiques sociales : le jeu des normes et des pratiques	72
Tableau récapitulatif des processus d'invisibilisation	78

CHAPITRE 3

Étude de trois catégories d'invisibles	79
Les jeunes ruraux et les néoruraux : la frustration de ne pas être pris en compte au niveau local	80
Les travailleurs non salariés pauvres : la honte au cœur du sentiment d'invisibilité.	93
Les parents des enfants suivis par l'ASE : une invisibilisation alimentée par la crainte.	109
Conclusion	125

CHAPITRE 4

Des normes et des regards pour lutter contre l'invisibilité ?	129
L'invisibilité, ou les processus d'invisibilisation	129
Combattre l'invisibilité sociétale : une pluralité de chemins	132
Corriger et prévenir concrètement l'invisibilité.	142

Conclusion : Invisibilité et risques pour les identités, des responsabilités partagées	151
Références bibliographiques	157

Le présent rapport a été rédigé par **Jules Donzelot**, chargé d'études et de recherche à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) au ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et chercheur indépendant rattaché au CADIS (UMR 8039, CNRS-EHESS). Il a bénéficié pendant toute sa préparation de la contribution de **Didier Gélot**, secrétaire général de l'ONPES jusqu'en avril 2016.

Anouk Ramel et Fanny Tassin, alors chargée de mission à l'ONPES, ont préparé le séminaire qui s'est tenu pendant l'hiver 2014-2015.

Les délibérations du conseil de l'ONPES pour ce rapport thématique sur l'invisibilité sociale ont été préparées dans un groupe de travail animé par **Michel Legros**, professeur à l'EHESP et membre de l'ONPES.



INTRODUCTION

De quelle invisibilité parle-t-on ?

Le regard porté sur autrui constitue l'un des véhicules les plus puissants des préjugés sociaux. Plus violent qu'une insulte, le regard qui se détourne peut manifester une volonté d'indifférence, le choix de ne pas reconnaître l'autre comme suffisamment digne d'être perçu.

« *Pour se rendre invisible, n'importe quel homme n'a pas de moyen plus sûr que de devenir pauvre* » écrivait Simone Weil (1953). Cette auteure n'a eu de cesse d'essayer de comprendre le lien entre les conditions objectives d'existence, le regard porté sur l'individu, et celui que l'individu porte sur lui-même, cherchant à cerner ce cercle vicieux conduisant une partie des personnes pauvres à basculer dans la marginalisation sociale, parfois jusqu'à l'oubli, à la disparition sociale. Pour lutter contre l'invisibilité sociale, Simone Weil proposait non pas d'accorder plus de droits aux citoyens, comme on aurait pu s'y attendre, mais d'exiger d'eux plus de *devoirs envers l'être humain* (Janiaud, 2012). Obliger à agir ceux dont l'indifférence est la cause de l'invisibilité de certains, plutôt que d'attribuer aux invisibles des droits qu'ils n'ont déjà plus suffisamment de force pour revendiquer par eux-mêmes, telle était la volonté de Simone Weil.

Mais l'invisibilité des pauvres n'est pas seulement sociale au sens strict du terme. De nombreux travaux ont contribué à promouvoir une interprétation plus large de ce phénomène. À l'invisibilité sociale se sont ajoutés l'invisibilité politique, l'invisibilité médiatique, ainsi qu'une forme d'oubli de certaines catégories de population par l'action publique (Beaud *et al.*, 2006 ; Rosanvallon, 2014). Les invisibles seraient aussi ceux que les chercheurs n'étudient pas, ou peu, soit tous les groupes dont les difficultés spécifiques n'ont pas encore été analysées par les sciences sociales (Gatti, 2003). Ce caractère multidimensionnel évoque une « invisibilité sociétale » plutôt que sociale. Qu'elle soit sociale ou sociétale, l'invisibilité peut être subie ou choisie. Un tel choix s'effectue dans le cadre d'une stratégie offensive ou bien défensive. Ainsi, certaines catégories de la population organisent-elles fréquemment une forme d'invisibilité sociale, tel ce couple d'acteurs américains ayant acquis une demeure en Provence dans laquelle ils se rendent discrètement et dont ils ne sortent jamais, se rendant ainsi invisibles aux regards des habitants¹. Une telle stratégie revient à revendiquer un certain droit à l'oubli. À l'inverse, des personnes pauvres font le choix de cacher leurs difficultés à leur environnement social ou aux institutions, par crainte d'être stigmatisées. Cette invisibilité choisie témoigne d'une stratégie de résistance.

1. Cf. l'article de *L'Express*, « Angelina Jolie et Brad Pitt critiqués par leur voisinage de Miraval », *L'Express Styles*, le 3 août 2015.

L'invisibilité peut donc être *sociale* ou *sociétale*, *subie* ou *choisie*. Le présent rapport s'intéresse à toutes ces formes d'invisibilité, dès lors qu'elles sont engendrées par des situations de pauvreté ou de précarité. Lorsque l'expression d'« invisibilité sociale » est utilisée sans autre précision, elle désigne l'ensemble de ces phénomènes.

La démarche de l'ONPES

Depuis la fin des Trente Glorieuses, la pauvreté en France a évolué dans ses formes comme dans son intensité. La vocation d'observation de la pauvreté de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES), et sa mission de mise en visibilité des publics les moins connus et plus généralement des phénomènes émergents d'exclusion sociale l'amènent naturellement à s'intéresser à l'invisibilité sociale, cette démarche s'inscrivant en continuité avec ses précédents travaux sur l'assistance et sur les budgets de référence (ONPES 2013 et 2015). Le choix de proposer en 2016 une analyse des enjeux de l'invisibilité traduit également des préoccupations partagées par ses membres et fait écho à la montée médiatique du thème de l'invisibilité et au constat que les difficultés désignées par cette notion ont connu une progression significative depuis la crise de 2008.

Les réflexions engagées sur les budgets de référence renvoient à l'idée qu'il ne suffit pas de se trouver au-dessus des seuils officiels de pauvreté monétaire pour participer à la société. Si le revenu détermine en bonne partie les conditions de vie des individus, d'autres variables entrent en jeu comme les contraintes budgétaires, les atouts et les handicaps des différentes catégories socioprofessionnelles, ou le lieu de résidence. Un rapport du Crédoc (2002) pointait déjà la difficulté de positionner différents ménages pauvres sur une même échelle, car « *les différents facteurs qui interviennent dans la construction de la pauvreté ne jouent pas le même rôle selon la sous-population considérée* ». Le dernier rapport de l'ONPES (2015) a prolongé ces réflexions et attiré l'attention sur les ménages qui, sans être pauvres financièrement, endurent néanmoins des privations importantes. L'étude de l'ONPES a permis d'identifier des ménages dont les niveaux de vie se situent entre le seuil de pauvreté et les budgets de référence. Les personnes seules retraitées et les familles monoparentales sont les plus concernées. Confrontés à des difficultés, ces ménages font l'expérience d'une forme d'invisibilité sociétale.

Une enquête du Crédoc réalisée pour l'ONPES confirme l'intuition d'une rapide diffusion du sentiment d'invisibilité des Français à l'égard de tout ou partie de leurs difficultés. Une part significative d'entre eux déclare être « assez souvent » ou « très souvent » confrontés à des difficultés importantes que les pouvoirs publics ou les médias ne voient pas (Crédoc, 2015). L'intérêt manifesté par l'ONPES à l'égard des enjeux d'invisibilité se justifie dès lors par la capacité que revêt cette notion à restituer les difficultés éprouvées par ces ménages. Nous verrons que les classes moyennes inférieures se montrent plus enclines au sentiment d'invisibilité que les autres catégories sociales. Mais l'Observatoire est aussi parti d'une interrogation sur la nature de la connaissance produite par la statistique sociale et sur son conditionnement par les normes de l'action publique. Des failles ont été constatées dans les processus d'identification et de caractérisation statistique des catégories ciblées par l'action publique et l'aide sociale, révélant un risque important d'invisibilité d'une partie d'entre elles et de leurs difficultés (FORS, 2014).

Trois publics cibles, trois mutations sociétales

L'étude réalisée en 2014 sur « certains publics mal couverts par la statistique publique » a conduit à identifier une première série de groupes particulièrement mal connus de la statistique et de l'action publique². Il s'agit ici de proposer l'étude de trois d'entre eux : les jeunes ruraux et les néoruraux, les travailleurs non salariés pauvres et les parents des enfants suivis par l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Ce choix se justifie par le lien entre chacun de ces groupes et plusieurs mutations sociétales récentes :

- L'étude des travailleurs non salariés pauvres renvoie aux mutations de la sphère de l'emploi, avec la baisse du salariat et la montée du travail indépendant, depuis le début des années 2000, moins sécurisant et souvent moins rémunérateur (INSEE, 2010 ; Rapelli et Lespagnol, 2007). Les difficultés spécifiques rencontrées par les travailleurs indépendants sont d'autant plus compliquées à appréhender que cette catégorie professionnelle a connu des évolutions majeures depuis la fin du siècle dernier : aux indépendants « traditionnels » (agriculteurs, professions libérales et artisans) se sont ajoutés de nouvelles catégories d'entrepreneurs notamment dans le secteur des services. Il y va enfin d'une incitation croissante de l'État depuis une vingtaine d'années à relancer l'économie par la création d'entreprise et à lutter contre la précarité en encourageant la multi-activité professionnelle avec, entre autres mesures, la création du statut d'autoentrepreneur.
- Les jeunes ruraux et les néoruraux sont marqués, quant à eux, par les mutations récentes des territoires ruraux et plus particulièrement par la périurbanisation et la "rurbanisation". Le mouvement d'exode urbain, après une longue période d'exode rural, a contribué à la recomposition sociale de ces territoires (IGAS, 2009 ; Dedeire *et al.*, 2011). Les jeunes qui naissent et grandissent aujourd'hui dans le monde rural font face à des difficultés considérables d'accès à la formation et à l'emploi, les opportunités les plus intéressantes se trouvant généralement dans les villes moyennes et les métropoles. De leur côté, les urbains plus ou moins jeunes qui décident de s'installer en milieu rural pour démarrer une nouvelle vie se heurtent à des difficultés d'intégration sociale et de réussite économique, difficultés souvent sous-estimées au cours de l'élaboration du projet. Les néoruraux semblent aussi éprouvés par la résistance que leur opposent parfois les autochtones, défenseurs d'une culture rurale traditionnelle. Ils se montrent toutefois plutôt résilients et développent souvent des "solidarités néorurales".
- Le choix d'étudier l'entourage familial des enfants suivis dans le cadre de l'ASE se justifie par les mutations contemporaines de la famille et du droit familial. La part des couples avec enfant(s) diminue régulièrement au profit des familles monoparentales (INSEE, 2008b), ces dernières rencontrant plus fréquemment de grandes difficultés socio-économiques³. De

2. L'entourage familial des enfants placés ou en voie de l'être, les personnes logées présentant des troubles de santé mentale, les sortants d'institution (ASE, prison), les travailleurs indépendants pauvres, les personnes âgées pauvres, les pauvres en milieu rural. Cf. FORs (2014), *op. cit.*, p. 4-5.

3. En 2010, selon l'INSEE, 34,5 % des familles monoparentales se situent sous le seuil de pauvreté contre 11,2 % des personnes vivant en couple (le seuil de pauvreté retenu ici se situant à 60 % du revenu médian).

plus, leur surreprésentation parmi les parents des enfants suivis par l'ASE attire l'attention⁴. Ces parents, essentiellement des mères déjà éprouvées par la vie et souvent très fragiles, sont censés bénéficier d'un suivi régulier et personnalisé de la part des agents de l'ASE, à la faveur d'une évolution du droit, au début des années 2000, instaurant l'obligation des professionnels de respecter l'autorité inaliénable des parents naturels. Ce changement marque la reconnaissance symbolique par l'État d'un droit des parents d'enfants placés à être écoutés et accompagnés. Les injonctions contradictoires adressées aux travailleurs sociaux empêchent toutefois généralement de reconnaître les besoins des parents qui, déçus et rendus méfiants à l'égard des institutions et de leurs représentants, en viennent à dissimuler volontairement certaines de leurs difficultés de peur que leur dévoilement n'en vienne à se retourner contre eux.

Chacun de ces publics a donné lieu à une étude exploratoire quantitative et qualitative. L'ambition n'était toutefois pas celle d'une description exhaustive, mais plutôt d'une analyse de leur expérience personnelle et collective d'invisibilité sociale. L'invisibilité sociale se caractérisant fondamentalement comme un déni de reconnaissance, selon la définition qu'en fournit Axel Honneth (2004a), il paraissait en effet important de caractériser l'invisibilité en tant que vécu subjectif.

Plan du rapport

Le premier chapitre se donne pour ambition de clarifier la notion d'invisibilité sociale par le biais d'une revue de la littérature (*De l'invisibilité sociale à l'invisibilité sociétale*). Comme l'exclusion sociale, l'invisibilité sociale se présente d'abord comme une terminologie particulièrement floue (Roy et Soulet, 2001). Aussi ne devons-nous pas l'interroger sur ce qu'elle signifie par elle-même, mais déterminer laquelle de ses interprétations semble la plus pertinente. Ce passage en revue des définitions de l'invisibilité sociale conduira à dégager la définition opérationnelle qui servira par la suite de fil conducteur.

Les deuxième et troisième chapitres mobilisent directement les sept études qui servent de référence à ce rapport. Une première série s'intéresse aux causes de l'invisibilité sociale, c'est-à-dire aux processus d'invisibilisation médiatiques, politiques, ainsi qu'à ceux produits dans le cadre du travail social (*Les processus d'invisibilisation*). Une série d'études, ensuite, porte sur les trois groupes évoqués et tentera de décrire le vécu de l'invisibilité sociale du point de vue de ceux qui en souffrent (*Étude de trois catégories d'invisibles*). Nous terminerons par une ultime réflexion sur la notion d'invisibilité sociale ainsi que sur une série de pistes pour la prévenir (*Des normes et des regards pour lutter contre l'invisibilité ?*)

4. Une étude publiée par l'INSEE (2013) révélait ainsi que, dans le département du Pas-de-Calais, près d'un tiers des bénéficiaires de l'ASE étaient issus de ce type de ménage contre seulement 14 % des familles avec enfant(s) du département. Toujours selon cette étude, la « séparation du couple parental » forme dans un cas sur quatre l'une des difficultés familiales ayant entraîné l'entrée de l'enfant à l'ASE. Voir également INSEE (2014a).

CHAPITRE 1



De l'invisibilité sociale à l'invisibilité sociétale : une revue de la littérature

À l'instar de l'exclusion sociale, l'invisibilité sociale se présente d'abord comme une notion floue dont il est particulièrement difficile de délimiter les frontières. Le passage dans l'invisibilité sociale est-il relatif ou absolu ? Le terme d'invisibilité semble indiquer un état absolu, à la façon dont un objet physique se trouve ou non accessible au regard. Mais des personnes peuvent-elles être invisibles comme le sont des objets ? Ne devrions-nous pas plutôt envisager une différence de degrés entre visibilité et invisibilité sociale ?

Peut-être est-ce ce caractère fondamentalement indéterminé de la notion d'invisibilité sociale qui a conduit quantité de chercheurs de différentes disciplines à s'y intéresser. Des interprétations en ont été fournies dans toutes les disciplines des sciences sociales. Nous nous intéressons ici à trois en particulier, développées en psychologie (Voir partie *L'invisibilité comme produit d'une interaction sociale*), en sociologie (*Un révélateur des mutations de l'espace public*) et en phénoménologie (*Une tension entre invisibilité choisie et invisibilité subie*). La complémentarité de ces interprétations nous conduit à identifier et à caractériser les principes de philosophie sociale qui les sous-tendent (*Au cœur de l'invisibilité sociale, le déni de reconnaissance*).

Lorsqu'il est le fait d'acteurs publics, le déni de reconnaissance peut prendre deux formes différentes. Il est d'abord le fait des instruments de politique publique, dont le cloisonnement et la rigidité conduisent à exclure une partie des publics qu'ils visent pourtant à atteindre (*L'invisibilité politique et les lacunes de l'action publique*). Mais il concerne aussi le politique dans sa fonction de représentation, la montée du thème de l'invisibilité sociale pouvant être interprétée comme l'un des symptômes d'une crise importante de la représentation politique (Rosanvallon, 2014). Le thème de l'invisibilité a d'ailleurs fait l'objet d'une utilisation intensive lors de la campagne présidentielle de 2012, plusieurs candidats s'étant approprié cette notion en s'inspirant des publications de Christophe Guilluy (*La géographie de la pauvreté invisible et son appropriation politique*).

Le flou du concept d'invisibilité sociale peut aussi être interprété comme une caractéristique positive, une forme de défi permanent qui contribue à réguler les sciences sociales. Yves Barel (1982) la définit comme « *une réalité cachée qui se laisse difficilement décrire et interpréter* »⁵. L'invisibilité sociale inclut a priori une promesse épistémologique ambitieuse :

5. La citation est extraite de la page 7.

celle de sortir des barrières habituelles de la connaissance, de faciliter des analyses forcément nouvelles et originales. Cette promesse est-elle tenue ? Cela dépend en partie de la définition qu'on choisit de lui attribuer.

Ainsi la prise en compte des diverses interprétations existantes de l'invisibilité sociale conduit-elle à dépasser leurs contradictions pour considérer celle-ci comme un phénomène multidimensionnel résultant de plusieurs processus (*Utilité de l'invisibilité sociale pour renouveler la compréhension des faits sociaux*). Cette clarification de la notion d'invisibilité sociale contribue à la rendre plus opérationnelle et anime le reste du rapport (*Les implications de l'invisibilité sociale pour la compréhension des situations de pauvreté et d'exclusion*).

L'invisibilité comme produit d'une interaction sociale

L'invisibilité sociale a d'abord été théorisée comme l'une des façons de percevoir autrui dans le cadre d'une interaction au sein d'un groupe social donné. L'invisibilité renvoie alors au (non-)regard porté sur l'un des membres du groupe, pourtant bien présent physiquement, en raison de son absence de participation positive à ses activités.

Cette conception pourrait éclairer les causes qui conduisent les jeunes ruraux à éprouver un sentiment d'invisibilité sociale : les adultes anticipant leur départ prochain dans le cadre de leurs études supérieures puis de leurs recherches d'emploi ne les considèrent pas comme des contributeurs potentiels aux activités présentes et futures du territoire. Leur invisibilité correspond alors à la perception par autrui de leur non-participation aux activités du groupe. En revanche, une attention importante est accordée dans ces mêmes territoires aux jeunes qui se rendent visibles par des comportements jugés déviants. On parle alors de « visibilité négative ».

Vaut-il mieux être perçu négativement ou invisible socialement ?

La notion de « visibilité sociale » est apparue dans le cadre d'une réflexion sur le développement de l'individu et sur les dynamiques de groupe. John E. Anderson (1949), chercheur américain dans le champ de la psychologie et du développement comportemental⁶, s'intéresse aux conditions d'émergence de la visibilité sociale de l'individu qui, selon lui, résulte de la reconnaissance des compétences de l'individu par le groupe. Sans préciser le type de compétences concernées et les modalités de reconnaissance de celles-ci, il ouvre toutefois une piste originale qui sera prolongée quelques années plus tard.

Dans un article de 1963, le psychologue clinicien Edward Clifford utilise pour la première fois l'antonyme « invisibilité sociale ». Reprenant l'analyse des dynamiques de groupes et des processus de reconnaissance mutuelle des membres du groupe, il définit la visibilité sociale comme « *la position occupée par un individu au sein d'un groupe, telle qu'elle est perçue par les autres membres du groupe* ». Dans le prolongement d'Anderson, il associe cette position aux « compétences » de l'individu (sa personnalité et son savoir-faire), mais

6. Cette première occurrence a été signalée par Julia Tomas (2010).

précise que seules comptent les compétences pertinentes pour le fonctionnement du groupe. Ces premiers éléments de définition l'amènent à identifier trois types de visibilité sociale :

- la visibilité positive : « *l'individu est perçu par les autres comme contribuant directement au fonctionnement du groupe* » ;
- l'invisibilité sociale : « *l'individu occupe une place au sein du groupe, mais il est perçu par les autres comme n'apportant aucune contribution positive au fonctionnement du groupe* » ;
- la visibilité négative : « *l'individu gêne le fonctionnement du groupe et son comportement est perçu comme tel par les autres membres* ».

Selon Clifford, l'invisibilité sociale se définit donc comme l'absence de reconnaissance par les autres membres du groupe d'une contribution positive de la part d'un membre donné. L'individu est bien perçu comme étant présent au sein du groupe, mais considéré « comme si » il n'était pas là. Pour autant, à la différence de ce qui se passe avec la visibilité négative, la présence de ce membre ne dérange pas le groupe, elle n'est pas rejetée mais simplement déniée comme pertinente pour son fonctionnement.

Clifford identifie plusieurs variables déterminantes à l'égard de la position perçue de l'individu au sein du groupe. D'abord, il ne suffit pas que celui-ci présente des compétences pertinentes, encore faut-il qu'il soit capable de mettre ces compétences au service du groupe. Pour ne pas être socialement invisible, il doit rendre ses compétences visibles et faire valoir par lui-même son utilité au sein du groupe. Il existerait donc bien une responsabilité de l'individu dans les processus qui conduisent à la visibilité positive et à l'invisibilité sociale.

Clifford fonde ses conclusions sur l'observation prolongée du fonctionnement des groupes d'enfants. Il en déduit que, des trois types de visibilité présentés, l'invisibilité sociale est celle qui risque le plus de conduire à une situation d'exclusion sociale. La visibilité négative, paradoxalement, peut constituer un facteur d'intégration sociale dans la mesure où celui qui gêne le fonctionnement du groupe peut néanmoins en devenir une figure populaire. Son caractère désagréable, ses provocations, sa capacité à s'adonner à d'autres activités que celles a priori pertinentes pour le groupe, constituent autant de facteurs susceptibles d'attirer l'attention des autres, voire dans certains cas de le rendre attractif à leurs yeux, surtout s'il est porteur d'un certain charisme. À l'inverse, celui qui est perçu comme physiquement présent mais dont on ne perçoit ni des compétences positives ni une volonté de contradiction avec le groupe encourt un risque bien plus grand d'être oublié par les autres membres : « *s'il quittait la pièce, il ne manquerait à personne ; les autres enfants l'ignorent* » (Clifford, 1963 p. 803).

Une déformation du droit à la vie privée

En 1968, la notion d'invisibilité sociale apparaît dans de nouveaux travaux sociologiques sur la frontière entre vie privée et vie publique, l'invisibilité pouvant faire l'objet d'un choix positif de la part des individus (Schwartz, 1968 ; London *et al.*, 1968). Selon Barry Schwartz, sociologue proche de l'École de Chicago, les interactions au sein d'un système social donné s'accompagnent toujours de certaines formes de retrait, parmi lesquelles on trouve ce que l'on appelle communément la « vie privée ». Ces « retraits » (*withdrawals*) formeraient une condition ontologique de l'existence même d'un groupe social. Se référant à Georg Simmel (1957) et à l'idée que « *si des éléments doivent être liés entre eux à un moment donné, ils*

doivent auparavant avoir existé de façon séparée »⁷. Comment situer, dès lors, l'invisibilité sociale par rapport à la vie privée ?

Le rapprochement entre la vie privée et l'invisibilité sociale est d'autant plus intéressant que la vie privée a souvent constitué un luxe dont se trouvaient exclus les plus pauvres. Car l'espace nécessaire à l'exercice de la vie privée est un objet marchand. Dès lors, les plus riches sont ceux qui ont le plus de chances d'en profiter. Ils ont les ressources leur permettant, par exemple, de réserver une cabine privée dans un train ou d'acquérir une demeure à l'écart de la ville et de l'extrême visibilité sociale qui y règne. Le libre exercice du retrait de l'espace public traduit alors une forme d'invisibilité sociale choisie.

La possibilité de retrait suppose donc l'existence d'un aménagement géographique et physique adapté à un balancement entre ces deux types d'espaces. L'exercice généralisé du droit à la vie privée, quant à lui, nécessite une distribution équitable entre les membres d'un groupe des espaces privés permettant le retrait. Les personnes sans domicile se trouvent dès lors dans l'incapacité d'exercer leur droit à la vie privée. Condamnées à rester en permanence dans des espaces publics, elles sont assujetties à une visibilité sociale continue. Celle-ci est toutefois très ambiguë, puisqu'elle se combine largement avec un « non-regard » des personnes ordinaires et des politiques publiques.

Selon Schwartz, le recours volontaire à l'invisibilité sociale constitue l'une des conditions mêmes du bon fonctionnement des sociétés dans la mesure où il permet à chacun de définir soi-même son identité et en être privé rend insupportable l'affiliation à la société environnante. Ce raisonnement est proche de celui de Robert Castel et Claudine Haroche (2011) sur les « supports sociaux » nécessaires à l'exercice de l'individualité dans les sociétés modernes. Pour exister positivement, un individu aurait besoin d'un certain nombre de supports, la propriété privée constituant l'un des supports les plus fondamentaux. Quand l'individu ne peut y accéder, la société peut lui proposer des supports collectifs comme le logement social (qui fournit un « espace privé ») et, plus généralement, la protection sociale. Si l'accès à la protection sociale conditionne le sentiment d'appartenance à la société, l'accès à la vie privée conditionne la construction identitaire.

Loin de constituer un handicap, l'invisibilité sociale désignerait ainsi un processus positif permettant à l'individu de se construire et de participer à la société environnante en étant conscient de sa singularité. Ainsi les épisodes de « retrait » de la vie sociale de telle ou telle catégorie précaire correspondraient-ils à des choix positifs censés faciliter le retour ultérieur à une vie sociale « normale ». Aux côtés des risques accrus d'exclusion qu'elle semble comporter, l'invisibilité sociale se présenterait aussi comme un facteur de résilience. À l'inverse, la visibilité sociale serait « *source de tous les dangers* » ainsi que l'ont montré des philosophes comme Sartre, Foucault ou Debord (Voirol, 2005a). La visibilité apporte la contrainte et la responsabilisation via le contrôle social par le regard. Elle constitue un véhicule parmi d'autres des normes sociales imposées aux membres de la société et, partant, peut être source de confrontations et de conflits. L'invisibilité sociale ne doit donc pas être réduite à ses seuls aspects négatifs.

7. Cité dans Barry Schwartz (1968), p. 741.

Un révélateur des mutations de l'espace public

L'exercice de l'autonomie acquise dans le cadre de la vie privée suppose un retour dans des espaces de visibilité sociale. L'espace public doit donc être interrogé sous l'angle des opportunités et des contraintes qu'il offre en matière d'expression individuelle et collective. Par ailleurs, les analyses de la psychologie sociale sur la notion de vie privée amènent naturellement à s'interroger sur la situation de ceux qui ne bénéficient pas des conditions de base nécessaires au développement de l'autonomie. Dans une société où « l'injonction à l'autonomie » est devenue la règle, ceux qui en sont relativement dépourvus doivent pouvoir exprimer leurs difficultés à y accéder et revendiquer leurs besoins spécifiques. La place de plus en plus importante occupée par la notion d'invisibilité au sein de la question sociale traduit-elle, de ce point de vue, une évolution particulière des caractéristiques de l'espace public ? À qui et à quoi s'étend l'espace public aujourd'hui ? Doit-on reconnaître une évolution des modalités de la visibilité sociale conditionnées par celui-ci ?

L'espace public : un lieu de production de la visibilité sociale

L'espace public constitue l'un des fondements des sociétés démocratiques. Si l'espace privé est propre à une personne ou à un groupe de personnes, l'espace public est un espace commun. En tant que tel, il constitue le lieu d'exercice de la citoyenneté, donc de la liberté. Hannah Arendt (1958) fut la première à fournir une définition de l'espace public, dont elle situe la naissance dans la Grèce ancienne, en tant qu'espace d'égalité de tous les citoyens, par opposition aux espaces inégalitaires de la sphère privée. L'espace public serait l'espace au sein duquel chacun peut exercer la pratique active de la citoyenneté, peut manifester sa spécificité, un lieu où s'expriment les différences et où chacun est libre d'« apparaître » :

« Le mot "public" (...) signifie d'abord que tout ce qui paraît en public peut être vu et entendu de tous, jouit de la plus grande publicité possible. Pour nous, l'apparence - ce qui est vu et entendu par autrui comme par nous-mêmes - constitue la réalité. »
(Arendt, 1974, p. 19).

Si l'exercice démocratique de la citoyenneté se confondait dans la Grèce antique avec l'espace public (*agora*), le modèle des démocraties modernes renvoie à un gouvernement par la représentation politique. Dès lors, ainsi que l'a montré Jürgen Habermas dans sa thèse d'habilitation désormais célèbre, l'exercice de la démocratie ne peut plus se confondre avec l'espace public. L'auteur préfère désigner l'espace public comme une « sphère intermédiaire » située entre la vie privée et l'État. Cette sphère intermédiaire permet aux opinions publiques de s'exprimer, elle est le lieu dédié à l'usage public de la raison, par opposition à la vie privée et à l'État qui consacrent un usage privé de la raison (Habermas, 1988). C'est du moins ainsi qu'elle a fonctionné dans les premières décennies après l'avènement des démocraties modernes, au XVIII^e siècle, *via* notamment la multiplication des clubs de discussion et de débat politique.

Mais cet espace public « tampon » (Quéré, 1992, p. 79), « gouverné par la raison », a progressivement décliné pour devenir un lieu de confrontation entre un État (le système) de plus en plus interventionniste et un peuple (le monde vécu) passé de la posture de citoyen politique à celle de consommateur (Habermas, 1987). Cette mutation de l'espace

public s'est aussi trouvée déterminée par le rôle croissant des médias - d'abord la presse écrite puis, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les médias audiovisuels. L'opinion publique n'est plus le produit d'un discours rationnel, elle se fabrique dorénavant à l'aide de publicité et de manipulation médiatique. Si l'espace public constituait un lieu privilégié permettant à chacun d'apparaître aux autres dans toutes ses spécificités, d'exprimer ses opinions et d'en débattre - un moyen, donc, d'éviter de tomber dans l'invisibilité sociale -, ce n'est plus le cas aujourd'hui.

D'Arendt et de Habermas, on doit retenir l'idée selon laquelle l'espace public conditionne l'exercice du gouvernement démocratique par la mise en visibilité, d'une part, des spécificités et des opinions du peuple et, d'autre part, des décisions politiques et de l'action publique. Autrement dit, « *la visibilité est le seul critère de l'action politique* » (Tassin, 1991). Or, l'accès à la visibilité sociale dépend de plus en plus des médias. Ainsi que propose de le concevoir Éric Dacheux (2003 et 2008), on peut dorénavant envisager l'espace public sous un angle vertical. À la base, se trouvent « l'espace domestique » et « l'espace civil » où les citoyens ordinaires discutent et expriment leurs opinions. La limite haute de l'espace public correspond à « l'espace politique » (Wolton, 1991), c'est-à-dire là où s'élaborent les normes.

On peut alors formuler l'hypothèse selon laquelle les critères d'attention des médias ne recourent pas les besoins de visibilité des groupes sociaux les plus fragiles.

Les médias comme espace de visibilité sociale

De nombreux auteurs ont cherché à saisir les implications des mutations contemporaines de l'espace public (Wolton, 1991 ; Genard, 1996 ; Girod, 2000 ; Miège, 2010). Nous renvoyons ici à l'une des tentatives les plus abouties, que l'on doit au sociologue anglais John Thompson (2005). Celui-ci s'est employé à cerner les « nouvelles modalités de la visibilité sociale » en s'intéressant aux transformations des interactions sociales engendrées par le développement des médias de communication.

Quelles sont ces nouvelles formes d'interaction sociale ? Que peuvent-elles nous apprendre sur les phénomènes contemporains d'invisibilité sociale ? Pour les saisir, il convient d'abord de les distinguer de la forme la plus élémentaire que constitue l'interaction de face-à-face. Celle-ci suppose une situation de coprésence, laquelle rend possible un échange dialogique entre plusieurs individus ou groupes sociaux : « *un individu parle à un autre (ou à des autres) et le destinataire peut répondre* ». La situation de coprésence permet d'intégrer des compléments aux paroles échangées, comme des gestes, des expressions faciales, des changements d'intonation, etc., susceptibles de faciliter l'interprétation des messages communiqués. Or, les médias de communication ont créé des formes nouvelles d'interaction qui diffèrent fortement de cette situation de face-à-face.

Thompson distingue entre les « interactions médiatisées » et les « quasi-interactions médiatisées ». Les premières renvoient au courrier postal ou encore aux conversations téléphoniques, qui permettent de s'affranchir des contraintes d'espace et de temps limitant *de facto* les situations de coprésence. Le coût de cet affranchissement correspond à un rétrécissement de la diversité des signes que l'on peut employer pour communiquer (perte des gestes et des expressions faciales). Pour autant, l'interaction demeure à double sens et permet à chacun de s'exprimer. De son côté, la quasi-interaction médiatisée renvoie à une

situation de communication à sens unique. Les livres, journaux, films, émissions de radio et de télévision, etc., se caractérisent d'abord par le fait qu'ils sont produits pour un nombre indéfini de destinataires potentiels. Ils ne s'adressent pas à une personne en particulier mais à un groupe relativement indéfini d'individus. Or, cette première caractéristique en induit une seconde, soit le caractère monologique de la communication : « *le lecteur d'un livre ou d'un journal (...) est avant tout le destinataire d'une forme symbolique dont le producteur n'attend pas de réponse directe et immédiate* »⁸. Ainsi l'interaction de face-à-face a-t-elle été complétée par d'autres formes d'interaction qui sont progressivement devenues les éléments les plus déterminants de l'espace public. Avec quel impact sur l'accès à la visibilité sociale ?

Cette évolution des formes d'interaction s'est traduite par une mutation des modalités de la visibilité sociale. La visibilité, traditionnellement, renvoie à « ce que nous voyons » ici et maintenant. Dans le cadre de l'interaction en face-à-face, la visibilité est immédiate et réciproque, ne serait-ce que d'un point de vue strictement physique. Nous ne pouvons pas éviter de voir celui qui se trouve devant nous et qui s'adresse à nous, tout au plus pouvons-nous détourner notre regard. Mais avec les nouvelles formes d'interaction sociale, la visibilité s'affranchit de ce cadre initial et renvoie dorénavant aux propriétés spécifiques propres à chaque type de média. La possibilité d'accéder à la visibilité sociale ne dépend dorénavant plus de la seule prise d'initiative de l'individu, mais beaucoup plus de sa maîtrise du fonctionnement et des normes des médias auxquels il recourt, notamment sur Internet. Elle dépend aussi et surtout des choix opérés par ceux qui orientent le regard des médias, qu'il s'agisse de la presse écrite ou bien des médias audiovisuels. Ainsi l'égalité des chances d'accès à la visibilité sociale a-t-elle progressivement laissé la place à une iniquité généralisée : alors que les interactions de face-à-face garantissent à chacun le même accès à la visibilité, « *les médias permettent à quelques-uns d'être visibles à beaucoup* »⁹.

Quel impact ces transformations ont-elles sur l'appréhension de l'espace public comme déterminant de l'invisibilité sociale ? Il s'agit moins d'une évolution que d'une véritable mutation des processus d'invisibilisation sociale. Les processus traditionnels sont toujours présents et jouent encore, il faut le souligner, un rôle déterminant à l'égard du sentiment d'invisibilité sociale que peuvent éprouver des individus. L'espace public donne toujours lieu à des interactions de face-à-face dans lesquelles les protagonistes sont seuls responsables du regard qu'ils posent sur autrui. Ce type de situation justifie que l'on s'interroge encore – peut-être même plus qu'auparavant – sur la place des pauvres dans l'espace public, ou encore sur la place des travailleurs précaires dans le monde du travail (Paugam et Giorgetti, 2013 ; Paugam, 1991). Pour ceux qui se trouvent exclus de l'accès à la visibilité sociale/médiatique, les interactions du quotidien deviennent d'autant plus importantes dans les processus de construction identitaire et de résilience.

Si les interactions de face-à-face peuvent être sources d'invisibilité sociale par le détournement intentionnel du regard, les quasi-interactions médiatisées engendrent automatiquement des formes d'invisibilité. L'absence de destinataire défini et le fait que l'émetteur n'attende pas de réponse directe constituent en soi un facteur d'invisibilisation. Ces interactions possèdent leurs propres modalités de mise en visibilité et ces modalités sont fondamentalement

8. Thomson (2005), p. 64

9. *Idem*, p. 75.

symboliques. Accéder à la visibilité sociale par le biais de ces interactions ne consiste pas à être reconnu comme un interlocuteur digne de l'échange, mais à être reconnu comme un objet de discours légitime : les médias rendent visibles ceux dont ils parlent et non ceux auxquels ils s'adressent. De plus, en ne s'intéressant qu'à ce qui est déjà visible, ou du moins à ce qui relève d'une façon ou d'une autre du spectaculaire, on peut craindre que les invisibles non spectaculaires ne fassent jamais l'objet d'une attention suffisante. Les difficultés des travailleurs indépendants pauvres, par exemple, entreraient dans cette catégorie, à l'inverse de celles des sans-domicile qui, par le biais des mobilisations qu'ils peuvent engager (occupation des tentes du canal Saint-Martin), parviennent à susciter l'intérêt des médias.

Une tension entre invisibilité choisie et invisibilité subie

Les travaux philosophiques et sociologiques sur la visibilité médiatique ont donné lieu à un renouvellement du questionnement sur l'invisibilité sociale. Ces questionnements sont notamment associés à la notion de « reconnaissance sociale » développée par Axel Honneth. Ils ont donné lieu à des considérations épistémologiques, à des réflexions philosophiques ainsi qu'à des travaux sociologiques dont le point commun consiste à aborder l'invisibilité sociale comme un phénomène multidimensionnel susceptible de contribuer à renouveler la question sociale. On peut toutefois préalablement distinguer deux voies d'analyse, selon que l'on aborde l'invisibilité sociale comme un choix opéré dans le cadre d'une stratégie de résistance, ou bien au contraire comme un phénomène subi, conséquence d'une lacune des nouvelles modalités de la visibilité sociale¹⁰. Dans les deux cas, les interprétations font écho aux paradoxes de l'invisibilité sociale tels que décrits par Yves Barel dans le cadre de réflexions épistémologiques. Nous allons présenter ces deux figures – choisie et subie – avant de faire le point sur les tentatives de conceptualisation contemporaines de la notion d'invisibilité sociale. L'idée d'une invisibilité sociale choisie qui correspondrait à une stratégie de résistance doit nous permettre, entre autres, de mieux appréhender les comportements et les représentations des parents des enfants suivis dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

Les paradoxes fondamentaux de l'invisibilité sociale

C'est dans le cadre d'une réflexion sur l'importance et le caractère moteur des paradoxes en sciences sociales que l'expression d'invisibilité sociale a été utilisée pour la première fois dans la langue française. Le théoricien grenoblois Yves Barel note et déplore que « l'invisibilité » ne constitue pas un axe de travail en soi des sciences sociales : « *l'invisibilité n'a pas droit de cité dans les sciences sociales ou humaines* » (Barel, 1982, p. 6). Suit une réflexion épistémologique qui place l'invisibilité au cœur des dynamiques de connaissances. Les processus d'objectivation de la société consisteraient précisément à progresser dans la connaissance de l'invisible. Barel distingue entre ce que nous *voyons* au sens littéral du terme – c'est-à-dire des objets préexistants à notre regard – et la connaissance que nous

10. Pour une analyse plus complète sur ce sujet, voir Tomas, 2008.

construisons en objectivant ce que nous voyons. Selon lui, ce mouvement d'objectivation se confond avec l'acte de visibilisation, de sorte que nous ne voyons vraiment que ce que nous objectivons. Si *voir*, c'est toujours *déjà connaître*, peut-on encore envisager de connaître l'invisibilité sociale ?

Les « formes invisibles de la vie sociale » désignent tous les faits « mineurs » qui passent inaperçus au quotidien : la légère agitation d'un élève dans une salle de classe que le professeur fait semblant de ne pas voir afin de ne pas déranger la dynamique du cours, les multiples micro-arrangements passés entre employés et patrons dans une entreprise afin de maintenir l'ordre social, etc. L'invisible se rapporte avant tout à ce « bruit de fond » inhérent à la vie sociale et dont l'ignorance volontaire constitue une condition à l'établissement d'un certain niveau de confiance entre les individus. Ce raisonnement peut être rapproché de celui sur l'articulation entre la vie privée et la vie publique : la vie sociale est rendue supportable par l'alternance entre ces deux modes d'existence, tout comme la confiance est rendue possible par l'équilibre entre une sphère de visibilité et une sphère d'invisibilité : « *la dynamique sociale et la dynamique psychique reposent sur une tension croissante entre ces deux pôles. Vivre dans un univers paranoïde est tout à fait insupportable. Ne pouvoir disposer d'espace et de temps invisible est tout autant intolérable* » (Foucart, 2004). Ainsi l'invisibilité sociale correspondrait-elle à une fonction de régulation des relations sociales.

La réflexion épistémologique de Barel est décisive en ce qu'elle invite à ne pas aborder l'invisibilité sociale comme une réalité distincte de la visibilité sociale. En se fondant sur l'idée que la réalité sociale est le produit d'un processus cognitif¹¹, il peut affirmer que l'invisible désigne non pas ce qui n'est pas visible au sens physique du terme, mais plutôt ce qui est présent mais n'a pas encore été objectivé par la connaissance et, en cela, demeure symboliquement invisible : « *D'une certaine façon, il n'y a pas de société visible, car ce que nous appelons ainsi est seulement ce que nous voyons, et non un objet préexistant à notre regard. (...) L'acte de nomination, c'est-à-dire la désignation, est donc du même coup un acte d'objectivation et de visibilisation des choses* » (Foucart, 2004, p. 5). Le paradoxe de l'invisibilité se situe dans le fait que l'on ne peut pas parler de l'invisible sans le nommer et le désigner, c'est-à-dire sans le rendre visible.

Deux décennies après la publication de l'ouvrage d'Yves Barel, le sociologue Gabriel Gatti (2002) a tenté d'offrir un prolongement à ces considérations épistémologiques. La sociologie n'est capable de voir que ce qui apparaît à travers le regard sociologique. Ainsi ce qui constitue la force des sciences sociales serait-il aussi au fondement de leur faiblesse. En se contentant de décrire et d'analyser les objets et les phénomènes correspondant à leurs catégories scientifiques, les chercheurs se priveraient *de facto* de la possibilité de mieux connaître les objets et les phénomènes échappant, justement à ces catégories. Les chercheurs travaillent à partir de ce que Gatti baptise « les modalités fortes de l'identité collective », par opposition aux « modalités souples de l'identité collective ». Les premières correspondent aux catégories des chercheurs tandis que les secondes se rapportent à tous les phénomènes qui y échappent. D'un point de vue épistémologique, donc, les modalités

11. Il s'inscrit en cela en continuité avec les travaux philosophiques portant sur l'ontologie sociale. Cf. notamment, sur ce sujet, l'ouvrage « fondateur » de l'ontologie sociale : Berger et Luckmann, 1966. Voir aussi les travaux plus récents de Gilbert (1989), Livet et Ogien (2004) et Searle (1995).

souples de l'identité collective se confondent avec l'invisibilité sociale – ou plutôt, avec le « social invisible ».

Gabriel Gatti pousse jusqu'au bout l'exploitation du paradoxe de l'invisibilité. Si la connaissance ne peut se soustraire à ses propres catégories de connaissance, alors l'invisible ne peut pas être érigé en concept. Il se présente plutôt comme un idéal régulateur des sciences sociales.

Le succès croissant de la notion d'invisibilité sociale, depuis une trentaine d'années, traduirait-il la prise en compte par les chercheurs de ces considérations épistémologiques ? Rien n'est moins sûr, selon Gatti, qui reste cohérent dans son raisonnement en considérant que toute tentative de connaissance de l'invisibilité sociale se confrontera toujours nécessairement aux mêmes barrières intrinsèques. L'invisibilité sociale serait aux sciences sociales ce que « la chose en soi » était pour Kant en sciences dures : le phénomène pur, tel qu'il se présente avant toute application des formes logiques de la connaissance et tel que nous ne pourrions donc jamais le voir. Les catégories des sciences sociales permettent de rendre intelligible une partie de la réalité, mais l'application de ces catégories produit automatiquement des « résidus » : « *aux logiques de la visualisation et de la modélisation scientifiques échappent sans rémission les produits de leurs conséquences non voulue* ».

L'élaboration de nouvelles catégories de connaissance permet-elle de saisir le sens de ces résidus ? Suffit-il de renouveler les instruments des sciences sociales pour connaître le « social invisible » ? Gatti en doute explicitement mais choisit de ne pas clore le débat. Si le social invisible fonctionne comme un idéal régulateur des sciences sociales, comme l'un des moteurs leur permettant de conquérir de nouveaux objets de connaissance, c'est parce que le renouvellement des instruments de connaissance permet une certaine progression. Pour autant, d'un point de vue strictement épistémologique, cette progression ne sera jamais terminée – demeureront toujours des résidus échappant à la modélisation scientifique.

D'un point de vue épistémologique, donc, la montée en puissance du thème de l'invisibilité sociale doit correspondre à la tentative des sciences sociales de renouveler en partie leur regard sur les phénomènes concernés. Ce renouvellement traduit-il la prise de conscience d'une omission – s'agit-il de connaître des phénomènes aperçus depuis longtemps mais qui s'étaient trouvés mis de côté car ils n'entraient alors pas dans les catégories de sens des chercheurs ? Ou bien vise-t-il à désigner des phénomènes nouveaux auxquels les catégories des sciences sociales seraient sommées de s'adapter afin de pouvoir en dégager les significations ? Peut-être l'un n'exclut-il pas l'autre...

L'invisibilité sociale choisie : une stratégie de résistance

Derrière ces considérations épistémologiques très abstraites se situent des enjeux bien réels et qui doivent nous permettre de mieux saisir « le vécu » de l'invisibilité sociale. L'ontologie sociale décrite par Barel fait reposer la construction sociale de la réalité sur la tension entre visibilité et invisibilité. Or, cette tension est avant tout vécue à l'échelle des individus qui participent au jeu social. De ce point de vue, les processus d'objectivation peuvent être *subis* en ce qu'ils incorporent une forme de violence symbolique. Le professeur qui décide d'arrêter son cours à chaque parole ou geste un tant soit peu déviant de la part d'un élève impose une objectivation permanente, tout comme le conseiller de Pôle emploi qui décortique chaque aspect du comportement du demandeur d'emploi qu'il accompagne.

Ces processus d'objectivation peuvent être vécus comme stigmatisant et engendrer des formes importantes de souffrance. Ils imposent des règles précises et exigent que l'individu s'y conforme. Il y va de l'exercice d'une forme de pouvoir face à laquelle trois postures sont possibles : la conformité, le conflit ou la disparition. Le choix de la conformité traduit l'acceptation de l'individu de se soumettre à la visibilité sociale et aux règles de comportement qu'elle exige de sa part. Le conflit, de son côté, suppose que l'individu débatait avec son interlocuteur des règles associées aux processus de visibilisation et d'objectivation. Enfin, la disparition correspond au choix d'un individu de se soustraire au processus d'objectivation. Cette troisième posture renvoie à un projet de résistance fondé sur le choix de l'invisibilité sociale. Ainsi, selon Jean Foucart et en référence à Barel :

« En face de la marginalité visible, observable chez une minorité de gens rejetés à la périphérie de la vie sociale, Barel a décelé une marginalité invisible, diffuse dans tous les interstices de cette vie sociale (...). La marginalité invisible est présente dans les mille façons de se rendre absent du jeu social et de la scène sociale. »

Ainsi le raisonnement de Barel conduit-il à envisager l'invisibilité sociale comme pouvant traduire une stratégie de résistance de l'individu décidée à la suite des souffrances induites par les processus d'objectivation, c'est-à-dire à la suite justement de sa visibilisation forcée. Celui qui ne supporte plus qu'on lui dise qui il est, qui il doit être et ce qu'il doit faire, peut faire le choix de l'invisibilité sociale.

Cette posture a d'ailleurs été utilisée dans la littérature (Thoreau, trad. 1922 ; Saucier 2013). On la retrouve notamment dans le roman de Thomas Reverdy intitulé *Les Évaporés*, en référence à la figure japonaise des *Johatsu* (Reverdy, 2013)¹². Les « évaporés », ce sont ces quelque cent mille Japonais qui, chaque année, font le choix de la disparition sociale. Du jour au lendemain, sans laisser de traces, ils quittent leur maison et leur famille pour rejoindre des lieux en marge de la société où personne ne viendra les chercher – souvent de véritables quartiers d'habitation, mais qui n'apparaissent sur aucune carte du pays. Les raisons de ces disparitions sont multiples : la peur des jeunes d'échouer à un examen, la honte d'avoir fait un séjour en prison, celle d'avoir été soudainement licencié, ou encore due à l'accumulation de dettes. Autant de causes ayant conduit ces évaporés à passer d'une forme de normalité à une situation de honte profonde. C'est alors la dignité qui les pousse à opter pour la disparition et pour l'invisibilité sociale.

Julia Tomas, dans le cadre d'une réflexion phénoménologique sur l'invisibilité sociale, s'est employée à dégager plus avant les caractéristiques respectives de l'invisibilité choisie et de l'invisibilité subie. On y retrouve le paradoxe de l'invisibilité dégagé par Yves Barel. Julia Tomas ouvrant néanmoins une voie originale en s'appuyant sur l'approche phénoménologique¹³. L'intérêt de la phénoménologie réside dans sa capacité à aborder tout phénomène social comme un « apparaître » conditionné par une forme d'« intention ». La conscience qui

12. Ce phénomène a aussi fait l'objet d'un ouvrage écrit par deux journalistes à la suite d'une longue enquête (Mauger et Remael, 2014). Enfin, il existe un film dédié à ce phénomène : *L'évaporation de l'homme* (Ningen Johatsu), réalisé par Shohei Imamura, sorti en 1967.

13. L'approche phénoménologique proposée par Julia Tomas s'appuie notamment sur les travaux des fondateurs de la phénoménologie. Elle cite notamment Hegel, Husserl, Heidegger et Sartre. Des auteurs plus contemporains sont aussi mobilisés : le phénoménologue Alfred Schütz, ainsi que Berger et Luckmann (1966).

perçoit n'est jamais tout à fait neutre : une intention soutient toujours l'acte de voir et d'entendre. Ce point de départ permet de considérer l'invisibilité sociale comme le résultat d'un acte intentionnel de non voir : « *si l'autre ne me voit pas, c'est certainement parce que je n'existe pas pour l'autre, pourtant j'existe "physiquement" et donc je suis visible* » (Tomas, 2008, p. 151). Comment, dès lors, caractériser cette « non-existence » qui n'est pas une non-existence physique ?

En s'appuyant sur les travaux du phénoménologue Alfred Schütz sur la réalité de la vie quotidienne, Tomas reconstitue les conditions de déroulement d'une interaction sociale. Des conditions que l'on peut résumer de la façon suivante : l'interaction sociale dépend à la fois de la proximité spatiale et temporelle des personnes concernées, et du degré d'intérêt que se portent ces personnes. L'intérêt sera fort dans le cas du cercle intime et faible dans le cas des contemporains les plus éloignés d'un point de vue géographique. De plus, l'intérêt est conditionné par la signification sociale que ma conscience attribue à cet autre avec lequel je peux interagir. Or, la signification sociale se trouve à son tour conditionnée à la fois par mon expérience personnelle (« les expériences directes du moi ») et par le cadre d'interprétation du monde environnant qui résulte de mon processus de socialisation. Ainsi le (non-)regard qui impose l'invisibilité sociale exprime-t-il à la fois une intention individuelle et une intention collective : « *l'invisibilité sociale est constituée par la conscience collective ainsi que par l'expérience autobiographique de l'individu qui-ne-voit-pas* » (Tomas, 2008, p. 153).

Ces intentions, souligne Tomas, ne sont pas toujours conscientes, loin de là. Subir l'invisibilité sociale revient plus souvent à faire l'épreuve de significations sociales collectives (réunies par Tomas sous la catégorie de « *système de connaissance mondain* ») qu'à faire l'objet d'un mépris conscient de la part d'un individu isolé. Comprendre l'invisibilité sociale, dès lors, suppose de dévoiler l'ensemble des significations sociales qui la sous-tendent.

L'invisibilité sociale subie : le (non-)regard des autres

La littérature n'a pas seulement traité l'enjeu de l'invisibilité sociale choisie, elle s'est aussi intéressée à l'invisibilité sociale subie. On retrouve cette figure dans le grand roman de Ralph Ellison, *Homme invisible pour qui chantes-tu ?* (2002), qui conte l'histoire d'un jeune Noir du Sud des États-Unis se débattant pour obtenir une place au sein d'une société qui semble le considérer comme invisible. On la retrouve aussi au cinéma avec le documentaire, *Au bord du monde*, réalisé par Claus Drexel. En 2013, Jeni, Wenceslas, Christine, Pascal et quelques autres survivent à Paris. Sans-abri, ils parcourent trottoirs, ponts et couloirs du métro, au bord d'un monde. Ils parlent de leurs vies cachées, invisibles qu'ils sont devenus au regard des passants. Ou dans le film *Fatima* de Philippe Faucon, César du meilleur film en 2016, qui révèle le vécu, au quotidien, de l'une de ces nombreuses mères de familles maghrébines travaillant dans l'ombre et expérimentant de nombreuses formes d'invisibilité sociale, à l'instar de cette réunion de parents d'élèves où Fatima, ainsi qu'elle le raconte par la suite, ne parlant pas bien le français, à la fois présente et inaudible, éprouve le sentiment de ne pas exister.

La littérature s'est aussi intéressée aux personnes invisibles. Dans *Le livre à venir*, Maurice Blanchot en référence à *L'homme sans qualité* de Musil indique que « *l'homme sans particularités, ce n'est pas seulement le héros libre qui refuse toute limitation (...) C'est d'abord l'homme*

quelconque des grandes villes, l'homme interchangeable, qui n'est rien et n'a l'air de rien, le "On" quotidien, l'individu qui n'est plus un particulier, mais se confond avec la vérité glaçante de l'existence impersonnelle ». Ce sont ces personnages invisibles socialement qui sont au cœur d'une littérature très vivante dont François Bon, Annie Ernaux, Pierre Bergounioux, Pierre Michon ou, plus récemment Yves Pagès sont les auteurs les mieux identifiés. Dans son *Journal du dehors* (1995) ou dans *La Vie extérieure* (2001), Annie Ernaux comme Pierre Michon dans *Vies minuscules* (1996) et surtout Pierre Bergounioux dans *Miette* (1996) s'attachent à décrire des personnes que la société industrielle a laissées à l'écart de son développement. Artisans de métiers oubliés, attachés à un univers souvent rural mais hors de la productivité croissante de l'époque, SDF chez Ernaux ou paysans chez Bergounioux, les personnages de ces romans, aux limites de l'ethnographie, se caractérisent par une véritable invisibilité sociale tant ils sont devenus minuscules dans une société qui les dépasse.

Depuis *Sortie d'usine*, son premier roman publié en 1985 aux éditions de Minuit, François Bon décrit un univers ouvrier où les personnages sont englués dans un quotidien sans perspectives, un monde étriqué dont ils sont même parfois rejetés et qui a beaucoup de points de convergence avec les récits journalistico-ethnologiques, à propos des femmes de ménages sur les ferries de la Manche, de Florence Aubenas, ou des travailleuses des abattoirs de volailles bretonnes de Bérangère Lepetit. Cette littérature a fait l'objet d'une thèse d'Aurélié Adler publiée en 2012 sous le titre *Éclats de vies muettes*.

Le sentiment d'invisibilité renvoie au fait que, même lorsqu'ils sont *vus*, les SDF ne sont pas *regardés*. Leurs spécificités individuelles, jusqu'aux qualités de leur visage, ne sont pas reconnues dans le regard des autres. Une expérience a été menée à New York pour mettre à l'épreuve cette réalité : des personnes "normales" se sont déguisées en SDF et se sont installées au pied des immeubles d'habitation de leur famille ou de leurs proches. Une équipe a alors filmé les proches de ces personnes en train de passer à côté d'eux et ne pas les reconnaître. Même lorsque leurs proches semblent les regarder, ils ne les reconnaissent pas. Les films ont ensuite été montrés aux proches concernés afin d'observer leur réaction - ils s'étonnent clairement de ne pas avoir reconnu celles et ceux qui partagent pourtant leur quotidien depuis de nombreuses années. Un petit film composé à partir de ces éléments a été diffusé sur Internet pour le lancement d'une campagne médiatique en faveur d'un changement du regard de chacun sur les SDF, campagne intitulée *Make them visible!*¹⁴.

Au-delà des sans-abri, les « gens de peu » - pour reprendre l'expression de Pierre Sansot (1992) - ont été les héros d'une certaine littérature dont l'enjeu consiste précisément à révéler leur importance, leur valeur, à travers une lecture en creux de leur existence apparemment anodine. Dans quelle mesure les « gens de peu » sont-ils invisibles ? La description qu'en livre Sansot n'est pas sans rappeler les travaux de psychologie sociale présentés plus haut :

« L'expression [de "gens de peu"] me plaît. Elle implique de la noblesse. Gens de peu comme il y a des gens de la mer, de la montagne, des plateaux, des gentilshommes. Ils forment une race. (...) "Le petit peuple", le menu peuple, il se faufile, il est délicat, il est fragile alors que le peuple, en lui-même, évoque la puissance, les remuements, les grondements assourdissants de l'océan. (...) "Les gens sans importance". En d'autres

14. <http://makethemvisible.com/>

termes on leur accorde peu d'importance. Leur disparition ne serait pas remarquée. (...) On évoque aussi les "hommes sans qualité" (...). Un homme sans qualités... est-ce possible ? Vous dépouillez une table de tous ses attributs : ronde ou rectangulaire, en bois ou en formica... et elle cesse d'exister. N'en est-il pas de même d'un individu qui perdrait toutes ses particularités ? Demeurerait sa conscience ? Mais est-elle du domaine du visible et de l'observable ? » (p. 1-2).

Ce rapport qu'entretient la littérature à l'égard des invisibles - qu'on les appelle « gens de peu », « gens sans importance » ou encore « individus sans qualités » - correspond précisément à un enjeu de mise en visibilité. Parce qu'« *écrire, c'est entrer en scène* » (Meizoz, 2015), il s'agit soit d'inciter les invisibles à se raconter, soit de raconter les invisibles à leur place et en leur nom. Mais cette démarche n'est pas l'apanage de la littérature et du cinéma, qui sont rejoints depuis les années 1990 par les sciences sociales. Les ouvrages de Pierre Bourdieu, Stéphane Beaud et Pierre Rosanvallon dédiés à cet enjeu ont connu un succès significatif et ont largement contribué à asseoir le récit de vie comme un outil légitime de lutte contre l'invisibilité sociale (Bourdieu, 1993 ; Beaud *et al.*, 2006 ; Rosanvallon, 2014). Pourquoi le récit de vie ? Quels sont les objectifs recherchés par cette mise en visibilité ? Parce que, nous dit par exemple Stéphane Beaud, il s'agit de l'un des principaux moyens d'obtenir une forme de reconnaissance dont le déni constitue, justement, le fondement de l'invisibilité sociale : « *pourquoi chercher à rendre visible ? D'abord pour obtenir de la reconnaissance* » (Beaud *et al.*, 2006, p. 15).

Apparemment unique, l'enjeu serait en fait double : la quête de reconnaissance doit permettre à l'individu de surmonter les souffrances engendrées par l'invisibilité sociale ; mais elle doit aussi conduire les institutions à s'adapter de façon à diminuer les risques futurs d'invisibilité sociale. Deux objectifs dont nous allons retracer les fondements, en nous intéressant d'abord aux travaux d'Axel Honneth en philosophie sociale, et à la notion de « reconnaissance sociale ».

Au cœur de l'invisibilité sociale, le déni de reconnaissance

Depuis le début des années 2000, les travaux sur l'invisibilité sociale s'inscrivent dans le cadre du paradigme de la reconnaissance (Pagès, 2014). Cette notion permet de réunir dans une interprétation globale de l'invisibilité sociale les différentes caractéristiques aperçues jusqu'ici : le déni de reconnaissance d'une contribution positive aux activités du groupe (psychologie sociale), le déni de reconnaissance des difficultés spécifiques des groupes qui n'apparaissent pas sur un mode spectaculaire (sociologie de l'espace public médiatisé) et le déni de reconnaissance véhiculé par le regard des citoyens et des institutions et qui peut donner lieu à des stratégies de résistance reposant sur le choix d'une certaine invisibilité sociale (phénoménologie sociale).

Un double enjeu, éthique et épistémologique

Si cette association entre invisibilité et reconnaissance ne semble pas nouvelle, elle s'est trouvée confortée par les travaux du philosophe et sociologue allemand Axel Honneth. Sa théorie de la reconnaissance conduit à envisager l'invisibilité sociale comme se trouvant associée à un double enjeu, *éthique et épistémologique*. Éthique, dans la mesure où la

satisfaction de l'attente de chacun d'obtenir une certaine reconnaissance de sa valeur sociale constitue une condition nécessaire à l'intégration dans la société : « *nous ne pouvons nous représenter l'intégration sociale que comme un processus d'inclusion qui se joue à travers des formes réglées de reconnaissance* » (Honneth, 2004a). Épistémologique, car interroger les manifestations et la signification de l'acte de reconnaissance revient à produire une sociologie de la socialisation susceptible d'éclairer des phénomènes aussi fondamentaux que l'intégration et l'exclusion sociale : « *Je me demande quels types de pratiques sociales sont institutionnalisés dans nos sociétés, de telle sorte que des formes de reconnaissance réciproque sont produites* » (Honneth et al., 2008).

L'un des principaux intérêts de la théorie de la reconnaissance réside dans l'importance qu'elle accorde à la dynamique morale de la société et, partant, aux formes de souffrance psychiques engendrées par les dysfonctionnements des pratiques d'inclusion sociale. Honneth met en évidence les liens d'interdépendance entre les expériences individuelles et les processus sociaux. Dans sa théorie, des sentiments comme le mépris ou la honte retrouvent une légitimité épistémologique qui avait largement disparu au cours du XX^e siècle. Ce philosophe issu de l'école de Francfort – dont il a pris la direction en 2001 – s'est en effet distingué de ses prédécesseurs en fondant ses réflexions dans une relecture de *La phénoménologie de l'esprit* de Hegel plutôt que du *Capital* de Marx. Cela lui a permis de placer l'intersubjectivité au cœur des relations sociales et de renouveler le regard porté sur les changements sociaux. Ainsi la théorie de la reconnaissance propose-t-elle des outils d'analyse des phénomènes sociaux reposant sur une identification des « *invariants anthropologiques* » des dynamiques sociales. Quelles que soient les formes d'intégration sociale propres à une société, en effet, leur analyse doit consister à révéler les dynamiques morales de la reconnaissance et les processus de lutte pour la reconnaissance qu'elles sous-tendent.

De l'invisibilité à la reconnaissance sociale

Comment passe-t-on de la simple perception d'un individu à la reconnaissance de ce même individu ? Axel Honneth distingue trois stades avant la reconnaissance :

- *Invisibilité* : on voit à travers moi, que cela résulte d'une dissimulation volontaire ou bien d'une invisibilité subie.
- *Visibilité physique* : on me voit mais on ne me reconnaît pas.
- *Visibilité sociale* : on me voit et on me connaît à travers certaines caractéristiques.
- *Reconnaissance sociale* : on me voit et on me reconnaît comme porteur d'une certaine valeur sociale.

L'invisibilité au sens littéral du terme renvoie à un fait cognitif de base qui a trait à la perception physique : elle résulte de désordres visuels ou de handicaps optiques. La visibilité physique traduit la perceptibilité physique : l'absence de déficience visuelle permet de percevoir autrui comme un individu distinct. Honneth introduit toutefois ici une subtilité importante selon laquelle la visibilité physique implique toujours une forme de visibilité sociale. Percevoir les traits distinctifs d'un individu revient nécessairement à discerner qui il est d'un point de vue social. Autrement dit, l'identité d'une personne, dans la perception d'autrui, ne peut pas renvoyer à des caractéristiques strictement physiques :

« C'est avec difficulté que nous disons de quelqu'un qui a été faussement identifié par le sujet percevant - par exemple, comme un voisin plutôt que comme la femme de ménage - qu'il n'était pas physiquement visible. D'un autre côté, nous ne pouvons pas simplement affirmer de cette autre personne qu'elle était visible pour le sujet percevant en question, puisqu'en fait, il n'a pas reconnu cette personne à un niveau élémentaire. Je suggère donc que la visibilité physique implique une forme élémentaire d'identifiabilité individuelle et, en conséquence, représente une première forme primitive de ce que nous appelons « connaître » (Erkennen) »¹⁵.

Ainsi la visibilité sociale suppose-t-elle de basculer dans une perception d'ordre non plus seulement physique, mais symbolique. Elle se trouve conditionnée par les expressions symboliques manifestes dans le cadre d'une communication directe comme les gestes ou les expressions faciales. Comment passe-t-on de la visibilité sociale à la reconnaissance sociale ? Il s'agit de passer de l'expression de la connaissance d'une personne (la reconnaissance de l'identité - *Erkennen*) à l'expression de la valeur positive d'une personne (la reconnaissance de sa valeur sociale - *Anerkennen*). De sorte que les signes utilisés pour exprimer la reconnaissance de l'identité ne sont pas les mêmes que ceux mobilisés en vue de reconnaître la valeur sociale.

Si la reconnaissance sociale peut légitimement faire l'objet d'investigations sociologiques, c'est en raison des très nombreuses déclinaisons possibles de cet acte social fondamental. Plutôt qu'une différence de nature entre la reconnaissance et l'invisibilité, Honneth affirme qu'il y va d'une différence de degrés - la reconnaissance peut être minimale (un salut respectueux) ou bien au contraire maximale (un sourire affectueux) - ainsi que d'une différence qu'Honneth qualifie de « modale », au sens où la reconnaissance peut s'inscrire dans trois « modes » distincts. Reprenant la tripartition opérée par Hegel entre la famille, la société civile et l'État, Honneth soutient que la reconnaissance peut s'inscrire dans trois modalités différentes :

- La *reconnaissance affective* confirme l'individu dans ses besoins affectifs et vise à fonder sa capacité à agir par lui-même, à être autonome : « *Seule la solidité et la réciprocité de ces liens confèrent à l'individu cette confiance en soi sans laquelle il ne pourra participer avec assurance à la vie publique* ».
- La *reconnaissance juridique*, via l'universalisme du droit moderne, pose une égalité de principe entre les personnes qui garantit le respect par autrui de l'autonomie individuelle et donc la possibilité d'agir : « *c'est parce qu'un individu est reconnu comme un sujet universel, porteur de droits et de devoirs, qu'il peut comprendre ses actes comme une manifestation - respectée par tous - de sa propre autonomie* ».
- La *reconnaissance culturelle* complète la reconnaissance juridique en apportant à l'individu, en plus du *droit* à agir de façon autonome, la *valorisation sociale* de sa capacité à agir : « *les humains doivent encore jouir d'une considération sociale leur permettant de se rapporter positivement à leurs qualités particulières, à leurs capacités concrètes ou à certaines valeurs dérivant de leur identité culturelle* » (Honneth, 2006).

Cette déclinaison de la reconnaissance sociale dans les trois sphères que sont l'amour, l'égalité et le mérite, constitue une avancée décisive dans l'analyse des phénomènes d'invisibilité

15. Honneth, 2004b. La citation est extraite de la page 139.

sociale. Elle inventorie les formes d'attentes que les individus peuvent légitimement avoir à l'égard des autres membres de la société et, ce faisant, permet de caractériser les « pathologies sociales » ou « pathologies de l'expérience sociale » qui affectent notre société (Dubet, 2007). Il n'existe pas une seule mais de multiples façons de devenir socialement invisible, et leur point commun réside dans le déni de reconnaissance qu'elles occasionnent.

En dépit de cette ambitieuse caractérisation scientifique de la reconnaissance et de l'invisibilité sociale, Axel Honneth fait l'impasse sur une forme d'invisibilité pourtant significative : l'invisibilité politique. Dépasant le strict cadre des relations intersubjectives, cette interprétation vise surtout à restituer l'articulation entre le sentiment d'invisibilité sociale de certaines catégories de population et la place qu'elles occupent dans les discours politiques ainsi que dans les catégories de l'action publique. Elle constitue, à ce titre, un intérêt majeur pour l'étude proposée dans ce rapport.

L'invisibilité politique et les lacunes de l'action publique

Quatre ouvrages majeurs ont marqué la sociologie française contemporaine de l'invisibilité sociale. De *La misère du monde* de Pierre Bourdieu (1993) aux *Fractures françaises* de Christophe Guilluy (2010), en passant par *La France invisible* de Stéphane Beaud (2006) et *Le parlement des invisibles* de Pierre Rosanvallon (2014), on assiste à la montée en puissance de l'intérêt accordé par cette discipline aux enjeux de reconnaissance sociale. Quatre ouvrages qui semblent réunis par un même souci de responsabilisation des acteurs politiques et, au-delà, de la communauté des citoyens. Réunis, aussi et surtout, par l'intuition que la notion d'invisibilité sociale peut contribuer de façon efficace à renouveler la sociologie de la pauvreté.

On distinguera deux approches. La première se donne pour ambition de donner à voir les difficultés et le vécu subjectif de « ceux dont on ne parle pas ». Ce « donner-à-voir » se fonde soit sur des enquêtes scientifiques (Bourdieu), soit sur les descriptions fournies par divers acteurs de la société civile (Beaud), soit sur les récits produits par les « invisibles » eux-mêmes (Rosanvallon). La seconde approche s'inscrit dans le cadre de la géographie sociale et vise à rendre visible un déplacement de la pauvreté depuis les métropoles vers le périurbain et le rural. Toutes deux renvoient néanmoins à un enjeu de visibilité politique des nouveaux phénomènes de pauvreté et, à ce titre, ont effectivement donné lieu à diverses tentatives d'appropriation politique des enjeux d'invisibilité sociale.

La notion d'invisibilité politique

Il n'est pas d'autre domaine où les notions d'invisibilité et d'inaudibilité se chevauchent autant qu'en sociologie politique¹⁶. Trois groupes sociaux en particulier sont étudiés par les chercheurs sous l'angle de leur « inaudibilité » : les minorités ethniques, les femmes et les populations précaires (Kokoreff, 2011 et 2014 ; Derville et Pionchon, 2005 ; Braconnier et

16. Plusieurs chercheurs vont jusqu'à utiliser les deux termes au sein d'un même titre : Liz Meerabeau, "The invisible (inaudible) woman: nursing in the english academy", *Gender, Work & Organization* 12.2 (2005): 124-146 et Caroline Wanjiku Kihato, "Invisible lives, inaudible voices? The social conditions of migrant women in Johannesburg." *African Identities* 5.1 (2007): 89-110.

Mayer, 2015). D'autres recherches sur l'invisibilité politique ont porté sur les homosexuels ou encore sur les jeunes filles des quartiers populaires (Sideris, 2011 ; Deville, 2007). Dans tous les cas, il s'agit d'analyser les raisons pour lesquelles ces catégories de publics ne participent presque jamais à la vie politique. Les conséquences de cette absence de participation correspondent à une ignorance des gouvernants des conditions de déroulement de la vie quotidienne de ces populations (Bourdieu, 1993, p. 1449). Leurs « voix » n'étant pas entendues, elles demeurent les grandes absentes des discours et de l'action politique ou encore, selon la formule de Loïc Blondiaux (2009), « *les invisibles de la représentation politique* ».

Leur absence de participation politique s'exprime d'abord par une abstention très forte lors des élections. Ensuite, par leur non-représentation au sein d'instances intermédiaires (associations politisées, partis politiques, syndicats, etc.). Enfin, par leur non-engagement dans la vie politique locale via leur non-inscription sur les listes électorales et la non-présentation de candidats lors des élections locales. Les investigations menées auprès de ces inaudibles/invisibles de la représentation politique conduisent d'abord au constat que, lorsqu'on leur donne la parole, ils la prennent, preuve que leur silence/retrait est bien plus subi qu'agi. De plus, comme le remarque Michel Kokoreff dans le cas des habitants des banlieues, ces populations peuvent exprimer un rapport significatif au politique : les manifestations des habitants d'un quartier populaire à la suite du décès d'un jeune ou l'interpellation du maire de la commune sur les insuffisances de la politique de la ville constituent autant de façons de transmettre des messages – d'essayer de se faire entendre des représentants politiques. Mais si les « minorités visibles » peuvent bénéficier d'un accès facilité aux canaux de la représentation politique, les personnes précaires des centres-villes, du périurbain et du rural font face à des barrières plus importantes, ce qui pourrait être l'une des explications à l'adhésion croissante d'une partie de ces populations à un vote se situant à l'extrême droite de l'échiquier politique. L'intérêt porté par les chercheurs et les médias au vote Front national constitue en tout cas l'un des moteurs de l'attention accordée aux « invisibles » et à ceux que l'on qualifie aussi d'« oubliés de la démocratie » (Miquet-Marty, 2015). Depuis l'élection présidentielle de 2007, en effet, les invisibles ou inaudibles font l'objet d'un intérêt aussi bien de la part de la communauté scientifique que des sphères médiatiques et politiques.

La sociologie, porte-parole des invisibles

Olivier Voirol (2005a) décrit les nouveaux axes de recherche associés à la notion d'invisibilité sociale par leur vocation à identifier « *les processus par lesquels des groupes sociaux bénéficient ou non d'une attention publique* ». Les ouvrages collectifs évoqués précédemment, de Pierre Bourdieu, de Stéphane Beaud et de Pierre Rosanvallon se donnent effectivement pour ambition de faire connaître les groupes sociaux qui ne bénéficient pas d'une attention publique significative. Mais, dans cette perspective, ces ouvrages ne s'intéressent pas tant aux *causes* de l'invisibilité sociale qu'à ses *conséquences* en termes de souffrance et de stigmatisation. Leur ambition consiste à améliorer l'expression et donc la visibilité de ces catégories oubliées de la société.

Stéphane Beaud et Pierre Rosanvallon s'inscrivent tous deux dans la voie ouverte par Pierre Bourdieu avec *La Misère du monde*, publié en 1993. Dans cet ouvrage collectif, on trouve le fruit d'un travail d'enquête mené par un collectif de chercheurs qui a sillonné la France

durant trois ans, à la rencontre de ceux qui incarnent alors selon Bourdieu les formes contemporaines de la « misère » sociale. Les récits recueillis lors de ces entretiens constituent l'essentiel de l'ouvrage. Ils sont assortis de textes d'information, de commentaires et de données chiffrées, mais ces éléments explicatifs ne se trouvent pas organisés de façon à produire une trame d'analyse sociologique des causes de ces formes contemporaines de précarité ou de souffrance sociale. Au final, l'ouvrage de Bourdieu livre au public une série de témoignages recueillis de façon directe, sans intervention en amont des catégories sociologiques organisatrices qui, d'habitude, permettent dans un second temps de reconstituer les processus causaux. Cette tentative originale consistant à évacuer la méthodologie scientifique de l'entretien en sociologie, en dépit de son caractère novateur, a été critiquée justement pour son manque de rigueur et, partant, pour la faiblesse des conclusions scientifiques susceptibles d'en être dégagées¹⁷.

Une dizaine d'années après *La Misère du monde* paraît *La France invisible*, ouvrage collectif dirigé par Stéphane Beaud, Joseph Confavreux et Jade Lindgaard (2006). Celui-ci se distingue par l'accent placé sur les nombreux déficits de l'intervention publique en direction de ces populations en situations difficiles. Avec *La France invisible*, il s'agit moins de recueillir des récits de vie que d'offrir à des professionnels d'horizons divers la possibilité d'exprimer leur point de vue sur les catégories de publics concernées¹⁸. La première partie du livre - de loin la plus longue - s'organise autour des trente-six catégories d'« invisibles » identifiés par les auteurs, chacune de ces catégories bénéficiant d'une mise en regard portée par une enquête et par un entretien avec un spécialiste. La seconde partie du livre se trouve dédiée à une réflexion sur les causes de l'invisibilité sociale. Elle constitue, en ce sens, un apport analytique important à l'égard de la sociologie de l'invisibilité sociale. La principale limite de cette analyse correspond toutefois à celle du champ disciplinaire dans lequel elle s'inscrit : les contributeurs y livrent une critique de la sociologie censée révéler les raisons de son incapacité à produire une connaissance appropriée des publics invisibles, mais ils n'évoquent qu'indirectement les causes proprement sociales et institutionnelles de l'invisibilité.

Au final, on trouve dans *La France invisible* une série de portraits et de réflexions dont l'ambition est clairement d'initier une nouvelle dynamique en sciences sociales, axées sur la transdisciplinarité. Il y va aussi et surtout d'une interpellation de la sphère politique à l'égard de son aveuglement quant aux explications sociales des phénomènes sur lesquels interviennent les décideurs. Pour autant, ainsi que l'ont remarqué plusieurs commentateurs, les éléments d'analyse développés dans l'ouvrage s'inscrivent dans le paradigme de la pensée bourdieusienne. À ce titre, ils abordent une sociologie de la domination sociale dont le propre n'est pas tant de contribuer à améliorer la capacité des individus et des institutions à garantir une reconnaissance sociale suffisante à tous, que de faire prendre conscience aux dominés de leur condition sociale pour les encourager - ainsi que l'ensemble des lecteurs - à devenir « *des usagers critiques et responsables* » (Gaudin, 2008 ; Vulbeau, 2007).

Le livre de Pierre Rosanvallon, *Le Parlement des invisibles*, se distingue d'emblée des deux ouvrages précédents en abordant l'invisibilité sociale comme un enjeu fondamentalement

17. Voir notamment la critique développée par Nonna Mayer (1995).

18. Sur la soixantaine d'intervenants de *La France invisible*, la moitié sont des chercheurs (en sociologie, en science politique, en droit) et l'autre moitié des professionnels (écrivains, scientifiques, journalistes, travailleurs sociaux, etc.).

démocratique. Si la démocratie consiste à construire un « monde commun », alors il est nécessaire d'y trouver une « commune connaissance » des membres de la société. Partant du constat d'une hypervisibilité médiatique de certains groupes défavorisés, il se donne pour objectif de rendre visibles ceux qui paraissent oubliés des médias. Pour y parvenir, il propose de recourir au récit de vie de ces oubliés pour favoriser l'avènement de ce qu'il nomme une « démocratie narrative ». Le récit de vie, dans ce cadre, doit servir de support à une meilleure représentation des invisibles. Faire connaître les invisibles vise à la fois à améliorer leur représentation d'un point de vue politique, et à encourager l'ensemble des lecteurs de ces récits à changer de regard sur ceux qui font l'objet d'un détournement du regard collectif.

La limite de la démarche entreprise par Rosanvallon se situe dans la réduction qu'il opère en considérant l'invisibilité comme un défaut d'expression et de représentation, évacuant ainsi une analyse structurelle du problème de l'invisibilité. Les récits de vie recueillis et publiés sur le site Internet associé à la démarche de Rosanvallon composent ensemble le portrait monographique de la France des invisibles, mais ils ne se trouvent rattachés à aucune analyse des causes structurelles qui ont conduit ces individus et ces groupes à, justement, devenir invisibles. On peut donc craindre que la sortie de l'invisibilité revendiquée à travers ce processus narratif soit très temporaire et qu'elle ne touche que les personnes qui, déjà intéressées par le thème de l'invisibilité, seront amenées à se rendre sur ce site Internet pour découvrir les très nombreux récits de vie qui s'y trouvent déjà postés au moment où ces lignes sont écrites¹⁹. Si l'alignement de tels « témoignages » ne peut qu'œuvrer en faveur d'une meilleure expression et donc d'une meilleure visibilité des invisibles, il ne peut suffire à porter la lutte contre l'invisibilité sociale.

Les trois ouvrages présentés sont réunis par leur même ambition de médiatisation du vécu subjectif des groupes en situation d'invisibilité sociale. Ils visent ainsi à combler le manque d'intérêt accordé par les médias traditionnels à ces situations précaires ou de souffrance sociale mais peu spectaculaires, tout autant qu'à interpeller la sphère politique sur la nécessité de mieux les prendre en compte dans l'élaboration des politiques publiques. Leurs limites, aussi, sont partagées : en juxtaposant des monographies et des récits de vie d'une quantité impressionnante de catégories parfois très vagues (« les jeunes »), très hétérogènes, difficiles à définir et pouvant se chevaucher, ils risquent de conduire à un éclatement de la notion d'invisibilité sociale, dont les analyses précédentes ont pourtant contribué à souligner à la fois la cohérence interne et l'utilité décisive à l'égard des enjeux de renouvellement de la sociologie de la pauvreté. En dépit de leurs limites, ces ouvrages ont contribué à placer la notion d'invisibilité sociale au cœur du débat scientifique et politique. Il s'agit maintenant de s'intéresser à l'appropriation politique, justement, de la notion d'invisibilité sociale. Le flou de cette notion a-t-il été évacué dans le cadre de cette appropriation ou bien, au contraire, les partis politiques ont-ils profité de cette relative indétermination pour utiliser cette notion sans se contraindre à intégrer les principales leçons qui se dégagent déjà des nombreuses interprétations et analyses développées par la communauté scientifique ?

19. Le 27 novembre 2015, plus de trois cents récits - certains sur seulement quelques pages, tandis que d'autres s'apparentent à de véritables petits livres - sont accessibles sur le blog <http://raconterlavie.fr/>

La géographie de la pauvreté invisible et son appropriation politique

La surprise provient ici de ce que les partis politiques, se désintéressant largement des catégories et enjeux spécifiques identifiés notamment en sociologie, ont préféré se saisir d'une interprétation géographique de l'invisibilité sociale. L'ouvrage de Christophe Guilluy, intitulé *Fractures françaises* (2010)²⁰, dédié à la mise en exergue d'un déplacement géographique de la pauvreté depuis les métropoles vers le périurbain et le rural, leur a ainsi offert l'opportunité d'une interprétation de l'invisibilité superposée à une lecture du vote politique, susceptible notamment d'éclairer la montée du Front national depuis le début des années 2000 et ainsi de fournir des éléments de discours apparemment pertinents pour tenter de récupérer les voix concernées.

Ce n'est pas la première fois que la géographie sociale et la sphère politique sont interconnectées. On trouve un lien similaire aux États-Unis, d'abord dans les années 1960 puis dans les années 2010. Soit des références dont nous allons voir qu'elles peuvent largement contribuer à éclairer la situation française en la matière. Car les interprétations de cette nouvelle géographie de la pauvreté diffèrent et elles constituent aujourd'hui en France un enjeu politique important. Dans un tel contexte, l'exemple américain et le rapport extrêmement pragmatique entretenu vis-à-vis de cette géographie sociale peut faciliter la production d'une image plus neutre de ces enjeux côté français.

La géographie sociale aux États-Unis, une leçon pour la France ?

En géographie sociale, la notion de « pauvreté invisible » est apparue aux États-Unis au début des années 1960 dans le cadre d'une grande étude consistant à démontrer d'un côté la concentration croissante de la pauvreté dans des taudis des centres-villes (*inner cities*) et de l'autre, au contraire, la dispersion de la pauvreté dans les espaces ruraux (Harrington, 1962)²¹. Comment ces mouvements de *concentration* et de *dispersion* se sont-ils trouvés associés à la notion d'invisibilité ? D'abord, la concentration des pauvres dans certains quartiers des centres-villes aurait pu contribuer à les rendre plus visibles, si elle n'avait aussi donné lieu à un isolement croissant de ces populations par rapport à celles des autres quartiers et notamment les classes moyennes dont la majorité se trouvait alors installée dans les banlieues résidentielles (*suburbs*). Le premier facteur d'invisibilité est ici l'isolement social, tandis que le second réside paradoxalement dans la hausse générale du niveau de vie des Américains, celui-ci ayant eu pour effet de permettre même aux plus pauvres de se vêtir de façon relativement similaire au reste de la société : « *les vêtements aussi rendent les pauvres invisibles (...). il est beaucoup plus facile aux États-Unis d'être décentement vêtu que d'être décentement logé, nourri ou soigné* »²². De sorte que la principale raison pour laquelle les pauvres seraient devenus invisibles résiderait dans la diminution, justement de

20. Voir également Christophe Guilluy (2014a).

21. Voir le compte-rendu dans le *New Yorker* qui a rendu célèbre cet ouvrage et contribué à lancer la « Guerre contre la pauvreté » (*War on Poverty*) initiée par Lyndon Johnson (Macdonald, 1963).

22. Macdonald, *op. cit.*

la pauvreté : en 1936, les deux tiers des Américains se trouvaient sous le seuil de pauvreté, tandis qu'en 1963 ils sont devenus une minorité.

Les minorités seraient par nature invisibles, dès lors qu'elles ne sont pas organisées : « *aujourd'hui, les pauvres sont une minorité, or les minorités peuvent être ignorées si elles sont tellement hétérogènes qu'elles ne peuvent pas s'organiser* »²³. D'autres facteurs d'invisibilisation se trouvent aussi identifiés par Harrington. À commencer par l'âge des personnes concernées, les moins de 18 ans et les plus de 65 ans ayant « *le mauvais âge pour être vus* ». Ainsi que, et surtout, leur absence de représentation et de participation à la vie politique : « *Les pauvres sont politiquement invisibles. Ils ne disposent pas de lobbies ; ils ne mettent en avant aucun programme législatif. En tant que groupe, ils sont atomisés. Ils n'ont pas de visage ; ils n'ont pas de voix* ». On trouve enfin un facteur d'invisibilisation dans les migrations permanentes des travailleurs peu qualifiés qui parcourent le pays d'un emploi à l'autre, que ce soit dans le tourisme, les services ou encore le travail agricole. Les pauvres qui ne possèdent pas d'adresse régulière se trouvent, de fait, en situation d'invisibilité aux yeux des institutions. L'ouvrage de Harrington et les nombreuses réactions qu'il a suscitées à sa sortie seraient, selon les historiens, responsables de la « Guerre contre la pauvreté » initiée par le Président Lyndon Johnson en 1964 (Isserman, 2000).

Cinquante ans après la sortie du livre de Harrington, le thème de la pauvreté invisible se trouve de nouveau mis en avant par la recherche en géographie sociale. Il est même au cœur d'un débat politique opposant les libéraux et les conservateurs, débat qui s'ancre dans les thèses de Stanley Kurtz (2012)²⁴, d'un côté, et de deux chercheurs de la très libérale Brookings Institution de l'autre (Berube et Kneebone, 2014). Ces trois chercheurs convergent vers une analyse attestant d'un déplacement de la pauvreté depuis les centres-villes métropolitains vers les banlieues et le rural, mais se distinguent par les leçons qu'ils dégagent de cette évolution. Kurtz s'appuie sur ce constat pour critiquer les politiques sociales du Président Obama en matière notamment de logement. Il s'attaque justement aux mesures mises en place à la suite des travaux d'Alan Berube et Elizabeth Kneebone.

Dans leur livre, ces deux chercheurs démontrent que la pauvreté périurbaine et rurale a dépassé en nombre celle des métropoles en 2001 et évoquent à ce titre « *la pauvreté invisible des banlieues résidentielles* » (Tighe, 2013). Cette évolution repose sur la migration des ménages les plus pauvres – notamment des minorités ethniques – depuis les métropoles vers les banlieues. Ce déplacement a d'ailleurs occasionné de nouvelles formes de concentration de la pauvreté et des minorités ethniques dans le périurbain. Et, depuis 2001, cette tendance n'a fait que se renforcer, de sorte qu'elle pose la question de l'adaptation de l'organisation des politiques sociales à la nouvelle géographie de la pauvreté.

Kneebone et Berube recommandent de repenser en profondeur l'organisation géographique des politiques sociales par l'implantation d'un pilotage fédéral plutôt que local. Il s'agit de s'assurer qu'en dépit de leur éloignement des points d'accès aux différentes formes existantes d'accompagnement, les pauvres du périurbain et du rural peuvent accéder facilement aux aides auxquels ils ont droit ainsi qu'aux opportunités présentes dans les

23. *Idem.*

24. Stanley Kurtz travaille pour le think tank conservateur Ethics and Public Policy Center (EPPC), à Washington.

métropoles, notamment en matière de formation et d'emploi. Les mesures doivent aussi permettre de lutter plus efficacement contre le non-recours aux aides – un phénomène déjà bien identifié côté français et ayant donné lieu à de nombreux travaux (Warin, 2012 et 2015 ; Chauveaud, 2013 ; Revil, 2014). À ce titre, les deux auteurs proposent la création d'un système d'interlocuteurs uniques pour les personnes accompagnées, afin que chacun n'ait à « raconter son histoire qu'une seule fois ».

Les travaux de la Brookings Institution sont associés à une réforme de la politique du logement initiée par Barack Obama en 2013 et finalisée au cours de l'été 2015 avec l'*Affirmatively Furthering Fair Housing Rule* (AFFH). Cette nouvelle loi octroie des pouvoirs importants au gouvernement fédéral en matière de politique du logement. Dorénavant, les gouvernements fédéraux pourront imposer une certaine mixité sociale et ethnique dans les quartiers périurbains via des opérations de densification, sans avoir à négocier l'accord des autorités locales. Ils disposent d'une capacité renouvelée à organiser non seulement le logement, mais aussi les écoles, les transports et l'implantation des entreprises.

Cette loi qui concrétise en bonne partie les recommandations du Brookings Institute a été largement critiquée par les conservateurs, qui y voient une tentative de Barack Obama de mettre fin au rêve américain de l'émancipation par l'accès au style de vie dorénavant traditionnel des *suburbs*. Ceux-ci s'en prennent surtout à l'assimilation de la concentration de la pauvreté à celle des minorités ethniques et affirment que « *le fait de ne pas avoir les moyens de s'offrir une petite maison dans telle banlieue résidentielle ne constitue en aucune façon une preuve de discrimination raciale* » (Kurtz, 2015). De façon plus générale, ils considèrent que ce type de mesures revient en réalité à traiter les problèmes des métropoles avec les ressources des contribuables, habitants des banlieues résidentielles. Autrement dit, la politique d'Obama consisterait à traiter les problèmes métropolitains au détriment de ceux des habitants des *suburbs*²⁵. Soit un raisonnement proche de celui tenu, côté français, par le géographe Christophe Guilluy (2014a), qui reproche aux représentants politiques de n'avoir pas pris la mesure d'un déplacement de la pauvreté depuis les métropoles vers ce qu'il nomme « La France périphérique ».

La pauvreté croissante du périurbain et du rural

Christophe Guilluy identifie l'invisibilité sociale comme le croisement de deux processus : la disparition médiatique, culturelle et politique des classes populaires et, dans le même temps, la très forte progression de ces catégories depuis une trentaine d'années. Cette disparition serait la conséquence d'un mouvement migratoire des classes populaires depuis les métropoles vers le périurbain, les petites villes et le rural, un mouvement de déconcentration et de diffusion ayant eu pour effet de rendre invisible ce groupe social et ses difficultés objectives. Les ouvriers, les employés, les jeunes et les retraités issus de ces catégories constitueraient désormais les nouvelles classes populaires, que Guilluy a réunies sous l'appellation de « France périphérique », et qui représenteraient 60 % de la population.

25. Pour un résumé en français de l'ensemble des débats états-uniens animant les chercheurs en géographie sociale, voir : Cynthia Ghorra-Gobin, 2015.

En dépit de ce poids considérable, elle demeurerait invisible aux yeux des élites dirigeantes. Pourquoi une telle invisibilité ?

L'invisibilité sociale reposerait sur la polarisation croissante entre la richesse des métropoles (et la concentration des élites) et la pauvreté de la France périphérique (et l'éloignement des élites). Après *Les exclus* de René Lenoir (1974) présentés comme « *les oubliés des Trente Glorieuses* », Guilluy soutient avoir identifié « *les oubliés de la mondialisation* ». Leur invisibilité sociale se trouverait d'abord conditionnée par le maintien de l'illusion d'une « classe moyenne » alors que, selon Guilluy (2011), « *c'est l'émergence des nouvelles classes populaires qui dessine une nouvelle géographie sociale* ». Les pauvres déjà connus seraient rejoints par l'ensemble de ces classes moyennes dont le niveau de vie a progressivement décroché depuis une trentaine d'années. L'invisibilité de ces couches populaires évacuerait l'idée même de conflits sociaux, produisant l'image en trompe-l'œil (*skiagraphia*) d'une classe moyenne majoritaire et bénéficiaire de la mondialisation. Enfin, cette disparition des couches populaires aurait lieu au profit des populations des quartiers sensibles à forte concentration ethnique, lesquelles seraient aujourd'hui porteuses d'une influence médiatique, culturelle et idéologique considérable, alors que ces quartiers ne représenteraient que 7 % de la population nationale.

Sur la base de ses travaux, Guilluy revendique explicitement la volonté de « *rendre visible la France des invisibles* » (Guilluy, 2014b). Il assimile la tendance croissante au vote pour le Front national à la persistance, justement, de cette invisibilité. Selon lui, les classes populaires de la France périphérique ne se trouvent pas dans une logique de repli mais dans une demande de protection dont la non-satisfaction les conduit au repli. Le (non-)traitement qui leur est réservé contrasterait avec l'attention accordée aux habitants des banlieues métropolitaines. Ceci expliquerait pourquoi, lors des élections présidentielles de 2007, les couches populaires des banlieues ont massivement voté pour le candidat socialiste alors que celles des espaces périurbains et ruraux se sont reportées sur des candidats de droite et d'extrême droite. On assisterait en fait à une fracture croissante entre le traitement culturel des pauvres des banlieues - en accord avec les principes multiculturels de la mondialisation - et l'absence de traitement social des pauvres invisibles.

On constaterait alors une scission culturelle qui aurait pour effet de rendre invisible une partie de la population française aux yeux des élites dirigeantes et du reste de la population. La notion de « *séparatisme culturel* » marque ainsi le passage d'une approche scientifique à une approche « critique » (Cohen, 2014). La position de Guilluy donne alors lieu à deux types de réaction : des répliques portées par des scientifiques et des tentatives d'appropriation politique de ses thèses.

Parmi les critiques scientifiques adressées à Guilluy, deux peuvent contribuer à affiner la notion d'invisibilité en géographie sociale. Éric Charmes, d'abord, lui reproche de négliger les processus de spécialisation sociale du périurbain, tandis que Laurent Davezies souligne l'absence de prise en compte dans ses travaux des effets redistributifs de l'économie résidentielle sur les territoires dits de la « France périphérique ».

Selon Éric Charmes (2011 et 2014), l'opposition entre les métropoles et les territoires périphériques doit être nuancée : il y a aussi des pauvres dans les métropoles (centres-villes, banlieues), et il y a aussi des catégories populaires avec un niveau de vie décent

dans le périurbain et le rural. Les dernières analyses de l'INSEE confirment clairement ces nuances et appellent à une objectivation plus fine des processus de migration résidentielle affectant les catégories populaires (INSEE, 2014c et 2015b). Tout d'abord, les grandes aires urbaines françaises restent bien le lieu où l'on trouve la plus forte concentration de pauvreté et de difficultés sociales. L'étude de l'INSEE montre que, dans les villes centre, le revenu annuel moyen des 10 % des ménages les plus modestes est de 4 400 euros par unité de consommation, alors qu'il est de 7 000 euros dans les communes isolées hors des pôles, autrement dit loin des métropoles. Une étude encore plus récente, basée sur un nouveau dispositif d'observation du revenu disponible à l'échelle des communes (le Fichier localisé social et fiscal, Filosofi), montre que le taux de pauvreté est plus élevé dans les villes centre des grandes aires urbaines (20 % en moyenne) que dans les communes isolées hors de l'influence des villes (17 % en moyenne). Considérant par ailleurs les taux de chômage très élevés des zones urbaines sensibles (24,2 % en moyenne en 2012) ainsi que les multiples discriminations subies par leurs habitants, on peut estimer que Guilluy sous-estime fortement la nature et l'ampleur des difficultés rencontrées par les habitants des banlieues.

Charmes considère par ailleurs que les territoires périurbains sont loin d'être les lieux de relégation décrits par Guilluy. Même lorsque joue la contrainte financière, l'installation en pavillon peut être valorisante. Car selon la sociologue Violaine Girard (2013), l'installation dans le périurbain peut être « *porteuse de nombreuses sources d'estime sociale pour les accédants ouvriers* », du fait notamment d'une « *sociabilité associative jouant un grand rôle dans la valorisation de leur statut social et résidentiel* ». Bref, résume Éric Charmes, « *il y a une vie hors des métropoles, et cette vie peut être heureuse* ».

De son côté, Laurent Davezies souligne l'importance des mutations socio-économiques des territoires et leurs effets à long terme. Il ne faut pas négliger les mécanismes de redistribution sur l'ensemble du territoire national : 1) via les budgets publics et sociaux (emplois publics, prestations sociales) ; 2) via la redistribution partielle des revenus dans l'économie résidentielle (résidences secondaires, mobilité géographique des retraités). La lutte contre la pauvreté invisible doit alors reposer sur la mise en synergie de l'économie productive (métropolitaine) et de l'économie résidentielle (périurbaine et rurale) en « connectant » les habitants des zones résidentielles aux services et aux opportunités professionnelles des métropoles (Davezies, 2012 ; Davezies et Pech, 2014).

Au-delà de ces critiques, les travaux de Christophe Guilluy ont donné lieu à diverses tentatives d'appropriation politique que Philippe Cohen s'est employé à reconstituer (Cohen, 2014). En 2005 puis en 2012, Guilluy se trouve successivement approché par Dominique de Villepin, Jean-Pierre Chevènement, Henri Emmanuelli, Nicolas Sarkozy et François Hollande. Lors de l'élection présidentielle de 2012, toutefois, ce sont surtout Jean-Luc Mélenchon et Marine Le Pen qui semblent s'inspirer le plus directement de ses thèses. Le retour à la notion d'invisibilité fait d'ailleurs l'objet d'une dispute entre les deux candidats à la présidentielle, chacun ayant placé cette notion au cœur de son premier grand discours électoral²⁶. Citons aussi François

26. Marine Le Pen, meeting à Metz, le 12 décembre 2011 : « *Je serai cette présidente des oubliés, cette présidente des invisibles, ces millions de Français dont on ne parle jamais et qu'on piétine allègrement une fois passées les campagnes électorales !* » ; Jean-Luc Mélenchon, meeting à Metz, le 18 janvier : « *Vous n'en entendez jamais parler. Ce sont les invisibles. Le peuple toujours est rendu invisible. On parle toujours d'autre chose.* »

Bayrou qui, au cours de la même campagne électorale, a annoncé son intention « *de voir et d'entendre ceux que personne ne voit, ni n'entend* » (Wateau, 2012). C'est ainsi l'ensemble de la sphère politique française qui s'est engagée à représenter « les invisibles », démontrant par-là le double enjeu politique et médiatique entourant cette catégorie de la population.

L'interprétation politique de l'invisibilité sociale se démarque ici des précédentes par le flou associé à cette expression. La vision caricaturale d'une France « à deux vitesses » proposée par Guilluy, en dépit des affinements apportés notamment par Éric Charmes, Laurent Davezies et d'autres, semble avoir servi directement l'appropriation de cet enjeu par les partis politiques. Au lieu d'une vision sociologique de l'invisibilité sociale, les uns comme les autres mobilisent une interprétation large, censée faciliter l'identification des Français aux discours électoraux en question.

Utilité de l'invisibilité sociale pour renouveler la compréhension des faits sociaux

En mettant l'accent sur la question du regard ou de l'attention portés sur les membres d'un corps social, les démarches scientifiques qui analysent les situations « d'invisibilité sociale » comme un caractère permanent de toute société vivante et organisée apportent une valeur ajoutée manifeste à l'analyse des faits sociaux contemporains. Elle tient notamment au caractère pluridisciplinaire des approches qualifiant cette invisibilité, mettant l'accent sur les relations entre les groupes et les personnes et leurs effets dynamiques. Sans prétendre résumer ce qui précède (voir tableau p. 41), on retiendra particulièrement trois enseignements des démarches visant à caractériser l'invisibilité sociale et ses conséquences concrètes pour les liens sociaux.

Le premier touche les sciences sociales. En posant l'invisibilité d'une partie des phénomènes sociaux, qu'il s'agisse de groupes ou de situations, comme une donnée permanente de l'analyse sociale, l'incomplétude de celle-ci est reconnue comme principe, et la prétention d'un champ disciplinaire particulier ou d'une approche d'analyse à un moment donné à se vouloir décisive, se trouve relativisée. En même temps, cette invisibilité constitue un défi à relever. En essayant de la réduire partiellement, en identifiant les phénomènes où elle semble peser de tout son poids, on se trouve stimulé, orienté vers la découverte de « nouvelles réalités sociales ». L'invisibilité sociale incite à la coopération entre les champs disciplinaires et aiguille vers ce que la recherche doit tenter d'élucider pour comprendre des phénomènes émergents mais cachés.

La notion d'invisibilité sociale peut aussi, sous certaines conditions, permettre de faire rentrer dans le champ de l'action sociale l'expérience quotidienne, subjective, des citoyens, qu'ils soient victimes involontaires ou acteurs délibérés d'une occultation de situations sociales qui relèveraient spontanément, dans nos sociétés où l'action sociale est très développée, d'une forme institutionnelle ou volontaire de solidarité. Cela tient à ce que les catégories de l'invisibilité sociale ont pu être définies sous des angles divers. Sous l'angle « social », ou intersubjectif, on parle bien du vécu et du ressenti de personnes individuelles, dans leurs relations avec d'autres personnes ou avec des institutions. Une meilleure connaissance de l'invisibilité sociale par les citoyens en général, pas seulement ceux qui sont en charge

fonctionnelle de faire vivre le lien social, serait de nature à faire prendre conscience non seulement des souffrances qui résultent d'un déni de reconnaissance, mais aussi des potentialités rendues invisibles par ce déni.

Une troisième richesse de la démarche qui met en relief une invisibilité sociale revient à offrir une prise directe à l'action politique au sens le plus général et pas seulement à l'action sociale. Lorsqu'une situation d'invisibilité est mise au jour (il faudra alors parler d'invisibilité médiatique ou politique et pas seulement sociale ou intersubjective), il y a le risque potentiel d'une mauvaise représentation publique dans le double sens du terme « représentation » : incorrecte compréhension d'un problème ou d'un malaise social et participation insuffisante à la délibération publique sur les enjeux sociaux.

Les implications de l'invisibilité sociale pour la compréhension de la pauvreté et de l'exclusion sociale

Convergence entre déni de reconnaissance et exclusion

Quelles leçons peut-on à ce stade tirer du concept d'invisibilité sociale pour la compréhension des situations de pauvreté et d'exclusion sociale ? Sans qu'il soit nécessaire de se référer à l'ensemble des démarches scientifiques rattachées à l'invisibilité sociales, l'ONPES retient, pour éclairer les liens entre invisibilité et exclusion sociale, la notion de « reconnaissance » proposée par Axel Honneth.

D'une certaine manière, cette perspective avec ses différentes dimensions du lien social aux trois niveaux du politique (accès aux droits), de la société civile (participation), de la famille (affectivité) s'accorde en grande partie avec l'expérience de l'évolution des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en France depuis quelques décennies (voir encadré).

Au début des années 1970, les aides sociales sont conçues pour pallier en partie les insuffisances matérielles dont souffrent les personnes qui disposent de faibles ressources en se substituant à un entourage défaillant. Une série de rapports publiés au cours des années 1980 soulignent combien la pauvreté est d'abord la conséquence d'un déni de reconnaissance de l'accès à des droits fondamentaux, aboutissant en 1998 à faire de l'accès effectif à ces droits la clé des stratégies de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. La mise en œuvre de cette stratégie conduira à reconnaître les compétences et capacités propres des « personnes aidées », en multipliant les conditions de leur participation à la conception des mesures qui les concernent et plus largement à la critique des politiques de « droit commun » : éducation, santé, logement, développement durable.

Les deux premières dimensions du principe de reconnaissance selon Axel Honneth se trouvent ainsi confirmées dans l'expérience française récente. Mais la troisième n'en est pas non plus absente, comme en témoigne l'évolution récente des politiques de l'aide sociale à l'enfance (qui sont abordées dans le présent rapport), comme les réflexions en cours sur la lutte contre l'échec scolaire qui accordent une attention nouvelle à la prise en compte des relations affectives qui se nouent au sein du milieu familial.

Encadré

Une brève histoire récente des idées pour lutter contre la pauvreté

En 1978 un rapport du Conseil économique et social rédigé par Henri Pecquignot concluait que les groupes défavorisés présentent une caractéristique commune évidente, celle de ne disposer que d'une part insuffisante de biens communs tels que travail, revenu, éducation, culture. De plus, l'absence de « participation au pouvoir politique, prestige social, reconnaissance en tant qu'homme » constitue l'une des composantes de la pauvreté. Trois ans plus tard, le conseiller d'État, Gabriel Oheix, produit un rapport intitulé « Contre la précarité et la pauvreté : 60 propositions ». Pour l'auteur, c'est au sein d'une politique générale de lutte contre les inégalités que l'on doit rendre « plus efficace l'action de la collectivité en faisant fonds sur la responsabilité et la participation des personnes concernées ». En 1982, Dominique Charvet, sur demande de la ministre, Nicole Questiaux, remet un rapport insistant sur les « trous » de la protection sociale qui conduit le gouvernement à un premier « programme de lutte contre la pauvreté et la précarité » centré sur des mesures d'urgence, qui reprend 16 des 60 propositions du rapport de Gabriel Oheix. Mais c'est le rapport du père Joseph Wresinski au Conseil économique et social en 1987 qui introduit une inflexion majeure proposant d'engager les personnes pauvres dans les processus d'élaboration des politiques publiques les concernant. Ainsi était lancé l'axe de la participation, qui allait ensuite se décliner dans plusieurs pans des politiques publiques avec comme axe « L'accès de tous aux droits de tous ».

La mise en place du RMI en 1988 et les assises internationales sur « les nouvelles solidarités » de 1989 consolident les complémentarités entre initiatives publiques et associatives, affirmant le besoin d'un combat global contre l'exclusion, et l'urgence de « donner des droits à ceux qui n'ont rien » (Claude Évin). La loi d'orientation de 1998 relative à la lutte contre les exclusions apporte une nouvelle avancée dans le domaine de la reconnaissance des plus pauvres. Elle stipule dans son article 1 que les pouvoirs publics doivent prendre « les dispositions nécessaires pour informer chacun de la nature et de l'étendue de ses droits et pour l'aider, éventuellement par un accompagnement personnalisé, à accomplir les démarches administratives ou sociales nécessaires à leur mise en œuvre dans les délais les plus rapides ».

Ainsi les évaluations produites au début des années 2000 soulignent-elles les progrès accomplis en matière d'accès au droit à la santé avec la CMU et la CMU-C, au retour à l'emploi pour les chômeurs, à l'éducation, à la culture, aux loisirs, et aux sports. Mais elles insistent cependant sur le besoin persistant d'accompagnement des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion afin de leur permettre de s'exprimer (proposition 14 dans l'évaluation de 2007) et « l'expérimentation d'une ou plusieurs évaluations participatives des dispositifs de lutte contre l'exclusion ou des dispositifs sociaux en particulier » en 2008. Enfin, c'est au cours de l'année européenne de lutte contre la pauvreté, en 2010, que va se formaliser la notion de responsabilité partagée et une participation de tous. Le passage du « faire pour » au « faire avec » apparaît alors comme un objectif plus concret et atteignable.

Les progrès vers une reconnaissance des personnes et des groupes sociaux désavantagés se traduisent notamment par la mise en place d'instances consultatives, par la création d'outils permettant aux personnes pauvres de s'exprimer (les conseils de la vie sociale des établissements médico-sociaux, par exemple), d'élargir la « démocratie sanitaire » comme l'a fait la loi HPST*. La mise en place d'un 8^e collège (composé de personnes en situations de pauvreté, épaulées par des comités de soutien) au sein du CNLE (Conseil national des politiques de lutte contre l'exclusion) en constitue une avancée emblématique. Par là-même, la politique publique, complétée par des actions de proximité apportant de la confiance en soi pour les personnes, apparaît bien comme œuvrant

pour la reconnaissance et contre l'invisibilité sociale. De même l'approche « inclusive » préconisée à l'occasion de l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en 2010, a-t-elle inspiré de nouvelles attitudes proactives, telles que celle de « l'aller vers » mise en avant par la société civile lors de la préparation du plan quinquennal de lutte contre la pauvreté en 2013.

Les trente dernières années ont donc confirmé dans les principes comme dans les faits que la reconnaissance de la situation spécifique des personnes en difficulté constitue une condition essentielle de leur habilitation. Ainsi la politique publique – tant dans le champ de la pauvreté que pour celui des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, de la jeunesse, de la politique de la ville – est-elle peu à peu passée d'une *prise en charge* (du registre de l'action sociale traditionnelle) à *une prise en compte* des publics en difficulté, introduisant le terme « d'usager » pour traduire cette évolution (loi 2002-2 et loi de 1998). En outre, au-delà de l'affirmation de l'accessibilité aux droits (principe d'égalité des citoyens) et de la volonté d'impliquer les personnes dans des démarches participatives, la politique publique a encouragé les opérateurs privés et associatifs à jouer un rôle spécifique et complémentaire de proximité, apportant réconfort, amitié et soutien, voire développement personnel.

* Loi « Hôpital, patients, santé et territoire ».

Une définition de l'invisibilité sociale selon l'ONPES

Le consensus qui s'est formé au fil du temps entre les acteurs de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale reflète en définitive l'idée que la pauvreté matérielle et l'exclusion sociale qu'elle entraîne ne doivent pas être considérées sous le seul angle d'un déficit (instantané ou chronique) de ressources matérielles. Dans leur intensité, dans leur évolution positive ou négative, elles sont aussi influencées par des processus relationnels de reconnaissance sociale où se jouent de manière réciproque des regards, des indifférences, perçus par les uns, exprimés par les autres conduisant à accentuer ou au contraire alléger les conditions de la pauvreté et de l'exclusion.

Dans la suite du rapport, on désignera sous le terme d'« invisibilité sociale » l'ensemble de ces processus relationnels conditionnant une forme de déni de reconnaissance quels que soient les acteurs de ces processus, acteurs dont l'analyse bibliographique a montré qu'ils pouvaient être tantôt intersubjectifs (invisibilité sociale au quotidien), tantôt institutionnelles ou médiatiques (invisibilité produite par les stéréotypes établis par des règles ou par le discours commun), tantôt politique (invisibilité produite par l'ignorance ou la stigmatisation émanant de responsables publics).

De là découle une définition de l'invisibilité sociale privilégiée par l'ONPES, qui servira a priori de référence pour la suite du rapport :

L'ONPES définit comme invisibilité sociale un ensemble de processus, où interviennent des acteurs multiples, par lesquels un déni de reconnaissance des personnes aux divers niveaux de leur existence sociale peut affecter la profondeur, la durée et l'évolution de situations de pauvreté et d'exclusion.

Cette définition servira de point d'appui à la présentation des études et travaux qui nourrissent les chapitres suivants du présent rapport. Le deuxième chapitre sera consacré aux « processus d'invisibilisation ». Il met l'accent sur les processus qui peuvent engendrer l'invisibilité sociale du fait d'une méconnaissance ou d'une limitation du regard de la part de certains acteurs et des réactions qu'ils engendrent en retour de la part des personnes ainsi méconnues ou ignorées. Le troisième chapitre se tournera vers des personnes ou groupes de personnes sujettes à une invisibilité sociale afin de mieux comprendre leurs réactions, notamment le choix d'une invisibilité sociale volontaire. Le quatrième chapitre tentera une synthèse en tirant quelques leçons de l'apport de l'invisibilité sociale pour l'approfondissement des démarches publiques relatives à la pauvreté et à l'exclusion.

Tableau récapitulatif des interprétations de l'invisibilité

CONCEPT D'INVISIBILITÉ	MODALITÉ	PROCESSUS, MÉCANISME
SOCIALE	Non-reconnaissance affective	Liens faibles et peu réciproques avec ses proches.
	Non-reconnaissance des compétences	Non-reconnaissance des compétences ou d'une contribution positive (personnalité, savoir-faire) au fonctionnement du groupe (par rapport aux objectifs du groupe) ou de la valeur sociale.
MÉDIATIQUE	Nature de la visibilité médiatique	Le caractère monologique des discours médiatiques ne rend visibles que les publics qui en sont l'objet.
	Défaut d'expression et de représentation	L'absence d'expression et de représentation rend invisible dans la démocratie médiatisée, centrée sur le spectaculaire.
COGNITIVE	Catégories cognitives (et instruments de connaissance)	Les catégories cognitives (et instruments de connaissance) conditionnent la visibilité sociale et, partant, l'invisibilité sociale.
	Idéal régulateur	L'« invisible social » constitue un idéal régulateur des sciences sociales.
SUBIE/STRATÉGIQUE/CHOISIE	Stratégie volontaire de l'individu	Stratégie volontaire pour échapper à une visibilité sociale excessive devenue insupportable (sans-abri). Stratégie volontaire pour échapper aux formes de « contrôle » associées à l'accompagnement social.
	« Non-regard » subi	Le non-regard volontaire ou involontaire dans une interaction de face-à-face - la « transparence » d'un individu dans une interaction sociale.
PHÉNOMÉNOLOGIQUE	Déni de reconnaissance	La non-reconnaissance d'un individu comme porteur d'une certaine valeur sociale. Selon Axel Honneth, la reconnaissance sociale implique trois formes de reconnaissance : affective, juridique et culturelle.
POLITIQUE	Absence de participation politique	L'absence de participation politique, liée à l'atomisation des pauvres.
	Absence d'organisation collective	L'absence d'organisation collective des groupes en situation de pauvreté ou de précarité.
	Ignorance des gouvernants	L'ignorance des gouvernants des conditions de déroulement de la vie quotidienne d'une partie des personnes en situation de précarité ou de pauvreté.
GÉOGRAPHIQUE	Hyperconcentration de la pauvreté	L'hyperconcentration de la pauvreté, lorsque s'y ajoute une forme d'isolement social et/ou d'enclavement urbain, rend invisible.
	Dispersion géographique de la pauvreté	La dispersion géographique de la pauvreté, notamment dans le périurbain et le rural.
	Éloignement géographique des institutions	L'éloignement géographique des institutions publiques et d'accompagnement social.
	Mobilité permanente	La mobilité permanente des travailleurs mobiles, comme les saisonniers.
	Séparatisme culturel	Une forme de séparatisme culturel entre l'esprit métropolitain (en accord avec les valeurs et processus de la mondialisation) et les habitants de la France périphérique (non reconnus par les élites des métropoles).

CHAPITRE 2



Les processus d'invisibilisation

Les quatre études qui servent ici de référence doivent nous permettre de caractériser les principaux processus d'invisibilisation décrits précédemment : social, institutionnel et médiatique. Non que l'invisibilité se réduise à ces seules formes et au jeu des acteurs concernés car il convient de souligner le rôle qui échoit aux citoyens dans la vie quotidienne, à travers les comportements de considération ou, au contraire, d'évitement, de mépris ou de stigmatisation qu'ils sont susceptibles d'infliger de façon plus ou moins consciente.

La définition de l'invisibilité sociétale utilisée est celle proposée au terme du premier chapitre. Elle désigne l'ensemble des processus d'invisibilisation individuelle ou collective contribuant à renforcer les situations de précarité ou de pauvreté. Les études se concentrent sur l'analyse des processus d'invisibilisation médiatiques, politiques, ceux relevant du travail social, et enfin ceux induits par la statistique sociale. D'autres auraient pu être étudiés, comme ceux relevant du champ juridique ou encore ceux découlant des interactions quotidiennes entre les personnes. Ils seront néanmoins mobilisés dans le troisième chapitre, afin d'enrichir les analyses des publics cibles.

Ce deuxième chapitre s'ouvre sur la synthèse d'une enquête menée par le Crédoc sur les difficultés que les Français vivent et considèrent être partiellement ou totalement invisibles aux yeux des décideurs politiques et des médias. Cette tentative de mesure du sentiment d'invisibilité des Français par le prisme des difficultés exprimées se trouve complétée par plusieurs indicateurs issus du Baromètre 2014 de la DREES (2015a). Il s'agit ainsi, avant d'interroger ses causes, de vérifier l'hypothèse selon laquelle le sentiment d'invisibilité serait largement répandu.

Une partie des Français confrontés à des difficultés « invisibles »

L'enquête du Crédoc (2015) porte sur un échantillon représentatif de la population française dans son ensemble et vise à révéler l'ampleur du sentiment d'invisibilité. Les questions sur la nature de l'invisibilité sociale ont été formulées de manière ouverte. Il en ressort que la moitié des Français estiment rencontrer « *très souvent* » ou « *assez souvent* » « *des difficultés importantes que les pouvoirs publics ou les médias ne voient pas vraiment* » (p. 25). Si cette approche relativement floue de l'invisibilité sociale empêche de considérer les résultats de cette enquête comme révélant la véritable ampleur de ce phénomène

en France, elle n'en permet pas moins une caractérisation de la relation que les Français entretiennent avec le sentiment d'invisibilité.

Selon les résultats obtenus, les difficultés « *que les pouvoirs publics ou les médias ne voient pas vraiment* » peuvent être rangées en trois grandes catégories :

- des difficultés financières (22 %) et des difficultés d'accès aux droits et aux besoins fondamentaux (emploi, logement, droits sociaux et services publics, pour 19 %). Soit des difficultés de nature matérielle ;
- des difficultés liées à un défaut de solidarité sociale : le manque de cohésion sociale (12 %), le ciblage des aides sociales avec ses effets de seuil (7 %), l'absence d'écoute par les élites (6 %) ;
- des difficultés liées à l'environnement quotidien : la dégradation de l'environnement proche et lointain (5 %) et les mauvaises conditions de travail (4 %)²⁷.

Lorsqu'on interroge les Français sur les causes de l'invisibilité des difficultés qu'ils peuvent rencontrer, ils semblent confirmer l'hypothèse d'un enjeu fondamentalement médiatique. Ainsi 42 % des personnes interrogées les associent au « tropisme sensationnaliste des médias ». En englobant des difficultés spécifiques dans des catégories globales, les médias contribueraient à sous-estimer les problèmes rencontrés par certaines populations, même si ce sont les enjeux de cohésion sociale qu'ils mettent en avant, à travers la dénonciation d'une « ère du chacun pour soi » (50 %). En effet, dans ce contexte, seuls les médias ont le pouvoir de rendre visibles les groupes spécifiques, ce qui se produit notamment lors d'interventions spectaculaires visant à attirer l'attention sur les publics concernés. En l'absence de tels événements et sans leur médiatisation, la sphère politique demeurerait « aveugle » à tout un ensemble de problèmes (38 %). Ainsi, aux yeux des Français, l'invisibilité sociale est-elle le produit du double aveuglement politique et médiatique vis-à-vis de nouvelles catégories de personnes fragiles - un aveuglement aggravé par les tendances croissantes au repli sur soi. En n'ayant pas conscience de ces difficultés spécifiques, les pouvoirs publics renforceraient le danger d'un passage de la pauvreté à la grande pauvreté. De plus, le sentiment de rejet éprouvé par les individus concernés risque de les conduire à se replier davantage. Un tel repli pourrait être à son tour la cause d'une extension des difficultés : aux difficultés matérielles s'ajouteraient des difficultés sociales comme un sentiment d'exclusion, une disposition plus affirmée au conflit ou encore une tendance à s'abstenir lors des élections.

Peut-on établir un profil type de populations touchées par ce sentiment d'invisibilité ? Il semble affecter toutes les situations professionnelles. Mais il serait plus élevé chez les actifs et plus particulièrement chez les 40-59 ans. Il touche d'abord les personnes sans emploi puisque deux tiers des individus au chômage déclarent être confrontés « souvent ou assez souvent » à ces difficultés, contre seulement un actif occupé sur deux et moins d'un inactif sur deux. Le lieu d'habitation semble peu déterminant pour expliquer ce sentiment d'invisibilité, à l'exception notable des « *communes isolées hors influence des pôles* ». On note aussi que, contre toute attente, la composition familiale ne semble pas avoir d'impact sur le sentiment d'invisibilité sociale. On s'étonnera notamment du fait que les foyers

27. Sources : Crédoc 2015.

monoparentaux ne se déclarent pas plus confrontés à des « *difficultés passées sous silence* » que les autres types de ménages.

D'autres résultats peuvent paraître surprenants, comme l'étaient certains profils retenus par Bourdieu et Beaud. Ce ne sont pas les plus pauvres qui s'estiment les plus en proie à des difficultés non ou peu prises en compte (56 %), mais les classes moyennes inférieures (58 %). Et plus surprenant encore, le sentiment d'invisibilité affecte également les ménages aux revenus supérieurs (41 %). Ainsi l'invisibilité serait-elle à rapprocher de la progression du sentiment de déclassement constaté depuis une quinzaine d'années en France²⁸. Un rapprochement confirmé par le fait que, à un même niveau de revenu, les personnes qui se sentent invisibles sont systématiquement plus nombreuses à estimer faire partie des classes populaires ou des « défavorisés ».

Plus encore qu'un sentiment d'exclusion, l'invisibilité refléterait donc la frustration des personnes dont le salaire ne suffit plus à faire face à l'ensemble des dépenses structurelles et de loisirs : ceux qui considèrent leur budget logement comme une charge très lourde à laquelle ils ne peuvent plus faire face (taux d'invisibilité : 70 %), ceux qui doivent serrer régulièrement leur budget (57 %) - par exemple, ceux qui ne sont pas partis en vacances au cours des douze derniers mois : 55 %. Cette tendance marque l'écart croissant entre ceux qui ont les moyens de participer pleinement à la société et ceux qui s'en trouvent de plus en plus éloignés. On notera enfin que les Français les plus pessimistes sur l'évolution de leurs conditions de vie déclarent aussi plus souvent être confrontés à l'invisibilité sociale : 73 % de ceux qui estiment que leurs conditions de vie vont beaucoup se détériorer dans le futur estiment davantage souffrir d'invisibilité sociale. On retrouve, là encore, une tendance globale à un certain pessimisme qui affecte la France depuis une quinzaine d'années.

D'autres critères permettent d'affiner ce profil des individus développant un sentiment d'invisibilité sociale. Les propriétaires (sans emprunt) ne sont que 45 % à s'estimer confrontés à des difficultés qui ne seraient pas prises en compte, contre 54 % des locataires. Se considèrent aussi plus souvent invisibles ceux qui déclarent un état de santé dégradé (taux d'invisibilité : 62 %), un état dépressif antérieur (65 %) ou encore un handicap (61 %). Les personnes ayant de faibles interactions sociales sont aussi plus nombreuses à estimer souffrir d'invisibilité sociale : 57 % de ceux qui ne rencontrent pas régulièrement leur famille proche et 64 % de ceux qui ne reçoivent jamais d'amis à leur domicile. De façon générale, l'écrasante majorité des Français reconnaît l'existence de formes d'invisibilité sociale (85 %). Cette opinion est répandue dans toutes les catégories de la population, « *d'un bout à l'autre du corps social* ». L'enquête fait toutefois ressortir un profil spécifique, celui des jeunes de moins de 25 ans : ils sont à la fois moins nombreux à se déclarer victimes d'invisibilité sociale (72 % contre 79 % en moyenne) et, parmi ceux qui s'estiment invisibles, ils sont plus nombreux à considérer que l'invisibilité n'affecte que peu de personnes en France (10 % contre 8 %).

28. Selon l'Eurobaromètre (Commission européenne, 2014), par rapport à l'ensemble de ses voisins européens, la France est le pays où l'on a le plus tendance à considérer le risque de la pauvreté comme universel (87 % des Français, contre 67 % des Européens). Elle est aussi parmi ceux où la crainte de faire soi-même face à un basculement dans la pauvreté est la plus élevée (36 % contre, par exemple, 29 % au Royaume-Uni). Sources : Eurobaromètre Standard 81 (2014), QE 5.3 (p. 27).

Ces résultats se trouvent globalement confortés par ceux obtenus dans le cadre du Baromètre d'opinion de la DREES (2015a), à quelques exceptions près. Les 40-59 ans sont identifiés par l'enquête du Crédoc comme une catégorie éprouvant un fort sentiment d'invisibilité. Le baromètre de la DREES indique pourtant que la tranche d'âge se sentant la moins intégrée et considérant avoir besoin de plus d'aides publiques se trouve chez les 30-39 ans. Ils sont aussi, avec les 50-59 ans, ceux qui craignent le plus de devenir pauvres dans les cinq prochaines années²⁹. Les personnes éprouvant le plus faible sentiment d'intégration sociale et estimant avoir besoin de plus d'aides sont les bénéficiaires du RSA : 19 % ne se sentent pas intégrés et 66 % souhaiteraient plus d'aides. On note enfin, de nouveau, l'absence d'un profil type de « l'invisible social ». Les ruraux ne semblent pas plus affectés que les urbains par le sentiment d'un manque d'intégration ou de besoin d'aide supplémentaire, les résultats faisant plutôt ressortir à ce titre un désavantage des habitants situés dans les moyennes et les petites villes³⁰. L'une des catégories étudiées dans ce rapport, celle des travailleurs indépendants, a fait l'objet d'une analyse spécifique qui ne permet pas de conclure à un manque d'intégration sociale ou à un besoin supérieur d'aides publiques. Ils sont par ailleurs moins nombreux que la moyenne à craindre de devenir pauvres dans les cinq prochaines années (32 % contre 35 %). Même les plus pauvres d'entre eux semblent globalement plus satisfaits à l'égard de leurs conditions de vie que la moyenne.

En définitive, l'enquête du Crédoc confirme que les phénomènes d'invisibilité sociale sont beaucoup plus larges que ce que recouvrent les situations de pauvreté et d'exclusion. Le sentiment d'éprouver des difficultés dans la vie quotidienne qui seraient méconnues des responsables politiques est même plus fort parmi des catégories qui n'appartiennent pas à celles qui sont les plus pauvres. Elles n'en subissent pas moins l'impact déformant de processus d'invisibilisation mus par des acteurs multiples. C'est cette invisibilité sociétale, telle qu'elle affecte particulièrement des personnes pauvres, que l'on va explorer par la suite. Quatre angles nous ont semblé constituer autant de champs d'invisibilisation : le rôle des médias, les pratiques des travailleurs sociaux, les représentations des décideurs politiques et, enfin, les choix de la statistique sociale.

Le rôle des médias

Il peut paraître paradoxal de questionner les processus médiatiques d'invisibilisation sociale. Si une telle interrogation a du sens, c'est que les acteurs du champ médiatique disposent d'une capacité propre à mettre en valeur certaines descriptions du monde social et d'en écarter d'autres (Voiron 2005b). Pourquoi les médias n'ont-ils pas assuré la mise en visibilité de ceux que l'on nomme aujourd'hui les invisibles ? Deux études réalisées pour l'ONPES à plusieurs années d'intervalle permettent d'esquisser une réponse. La première porte sur

29. 9 % des 30-39 ans ne se sentent pas bien ou pas du tout intégrés dans la société française contre 7 % en moyenne ; 50 % estiment avoir besoin de plus d'aides publiques contre 42 % en moyenne ; enfin, ils sont 37 % à craindre de devenir pauvre dans les cinq prochaines années, contre 32 % en moyenne et jusqu'à 39 % chez les 50-59 ans. Sources : Baromètre DREES, 2015.

30. 37 % des habitants des villes moyennes et 35 % de ceux des petites villes craignent de devenir pauvre dans les cinq prochaines années, contre 31 % de ceux du milieu rural et 27 % de ceux de l'agglomération parisienne (DREES, 2015a).

« les représentations de la pauvreté dans la presse écrite ». Elle nous renseigne sur la façon dont le thème de l'exclusion sociale s'est trouvé fortement médiatisé entre 1998 et 2000 (Lochard, 2001), permettant de saisir les facteurs les plus déterminants de la mise en visibilité, nous éclairant sur les carences possibles des processus de médiatisation. La seconde s'appuie sur une analyse lexicométrique d'un corpus de textes de l'Agence France presse (AFP) et d'articles de presse afin de faire ressortir les discours associés à la pauvreté (El Hadani *et al.*, 2015)³¹.

Il ressort de ces études une interprétation de l'invisibilisation médiatique produite par les décisions des acteurs des médias. Ceux-ci invisibiliseraient certains publics ou certains phénomènes par les choix qu'ils font de traiter ou non certains sujets, ainsi que par l'orientation qu'ils donnent à tel ou tel traitement des enjeux de pauvreté, de précarité et d'exclusion. Ces choix ne relèvent pas d'un arbitraire pur. Ils reflètent le contexte socio-économique et politique, ainsi que l'influence ou le déficit d'influence des acteurs œuvrant en faveur de la publicisation des phénomènes concernés.

Trois systèmes de représentation contribuent à forger une représentation commune de la pauvreté et de l'exclusion : médiatique, politique et social. Le système médiatique renvoie aux processus de développement, de diffusion et de construction des représentations. Le système politique, ensuite, correspond à une source potentielle des représentations médiatiques. Ce qui génère le débat politique va être traduit en représentation médiatique. Les représentations politiques vont donner lieu, par un processus de traduction, d'adaptation, d'assimilation, à des représentations médiatiques. Enfin, le système des représentations sociales est formé, quant à lui, des représentations quotidiennes, d'un savoir « naïf » tel qu'il se propage dans l'opinion publique.

Ces trois systèmes renvoient à des processus d'influence réciproque entre les médias et le politique, de séduction et de pression entre le politique et l'opinion publique, de captation et d'information entre médias et opinion publique. Les représentations de l'invisibilité sociale prennent leur source dans ces relations complexes entre les trois systèmes.

– *Trois processus d'invisibilisation par les médias se trouvent identifiés :*

- l'invisibilisation par le désintérêt des acteurs des médias ;
- l'invisibilisation par la relative inaccessibilité des médias ;
- l'invisibilisation par l'orientation du discours médiatique : « catégories englobantes », effets de stigmatisation et instrumentalisation des récits biographiques.

L'invisibilisation par le désintérêt médiatique

Les médias ont longtemps ignoré les phénomènes d'exclusion sociale. Les premiers acteurs de presse à traiter des « nouveaux pauvres », en juillet 1980, doivent être considérés avec le recul comme des pionniers (Druesne, 1993). Ce thème cependant passe, en 1984-1985,

31. L'étude mobilise les dépêches de l'Agence France Presse à propos de la crise économique (2008-2014) ainsi que, pour une partie de l'analyse, une sélection d'articles issus de la presse nationale, de la presse locale et de la presse associative.

« la rampe de la confidentialité » et accède à la Une des journaux³². Entre 1998 et 2000, on peut considérer que le thème est bien établi dans l'espace médiatique. On pourrait même dire qu'il est omniprésent, bien que son traitement ne soit pas continu et semble souvent dépendre de la survenue d'événements dramatiques. Comment s'organise cette relation entre les phénomènes de pauvreté et les acteurs médiatiques ? Quels sont les processus par lesquels une pauvreté invisible peut se trouver à un moment donné mise en lumière ? Les articles de presse constituent un matériau riche dans la mesure où ils donnent à voir certains types de « discours sociaux ». Ainsi que le formulait le philosophe Ernst Cassirer, « *le langage n'entre pas dans un monde de perceptions objectives achevées (...), il est lui-même un médiateur dans la formation des objets ; il est, en un sens, le médiateur par excellence* » (Cassirer, 1969). L'analyse des discours de presse doit ainsi permettre de répondre à deux questions fondamentales : comment et pourquoi le degré d'attention accordé à la « nouvelle pauvreté » a-t-il autant évolué entre le début des années 1980 et la fin des années 1990 ? Quels sont les cadres interprétatifs de la pauvreté posés par les médias entre 1998 et 2000 ? Les réponses à ces questions révéleront, en creux, les raisons pour lesquelles une partie des publics demeure aujourd'hui exclue des médias.

Un certain nombre de constats s'imposent. Celui, d'abord, que la presse ne manifeste pas un empressement continu à l'égard de la pauvreté. Elle lui accorde des degrés d'attention variables - de l'intérêt soutenu voire de l'empressement, à un désintérêt plus marqué, voire une quasi-négligence. Les milieux associatifs ont relevé à plusieurs reprises que l'attention portée à la pauvreté est avant tout « saisonnière » : selon la formule de Lochard, « *l'hiver la dope, la belle saison lui est fatale* » ! Au point que l'on pourrait évoquer un « calendrier de la bienfaisance » inscrit dans nos habitudes sociales, avec ses fêtes religieuses, ses périodes propices à la « charité médiatique ». Au-delà des effets de calendrier, l'attention médiatique serait conditionnée par les événements liés à la pauvreté. Lochard remarque que le dernier trimestre de l'année 1998 compta le plus grand nombre de publications sur ce thème pour toute la période étudiée. Il a été marqué par trois événements ayant suscité une forte médiatisation : le dixième anniversaire du vote du Revenu minimum d'insertion, une mobilisation importante autour de la question des sans-papiers, et une vague de froid qui toucha le pays fin novembre et début décembre. L'année 1998 fut aussi celle du vote de la loi relative à la lutte contre l'exclusion, dont on peut supposer qu'elle a largement contribué à favoriser une attention générale de la société et des médias à ces sujets. Rappelons que c'est cette loi qui a créé l'ONPES dont les missions premières sont précisément de « *contribuer au développement de la connaissance de ces phénomènes, notamment dans des domaines mal couverts par les études et les statistiques existantes* ».

Ces événements constituent autant d'opportunités de mobilisation pour le secteur associatif. La loi de 1998 fut soutenue et accompagnée dans son élaboration par les associations de solidarité et les différentes forces sociales concernées. Dans les mois qui suivirent le vote de la loi, celles-ci restèrent mobilisées. Cette période montre bien que pour la presse, régionale notamment, les associations constituent des sources importantes sur le sujet.

32. « Durant quatre mois, d'octobre à janvier, la pauvreté sera à la Une de l'actualité. Chaque jour, la presse, les radios, les télévisions y vont de leur article ou de leur émission. Les nouveaux pauvres font la couverture du *Nouvel Observateur*. Les sondages se multiplient. Les associations caritatives sont à l'honneur. » El Hadani *et al.*, 2015, p. 21.

Elles fournissent les connaissances sur la pauvreté et l'exclusion sociale. Les bénévoles locaux constituent pour les journalistes un accès privilégié aux pauvres eux-mêmes. À travers les réponses à ces sollicitations, les associations semblent avoir influencé les formes d'écriture de la pauvreté. Là où les sources institutionnelles se déclinent dans des formes d'écriture « décontextualisantes », les associations favorisent les reportages de proximité, les témoignages vécus, les portraits – tous genres propres à activer un sentiment d'empathie. Lorsqu'ils se réfèrent à ce type de sources, les journaux œuvrent à la mise en visibilité de l'action associative et se positionnent comme des acteurs de solidarité au niveau d'un territoire. Ainsi l'idée reçue selon laquelle les journalistes accorderaient systématiquement un privilège aux sources institutionnelles serait-elle fautive, en tout cas pour la presse régionale et locale. De façon plus générale, cela montre que le « calendrier des événements » se trouve fortement influencé par les associations et amène à poser plus avant la question de l'accessibilité des médias.

L'invisibilisation par la relative inaccessibilité aux médias

Trois catégories d'acteurs peuvent être identifiées en fonction de leur niveau d'accès aux médias. Le personnel politique et les grandes institutions disposent d'un accès *régulier* qui tient à ceci, que l'un des objectifs visés par les médias consiste en une forme de suivi de l'action publique. C'est un prétexte pour reprendre les « chiffres », pour donner à voir l'évolution du nombre de bénéficiaires du RMI, l'évolution de ses coûts, etc. Cet accès privilégié s'amplifie lorsque le calendrier politique croise la logique médiatique à travers les événements mentionnés plus haut, comme l'anniversaire du vote du RMI.

Certaines grandes associations disposent aussi d'un accès plutôt régulier aux médias. Mais elles dépendent plus fortement des événements que les personnels politiques et les institutions. Ce sont d'ailleurs de tels événements qui ont conduit ces associations à acquérir une certaine notoriété auprès des médias (Journée du refus de la misère, Journée du don du Secours Catholique, etc.). À ces occasions, une place leur est faite, des tribunes leur sont offertes. Les « dates anniversaires » constituent des moments importants pour le mouvement associatif qui s'en saisit pour faire entendre sa voix, étant assuré que, dans ce contexte, ses communiqués trouveront un écho auprès des rédactions. L'accès des grandes associations aux médias n'est toutefois pas « de droit ». Il s'agirait d'un accès *périodique* plutôt que régulier.

Il faut enfin mentionner les plus petites associations et, au-delà, les individus et les collectifs qui cherchent à se faire entendre sur les questions de pauvreté. Ceux-là ne disposent ni d'un accès régulier ni d'un accès périodique aux médias. Pour se faire entendre, ils se trouvent contraints de perturber l'ordre des choses afin « de *créer l'événement* » en suscitant la surprise, le choc ou des formes plus violentes d'incidents » (Molotch et Lester, 1996). Les associations qui agissent pour les sans-papiers, sont souvent amenées à susciter des événements « anti-routine » pour qu'un écho soit donné à leur action. Les résultats sont généralement à la hauteur des attentes de leurs promoteurs. Il peut s'agir de simples manifestations ou bien de véritables mises en scène, comme lorsque l'Abbé Pierre, à la suite d'une expulsion des occupants d'un squat à Paris au printemps 1993, s'installe sur une chaise placée devant la porte et jure qu'il ne quittera pas les lieux avant que les familles

n'obtiennent des solutions de relogement. Encore plus « spectaculaire », le 18 décembre 1994, lorsque, pour attirer l'attention des médias sur l'occupation d'un immeuble vide appartenant à un gros promoteur immobilier, le même Abbé Pierre arrive en hélicoptère pour soutenir l'action ! Comment ne pas songer aussi aux tentes installées par les Enfants de Don Quichotte d'abord à Paris puis à Nantes, Lille, Grenoble, Strasbourg, Toulouse et Bordeaux, afin d'attirer l'attention des médias ? Cette action symbolique permet d'engager un dialogue avec le politique qui aboutira à la loi sur le Droit au logement opposable (DALO). Comment ne pas évoquer également le mouvement de l'hiver 1997 d'occupation des Assedics et des ANPE qui a débouché sur une amélioration des conditions de prise en charge des demandeurs d'emploi (création de la prime de Noël), suite au rapport de Marie-Thérèse Join-Lambert, nommée quelques mois plus tard première présidente de l'ONPES.

Ces exemples montrent que les médias demeurent accessibles à ceux qui savent attirer leur attention. La prise de parole sur la pauvreté a généralement lieu à la suite d'événements plus ou moins spectaculaires. Le discours médiatique sur la pauvreté favorise l'émergence d'un temps public, un espace de dialogue permettant notamment la multiplication des réactions politiques. Mais, hormis ces moments précis, force est de constater que la question de la pauvreté ne se trouve jamais vraiment installée dans le discours médiatique. Elle se différencie en cela des questions économiques qui constituent une préoccupation constante des médias. C'est le retour à la croissance économique, à la fin des années 1990 et au début des années 2000, qui favorisa l'émergence d'un débat public et médiatique sur le thème des « nouveaux pauvres ». D'ailleurs, les questions de pauvreté sont le plus souvent traitées sous l'angle de l'économie et de l'emploi. On pourrait même se demander si ce traitement « économique » de la question de la pauvreté ne constitue pas un facteur d'invisibilisation : parler de la pauvreté sous cet angle risque, en effet, de contribuer à invisibiliser toutes les populations qui ne rentrent pas dans ce cadre d'analyse.

De ce point de vue, l'ONPES n'échappe pas à ces difficultés d'accès aux médias dans le cadre de ses missions de porter à la connaissance du plus grand nombre des phénomènes parfois complexes.

L'invisibilisation par l'orientation du discours médiatique

Au tout début des années 2000, une nouvelle forme de discours médiatique sur la pauvreté apparaît, qui aborde celle-ci à travers la seule perspective économique : un système de désignations qui met en avant le décrochage d'une partie de la population par rapport à la reprise de la croissance. Ainsi trouve-t-on de plus en plus souvent des expressions telles que « les oubliés de la croissance », « les exclus de la croissance », « les travailleurs pauvres », « les salariés pauvres », ou même « les oubliés de l'abondance ». Le retour de la croissance amenait alors à s'interroger sur sa capacité à résorber la pauvreté et à intégrer les exclus. Dans son rapport de 2001, Lochard note toutefois que ce vocabulaire nouveau ne parvient pas à concurrencer les appellations les plus répandues et qui demeuraient privilégiées par les journalistes comme « les plus démunis ». Mais le cadre d'analyse économique, lui, s'est bien imposé comme LA nouvelle « intrigue » pour rendre compte de la pauvreté. De sorte que, à partir de ce moment-là, la pauvreté est devenue un problème qu'il convenait de situer *par rapport* à l'état de l'économie.

Un tel changement de paradigme à l'égard de la pauvreté n'est pas sans conséquence. Si « les plus démunis » appelaient l'aide sociale ou tout autre forme d'intervention compassionnelle, les « oubliés de la croissance » relèvent de mesures socio-économiques en faveur d'un retour à l'emploi. L'expression même de « retour à l'emploi » avait d'ailleurs vu son nombre d'occurrences se multiplier par cinq entre 1998 et 2000 ! Il y va donc ici de l'apparition d'un nouveau cadre d'analyse qui, sans se substituer au premier, le rejoint pour coexister avec lui. Selon Lochard, « *on voit désormais les pauvres autrement, comme des participants éventuels à la production, ayant seulement plus de difficultés à y prendre part, à s'y insérer* ». Doit-on y voir l'apparition d'une nouvelle catégorie de publics associés à la pauvreté par les médias et qui correspondraient, au moins pour partie, à ceux touchés aujourd'hui par l'invisibilité sociale ? L'association, par la presse, des « nouveaux pauvres » des années 2000 aux processus de mobilité sociale descendante semble confirmer en partie cette idée.

Quinze ans plus tard, l'analyse d'un corpus d'articles de presse comparable conduit à penser que cette tendance s'est prolongée. Les catégories de « précaires », de « travailleurs » et de « salariés » sont surreprésentées dans l'espace médiatique. Surtout, leur traitement privilégie des analyses portant sur les dispositifs d'accompagnement vers le retour à l'emploi. Le traitement qui est fait des chômeurs et des travailleurs tant à l'AFP qu'à l'Assemblée nationale relève davantage d'un traitement externe, situationnel. Ces groupes sont en effet abordés en fonction de la conjoncture, du contexte et de macrovariables, plutôt que du point de vue des personnes ou des populations. Le chômeur disparaît en tant que personne au profit de chiffres normatifs, produits et repris par les institutions. Il est essentiellement considéré comme un taux et plus rarement comme une personne. Au lieu de donner la parole aux individus et aux groupes concernés, ce sont les représentants des dispositifs d'insertion qui sont appelés par les médias à faire connaître les profils recensés et les difficultés rencontrées pour les accompagner.

Pour autant, un renversement s'est produit entre 2000 et 2015 dans ce traitement économique de la pauvreté : la crise initiée en 2008 a conduit les médias à opérer un basculement vers une approche plus empathique des « précaires » et des « travailleurs pauvres ». Les articles de l'AFP expriment un nouvel équilibre entre la responsabilisation des individus d'un côté et celle des institutions de l'autre. Le vocabulaire utilisé traite du chômage et de la recherche d'emploi d'un côté, mais également des salariés et des syndicats pour la préservation de leur emploi, et des politiques sociales du gouvernement dans une situation de crise économique aux niveaux national et européen. Le travailleur n'est pas invoqué dans une optique de mise en exemplarité, de réussite, ou de protection statutaire, mais dans une conjoncture de pressions face au nombre de chômeurs. Il est ainsi présenté comme une future victime potentielle du chômage, qui agit à la fois comme une pression et une menace. Il existe donc une grande porosité entre les deux catégories du chômeur et du travailleur, ce qui nous renvoie à la question de l'invisibilité par focalisation. Lier les deux catégories conduit à ne pas considérer ce qu'elles ont en propre. Le chômeur n'est défini que par l'exclusion du travail, alors qu'il se trouve exclu de bien d'autres domaines de la vie sociale. Le travailleur est présenté comme risquant de perdre son travail, alors qu'il a d'autres revendications dans la préservation ou l'amélioration de ses conditions de travail et de ressources.

Ces considérations confirment l'hypothèse d'une invisibilisation des publics *via* une instrumentalisation des réalités, des profils et des récits en lien avec la pauvreté. Dans leur souci d'offrir au public un portrait accessible et dramatisé de la pauvreté, les acteurs médiatiques auraient renoncé à restituer fidèlement les phénomènes décrits. L'analyse que fait le rapport de 2015 (El Hadani *et al.*) d'un corpus d'articles récents issus de la presse nationale, régionale et locale conduit toutefois à nuancer cette affirmation. Plus l'échelle territoriale est petite, plus la restitution de la réalité serait fidèle - la plus fidèle étant à rechercher dans la presse associative. La dissociation de la réalité et du discours opérée au niveau national et, dans une moindre mesure, aux échelons inférieurs, reposerait sur trois mécanismes en particulier. Celui, d'abord, consistant à recourir à des « catégories englobantes » plutôt qu'à une caractérisation nuancée des difficultés rencontrées en fonction des profils. Les « jeunes » forment un exemple caractéristique de cette tendance. Dans les articles ayant trait aux banlieues, le « jeune » peut être placé en position de témoin, de victime ou de délinquant. Mais son association régulière à des contextes de violence a un effet de renforcement des stigmates négatifs qui pèsent déjà sur cette catégorie. La catégorie englobante des « jeunes » conduit ainsi à un décalage entre la réalité médiatique et la réalité vécue.

Un second biais d'invisibilisation consiste à ne pas donner *directement* la parole aux individus. À la place, au-delà du recours à un certain nombre de porte-parole (collectifs, associations, chercheurs, travailleurs sociaux), les journalistes proposent de plus en plus souvent, à partir de la fin des années 1990, des « récits biographiques ». Apparemment neutres, ces récits sont en réalité orientés vers un certain cadre d'analyse de la pauvreté. Selon la formule de Jean-Claude Passeron (1989), le genre biographique est porteur d'un « *pouvoir exorbitant d'intelligibilité* ». Il constitue un moyen pour faire passer des messages tout en s'appuyant sur une adhésion empathique du lecteur à l'itinéraire le plus souvent chaotique du personnage ainsi mis en scène. Lochard remarque que le développement de ce genre de récit biographique s'accompagne d'un nouveau vocabulaire. Les récits se concentrent sur les ruptures, les accidents de parcours. L'image de personnes « normales » subitement plongées, à la suite de ces accidents, dans des situations de détresse se trouve renforcée par l'usage constant du verbe « tomber » et de ses synonymes. On évoque des vies qui tiennent « à un fil », des personnes « mal dans leur peau » éprouvant une certaine « détresse ». La figure du pauvre qui apparaît à travers ces récits est celle d'un patient qui a besoin du secours et de la charité des autres et des institutions pour s'en sortir. De façon générale, les personnages y sont plus fréquemment caractérisés par ce dont ils sont privés que par leurs atouts.

On trouve ici un rôle des médias de porte-parole des publics pauvres et précaires qui peut conduire paradoxalement à leur inaudibilité et, partant, à un fort sentiment d'invisibilité. En effet, leur mise en lumière ne signifie pas pour autant leur prise de parole. À ce titre, l'enquête conclut à une très forte différenciation du degré réel de mise en visibilité/audibilité par la presse, la plus authentique étant le fait de la presse associative et la plus décalée étant celle de la presse nationale, la presse régionale se situant à un degré intermédiaire. Il irait donc bien, dans certains cas, d'une invisibilisation de la parole du pauvre par les médias. Ce constat ne doit toutefois pas automatiquement conduire à la formulation d'une critique. La mise en visibilité et en audibilité des personnes les plus en difficulté n'est pas chose aisée.

Les travaux concourant à ce rapport ont eux-mêmes rencontré de nombreuses limites dans leur tentative de faire parler les invisibles.

Le regard des travailleurs sociaux

En dépit de la grande diversité des professions regroupées sous ce nom³³, les travailleurs sociaux ont ceci en commun qu'ils se trouvent tous en interaction avec des publics pauvres ou précaires de façon régulière et qu'une partie de leur mission consiste à « rendre visibles » les difficultés des individus et des ménages qu'ils accompagnent afin que l'action publique puisse y apporter une réponse adaptée. Cette mise en visibilité des publics ou des phénomènes se heurte toutefois à des difficultés nouvelles engendrées par l'invisibilisation croissante du travail social. Celle-ci pourrait même constituer un moteur de l'invisibilité sociale (Musso, 2007).

L'enquête du cabinet FORS pour l'ONPES (Baronnet *et al.*, 2015) repose sur une série de « focus groupes » réalisés auprès d'une trentaine de travailleurs sociaux en Île-de-France, en Languedoc-Roussillon et en Bourgogne. Les groupes ont été composés de façon à y inclure la plus grande diversité possible de métiers, de statuts (public et privé), de missions et de fonctions. Le déroulement de ces focus groupes a permis de restituer fidèlement le vécu actuel des travailleurs sociaux à l'égard de l'invisibilité.

– *Quatre formes d'invisibilisation peuvent être causées par le travail social :*

- Une « invisibilisation subie » de certains publics, par l'effet de l'organisation même du travail social et de ses évolutions contemporaines.
- Une « invisibilisation stratégique », lorsque les travailleurs sociaux se placent en retrait vis-à-vis de certains publics ou contournent les voies officielles pour leur préférer des pratiques invisibles (aussi décrites comme une forme « d'écoute impuissante »).
- Une « invisibilisation choisie », orchestrée par les publics eux-mêmes, avec ou sans l'appui des travailleurs sociaux.
- Une « invisibilisation nécessaire », lorsque la mise en visibilité par le travailleur social risque de contredire le droit à la vie privée.

On remarque d'abord la très forte adéquation entre les représentations que les travailleurs sociaux se font des publics invisibles et les catégories associées à cette expression par la communauté scientifique. Les groupes de travail ont permis de recenser huit catégories d'invisibles : les étrangers en situation irrégulière, les femmes prostituées, les hébergés chez un tiers (et les non-domiciliés), les jeunes de 16 à 20 ans en milieu rural, les jeunes « *travellers* », les travailleurs saisonniers et néoruraux, les autoentrepreneurs et les travailleurs pauvres.

33. Assistant de service social, éducateur spécialisé, conseiller en économie sociale et solidaire, éducateur de jeunes enfants, éducateur technique spécialisé, animateur socioculturel, éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse, conseiller d'insertion et de probation, auxiliaire de vie, assistant maternel, agent de développement social constituent une partie des très nombreux métiers regroupés dans la catégorie des travailleurs sociaux.

Une invisibilisation subie

Les processus d'invisibilisation concernent d'abord les évolutions du travail social. La tendance à la spécialisation et à la rationalisation de l'action, la progression d'une logique gestionnaire, dans un contexte de persistance de la crise économique, auraient pour effet de contraindre les travailleurs sociaux à « fermer les yeux » sur une partie des difficultés des publics accompagnés : celles qu'ils ne peuvent pas résoudre ou celles qui ne rentrent pas dans les catégories ciblées par les dispositifs.

Les travailleurs sociaux expriment le constat d'un écart croissant entre le type de difficultés d'une partie des publics et l'objectif de réinsertion sociale et professionnelle des individus accompagnés : « *La vision de l'emploi et de l'intégration apparaît encore comme un seul phare. Or, ce n'est pas possible pour tout le monde : du coup, cela écarte les plus fragiles* ». L'impératif de résultats associé à l'approche gestionnaire des dispositifs amènerait les travailleurs sociaux à se concentrer sur les publics les moins fragiles - les plus visibles - et à délaisser ceux suivis auparavant : « *c'est le haut du panier qui est pris, ceux qu'on avait avant restent sur le bord de la route et on ne les voit plus* ». Les personnes aux parcours les plus linéaires sont automatiquement privilégiées car plus faciles à insérer, tandis que celles alternant entre des périodes de chômage et d'emploi demeurent invisibles. Aussi les travailleurs sociaux expliquent-ils l'invisibilisation d'une partie des publics par le maintien du seul objectif de réinsertion professionnelle, dans un contexte où l'accès à l'emploi est de plus en plus difficile.

Les nouvelles modalités d'organisation de leur profession incitent les travailleurs sociaux à opérer une sélection de plus en plus resserrée des publics. Le pilotage institutionnel du travail social se trouve désormais organisé en fonction d'exigence d'efficacité. Ces contraintes pèsent sur eux à travers le suivi informatisé de leur action. Ils doivent fournir de très nombreux renseignements sur les personnes suivies et les résultats obtenus. Ce fonctionnement les conduit à séparer leurs fonctions pour les évaluer chacune, et ainsi à renoncer à « *un vrai travail d'accompagnement social global* ». Le « diktat » de l'accompagnement mené sous l'angle exclusif des résultats mesurables aurait pour effet de diminuer l'approche préventive au profit de la seule logique curative. Un second facteur d'invisibilisation tiendrait donc à cette relative disparition du préventif, qui permettait justement de traiter les difficultés en amont.

Les travailleurs sociaux soulignent aussi les difficultés engendrées par la segmentation croissante de leur activité. Une segmentation liée à la distribution des compétences entre les nombreux niveaux des collectivités locales et des autres acteurs partie prenante. Cette évolution a été soulignée par Cyprien Avenel (2013), qui constate que « *la diversité des acteurs qui interviennent à un titre ou à un autre dans le champ social (État, collectivités locales, organismes de sécurité sociale, associations) interroge la répartition actuelle des compétences, le plus souvent enchevêtrées, et le degré de coopération entre ces acteurs* ». Cette segmentation des accompagnements produit un troisième facteur d'invisibilisation, car elle conduit à un découpage des publics qui manque de cohérence et contraint les personnes à répéter leur histoire à différents interlocuteurs qui ne coordonnent pas forcément leur

action³⁴. Cette segmentation de l'accompagnement avait déjà été repérée et critiquée dans le rapport de l'ONPES sur l'assistance, lorsque le danger avait été pointé d'une séparation trop étanche entre accompagnement social et accompagnement vers l'emploi.

La multiplication et la segmentation des acteurs et des processus d'accompagnement engendrent des besoins nouveaux en matière de coordination et de coopération, et autant de risques nouveaux en cas d'échec organisationnel. Les risques correspondent à la possibilité des acteurs de se décharger de leurs responsabilités, comme le fait de renvoyer certaines personnes depuis le secteur social et associatif vers le secteur caritatif : « *sur la ville de XXX, une stratégie est mise en place pour repousser les gens aux portes des institutions et les orienter vers d'autres, ce qui finit encore par l'urgence sociale, qui n'a plus le temps de faire ce travail d'aller vers ceux qui ne viennent pas exprimer leur demande* » (un éducateur spécialisé). De tels renvois peuvent aussi s'opérer depuis le secteur social vers le secteur psychiatrique, les travailleurs sociaux évoquant un phénomène de « *psychiatisation des problèmes sociaux* ».

De telles incohérences organisationnelles pourraient être évitées si certaines barrières ne limitaient pas les échanges entre professionnels de secteurs différents : la réticence à évoquer les situations individuelles avec des partenaires non-travailleurs sociaux, la connaissance souvent insuffisante de l'offre d'accueil et d'accompagnement proposée sur un territoire, la diversité des cadres de références des professionnels, ou encore le corporatisme des travailleurs sociaux en tant qu'il produit une certaine fermeture à l'égard de visions alternatives. Toutes ces barrières forment ensemble un quatrième facteur d'invisibilisation "subi" par les travailleurs sociaux, ainsi empêchés de rendre visibles une part croissante des difficultés qu'ils observent au quotidien.

Une invisibilisation stratégique

Les évolutions institutionnelles et sociales ont transformé le métier de travailleur social, remettant en cause sa posture traditionnelle, dans un moment où les attentes sont de plus en plus nombreuses et contradictoires. Cette situation engendre des formes d'*invisibilisation stratégique*. Car, en réaction aux contradictions de la commande institutionnelle, certains travailleurs sociaux mettent en œuvre des stratégies de contournement, qualifiées de « *pratiques invisibles* », qui ont pour effet l'invisibilisation même d'une partie des difficultés observées.

Si la logique de guichet ne constitue pas une nouveauté pour les travailleurs sociaux (Ravon, 2008 et 2009), son intensification dans un contexte d'augmentation des difficultés sociales entraîne un malaise chez les professionnels. Habités à privilégier une éthique de l'accompagnement fondée sur l'empathie et la recherche de réponses adaptées aux besoins, ils se trouvent incités de façon croissante à obtenir des résultats en se concentrant sur les publics les moins fragiles. Cette situation engendre un décalage de plus en plus profond entre le « *travail prescrit* » et le « *travail réel* » : « *On ne réfléchit plus. Ce qui manque,*

34. On retrouve ici un constat similaire à celui opéré aux États-Unis par le Brookings Institute, dont les analyses ont finalement débouché sur la recommandation, pour lutter contre l'invisibilité sociale, de faire en sorte que chacun n'ait à raconter son histoire qu'une seule fois, afin d'éviter tout découragement, ce qui conduirait au non-recours.

c'est qu'on ne nous apprend pas à décrypter ce décalage entre nos valeurs et le cadre institutionnel dans lequel on va être amené à exercer. Cela entraîne beaucoup de souffrance et de découragement ». Les réactions à ces décalages et à cette souffrance varient selon les professionnels, mais bon nombre d'entre eux estiment être aujourd'hui entrés dans une logique de résistance et de contournement de la demande officielle qui peut aller jusqu'à des situations de conflit avec leur hiérarchie : *« J'ai eu une formation où j'ai constamment appris à repérer les marges de manœuvre. Mais après, l'inscription dans l'idéologie des politiques et de l'institution m'a obligée à prendre des risques au sein de mon institution »* (une assistante sociale).

L'écart entre les conditions de vie des publics accompagnés et celles des travailleurs sociaux n'étant pas toujours très grand, ces derniers ont tendance à ressentir de l'empathie, ce qui les amène à privilégier la reconnaissance des besoins réels plutôt que le traitement institutionnel attendu par leur hiérarchie. Jean Furtos (2014) décrivait ainsi ce paradoxe : *« On note des accompagnants souvent débordés, aux prises avec des difficultés subjectives décrites sous le nom de traumatisme vicariant, c'est-à-dire que le trauma du sujet accompagné est provisoirement porté par l'accompagnant. »* Ou encore, ainsi que l'a formulé un travailleur social dans l'un des focus groupes : *« parfois, on a l'impression d'être dans les mêmes difficultés que la personne que l'on suit. Quand je rédige une note sociale, par exemple, j'ai l'impression d'être le pauvre qui doit se justifier (...) Nous aussi, travailleurs sociaux, on est de plus en plus dans le système D »*. Leur posture est d'autant plus mal vécue qu'ils se trouvent perçus par les publics comme des représentants de ces institutions qui leur demandent des comptes en permanence et qui, de ce fait, ont tendance à les stigmatiser. En découle un certain paradoxe, celui d'un travailleur social qui recherche une proximité avec les publics, tout en cherchant à se protéger et en maintenant une certaine défiance envers sa hiérarchie afin de faire valoir les besoins réels plutôt que de simplement répondre à l'injonction institutionnelle.

Une partie des processus d'invisibilisation sociale prend sa source dans la représentation que les travailleurs sociaux se font de leur propre métier et dans les décisions qu'ils prennent pour maintenir cette identité en dépit du cadre institutionnel. Le formalisme auquel ils sont soumis ayant pour effet de diminuer leur marge de manœuvre, ils se trouvent souvent amenés, pour rester en cohérence avec eux-mêmes, à contourner les règles institutionnelles. Une telle stratégie peut prendre de multiples formes. Certains la voient comme le fait d'aller *plus loin* que leurs missions officielles, à l'instar de cette assistante sociale de la CAF : *« Pour moi, ça a été très très loin parce que je me suis fait reprocher d'avoir appelé les pompiers pour une personne qui agonisait depuis, je crois, une semaine chez elle. En fait, j'avais suivi la fille et pas la mère. Sauf qu'un travailleur social, ça prend des nouvelles de la famille. Et la fille qui était en hôpital psychiatrique me dit, comme ça, de manière anodine, "ma mère est paralysée, elle ne pourra pas venir". Et, tout de suite, je lui demande : "Qui s'occupe d'elle ? Qui rentre au domicile ? Comment elle mange ?" Etc. J'ai interpellé le service social départemental qui voulait passer la rencontrer l'après-midi. Du coup, j'appelle la mère pour lui expliquer qu'on va passer la voir l'après-midi et je l'entends agoniser au téléphone. Donc, j'appelle les pompiers et je vais voir ma chef de service et je lui explique que les pompiers sont rentrés, qu'ils ont constaté que ça faisait 4-5 jours qu'elle n'avait pas bu... enfin, une situation dramatique... Je me suis vu reprocher par ma chef de service*

que j'allais trop loin et que j'étais intervenue dans une situation alors que ce n'était pas à moi de le faire ! La question du bon sens, elle ne l'a plus, elle a la question des procédures, elle a la question des limites. »

Un travailleur social en centre d'hébergement d'urgence (CHRS) décrit ainsi le rapport de force dans lequel il se trouve placé : *« Je suis avec des incasables, des indésirables. Il m'est arrivé en réunion de me mettre en colère en demandant si je devais attendre que les gens meurent en CHRS. Voilà, y a des moments où on doit faire du rentre-dedans. »* Pour contourner ce cadre institutionnel, plusieurs pistes sont identifiées. Certains professionnels expliquent qu'ils s'emploient à recoder les besoins repérés afin de les faire correspondre aux catégories officielles. On peut évoquer à ce titre une stratégie de mise en visibilité, même s'il s'agit de rendre visibles des besoins en cachant leur véritable nature : *« Sur le terrain, ma préoccupation, c'est d'amener les personnes à être visibles et pour cela, je les amène à les faire rentrer dans un cadre, je ne les prends pas telles qu'elles, mais je les oblige à rentrer dans les critères d'un cadre. Il y a un glissement pour répondre au cadre posé »* (une assistante sociale).

Dès lors, ce qui est invisible, ce sont aussi ces pratiques clandestines, ces stratégies mises en œuvre par les travailleurs sociaux pour s'abstraire d'un cadre d'intervention qu'ils jugent de plus en plus contraignant. Une expression utilisée par une assistante sociale symbolise clairement ce qui se trouve réellement en jeu à travers ces pratiques invisibles, évoquant le cas de ces professionnels qui prolongent l'écoute des publics bien au-delà de leur stricte mission : *« J'ai interviewé pour mon mémoire de master des travailleurs sociaux du CHU qui gardent des contacts avec des familles et qui ne le disent à personne. Du coup, c'est de l'écoute impuissante. Quand j'ai interviewé l'une d'entre eux dans son bureau, elle en parlait à voix basse, tellement elle n'avait pas le droit d'en parler »*. L'écoute devient « impuissante » quand elle se développe dans un dispositif inadapté ou hors dispositif. Le travail du professionnel est alors invisible tout autant que les besoins qu'il vise justement à reconnaître par sa démarche hors du cadre institutionnel classique.

Les processus d'invisibilisation produits par les travailleurs sociaux expriment l'intensité de la relation qui les lie à leurs publics. Une relation qu'ils choisissent souvent de privilégier par rapport au cadre institutionnel, reconnaissant ainsi les publics en tant que personnes à part entières et non plus seulement comme la cible potentielle d'un dispositif.

Une invisibilisation choisie

Le respect des personnes en situation d'invisibilité sociale suppose de reconnaître leurs spécificités, y compris lorsque celles-ci incluent une forme d'invisibilité volontaire et assumée. Ainsi les travailleurs sociaux évoquent-ils ces personnes qui peuvent, en partie au moins, participer elles-mêmes à la construction de leur invisibilité. L'assistante sociale d'un conseil départemental cite *« ceux qui font le choix de se débrouiller seuls »*. Trois figures de l'invisibilité volontaire se dégagent des discours des professionnels.

Les « surinsérés » de l'action sociale disposent de « compétences » acquises au fil d'un parcours ayant justifié à de nombreuses reprises un accompagnement par des institutions. Maîtrisant les codes et rouages des institutions, ayant de plus incorporé les attentes des travailleurs sociaux, ces usagers peuvent, de manière stratégique, choisir de rendre visible

ou non telle ou telle difficulté : « *Par exemple, il y a ces personnes qui vivent en caravane et cherchent un emploi. Elles n'évoquent pas leur situation d'habitat car elles savent qu'elles pourraient se faire expulser. Elles ont intégré que le parcours emploi pouvait permettre d'avoir un logement, donc elles ne rendent pas visible le reste de leur situation par peur de ne pas pouvoir atteindre leur objectif.* » Les travailleurs sociaux analysent ce phénomène comme l'un des effets pervers de l'organisation de l'action sociale et en soulignent les risques, notamment celui de laisser de côté des problèmes réels. La normativité de l'action sociale ayant pour effet d'exclure une partie des difficultés, les usagers les plus avertis du système en viennent à dissimuler certains de leurs besoins les plus fondamentaux.

À l'inverse de ces usagers habitués à des relations régulières avec les travailleurs sociaux, on trouve ceux qui ne se rendent visibles que très ponctuellement et qui peinent à incorporer les normes de l'action sociale. Plutôt qu'une invisibilité choisie, ces derniers risquent d'être confrontés à ce qui est qualifié par les auteurs de l'étude comme une « invisibilité de renoncement ». Face aux obstacles administratifs et institutionnels qui se dressent devant eux, ces usagers ponctuels risquent en effet de renoncer à demander l'aide dont ils ont besoin : « *ce sont des personnes que l'on ne voit plus par la suite, le coût psychique est supérieur à la réponse apportée* ». Aux barrières administratives se rajoute souvent un sentiment de honte d'autant plus intense que le recours à l'aide sociale est ponctuel et donc vécu comme stigmatisant.

On peut enfin évoquer le cas de ceux qui font le choix d'une invisibilité sociale totale. À la différence des usagers habitués aux codes et aux normes de l'aide sociale qui cachent une partie de leurs difficultés afin d'optimiser leurs chances d'obtenir des réponses satisfaisantes, ceux-là ont renoncé à solliciter la protection des institutions et décidé d'affirmer à tout prix leur autonomie. Leur rejet des institutions peut traduire la crainte de la stigmatisation ou le refus de se soumettre à la description statistique ou institutionnelle, ainsi qu'aux catégories d'identification des publics - les sans-travail, les inactifs, les handicapés valides, etc. En milieu rural, un tel choix s'expliquera par la capacité des personnes à recourir, en lieu et place de l'accompagnement institutionnel, à « *un système de débrouille* » basé sur les solidarités locales. Certains professionnels évoquent aussi des néoruraux qui préfèrent mobiliser « *une économie de subsistance alliant culture de jardin, petits boulots et aide ponctuelle* ». En ville, l'invisibilité volontaire reposera beaucoup plus sur des stratégies de mobilité, notamment pour des jeunes en rupture et en recherche d'un style de vie flexible, comme les jeunes « *travellers* » évoqués par les travailleurs sociaux : « *ils alternent squat et hébergement pour se loger. La ville leur offre aussi le moyen de se planquer, ils ont toujours des solutions* ». Derrière ces pratiques peut aussi se trouver une forme de « *rejet de la société* » (Primor, 2014) qui ne doit pas être négligée dans la compréhension des processus psychologiques pouvant conduire à l'invisibilité sociale choisie (Muniqlia et Rothé, 2013).

Une invisibilisation nécessaire

Deux constats conduisent à parler de *l'invisibilisation nécessaire* de certains publics. Celui, d'abord, des capacités d'action toujours limitées des institutions et de l'obligation qui en découle d'opérer certains choix et donc de privilégier, à un moment donné, certains publics au détriment des autres. Une telle invisibilisation pourra toutefois n'être que temporaire

et les publics être reconnus ultérieurement pour leurs difficultés : « *l'invisibilité dépend du statut de la personne, mais ce n'est pas quelque chose de continu* ». Quel contexte spécifique pourrait amener les institutions à cibler les difficultés des publics aujourd'hui considérés comme invisibles ? On peut formuler l'hypothèse que le contexte économique joue un rôle déterminant dans la mesure où les périodes de stagnation et de récession constituent autant de mises à l'épreuve potentielles des institutions et de leur légitimité. Dans de tels contextes, l'une des réactions possibles des institutions consiste à concentrer les interventions sur les publics les plus faciles à aider, ceux pour lesquels des résultats pourront être obtenus plus rapidement et ainsi contribuer plus efficacement à renforcer leur légitimité. L'invisibilité institutionnelle, de ce point de vue, doit être abordée comme un phénomène dynamique. Elle ne constitue pas un état immuable mais résulte d'un parcours qui, en l'état actuel, exigerait trop d'efforts pour trouver une solution. Une solution qui, demain peut-être, sera plus facile à trouver... Ce serait du moins ainsi que raisonne une partie des décideurs, en amont, dans le cadre du travail social.

Une autre forme d'invisibilisation nécessaire peut être le fait de décisions prises par les travailleurs sociaux eux-mêmes. Elle correspond alors à la volonté des aidants de protéger la vie privée des aidés en limitant volontairement leur mise en visibilité afin de préserver un degré suffisant d'intimité. Ainsi l'impératif de mise en visibilité des difficultés se trouverait-il rejoint par celui de « *préserver le droit d'être invisible* » (Faes, 2015). Selon le philosophe, en effet : « *Une personne ne peut vraiment être à l'aise et se prêter au jeu de l'apparaître que si elle dispose d'un lieu à elle, d'un chez soi, lieu où elle peut se mettre à l'abri des regards et jouir d'une intimité. Les personnes, invisibles socialement, ou bien disposent d'un tel lieu mais s'y retirent et disparaissent parce qu'elles n'ont pas les moyens de paraître ou ont des problèmes à faire disparaître ; ou bien elles ne disposent pas d'un tel chez soi et acceptent mal, dans le manque où elles sont, de ne pouvoir échapper au regard et à l'attention d'autrui.* »

La première étape dans la lutte contre l'invisibilité sociale consisterait à... garantir la non-visibilité. Une telle démarche s'apparente directement à celle au cœur du dispositif expérimental « Un chez-soi d'abord »³⁵. Porté par l'État depuis 2011, il s'adresse à une population jusque-là en marge de l'action publique : les personnes sans abri souffrant de troubles psychiques sévères et d'addiction. On trouve derrière cette expérimentation un processus de mise à l'agenda politique correspondant au modèle décrit plus haut, avec une certaine articulation entre la *mobilisation* des Enfants de Don Quichotte en 2007 et la médiatisation régulière des personnes souffrant de schizophrénie et de leur « dangerosité » présumée³⁶. Débuté en avril 2011, le programme « Un chez soi d'abord » met en place sur quatre territoires - Marseille, Toulouse, la métropole Lilloise et Paris - un modèle d'intervention de type « *housing first* » qui a déjà fait ses preuves outre-Atlantique (États-Unis puis Canada). Il fait le pari d'orienter directement les publics concernés vers un logement ordinaire en leur assurant un accompagnement soutenu par une équipe pluridisciplinaire médico-

35. Contribution de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) dans le cadre de l'étude sur l'invisibilité sociale menée par l'ONPES. Note actualisée au 23 juillet 2015.

36. La médiatisation a lieu généralement après des événements dramatiques, comme à la fin de l'année 2008 avec le meurtre d'un jeune homme par un patient échappé d'un établissement psychiatrique à Grenoble.

psychosociale. Au-delà des enjeux liés à la santé, on trouve dans cette approche l'idée que le parcours de réinsertion de ces personnes sans abri doit impérativement débiter par l'accès à une forme de mise en retrait et donc d'invisibilité sociale, condition nécessaire à l'exercice de la vie privée et donc, pourrait-on dire, à la reconnaissance de soi par soi, déterminante pour la mobilisation personnelle.

Ce même impératif de préservation de l'intimité anime les travailleurs sociaux, souvent confrontés à des questionnements éthiques quant à la nécessité de rendre visible à n'importe quel prix. Ils partagent l'idée d'une violence des institutions à l'égard des plus fragilisés, constamment obligés de se dévoiler et de se « déshabiller ». Face à une telle violence symbolique, les travailleurs sociaux l'ont rappelé à plusieurs reprises, l'invisibilité peut être considérée comme le dernier espace de liberté ou d'autonomie pour des individus qui ne souhaitent pas ou plus être pris dans le maillage institutionnel et ses contraintes. Ainsi semble-t-il aller de soi, pour ceux interrogés, que « *lorsque les personnes se débrouillent seules et demandent qu'on les laisse tranquilles, on doit respecter ce choix* ». Ce respect de l'intimité peut aussi se trouver associé à la préservation d'un lieu de vie qui, s'il engendre des risques pour la personne, n'en devient pas moins une condition de la survie : « *en milieu rural, (...) les personnes sont très attachées à leur lieu de vie et elles ne veulent pas partir. Elles ne veulent pas abandonner ce qui leur reste, même si elles vivent dans des logements parfois insalubres* ».

Le paradoxe de l'invisibilité sociale s'est rarement trouvé éclairé aussi nettement que par les travailleurs sociaux au terme des focus groupes (Baronnet *et al.*, 2015). Leurs discours révèlent l'ambiguïté de leur activité professionnelle, en tant qu'elle vise à faire sortir les publics de l'invisibilité tout en les préservant d'une excessive visibilité. La question se pose alors de savoir où se situe la frontière entre le manque et l'excès de visibilité. De l'opinion même des travailleurs sociaux, il y va d'un enjeu de reconnaissance sociale - une reconnaissance distinguée ici de la seule mise en visibilité sociale. La reconnaissance suppose une mise en visibilité souvent plus subtile que celle orchestrée par les dispositifs institutionnels, une approche qui privilégierait l'expression du respect de la personne sur le traitement de ses besoins objectifs. Ainsi s'agit-il de rendre les personnes visibles « *au sens de l'accompagnement* », de la relation interpersonnelle, plutôt qu'au sens des dispositifs. Hubert Faes résume bien cet enjeu en affirmant que « *le problème de l'invisibilité n'est pas un simple problème de connaissance des personnes, de leurs besoins et d'action pour leur apporter l'aide correspondante. C'est un problème de reconnaissance et de respect. Le problème est dans la manière dont seront traitées les personnes au-delà du secours qui leur est apporté* ».

Parce qu'ils se trouvent en contact régulier avec les publics défavorisés ou en grande difficulté, les travailleurs sociaux constituent la source la plus directe de connaissance de ces publics. Leurs difficultés croissantes à faire remonter ces connaissances posent la question des attentes des décideurs politiques à cet égard. Dans quelle mesure ces derniers manifestent-ils le souci de mieux connaître les difficultés spécifiques rencontrées par les populations évoquées jusqu'ici et éprouvant souvent un sentiment d'invisibilité ? Quel rôle les décideurs politiques jouent-ils réellement à l'égard des phénomènes d'invisibilité sociale ? Cet enjeu est d'autant plus important qu'il ouvre la voie à un questionnement sur la responsabilité des institutions publiques dans les processus d'invisibilisation.

Les représentations des décideurs politiques

La notion même d'invisibilité, par sa signification intrinsèque, invite à s'intéresser aux difficultés sociales les plus méconnues. Elle agit à la fois comme un idéal régulateur des sciences sociales et comme une source de questionnement pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. Pour comprendre ses effets dans le domaine des politiques publiques, il convient d'interroger les *représentations* que les décideurs politiques s'en font. L'enquête menée pour l'ONPES par le cabinet APEX révèle une relation inégale à ce phénomène, allant du « visible » à « l'invisible non perçu », en passant par « l'invisible perçu » (Cervera et Hourcade, 2015).

– *Trois facteurs d'invisibilisation identifiés dans les représentations des élus :*

- Une interprétation subjective de l'invisibilité qui limite la reconnaissance des difficultés objectives des publics invisibles pris dans leur globalité.
- Une identification des "invisibles" comme effet de la fragmentation des dispositifs sociaux.
- Une réticence à intégrer la lutte contre l'invisibilité sociale au sein des discours et des programmes politiques.

Cette enquête se fonde sur une série d'entretiens avec quatorze décideurs politiques sélectionnés à trois échelons de l'action publique : les villes, les départements et la représentation nationale³⁷. Le déroulement de l'enquête fournit un premier éclairage quant à la place accordée par les décideurs politiques aux enjeux d'invisibilité sociale. Les auteurs du rapport ont clairement exprimé leurs difficultés à obtenir des rendez-vous avec les personnes contactées et considèrent que cela traduit en partie un manque de familiarité des décideurs politiques avec la question de l'invisibilité, ainsi qu'une absence d'actions emblématiques permettant de mieux prendre en compte cette question. Pour autant, peu d'élus ont mis en doute l'utilité de la notion d'invisibilité, ce qui montre une certaine accoutumance à celle-ci, en raison de « l'effet de mode » dont elle bénéficie depuis une dizaine d'années. Notons enfin que les entretiens ont été menés de façon semi-directive et qu'aucune définition de l'invisibilité n'a été suggérée aux personnes interviewées afin de laisser ouvertes leurs représentations.

Les causes de l'invisibilité : une interprétation « à courte vue »

S'agissant des causes susceptibles de conduire certains publics à l'invisibilité sociale, les décideurs se limitent souvent à des considérations sur le fonctionnement de l'action publique et sur les carences de l'action sociale. Les interviewés n'évoquent que très rarement les processus liés aux dimensions médiatique, culturelle ou politique, qui pourtant se trouvent au cœur des analyses scientifiques. Pour eux, l'invisibilité constitue un phénomène avant tout *individuel* qui désigne « les personnes qui ne viennent pas » (non-recours) ainsi que l'ensemble

37. Quatorze entretiens semi-directifs ont été menés auprès de trois élus nationaux (deux sénateurs et un député), quatre élus départementaux et sept élus municipaux, le tout en respectant une certaine diversité des types de territoire et des appartenances politiques des acteurs interrogés.

de celles « pour lesquelles rien n'est prévu » (inadéquation des catégories). Leur analyse des causes de l'invisibilité recoupe celle sur le non-recours et sur les dysfonctionnements de l'action publique. On y retrouve la tension entre la responsabilité individuelle et le fonctionnement institutionnel, ainsi qu'une critique des instruments de l'action publique.

Ces interprétations individualistes de l'invisibilité apparaissent régulièrement dans les discours des élus. Si certains publics en difficulté ne viennent pas dans les services sociaux, cela s'expliquerait soit par leur *isolement* (social, géographique) soit par leur choix de ne pas venir. Les élus des grandes villes ont le plus tendance à souligner l'isolement social. Tandis que ceux du monde rural insistent logiquement sur l'isolement géographique susceptible de limiter les démarches, par exemple, des jeunes ou des personnes âgées peu autonomes en matière de mobilité. L'adjoint au maire d'une importante ville de l'ouest de la France considère que « *l'incarnation de l'invisibilité, c'est la personne qui est complètement isolée, chez elle, qui ne sort pas* ». Cet isolement peut se trouver associé à l'âge ou à la situation familiale. Mais il peut aussi traduire des accidents de parcours : « *c'est ceux qui sont en train de chuter (...). Des gens qui ont pu avoir une situation sociale très enviable et qui perdent tout pour tout un tas de raisons* ». On trouve ici une référence aux processus de rupture des liens sociaux décrits par Robert Castel et Serge Pauyam et associés notamment au concept de disqualification sociale (Pauyam, 2012). Les élus visent ainsi des trajectoires personnelles marquées par des accidents de la vie, ce qui montre leur tendance à assimiler l'invisibilité sociale à un phénomène strictement individuel.

Cette approche très fortement individualisée de l'invisibilité recoupe en partie des considérations sur le non-recours. Ne pas effectuer les démarches pour obtenir un accompagnement ou un droit est pointé par les élus comme l'un des facteurs principaux de l'invisibilité. Ne peuvent pas être connus de l'administration ceux qui ne s'en font pas connaître... Ainsi les élus associent-ils l'invisibilité sociale aux mêmes schémas explicatifs que ceux déjà attachés aux phénomènes de non-recours : « *ces personnes qui ne viennent pas nous voir, qui ne nous contactent pas, on a du mal à les identifier* » (adjointe au maire d'une grande ville du sud-ouest de la France). Un élu d'une petite ville du sud-ouest souligne aussi ces enjeux, révélant une vision quasi paternaliste du lien social : « *Il faut quand même que la personne fasse la démarche. (...) Est-ce qu'il faut que l'on systématise sans que la personne ne fasse la moindre démarche, et est-ce que cela ne risque pas de déresponsabiliser la personne ?* ».

Ces analyses associées au non-recours renvoient à une causalité de nature interne ou externe. Une partie des élus pointe des causalités externes comme l'isolement social ou géographique, le manque d'informations sur les démarches à entreprendre, ou la complexité de celles-ci. D'autres ont tendance à privilégier des causalités internes, avec une subdivision entre deux principes explicatifs, selon qu'ils se concentrent sur le caractère *choisi* ou bien *subi* du non-recours.

Les élus mettent en avant les mécanismes liés à la dignité de la personne, soulignant les obstacles susceptibles de limiter le recours aux services et aux droits. L'adjointe aux affaires sociales d'une commune francilienne estime que « *l'invisibilité, ce sont toutes ces personnes qui auraient besoin d'aide, mais qui n'osent pas franchir le pas* ». Un élu municipal souligne le malaise psychologique des personnes concernées : « *ce sont des gens pour lesquels c'est*

une souffrance d'aller demander quelque chose ». Un autre va encore plus loin en évoquant les craintes des gens de rendre visibles leurs difficultés dans les institutions : « *c'est aussi un public qui n'a pas envie d'être détecté comme ayant besoin de l'action sociale, tant ils la considèrent comme étant très stigmatisante* ». Toutes ces explications s'inscrivent dans le prolongement de la sociologie de la pauvreté qui associe la vulnérabilité sociale et la crainte du regard négatif porté sur soi. Elles privilégient l'hypothèse d'une invisibilité subie³⁸.

Mais les discours des élus ne manifestent pas tous une approche compatissante. Une partie d'entre eux insiste sur la dimension choisie du non-recours. Ils mettent en avant la préférence pour les ressources de l'économie souterraine et le repli sur la communauté ou les stratégies de dissimulation de ceux qui cherchent à frauder les aides sociales. Le vice-président d'un conseil départemental, également maire d'une petite commune rurale, mentionne le cas des gens du voyage qui, « *il y a encore cinq ou six ans* », par leur itinérance, « *étaient habitués à avoir deux, voire trois, voire quatre, voire cinq RMI ou RSA* ». Un élu départemental du centre de la France met plus en avant le passage dans la délinquance des jeunes : « *il y a un public de jeunes aussi parfois, il y a des jeunes qui vont rester dans des démarches légales et il y en a d'autres qui vont franchir le pas de la délinquance. Pour subsister d'abord, (...) et après on a des parcours de vrais délinquants qui s'organisent* ». Soit un discours qui interprète l'invisibilité comme un choix volontaire.

L'invisibilité comme effet de la fragmentation des dispositifs sociaux

Au-delà de la responsabilité individuelle, les élus identifient la nature des instruments administratifs comme l'un des principaux mécanismes d'invisibilisation sociale. Les catégories et les critères sur lesquels s'appuie le travail d'aide sociale ont pour effet d'opérer un découpage entre les inclus et les exclus des dispositifs de solidarité. Ceux qui s'en trouvent exclus constituent, à leurs yeux, la catégorie la plus visible des publics invisibles. Soit des catégories déjà largement connues des chercheurs et des acteurs de la lutte contre la pauvreté. Cinq types de publics se trouvent ainsi associés à la notion d'invisibilité sociale dans les représentations des élus interrogés : les jeunes précaires de 18 à 25 ans, les personnes âgées pauvres, les familles monoparentales, les travailleurs pauvres et les étrangers illégaux.

Les jeunes précaires âgés de 18 à 25 ans constituent la catégorie la plus fréquemment citée par les élus. Les « *jeunes* » se trouvent ici abordés de façon globale, sans que des distinctions pourtant importantes ne soient mentionnées, concernant leur statut (sans papiers, en errance), leur profil socioprofessionnel (avec ou sans diplôme, au chômage ou en emploi) ou encore leur situation sociale et familiale (jeunes à la tête d'un foyer, jeunes placés qui quittent à 18 ans leur institution d'accueil). Comme le remarque une élue départementale de l'ouest, ce défaut d'analyse reflète le fonctionnement de l'action publique qui cible par *catégorie* plutôt que sur la base d'une analyse localisée des *besoins* et des profils de ceux cumulant le plus de difficultés.

Les représentations que les élus se font de l'invisibilité des jeunes découlent du mode de fonctionnement de l'action publique. Les jeunes seraient invisibles en raison du critère d'âge

38. Voir notamment les travaux de Robert Castel (1995) ainsi que la relecture proposée par Serge Paugam (1991) de l'œuvre de Georg Simmel.

qui fonde l'accès à un grand nombre de droits. L'ouverture récente du RSA activité à 18 ans (le seuil de 25 ans restant en vigueur pour l'accès au RSA socle) et la mise en place de la Garantie jeunes³⁹ n'empêcheraient pas qu'une partie des jeunes précaires demeurent invisibles en raison de leur propension au non-recours, par crainte d'être stigmatisés, ou découragés par la complexité des procédures administratives et du manque d'informations. Les élus ne proposent pas d'analyse expliquant pourquoi certains jeunes précaires sont déjà connus des services tandis que d'autres ne le sont pas. Ils connaissent bien les dispositifs dédiés aux jeunes comme les missions locales, les médiateurs, les centres sociaux ou l'aide des conseils départementaux à l'inscription au permis de conduire. Mais leurs discours ignorent les jeunes les plus invisibles, comme par exemple certains des « jeunes ruraux ». Si les personnes âgées sont, elles, clairement identifiées comme des « publics invisibles », le discours des élus ne permet pas non plus de comprendre les situations d'invisibilité d'une partie d'entre elles. Les élus connaissent les données statistiques générales sur leur niveau de pauvreté et assimilent leur invisibilité à l'apparition d'une catégorie de « retraités pauvres » depuis une dizaine d'années. Ils connaissent bien les dispositifs qui leur sont dédiés : certaines aides financières ponctuelles des CCAS, mais aussi des services à la personne (portage des repas), des bons d'échange, des animations ou des colis alimentaires, ou encore les prestations gérées par les conseils départementaux – telles que les allocations du minimum vieillesse : l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) et l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA). Mais ils expliquent toujours l'invisibilité de ces publics par le non-recours aux dispositifs et donc par les causes associées à ce phénomène : manque d'informations, sentiment de honte, complexité des procédures, ou encore une mobilité souvent difficile.

On retrouve ce schéma pour les trois autres catégories de publics évoquées. Soit le constat d'une précarité croissante de ces publics associée à une propension plus ou moins forte au non-recours aux dispositifs existants.

Les familles monoparentales, notamment les mères isolées, rencontrent des difficultés économiques importantes qui justifieraient le recours aux aides disponibles. Mais elles se confrontent aux mêmes barrières que celles évoquées précédemment et préfèrent souvent, selon les élus, ne pas demander ce à quoi elles ont droit : « *elles ont à faire face à des tas de démarches personnelles au quotidien et, en plus, à des démarches administratives qui sont également en dehors des clous habituels ou traditionnels. Le fait de réclamer donne le sentiment, pour elles en particulier, de quémander, alors que ce n'est pas vrai* » (un sénateur). L'invisibilité supposée des travailleurs pauvres s'expliquerait de son côté par les mutations récentes du marché du travail. Se situant au-dessus des seuils de pauvreté, empêchés par leur statut d'actifs d'accéder aux dispositifs d'aide sociale, le moindre accident de parcours peut les faire basculer dans la grande pauvreté. Un sénateur évoque « *ces gens qui travaillent, qui parfois dorment dans leur voiture (...). [Ces gens] se débrouillent comme ils peuvent. Ils n'ont pas d'aide sociale particulière, parce qu'ils ont un travail, une rémunération* ».

39. La Garantie jeunes, qui comprend le versement d'une allocation et un accompagnement vers l'emploi, est pour l'instant expérimentée sur un nombre restreint de territoires et ne dure qu'un an. Son évaluation est en cours. Elle ouvrira possiblement la voie à sa généralisation.

Enfin, les étrangers en instance de décision ou en séjour illégal sont aussi identifiés comme une catégorie de public invisible. Leurs difficultés socio-économiques évidentes expliqueraient que leur situation ne soit pas analysée par les élus. En revanche, ces derniers insistent sur leur situation illégale qui expliquerait leur choix d'une certaine invisibilité sociale. En dépit de cela, de nombreux élus sont déterminés à leur faire bénéficier des aides auxquelles ils ont droit, témoignant ainsi de la distinction qu'ils font entre la question de la légalité de leur présence sur le territoire et celle proprement sociale de leurs droits et de leurs besoins. Un sénateur explique ainsi que « *les demandes d'asile, actuellement, c'est entre deux et cinq ans. Ce n'est pas possible. (...) Parce que les conséquences de cela, c'est que des familles qui ont des enfants se retrouvent dans la rue. J'ai fait deux nuits avec le Samu social. Le président disait que si l'on ne fait rien, les trottoirs de Paris, ce seront bientôt les trottoirs de Manille. C'est un vrai sujet* ».

« *C'est un vrai sujet* » : cette dernière formule résume bien la relation que les élus entretiennent avec « l'invisible-perçu » : celles et ceux évoqués ici correspondent aux *nouvelles précarités* associées dans les discours scientifique, médiatique et politique aux conséquences sociales de la persistance de la crise économique. Dès lors, pour comprendre les représentations que les décideurs politiques se font de l'invisibilité sociale, il faut faire une « lecture en creux » de leurs discours.

La réticence à proposer un programme d'action en faveur des invisibles

On peut voir dans l'invisible non perçu cette fois-ci, la confirmation du choix opéré par l'ONPES quant aux trois catégories d'invisibles ciblées dans ce rapport - les jeunes ruraux, les travailleurs indépendants pauvres et les parents des enfants suivis par l'Aide sociale à l'enfance. Aucune de ces catégories n'a été citée par les élus interviewés. Mais ce décalage trouve peut-être une autre explication que celle d'une simple méconnaissance.

Tout est affaire d'interprétation de la notion d'invisibilité sociale. Les élus assimilent celle-ci à la méconnaissance par les institutions d'une partie des difficultés rencontrées par certaines populations. Ils s'inscrivent ainsi en continuité avec l'*interprétation institutionnelle de l'invisibilité*. Celle-ci ne se rapporterait pas à des situations échappant à la connaissance des acteurs politiques. Il s'agirait plutôt de situations dont l'existence est connue - par exemple, la pauvreté des personnes âgées -, et pour lesquelles les réponses institutionnelles semblent difficiles à formuler ou à appliquer. On peut parler à cet égard d'une *invisibilité relative* au sens où elle pointe l'inadéquation des réponses plutôt que la méconnaissance des situations.

S'il y a bien un invisible perçu par les politiques, celui-ci ne prend pas en compte certaines catégories de population, celles présentées dans l'ouvrage coordonné par Stéphane Beaud et al. (2006)⁴⁰, pas plus que celles étudiées dans le rapport réalisé pour l'ONPES, en 2014,

40. Pour n'en citer que quelques-unes : les salariés dont l'entreprise a été délocalisée, les homosexuels dissimulés, les usagers de drogues, les personnes pauvres ayant des troubles mentaux, les sortants de prison, les femmes au foyer, les habitants des taudis, les intermittents précaires, les prostituées, les surendettés, etc.

sur les publics mal couverts par la statistique publique⁴¹. Cette absence peut confirmer en partie les hypothèses proposées au premier chapitre. Ainsi cette méconnaissance pourrait s'expliquer par le manque de données sur ces publics, ou par l'absence de représentation politique, ou encore par l'insuffisant traitement de ces catégories par les médias. On notera en particulier le très faible nombre de porte-parole en capacité d'attirer l'attention sur les problèmes en question, mais surtout les difficultés que rencontrent ceux-ci pour toucher et sensibiliser les décideurs. Au-delà de la compréhension par les décideurs politiques de ce qui entre dans la catégorie du « visible » et dans celle de « l'invisible perçu », les entretiens révèlent un autre ressort de l'invisibilité. Du propre aveu des élus, le thème de l'invisibilité constitue un enjeu électoral faible... en raison de la forte connexion entre la visibilité médiatique et les programmes politiques : « *Ce n'est pas vendeur. Vous avez un gamin, qui malheureusement dort dans la rue pour des questions de précarité, vous allez faire pleurer dans les chaumières. Un soir. Et puis après, on passe à autre chose. C'est le vrai problème (...). On est dans une politique souvent compassionnelle, qui est une politique de réaction uniquement en fonction de la communication et de la médiatisation du moment, et les forces politiques souffrent de cela.* » (Un sénateur).

Pour qu'une question devienne un sujet de préoccupation politique, elle doit d'abord être visible d'un point de vue médiatique. On trouve ici la question de « mise à l'agenda » de ce thème selon laquelle « *l'attention publique est une ressource rare, dont l'allocation dépend de la compétition au sein d'un système d'arènes publiques* » (Hassenteufel, 2010). Comment, dans une telle compétition, une question se trouve-t-elle mise à l'agenda ? Selon Hassenteufel, trois voies distinctes sont à prendre en compte : la mobilisation, la médiatisation et la politisation. La *mobilisation* désigne les initiatives prises par des groupes plus ou moins organisés, avec ou sans le soutien de l'opinion publique, généralement de façon conflictuelle avec les autorités publiques, et s'accompagnant le plus souvent d'actions ponctuelles visant à attirer l'attention de l'opinion et des médias. La *médiatisation* correspond aux stratégies éditoriales structurant l'actualité et hiérarchisant les problèmes, en procurant une forte audience à certains plutôt qu'à d'autres. Enfin, la *politisation* renvoie aux initiatives prises par un (ou plusieurs) acteur(s) politique(s) afin de renforcer sa (ou leur) position dans la compétition politique. Ces voies contribuent à la « publicisation » d'un problème, c'est-à-dire à l'expression d'une demande auprès d'autorités publiques. Dans ce cadre d'analyse, les processus d'*invisibilisation* constituent l'envers des processus de *visibilisation*. Pourquoi les populations identifiées par la communauté scientifique comme invisibles ne parviennent-elles pas à entrer dans cette publicisation ? La réponse varie en fonction du niveau politique observé – national, régional ou local. Mais les propos recueillis auprès des élus permettent de dégager au moins une constante : on ne fait pas avancer sa carrière politique en s'engageant sur les questions sociales... et encore moins sur les publics les moins « visibles ». Si les élus de gauche sont plus enclins à traiter ces questions que ceux de droite (à l'exception du thème des précaires méritants), les deux tendances politiques semblent se rejoindre sur

41. Les catégories étudiées dans ce rapport : les sans-domicile stables dont les hébergés chez un tiers, les sortants d'institution dont les sortants de prison, l'entourage familial des enfants placés ou en voie de l'être, les personnes logées présentant des troubles mentaux, les travailleurs non salariés pauvres et les personnes pauvres en milieu rural (jeunes et néoruraux) (FORS, 2014).

l'idée que l'opinion publique s'opposerait majoritairement à un programme qui proposerait de renforcer l'accompagnement et l'assistance en direction des publics précaires, ici assimilés dans leur discours aux invisibles. Selon un sénateur, « *l'opinion subit une forme d'idéologie dominante, en considérant que c'est leur faute [aux précaires]* ». De sorte qu'à ses yeux, une condition préalable à la publicisation des problèmes rencontrés par les publics invisibles consisterait à renverser cette vision stigmatisante de la précarité en tenant un discours « à rebours de ce que pense l'opinion publique globalement aujourd'hui ». C'est en particulier le travail que s'était assigné l'ONPES lors de la publication de son rapport, *Penser l'assistance*. L'affirmation selon laquelle l'opinion publique se trouverait majoritairement opposée à un discours et à un traitement compassionnel des difficultés rencontrées par les publics « invisibles » ne s'appuie sur aucune référence directe qui permettrait de la mettre à l'épreuve, mais reflète une représentation partagée par de nombreux élus et fournit ainsi un éclairage sur les mécanismes d'invisibilisation. Soit une représentation qui justifie que l'invisibilité sociale ne fasse pas l'objet d'un processus de politisation au sens dégagé par Hassenteufel. Ce défaut de politisation s'ajoute au défaut de mobilisation évoqué dans le premier chapitre. Il s'explique par le profil même des publics invisibles et ne pourrait alors être contenu que par un processus de médiatisation. Processus dont nous avons constaté qu'il repose lui-même sur des facteurs extrinsèques à la perception d'une potentielle urgence des situations concernées. Doit-on alors se détourner des démarches qualitatives pour leur préférer les statistiques ? La situation et le profil des difficultés invisibles d'une partie des Français ne doivent-ils pas être « objectivés », « mesurés » plus fidèlement sur la base de données chiffrées ?

Richesses et limites de la statistique sociale

Les statistiques sociales constituent l'un des outils fondamentaux des décideurs politiques et des acteurs chargés de la mise en œuvre des politiques publiques, en France comme à l'échelle européenne, ainsi qu'en témoignent les progrès réalisés dans des domaines variés tels que : la mise en place d'un panel communautaire de ménages en 1994 remplacé ensuite par EU-SILC en 2003, l'usage des sources administratives dans les statistiques sociales, les indicateurs sociaux européens – travail du Comité de la protection sociale et de son groupe Indicateurs, en particulier les indicateurs européens de pauvreté et d'exclusion sociale dits de Laeken. Pourtant, l'apport de ces statistiques est régulièrement remis en question. La production des chiffres suppose une succession de choix et implique nécessairement une part d'arbitraire. De tels choix sont susceptibles d'engendrer des problèmes vis-à-vis de la définition des objectifs de l'action publique et des processus mis en œuvre pour les atteindre (Lascoumes et Le Galès, 2005).

À l'origine conçus par les économistes et les statisticiens, les indicateurs de pauvreté ont fait leur apparition dans le débat public, sans que les citoyens aient conscience des conventions ayant présidé à leur construction et donc à leurs limites. Par exemple, selon les conventions adoptées, le mode de calcul des unités de consommation peut orienter la mesure de la pauvreté monétaire plutôt vers des personnes isolées ou plutôt vers des familles nombreuses. Il y a donc bien une sensibilité de la mesure aux conventions qui

invite à questionner les progrès et limites en matière de mesure de la pauvreté. L'ONPES occupe à ce titre une place centrale avec sa mission de « contribuer au développement de la connaissance de ces phénomènes, notamment dans des domaines mal couverts par les études et les statistiques existantes »⁴². Avec d'autres acteurs impliqués dans l'observation, les publics les plus en difficulté ont pu être identifiés en vue d'une meilleure efficacité des dispositifs existants (IGAS, 2004)⁴³. D'autres progrès sont possibles. Il s'agit toutefois moins ici de pointer les pistes à approfondir (on se référera pour cela, entre autres, au rapport de l'IGAS sur l'évaluation du Plan pauvreté, publié en 2014) que d'énoncer et rappeler certaines des limites associées à la production de statistiques sociales, en particulier celles susceptibles de contribuer à invisibiliser certains groupes sociaux particulièrement fragiles.

– Deux processus d'invisibilisation par la statistique publique sont identifiés :

- Une invisibilisation orientée par les décisions.
- Une invisibilisation contrainte par les limites techniques.

Les opportunités et progrès récents... et leurs limites

Les statistiques reposent sur des conventions. Les choix des acteurs en amont de ces conventions tout comme ceux opérés en aval dans le cadre de leur appropriation peuvent être questionnés, discutés et analysés. Lascoumes et Simard (2011) identifient trois effets des instruments de politiques publiques, spécifiques de la réalité ainsi que de certaines « variables explicatives » des enjeux dont ils traitent. Par exemple, la tendance à évaluer l'ensemble des dispositifs d'accompagnement à l'aune des taux de « sorties positives » (l'accès à un emploi ou à une formation) induit une lecture hiérarchisée des problèmes et oriente le ciblage des accompagnants vers ceux présentant les meilleures chances de devenir une « sortie positive ». Pour autant, les acteurs disposent toujours d'une certaine autonomie face à cette lecture, de sorte qu'il convient aussi et enfin de prendre en compte les effets liés à l'appropriation des instruments par les professionnels, ainsi que le contexte toujours particulier dans lequel celle-ci se déroule.

Les statistiques jouent un rôle déterminant dans la définition des catégories de l'action publique. Elles constituent aussi bien un outil de reconnaissance des publics que d'invisibilisation de ceux qu'elles ne prennent pas en compte. La catégorie des sans-abri s'est trouvée longtemps absente des statistiques publiques. La première enquête nationale de l'INSEE sur ces populations a été conduite en 2001 et leur premier recensement, dans les grandes communes, en 2006. En 2007, encore, l'Inspection générale des affaires sociales estimait que les données disponibles sur les sans-abri, en dépit de leur quantité croissante, ne faisaient pas l'objet d'une utilisation optimale en raison d'un déficit d'organisation et de diffusion des connaissances (IGAS, 2007 ; Marpsat, 2008). De même, pendant longtemps, les couples cohabitants n'étaient pas identifiés à l'occasion du recensement, tout comme les couples homosexuels. Citons aussi le cas des personnes en situation de handicap. Il a

42. Décret n°99-215 du 22 mars 1999, suivi d'un arrêté du 9 octobre 2002.

43. Il faut notamment citer les grandes associations qui disposent de leur propre base de données, parmi lesquelles la Fondation Abbé Pierre, les Restos du Cœur, le Secours Catholique, Médecins du Monde, etc.

fallu attendre les années 1990 pour que voient le jour les premières enquêtes de grande ampleur sur les conditions de vie des personnes handicapées (Ravaud 2014).

L'invisibilisation produite par les statistiques sociales peut aussi provenir des exigences de la comparabilité des mesures entre différents pays ou différentes zones géographiques. L'essor dans l'Union européenne, à partir du début des années 2000, du tableau de bord européen des indicateurs dits de Laeken, issu du groupe indicateurs du Comité de la protection sociale, a dynamisé partout en Europe la production d'indicateurs monétaires et non monétaires de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Il en est résulté une stimulation des politiques au travers de la comparaison des résultats nationaux. En même temps, les seuils statistiques conventionnels mis en place pour permettre ces comparaisons ont imposé des découpages de la population par groupes dont la pertinence au regard de la perception des personnes elles-mêmes était parfois contestée. C'est précisément cette limitation des approches conventionnelles de la mesure de la pauvreté qui a conduit l'ONPES à les compléter par celle des « budgets de référence » en 2015. Ceux-ci ont révélé un continuum des situations de manque et de restrictions qui relativisait les découpages par groupes résultant de l'application des seuils conventionnels de la pauvreté relative.

Ces exemples mettent en évidence la part d'arbitraire inhérente à la production des statistiques et, partant, l'importance des choix politiques qui s'y trouvent associés. Comment un service statistique ministériel en vient-il à produire des données sur une catégorie de public ou sur des phénomènes sociaux ? Dans les processus conduisant de la décision politique à la production statistique, on trouve d'abord une demande. Celle-ci peut émaner directement des pouvoirs publics (cabinets ministériels, missions parlementaires d'information ou d'évaluation), ou bien du service concerné ou encore d'une association. Dans tous les cas, la pertinence de la demande sera évaluée à l'aune du calendrier politique. Le besoin statistique peut correspondre à un enjeu de *diagnostic* en vue d'une politique publique déjà programmée, ou bien à un enjeu d'*évaluation* d'une politique existante, ou encore à une *mise à jour* de données considérées comme dépassées en raison des évolutions récentes soit des publics, soit des dispositifs (Penissat, 2007). La mise en visibilité orchestrée par la production statistique dépend ainsi en partie de critères politiques.

Cette réalité se donne à voir au niveau local aussi bien que national. Si les obligations des collectivités locales de créer des observatoires, notamment sociaux, ont effectivement donné lieu à un essor de la culture du diagnostic et de l'évaluation, de nombreuses limites empêchent encore une utilisation optimale de ces nouveaux outils pourtant décisifs pour la lutte contre la pauvreté. On peut songer d'abord à l'intention qui s'abrite derrière ces outils : s'agit-il d'observer un territoire pour lui-même ou bien d'observer les évolutions induites sur le territoire par l'action des collectivités concernées ? Il y va aussi d'un enjeu de précision et de finesse des données mobilisées et de la capacité variable de chaque collectivité à recourir à des profils appropriés d'ingénieurs. Selon que les informations sont destinées aux élus, aux techniciens et partenaires, ou encore au grand public, la collectivité pourra recourir de façon exclusive ou complémentaire à des « chargés d'études » plus ou moins formés aux techniques statistiques, ou bien à des « experts », capables de produire des analyses fines et de proposer des travaux de prospection (Sède-Marceau *et al.*, 2011 ; Lenormand, 2011). On s'en remettra aussi très souvent aux données de suivi des publics et aux bilans de mise

en œuvre des dispositifs publics et associatifs. Il faut à ce titre souligner l'important travail d'entrée de données réalisé par les travailleurs sociaux, largement méconnu et qui occupe une partie de plus en plus importante de leur temps. Enfin, la richesse de l'information potentiellement disponible du fait de la coexistence des observatoires nationaux tels que l'ONPES et des observatoires régionaux reste encore sous-employée.

La dimension scientifique ne doit pas être écartée dans la compréhension de ces processus, pas plus que les limites d'ordre technique. De nombreux agents des services statistiques ministériels, par exemple, ont une formation en sociologie, en économie ou encore en géographie qui les amène à connaître et à suivre les travaux scientifiques et influence aussi bien les propositions spontanées qu'ils peuvent être amenés à suggérer que leur interprétation des demandes émanant de la sphère politique. Il faut aussi et surtout évoquer les missions du Conseil national de l'information statistique (CNIS), chargé d'organiser la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de la statistique publique. Cet organisme a beaucoup évolué depuis sa création. Auparavant dédié à la valorisation de la demande institutionnelle, il vise essentiellement aujourd'hui à faire émerger la « demande sociale ». Son pouvoir aussi s'est trouvé renforcé avec l'introduction d'un suivi des recommandations émises en direction de l'appareil statistique public.

Deux éléments donnent à voir cette réorientation scientifique de la statistique publique : les travaux de la commission « Démographie et questions sociales » du CNIS⁴⁴, chargée d'identifier les nouveaux besoins d'informations statistiques concernant les populations, leurs revenus et leur patrimoine, le pouvoir d'achat, les conditions de vie, etc. (Bouygard, 2014). Les travaux de cette commission ont par exemple conduit l'INSEE à intégrer la notion élargie de « mal-logement » que recommandait la Fondation Abbé Pierre depuis plusieurs années (Lanzaro, 2014). Un second élément correspond à la création, en 2010, d'un centre d'accès sécurisé aux données de la statistique publique française (CASD) suite à la loi de 2008 qui a autorisé la communication de données statistiques sur les personnes ou les ménages à des chercheurs⁴⁵.

Une dernière limite doit être évoquée qui a toutefois déjà fait l'objet de nombreux débats en France. La mesure des inégalités sociales se complète dans de nombreux pays par une observation des caractéristiques socio-économiques associées aux différentes catégories de minorités ethniques, ce qui n'est pas le cas en France. Nous renvoyons pour cela aux travaux existant sur ce sujet (Spire et Merllié, 1999 ; Simon, 2008 ; Schnapper, 2008).

Les limites qui découlent de la production statistique

Au-delà des influences politiques et scientifiques, la production statistique se trouve largement conditionnée par des limites techniques. La connaissance des publics ou des phénomènes considérés comme marginaux se confronte de fait à des difficultés inhérentes à cette caractéristique, qui font qu'ils n'entrent pas aisément dans le champ d'observation

44. Sur les sept commissions du CNIS, quatre s'intéressent aux questions sociales : les commissions « Démographie et questions sociales », « Services publics et services aux publics », « Emploi, qualification et revenus du travail » et la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population.

45. Loi n°2008-696 du 15 juillet 2008 relative aux archives, article 2.

traditionnel de l'action publique. Dans le champ de l'exclusion du logement, les sans-abri sont difficiles à recenser du fait de leur absence de domiciliation. On peut aussi songer aux « hébergés chez des tiers », une catégorie qui englobe des situations aussi diverses que celles des migrants primo-arrivants, des jeunes adultes ou encore des parents isolés à la suite d'une séparation (FORS, 2014). Ces nouvelles catégories de « sans-domicile stables » font l'objet d'un questionnement croissant depuis les années 1990, qui, avant de se traduire par une production de statistiques publiques nationales, a donné lieu à des travaux portés par diverses associations, par des organismes de recherche ou encore par des bureaux d'études à la suite de demandes émanant de collectivités locales⁴⁶.

Une autre limite technique se situe dans la difficulté d'appréhender des publics en petit nombre, ou en nombre important mais avec un fort degré de dispersion géographique. Ceux que l'on appelle les « jeunes errants », par exemple, ne font l'objet d'aucun recensement précis mais seulement d'estimations, à l'instar de celle de la Fédération nationale des associations de réinsertion sociale qui évalue leur nombre entre 30 000 et 50 000 (FNARS, 2006). Les chercheurs et les associations jouent un rôle déterminant dans les processus de visibilisation des publics marginaux. Le travail de renseignement de données effectué par les travailleurs sociaux, notamment, permet de rendre visibles les besoins des publics les plus précaires.

Les limites subies par l'effet des contextes

Il convient enfin de citer un autre mécanisme susceptible de contribuer à l'invisibilisation de certains publics, qui concerne les modalités d'exploitation des bases de données existantes. Une telle exploitation peut se trouver limitée par l'*inaccessibilité relative* d'une partie de ces bases de données. Ainsi les données de l'INSEE sont-elles facilement accessibles, tandis que celles de certaines administrations centrales le sont beaucoup moins. Il faut néanmoins reconnaître de grands progrès en matière d'accès des chercheurs aux données statistiques, et ce de façon globale⁴⁷.

Le choix effectué par les politiques familiales, en France, de faire porter les aides et mesures d'accompagnement par les familles dans leur globalité a conduit à privilégier des statistiques portant sur les ménages, limitant par conséquent la connaissance de chacun des membres qui les composent.

L'analyse du rôle des statistiques publiques dans les processus d'invisibilisation conduit finalement à souligner la diversité des facteurs pouvant contribuer à un tel phénomène. La statistique est par nature imparfaite, sa neutralité est relative aux décisions et aux conventions qui organisent en amont leur production. Si les nombreux progrès réalisés ont été évoqués et soulignés pour leur apport décisif à la connaissance de la pauvreté et à la lutte contre l'exclusion sociale, cela nous conduit à un souci d'autant plus prononcé de continuer à améliorer cet outil fondamental des politiques publiques. Cela nous amène

46. Citons les travaux de la Fondation Abbé Pierre, de la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri (FEANTSA), du Plan urbain construction architecture (PUCA), de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU), etc. Voir FORS, 2014, pp. 35-36.

47. Par exemple, la mise en place du réseau Quetelet à destination des chercheurs, ou encore la création de réseaux localisés au sein des universités et des laboratoires de recherche, ou encore la plus facile accessibilité des données des enquêtes quantitatives de l'INED. (Le Gléau et Royer, 2011 ; Duprez et Cros, 2010 ; Caporali *et al.*, 2015).

aussi et surtout à souligner l'importance des normes et des conventions. À tel point qu'il paraît nécessaire, avant de passer aux études de cas, de clarifier les enjeux entourant la question des normes sociales.

Invisibilité sociale et politiques sociales : le jeu des normes et des pratiques

Plusieurs dimensions sont à prendre en compte pour appréhender la manière dont les politiques sociales contribuent à rendre visibles ou à laisser dans l'ombre des populations plus ou moins nombreuses aux besoins particuliers. En effet, les dispositifs de protection sociale, et plus largement les interventions sociales, se concrétisent dans une grande variété de prestations et de services dont les conditions d'accès, en ciblant certaines populations, en excluent d'autres. À travers cet ensemble normatif complexe, la collectivité exprime des formes de solidarité et de justice qu'elle souhaite promouvoir.

Les règles qui établissent ces interventions dans l'espace public se fondent sur des principes généraux - assurance sociale, assistance, prévoyance, universalité, sélectivité -, mobilisent des modes de financements variés - impôts, cotisations sociales, contributions volontaires - et impliquent des acteurs multiples tant pour les définir que pour les mettre en œuvre - État, collectivités locales, organismes paritaires, associations. Ces interventions font l'objet de délibérations plus ou moins longues et approfondies, et de compromis plus ou moins durables entre les différents groupes sociaux, d'une part, et, de façon plus opérationnelle, entre les acteurs politico-institutionnels d'autre part. Observées à un moment donné, les caractéristiques concrètes des prestations sociales en portent la marque, souvent de manière explicite et parfois implicite comme l'attestent, par exemple, les débats permanents autour des droits et devoirs de l'individu et de la collectivité dans le champ de l'assistance (ONPES, 2013).

De manière générale, les analyses qui portent sur le rôle du droit soulignent sa place stratégique dans la régulation de la société. À un niveau global, celui-ci contribue à « *ordonner les rapports sociaux et les échanges économiques* ». Dans ces conditions, il convient de prendre en compte non seulement les règles édictées, mais aussi leurs usages sociaux (Commaille, 2015). À un niveau plus circonscrit, les juristes, spécialistes du droit de l'aide et de l'action sociales, rappellent que celui-ci évolue à l'intérieur de cadres généraux qui « *en éclairent la substance et la mise en œuvre* ». Ces cadres se réfèrent à un double ensemble constitué, d'une part, des éléments politiques, théoriques et juridiques qui marquent la genèse et l'évolution des dispositifs en vigueur et, d'autre part, des formes d'organisation et des moyens affectés à leur concrétisation. La compréhension du fonctionnement de cet ensemble composite nécessite de prendre en compte à la fois ses fondements, à travers les sources du droit utilisées et les notions et principes mobilisés, et ses institutions, à travers les acteurs impliqués dans la définition des interventions et dans leur mise en œuvre pratique (Borgetto et Lafore, 2015) [encadré].

Encadré

L'accès au juge

À l'heure actuelle, le règlement des litiges survenant dans l'application du droit de l'aide et de l'action sociales est confié, à titre principal, à des juridictions spécialisées – les commissions départementales d'aide sociale en première instance et la Commission centrale d'aide sociale en appel – et, à titre secondaire, aux juridictions administratives de droit commun (lesquelles sont compétentes notamment pour connaître des litiges relatifs à l'aide sociale à l'enfance et au Revenu de solidarité active).

Mais les modalités d'organisation ou de fonctionnement de ces juridictions ne sont pas sans influencer, au moins potentiellement, sur le phénomène d'invisibilité dans la mesure où elles aboutissent – lorsqu'elles ne mettent pas directement à mal les droits des justiciables – à dissuader ces derniers de saisir le juge.

S'agissant des juridictions spécialisées de l'aide sociale, il suffit de rappeler – outre que les commissions départementales ne comprennent plus, depuis une décision du juge constitutionnel (25 mars 2011), que deux membres (le président et le rapporteur) – que les conditions dans lesquelles elles sont amenées à rendre leur jugement font l'objet à intervalles réguliers de sévères critiques : les études et témoignages soulignant depuis longtemps que nombre de ces commissions n'assurent pas une publicité effective de l'audience (elles préfèrent entendre le requérant à huis clos) tout en souffrant de moyens matériels et humains très insuffisants (absence de véritable greffe, etc.) ; ou encore que quantité de décisions de ces juridictions sont censurées, soit en appel, soit en cassation, pour graves insuffisances (absence de précisions concernant la composition de la formation de jugement, les moyens des parties, les textes appliqués, la motivation de l'arrêt...). Constats qui ont conduit le Conseil d'État lui-même à conclure, dans son rapport de 2010, qu'« une justiciabilité digne de ce nom n'est pas assurée en matière d'aide sociale »¹.

S'agissant des juridictions administratives, le constat n'est guère plus encourageant depuis, en particulier, une réforme d'août 2013 qui a fortement allégé l'encadrement procédural des contentieux « sociaux »² : outre qu'ils peuvent être dispensés de conclusions d'un rapporteur public, ces contentieux sont désormais examinés non plus par une formation collégiale mais par un juge unique ; ils sont aussi jugés en premier et dernier ressort (ils ne peuvent plus faire l'objet que d'un recours en cassation devant le Conseil d'État)³.

Conscients de la situation, les pouvoirs publics semblent résolus à réagir : une vaste réforme des juridictions sociales est en effet envisagée dans le cadre du projet de loi sur « la justice du XXI^e siècle » qui devrait être examiné dans le courant de l'année 2016. Pour l'heure, rien n'est encore décidé, mais parmi les solutions en débat, figure notamment la suppression pure et simple des juridictions spécialisées de l'aide sociale, lesquelles verraient leurs anciennes compétences confiées à une nouvelle institution, le tribunal des affaires sociales, logé au sein du Tribunal de grande instance.

1. Conseil d'État, *Rapport annuel 2010*, p. 325, La Documentation française : rapport dans lequel on peut lire également ceci (*ibid.*) : « beaucoup d'affaires ne viennent pas devant la Commission centrale d'aide sociale parce que les commissions départementales d'aide sociale tardent à les inscrire à leurs propres rôles, ou parce que les décisions des commissions départementales d'aide sociale n'offrent pas prise à un appel aux yeux de justiciables désorientés par leur défaut de motivation ou leur caractère péremptoire. Beaucoup d'affaires enregistrées à la Commission d'aide sociale tardent à être jugées faute de diligence des commissions départementales d'aide sociale qui ne transmettent pas des dossiers complets, et des conseils généraux qui tardent à répondre ou qui ne répondent pas aux suppléments d'instruction »...

2. Décret n° 2013-730 du 13 août 2013.

3. En contrepartie de cette « simplification », ont été prévues, il est vrai, certaines dispositions tendant à améliorer les droits des justiciables (par exemple, obligation pour le juge d'inviter le requérant à régulariser sa requête si celle-ci est mal motivée, ou encore possibilité, en cours d'audience, d'exposer au juge le litige...).

On sait, depuis une trentaine d'années, que l'émergence de nouveaux risques (pauvreté/précarité, dépendance, etc.) et le changement des conditions économiques générales ont contribué à faire resurgir bien des interrogations sur la protection sociale, notamment sur ce qui relève de la responsabilité individuelle ou de la responsabilité collective, et sur le niveau et les modalités de la socialisation des ressources découlant de l'intervention publique. La reconnaissance de situations dans l'espace public qu'opère l'éligibilité à un dispositif de protection sociale s'est ainsi modifiée. Par exemple, la recherche d'articulations plus étroites entre les politiques sociales et les politiques de l'emploi n'a pas seulement débouché sur l'élaboration de dispositifs opérationnels d'insertion en direction de tel ou tel groupe (« jeunes », « chômeurs de longue durée »). Elle a fait émerger de nouveaux référents de l'action publique : l'activation des dépenses sociales, l'approche globale et personnalisée des bénéficiaires, la contractualisation de l'intervention, etc. De même, dans le champ du logement, la reconnaissance plus explicite d'un droit créance, à partir des années 1980, a débouché, une décennie plus tard, sur l'instauration d'un droit « opposable » au logement aux caractéristiques particulières. Les débats autour de l'obligation alimentaire et de la manière dont elle pourrait être sollicitée pour se substituer à des prestations d'assistance forment une autre illustration mettant en jeu une articulation entre la sphère familiale et la sphère publique de la solidarité.

Par ailleurs, les travaux fondés sur le concept de conscience du droit (*Legal Consciousness*) conduisent à s'intéresser à la compréhension du droit par les citoyens ordinaires, en particulier la manière dont ils invoquent la loi, évitent de le faire ou bien lui résistent (Ewick et Silbey, 1998). Ce cadre d'analyse vise à appréhender la manière dont les normes légales prennent une consistance véritablement réelle et trouvent leur sens à travers les pratiques multiples d'acteurs sociaux concrets.

Dans cette perspective, les phénomènes de non-recours montrent que l'accès effectif à ces prestations et services n'a rien d'automatique⁴⁸. Outre leur ampleur, les causes en sont variées, allant du manque d'information à la complexité des démarches à accomplir, au rejet plus ou moins explicite et radical de l'offre publique. De ce dernier point de vue, les prestations sociales offrent non seulement des ressources matérielles, mais aussi des statuts (« parent isolé », « chômeur de longue durée », « personne handicapée » ou « personne âgée dépendante », « travailleur pauvre », etc.) qui font l'objet d'appropriation ou de rejet. L'ampleur du non-recours, notamment pour les personnes éligibles au RSA activité, illustre, pour partie, un phénomène de ce type (Domingo et Pucci, 2013). Il marque une forme de résistance à la stigmatisation dont les allocataires de minima sociaux sont l'objet dans certaines aires de l'espace public (Duvoux, 2012).

Le RSA : accès, orientation et accompagnement

Ces différents prismes apportent un éclairage utile pour comprendre la contribution des normes de l'action publique à la visibilité/invisibilité des situations et des populations. On se limitera ici à proposer une illustration significative.

48. Voir les travaux de l'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore), <https://odenore.msh-alpes.fr/>

Parmi les différents objectifs poursuivis, le Revenu de solidarité active (RSA) a mis l'accent sur l'insertion professionnelle, avec, pour les personnes soumises aux droits et devoirs attachés à cette prestation, l'obligation de rechercher un emploi. En principe, cela se traduit par l'impossibilité pour la personne concernée de refuser plus de deux offres *raisonnables* d'emploi tel que défini dans les documents contractuels formalisant leurs obligations (projet personnalisé d'accès à l'emploi – PPAE, ou contrat d'engagement réciproque). S'inscrivant dans la continuité du RMI, le législateur a d'abord exclu de cette prestation les jeunes de moins de 25 ans sans enfant avant que ne soit mis en place un RSA jeune, aux conditions restrictives.

Afin de concrétiser la priorité donnée à l'insertion professionnelle, l'accès au RSA se combine avec des procédures d'orientation et d'accompagnement, d'une part, et avec un mécanisme d'intéressement permanent prenant la forme du RSA activité, devenu, depuis le 1^{er} janvier 2016, « prime d'activité »⁴⁹. L'orientation vise à faire une première partition entre les personnes adultes des foyers allocataires, selon qu'elles sont disponibles à court terme pour reprendre un emploi ou bien qu'elles rencontrent des difficultés faisant obstacle à une entrée immédiate sur le marché du travail. Cette orientation doit intervenir dans les deux mois suivant l'accès à la prestation et déboucher sur un accompagnement qui revêt maintenant trois modalités : un parcours professionnel, un parcours social ou un parcours socioprofessionnel combinant les deux volets. Ces deux derniers parcours organisent une étape dérogatoire, préalable à l'accès au marché du travail et destinée à lever « les freins à l'emploi ». Ils sont donc temporaires, même si le terme n'en est pas véritablement défini, puisque, *via* un renouvellement périodique du contrat, un maintien durable hors de l'emploi est rendu possible.

Pour la mise en œuvre de ces règles générales, le dispositif repose sur des ressources institutionnelles et financières locales (plans départementaux et infradépartementaux, etc.) et fait intervenir un système d'acteurs complexe. À côté des départements qui en assurent le pilotage, les organismes de sécurité sociale, les centres communaux d'action sociale, Pôle emploi, les associations, etc. interviennent pour l'ouverture du droit à la prestation, pour l'orientation ou pour l'accompagnement.

Les conditions d'éligibilité, en particulier de ressources et d'âge, participent à des processus généraux de visibilisation d'une population composée d'environ 2 500 000 foyers bénéficiaires en septembre 2015, dont 1 906 000 pour le seul RSA socle. Cependant, la question est plus complexe. D'une part, le non-recours, notamment lorsqu'il est durable, volontaire ou non, atténue la portée du dispositif pour rendre visible, dans l'espace de la protection sociale, les personnes en situation de droit du fait de leur niveau de ressources. Son importance a été soulignée dès l'évaluation initiale du dispositif et plusieurs origines ont été identifiées (Domingo et Pucci, 2013). D'autre part, une fois franchi l'accès à la prestation monétaire, les procédures d'orientation et d'accompagnement peuvent aussi enclencher des processus d'invisibilisation temporaire ou durable. Ainsi, l'allongement des délais pour concrétiser le projet d'orientation puis pour passer de celui-ci à l'une des modalités d'accompagnement y contribue de manière implicite. De même, les difficultés rencontrées pour passer de

49. Loi n° 2015-994 du 17 août 2015 ; décrets n° 2015-1709 et n° 2015-1710 du 22 décembre 2015.

l'orientation à la définition des mesures d'accompagnement puis à leur concrétisation effective sont autant de facteurs d'invisibilisation partielle dont l'ampleur et l'origine restent mal appréhendées. Parmi les causes, on peut relever la conciliation délicate entre, d'un côté, les attentes en matière d'accompagnement et plus largement les aspirations en termes de participation à la société par les personnes concernées et, de l'autre, les contraintes rencontrées par l'organisation qui en a la charge. Les outils disponibles pour rendre opérationnelles les décisions d'orientation et d'accompagnement, la culture professionnelle des acteurs impliqués et leurs perceptions des exigences découlant des droits et devoirs, les priorités dans la gestion de la file d'attente en fonction du contexte local du marché du travail, etc. contribuent sans doute à ces processus.

D'ailleurs, certaines monographies départementales réalisées lors de la mise en place du RSA avaient montré un phénomène d'évaporation important de la population entre l'orientation et l'accompagnement (Gomel et Méda, 2014 ; Laguérodié *et al.*, 2011). En effet, la priorité donnée par le législateur à l'insertion sur le marché du travail, interprétée localement de manière parfois stricte, aboutissait à une forte dichotomie entre l'accompagnement social et l'accompagnement professionnel. Cela engendrait un retrait des personnes escomptant plutôt leur combinaison qu'une approche en deux temps distincts. La reconnaissance de l'accompagnement socioprofessionnel et, au sein de Pôle Emploi, l'instauration d'un accompagnement global visent à pallier ces phénomènes. Les travaux de la DREES fondés sur la collecte de données relatives à l'orientation et à l'accompagnement dans les départements devraient permettre d'éclairer certains de ces points.

Ces processus d'invisibilisation au sein même du RSA présentent des enjeux qu'il ne faut pas minimiser. D'un point de vue opérationnel, ils rendent plus délicate la mobilisation ultérieure des personnes dans un parcours d'insertion. Sur un plan plus général, ils font dériver le dispositif vers un simple minimum garanti et peuvent contribuer à délégitimer l'intervention publique. On peut rappeler que l'un des indicateurs ayant contribué à la mise en cause du RMI a été la faiblesse relative du taux de signature de contrat d'insertion.

Un recours en justice pour sortir de l'invisibilité : l'avancée du DALO... et ses limites

Au milieu des années 2000, des associations ont cherché à renouveler leur action dans le but de rendre mieux visibles les personnes sans abri. C'est ainsi que Médecins du Monde leur a fourni des tentes rouges, pour à la fois les abriter et marquer leur présence sur le territoire. Les Enfants de Don Quichotte, en les rassemblant le long du Canal Saint-Martin au cours de l'hiver 2006-2007, les transformeront en outil d'interpellation spectaculaire.

Confrontés à une forme de contestation inédite, les pouvoirs publics y ont apporté comme principale réponse le vote en 2007 d'une loi instaurant un droit au logement opposable (DALO). Portée par le mouvement associatif, cette loi vise à imposer à l'État une obligation de relogement des ménages requérants en difficultés, en fonction de critères précis (SERDEAUT, 2015). À l'évidence, personne n'imaginait que le simple vote d'une loi suffirait à régler le problème, mais cette opposabilité, que les ménages peuvent obtenir à la suite d'une procédure amiable puis contentieuse, était destinée à faire apparaître officiellement les personnes en attente d'un logement en leur attribuant une reconnaissance légale de leur droit.

D'une certaine manière, le pari a réussi. Fin 2015, on dénombre 60 000 ménages demandeurs DALO « en attente de logement ». Ce chiffre est régulièrement rappelé aux autorités, médiatisé, porté par des instances dédiées comme le Comité de suivi DALO, incarné par des acteurs associatifs comme le DAL, la Fondation Abbé Pierre et le Secours Catholique, qui convient les ménages reconnus prioritaires DALO à une marche annuelle. La Cour européenne des droits de l'homme a condamné la France en mai 2015 en raison de l'ineffectivité de ce droit. Dans le cadre du projet de loi de Finances, le ministère du Budget en a même fait un indicateur de réussite ou non des politiques du logement.

Les demandeurs « DALO » accèdent donc à une certaine visibilité, collective et individuelle, dossier par dossier, mais pour quel résultat ? Le bilan n'est pas uniformément décevant. En dehors des départements les plus tendus, être reconnu « prioritaire DALO » permet à des ménages qui n'avaient pu accéder de longue date au parc social de voir leur dossier revenir au-dessus de la pile. Ce « label » fait du demandeur un prioritaire parmi les prioritaires et accélère bien souvent le traitement de son dossier. Dans les zones tendues, le bilan est plus sombre, mais, faute de logement, les prioritaires peuvent obtenir en justice une indemnité censée compenser leur préjudice.

Surtout, ce nouveau droit contraint l'État à imaginer progressivement des réponses pour éviter les condamnations en justice à répétition. C'est ainsi par exemple que les préfetures ont cherché à « reconquérir » leur contingent, pour reloger des ménages « DALO », avant que la loi force Action Logement à y consacrer un quart de ses attributions⁵⁰, puis que ce quota soit envisagé pour les collectivités.

Cette dialectique entre dévoilement de situations et réactions publiques présente toutefois un revers. Parce que le DALO est un « thermomètre » qui dérange, les pouvoirs publics ont régulièrement la tentation de le casser. C'est ainsi que les commissions de médiation (Comed), chargées de désigner les ménages prioritaires, ont tendance à durcir leurs critères d'éligibilité pour calibrer leurs réponses en fonction des capacités de l'État plutôt que du droit des demandeurs, si bien que le taux de décisions favorables baisse chaque année depuis 2008 (Fondation Abbé Pierre, 2015). De même, l'État a été tenté récemment, dans le cadre du projet de loi Égalité et citoyenneté, de retirer l'éligibilité au DALO aux ménages déjà logés dans le parc social, à ceux qui refusent une proposition ou encore à ceux qui n'auraient pas renouvelé leur demande de logement social.

Enfin, la priorité accordée aux ménages DALO présente le défaut de rejeter encore davantage dans l'ombre ceux qui, tout aussi démunis ou mal-logés que les prioritaires, n'ont pas obtenu pour autant le précieux label : certains, par non-éligibilité à ce droit, en particulier les personnes en situation irrégulière, d'autres, en raison de leur non-recours à ce droit. Alors que des millions de ménages répondent aux critères d'éligibilité, seuls 476 000 ont déposé un recours DALO entre 2008 et 2014, et 160 000 ont obtenu une décision favorable des Comed (Comité de suivi DALO, 2015).

50. Action Logement est l'organisme qui gère la participation des employeurs à l'effort de construction (ex-1 % Logement).

Tableau récapitulatif des processus d'invisibilisation

CHAMP D'INVISIBILISATION	PROCESSUS
MÉDIATIQUE	Invisibilisation par le désintéret des acteurs des médias
	Relative inaccessibilité des médias
	Invisibilisation orientée par le discours médiatique à travers le recours à des catégories englobantes, à des effets de stigmatisation et à une certaine instrumentalisation des récits biographiques
TRAVAIL SOCIAL	Invisibilisation subie de certains publics par l' effet de l'organisation du travail social et des dernières évolutions de cette organisation
	Invisibilisation stratégique , lorsque les travailleurs sociaux se placent en retrait de certains publics ou bien, au contraire, contournent les voies officielles pour leur préférer des pratiques invisibles
	Invisibilisation choisie, orchestrée par les publics eux-mêmes , avec ou sans l'appui des travailleurs sociaux
	Invisibilisation nécessaire, lorsque la mise en visibilité par le travailleur social risque de contredire le droit à la vie privée
POLITIQUE	Interprétation individualisante de l'invisibilité qui limite la reconnaissance objective des difficultés des invisibles
	L'invisible assimilé au visible peu ou mal perçu , c'est-à-dire aux carences de l'action publique
	Rejet ou au contraire survalorisation du thème de l'invisibilité sociale pour des motifs électoraux
STATISTIQUE	Invisibilisation forcée du fait de la neutralité illusoire des statistiques publiques
	Invisibilisation orientée par les décisions politiques et scientifiques
	Invisibilisation contrainte par l' ensemble des limites techniques de la production statistique
POLITIQUES SOCIALES ET NORMES DE L'ACTION PUBLIQUE	Invisibilité et règles édictées : cadres théoriques, politiques et juridiques
	Invisibilité et usages sociaux des normes
	Formes d'organisation et moyens affectés à la mise en œuvre

CHAPITRE 3

Étude de trois catégories d'invisibles



Ce troisième chapitre vise à proposer une analyse de trois publics : les jeunes ruraux et les néoruraux, les travailleurs non salariés pauvres, et les parents des enfants suivis par l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Le choix d'axer les travaux sur ces trois catégories est motivé par le caractère emblématique de celles-ci de trois mutations sociétales importantes. Une mutation territoriale, d'abord, par l'effet de l'urbanisation des espaces périphériques à la ville et, surtout, d'une partie des territoires ruraux. Une mutation socioprofessionnelle, ensuite, avec la progression du travail non salarié, mais aussi l'incitation croissante des pouvoirs publics à recourir à la multi-activité avec notamment la création récente du statut d'autoentrepreneur. Une mutation qui touche la famille, enfin, avec la progression des familles monoparentales, la montée du thème de la parentalité, ainsi que l'obligation faite aux professionnels de l'ASE de respecter l'autorité des parents des enfants placés.

Il ne s'agit pas ici de proposer une analyse exhaustive, statistique ou qualitative des publics concernés. En abordant la pauvreté sous le prisme de l'invisibilité sociale, il s'agit plutôt de donner à voir le vécu de personnes et de groupes concernés. Afin, d'abord, de mettre à l'épreuve l'hypothèse d'une invisibilité sociale intériorisée par tout ou partie d'entre eux. Mais, aussi et surtout, dans le but de caractériser ce vécu à l'aide des notions et des concepts dégagés dans le premier et le deuxième chapitre. Les difficultés endurées par ces trois publics correspondent-elles à des formes d'invisibilité seulement sociales ou bien sociétales, c'est-à-dire incluant des dimensions liées aux statistiques, aux médias et aux institutions ? Leur invisibilité est-elle subie ou bien choisie ? S'agit-il de stratégies orchestrées par les individus eux-mêmes ou bien d'une forme d'oubli des acteurs institutionnels et associatifs ?

Chaque partie débute par une analyse du contexte visant à mettre en évidence l'existence d'une mutation sociétale. Les phénomènes d'invisibilité se trouvent ensuite abordés sous l'angle des interactions sociales quotidiennes. Enfin, ils sont analysés en tant que phénomènes sociétaux résultant de processus statistiques, médiatiques et institutionnels. Au final, les analyses du vécu de l'invisibilité conduisent à mettre en évidence les perceptions individuelles qui en découlent : la frustration des jeunes ruraux et des néoruraux, la honte des travailleurs non salariés pauvres, et la crainte des parents d'enfants suivis dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

Les jeunes ruraux et les néoruraux : la frustration de ne pas être pris en compte au niveau local

On assiste depuis une trentaine d'années à un renouvellement des recherches menées sur la pauvreté des jeunes en milieu rural. Ces recherches ont conduit à montrer que la pauvreté des jeunes ruraux est plus semblable qu'il n'y paraît de prime abord à celle des jeunes urbains (Coquard, 2015). À l'instar des jeunes des « banlieues », les jeunes ruraux, issus en grande majorité de milieu populaire, faiblement diplômés, se trouvent placés face au dilemme récurrent, quitter leur territoire ou trouver un emploi pour y rester. Ces similitudes de conditions appellent à s'interroger sur les différences de perception des jeunes ruraux et des jeunes de banlieue par la société environnante. La principale caractéristique des difficultés rencontrées par les jeunes ruraux tient-elle à leur invisibilité sociale (Pagès, 2004) ?

La mutation des territoires ruraux

L'attention accordée dans ce chapitre aux jeunes ruraux et néoruraux ne doit pas conduire à occulter le déficit d'intérêt des sciences sociales à l'égard de la pauvreté en milieu rural. Celle-ci n'est devenue un objet d'interrogation sociologique qu'à partir des années 1980, à l'occasion d'un colloque organisé sur ce thème par l'Association des ruralistes français. Synthétisés dans l'ouvrage dirigé par Pierre Maclouf (1986), les travaux de ce colloque avaient conduit à souligner la proximité des problématiques rurales et urbaines, du fait de la porosité croissante entre ces deux mondes traditionnellement considérés comme distincts. L'accroissement simultané des migrations de la ville vers la campagne et de la campagne vers la ville aurait eu pour effet de diminuer les avantages propres au monde rural : les solidarités locales y auraient décliné, le coût de la vie augmenté, tandis que les problèmes liés à la mobilité seraient devenus prégnants.

La mutation des espaces ruraux s'est prolongée et même accentuée dans les années 1990-2000. Après une longue période de déclin puis de stagnation entre 1975 et 1990, la population y augmente à nouveau pour atteindre 11,1 millions d'habitants en 2007, retrouvant, en volume, son niveau du début des années 1960. Cette augmentation a débuté entre 1990 et 1999 avec près de 8 000 habitants supplémentaires chaque année dans les espaces ruraux. Mais elle s'est surtout affirmée dans les années 2000, avec plus de 75 000 nouveaux habitants chaque année entre 1999 et 2007. Pour autant, seuls les territoires ruraux situés à proximité d'une ville bénéficient de cette dynamique, et la croissance de la population y est d'autant plus forte que la ville est importante (INSEE, 2014b). De plus, les territoires ruraux des régions de l'ouest et du sud attirent beaucoup plus de nouveaux habitants que ceux du nord et de l'est. La progression démographique du rural n'est donc pas homogène. On peut même parler d'une dispersion des dynamiques démographiques. Environ un tiers des communes rurales continuent de stagner ou de perdre des habitants - soit presque toutes celles situées à plus de cinquante kilomètres d'un pôle urbain dynamique.

Ces évolutions conduisent à s'interroger sur la notion même d'espace rural. La croissance démographique enregistrée renvoie principalement à des processus de périurbanisation et de rurbanisation, de sorte qu'elle coïncide avec ce que certains considèrent être une dynamique

d'urbanisation du pays dans son ensemble (Levy, 2012). Dès lors, peut-on encore parler d'espace rural au sens traditionnel du terme ? De nombreux géographes en doutent et une partie d'entre eux va jusqu'à nier l'existence même d'un espace rural (Vanier, 2005 ; Depraz, 2013). L'espace rural se définit traditionnellement selon un mode particulier d'utilisation de l'espace, dépendant « d'une identité et d'une représentation spécifiques connotées par la culture paysanne » (Kayser, 1990). Le rapport à l'espace du « rural paysan » s'organise entièrement autour de son lieu de résidence et de qui s'y trouve à proximité : « *le rural paysan a une connaissance familière de son espace, qui est l'espace de son enfance, de sa communauté, de ses loisirs, souvent de son travail. La superposition de toute sa vie en un lieu, la familiarité qu'il en acquiert* » (Guérin et Gumuchian, 1979). Or, le propre des nouveaux habitants des espaces ruraux est d'entretenir des liens avec une multiplicité de lieux : le lieu de travail, les lieux de loisirs, les lieux de consommation, les lieux de culture, etc. Dès lors, l'appartenance territoriale ne se définit plus tant par la résidence que par les mobilités des ménages au sein d'un territoire élargi et intégrant des pôles d'urbanité.

Les notions d'« espace rural » et de « jeunes ruraux » se trouvent réinterrogées à l'aune de cette grande mutation territoriale. Comment définir ces deux termes tout en tenant compte des processus de rurbanisation et de périurbanisation ?

La catégorie statistique d'espace rural a largement évolué au cours des dernières décennies. En France, l'INSEE a progressivement intégré de nouveaux critères de définition afin de tenir compte des mutations des espaces ruraux. On dispose au départ d'une vision binaire urbain/rural axée sur une approche morphologique du territoire qui se fonde sur deux critères : la continuité du bâti et la densité de population. La création en 1996 des zones en aires urbaines (ZAU) marque un changement important : on se trouve désormais avec une approche fonctionnelle qui se fonde sur l'identification de pôles d'emploi et la délimitation de leurs aires d'influence à travers les déplacements domicile travail de la population résidente. Au lieu d'une stricte dichotomie rural/urbain, l'INSEE évoque dorénavant plusieurs types d'espaces ruraux, selon qu'ils se trouvent plus ou moins éloignés des pôles d'influence urbains. Les espaces ruraux les plus éloignés sont alors qualifiés de « rural isolé », rejoints avec la classification de 2002 (ZAU-R) par les « autres communes de l'espace rural ». Cette approche s'affine encore en 2010 avec l'adoption de la notion utilisée par l'Union européenne de « gradients d'urbanité ». Sept gradients sont définis, le dernier, les « communes isolées hors influence d'un pôle », correspondant en partie à l'ancien « rural isolé ». Toutes ces évolutions concourent à faire disparaître la définition traditionnelle de l'espace rural comme désignant simplement l'extérieur de la ville. Le rural ne désigne plus un monde opposé à la ville, mais complémentaire.

Les mutations démographiques, sociales et économiques que l'INSEE tente de saisir à travers cette succession de définitions ont modifié les lieux concernés et la relation que les habitants entretiennent avec leur environnement. Elles ont d'abord entraîné une diversification des territoires ruraux, selon qu'ils sont plus ou moins proches d'un pôle urbain moyen ou d'un pôle métropolitain. L'arrivée de nouveaux habitants en provenance des villes a transformé et diversifié les « modes d'habiter » (Mathieu, 2007), ces derniers tentant d'opérer une synthèse entre leur culture urbaine et leur représentation du rural, souvent idéalisée. Les citadins qui quittent la ville pour la campagne font généralement preuve d'un attachement fort à leur

lieu de résidence ainsi que d'une volonté d'insertion sociale (Poulot, 2008). Ils tentent de « faire campagne » en allant à la rencontre du voisinage, en faisant travailler les artisans, en achetant leurs produits aux agriculteurs locaux, en multipliant les promenades sur les chemins ruraux, en fréquentant les commerces locaux, ou encore en s'engageant dans les affaires publiques du village. Pour autant, nombre d'entre eux continuent de travailler dans une aire urbaine, voire en centre-ville. Ils sont à la fois urbains et ruraux et se revendiquent comme tel, opérant ainsi une distinction décisive entre l'identité du territoire (la campagne, la ville) et l'identité de ceux qui l'habitent (Morel-Brochet, 2006). Cette ambiguïté se fonde sur une certaine réalité, celle de leurs déplacements quotidiens, entre le domicile et le travail et les aménités résidentielles. Pour eux, la mobilité est ressentie comme le prix à payer pour disposer d'un certain nombre de ressources, inégalement réparties dans l'espace environnant. Mais tous ne sont pas équipés de façon égale pour faire face à ce coût et la pénibilité des déplacements varie en fonction des horaires de travail, du nombre de véhicules dont dispose le foyer, des changements de lieu de travail notamment pour les intérimaires. Les mutations profondes de ces territoires conduisent à s'interroger sur leur impact sur les jeunes ruraux et les néoruraux, tandis que leur diversification sociale et économique invite à tenir compte des spécificités propres à chacun des territoires pouvant être considérés comme ruraux. Le contexte territorial s'érige ici en objet de connaissance à part entière : comment ces différents espaces ruraux agissent-ils sur les populations qui y vivent ? Dans quelle mesure les caractéristiques territoriales agissent-elles comme des facteurs de paupérisation, d'exclusion et d'invisibilisation sociale ? Porter cette interrogation sous l'angle de l'invisibilité sociale, plus encore que sous ceux de la pauvreté et de l'exclusion, conduit à questionner le vécu subjectif des personnes concernées. Il s'agit ainsi d'aborder la pauvreté non sous l'angle d'une somme objective de privations matérielles, mais sous celui de la relation qu'entretiennent les personnes à la société qui les entoure.

Qui sont les jeunes ruraux ?

Dans une revue de la littérature, Benoît Coquard (2015) décrit le regain d'intérêt des sciences sociales à l'égard des jeunes ruraux. Celui-ci serait l'effet de la montée en visibilité des jeunes urbains, notamment des « jeunes des quartiers », ainsi que du nouveau discours politique et médiatique sur la France dite « des oubliés », alimenté en partie par les travaux de Christophe Guilluy (2010). Les jeunes ruraux sont souvent décrits par opposition aux jeunes des banlieues, avec une mise en avant de leur capacité à éprouver de façon silencieuse les difficultés qu'ils rencontrent, alors que les jeunes urbains s'expriment par des émeutes. Guilluy va jusqu'à soutenir l'existence d'une scission culturelle, les premiers vivant dans une certaine « marginalité culturelle » tandis que les seconds se trouveraient au centre de la culture métropolitaine et mondialisée, avec le rap devenu une musique « de masse » (Guilluy, 2007).

Cette lecture culturaliste s'inscrit à contresens de la plupart des travaux sociologiques récents sur les jeunes ruraux, qui soulignent au contraire la convergence croissante avec leurs homologues urbains. Dans les années 1980-1990, les sociologues se demandent si l'on peut encore parler de « jeunes ruraux » : la culture de masse, la tertiarisation et la massification scolaire auraient eu pour effet de diminuer considérablement leurs spécificités (Mendras,

1984, Lambert, 1991). Les jeunes ruraux adopteraient de plus en plus souvent les habitudes culturelles des jeunes urbains : « *les modes de vie évoluent chez les jeunes, sous l'influence des pratiques des classes moyennes urbaines et des étudiants* » (Lambert et Roudet, 1995). La différence sociale, entre d'un côté des enfants d'agriculteurs et, de l'autre, des enfants d'ouvriers se serait aussi estompée, les jeunes ruraux étant aujourd'hui plus souvent fils ou filles d'ouvriers et d'employés que les jeunes urbains.

Derrière ces convergences culturelles, demeurent toutefois des différences au niveau du parcours scolaire et de l'accès à l'emploi. Les jeunes ruraux sont moins diplômés que les jeunes urbains. Leurs parcours sont marqués par une orientation massive vers les filières professionnelles (Arrighi, 2004 ; Coquard, 2015). L'enquête Génération 2004 du Céreq révèle ainsi que 62 % des jeunes ruraux contre 57 % des jeunes urbains sortent du système scolaire avec un niveau inférieur ou égal au baccalauréat. Après la classe de troisième, presque la moitié des jeunes ruraux se trouvent orientés vers la voie professionnelle contre 41 % des urbains, et 30 % des ruraux ont choisi l'apprentissage, contre 25 % des urbains. Ces écarts se retrouvent au lycée, avec 44 % des bacheliers ruraux ayant obtenu un baccalauréat professionnel ou technologique contre 36 % des urbains. Ils se retrouvent enfin dans l'enseignement supérieur, les jeunes ruraux s'arrêtant plus fréquemment à un niveau Bac +2 (BTS, DUT), seuls 18 % d'entre eux obtenant un diplôme équivalent ou supérieur à la licence, contre 24 % des jeunes urbains (AREF, 2013).

Comment expliquer cette orientation massive des jeunes ruraux vers les filières technologique et professionnelle ? Toutes les recherches convergent pour rejeter une interprétation culturaliste : les jeunes ruraux n'ont pas plus de difficultés scolaires que les jeunes urbains, leurs performances étant même supérieures avant l'entrée au collège (Alpe, 2006). Les conditions entourant la scolarité ne sont pas non plus si différentes, les ressources locales mobilisées dans la scolarité des enfants (fort engagement des parents et des équipes éducatives, forte présence associative, etc.) ayant pour effet de compenser l'éloignement d'un certain nombre de ressources culturelles, pédagogiques ou sportives (Grelet et Vivent, 2011) et de corriger en partie les phénomènes de ségrégation scolaire que l'on trouve aussi en milieu rural (Coquard, 2015 p. 25). Les explications privilégient alors l'hypothèse d'un déficit d'aspirations scolaires des jeunes ruraux qui causerait une forme d'auto-exclusion. Au-delà des contraintes objectives liées, par exemple, à une offre éducative réduite, ce déficit d'ambition s'expliquerait par la relation spécifique qu'entretiennent les jeunes ruraux avec leur territoire d'origine et avec la ville. Leur très fort attachement à leur cadre de vie et aux relations qu'ils y ont nouées inciterait les jeunes ruraux à privilégier des projets professionnels compatibles avec l'offre disponible sur leur territoire.

Dans une enquête auprès des jeunes ruraux dans le Pays de la Vallée du Lot, les entretiens font ressortir la tendance à privilégier ce qu'ils nomment eux-mêmes « le projet de vie ». Le choix du lieu d'installation prime sur l'ambition professionnelle. Les choix scolaires et l'accès aux études supérieures s'effectuent en fonction de leur compatibilité avec ce projet de vie (INJEP 2016). Dès lors, l'absence de projet d'études supérieures des jeunes ruraux s'expliquerait par le faible niveau de qualification requis pour les emplois dans ces territoires : « *les études longues sont synonymes d'un déracinement durable (...). À l'inverse, privilégier les études courtes, c'est cultiver l'espoir de rester vivre et travailler au pays, ou du moins,*

en milieu rural » (Coquard, 2015 p. 27). Trois ans après leurs études, 60 % des jeunes ruraux résident toujours dans l'espace rural. Parmi les diplômés d'une formation courte, cette proportion atteint 75 % tandis que, à l'inverse, chez les diplômés du supérieur long, elle redescend à 50 % (Grelet et Vivent, 2011 p. 3). Cette forte propension des plus diplômés à ne pas revenir dans un territoire rural contribue à invisibiliser ceux qui restent. Souvent considérés par les décideurs politiques comme un handicap pour l'économie locale, ils ne bénéficient que rarement de dispositifs d'accompagnement vers la formation et l'emploi à la hauteur de leurs besoins (Halter, 2016).

Considérer les jeunes ruraux sous l'angle de leur invisibilité sociale revient à interroger les effets du territoire sur la mise en œuvre de leurs projets de vie. Dans quelle mesure la stratégie d'une partie significative d'entre eux d'opter pour un parcours d'étude compatible avec le projet de rester sur leur territoire d'origine porte-t-elle ses fruits ? Réussissent-ils mieux ou moins bien que les jeunes urbains ? Moins diplômés que leurs homologues des villes, ils se trouvent plus rapidement sur le marché du travail : « *dans les cantons peu denses, les 18-24 ans sont 54,9 % à être actifs (...), alors qu'ils ne sont que 42,3 % dans les cantons urbains* » (Métayer, 2014). Ensuite, ils accèdent à des emplois moins qualifiés qu'en milieu urbain : 51 % des jeunes ruraux sont ouvriers ou employés contre 43 % des jeunes urbains. Enfin, ils fondent un foyer et deviennent parents plus tôt : 55 % vivent en couple contre 39 % des jeunes urbains, et 36 % ont un enfant à charge contre 25 % des jeunes urbains (Crédoc, 2012a). Ces caractéristiques sont comparables à celles des jeunes issus des quartiers pauvres des grandes villes, au point que certains n'hésitent pas à évoquer « les jeunes de la galère rurale » en écho, bien sûr, à l'ouvrage de François Dubet sur « la galère » des jeunes des banlieues (Dubet, 1987).

On retrouve avec les jeunes ruraux un paradoxe similaire à celui éprouvé par les jeunes de banlieues. Très attachés à leur cadre de vie et aux « liens forts » qu'ils retirent de leurs relations de proximité, ils se montrent réticents à l'éloignement de leur territoire et de leur milieu d'origine⁵¹. Cette réticence joue un rôle déterminant dans leur parcours : l'horizon professionnel restreint offert par l'environnement social immédiat, ajoutée à l'influence des pairs, conduit la plupart d'entre eux à opter pour des orientations techniques ou des études supérieures courtes. La faiblesse de l'offre d'emploi local les place ensuite face à des difficultés d'insertion importantes. Selon les résultats d'une enquête menée par Nicolas Renahy (2005), leur capacité à s'insérer professionnellement et socialement dépend notamment de ce que Jean-Noël Retière (2003) nomme le « capital d'autochtonie ». Cherchant à caractériser la forme spécifique de capital social dont bénéficient les classes populaires, on peut définir cette notion comme « *l'ensemble des ressources que procure l'appartenance à des réseaux de relations localisés* » (Renahy, 2010). Plus le capital d'autochtonie est élevé, plus la probabilité de trouver un emploi local est forte. Cette notion vise ainsi à faire ressortir les inégalités entre les jeunes du coin respectés et ayant de « bonnes relations », et les autres qui tendent à être stigmatisés quand ils se trouvent de façon prolongée au chômage ou bien en situation de célibat.

51. Une enquête menée par le Mouvement rural des jeunes chrétiens (MRJC, 2007) montre que 92 % des jeunes ruraux ont une vision positive de leur territoire, que plus de 87 % souhaitent vivre en milieu rural et 72 % y travailler.

À ce capital d'autochtonie, il faut ajouter ce qu'on peut appeler un « capital de mobilité » ou encore la « motilité » (Allemand, 2004 ; Kaufmann et Widmer, 2005). Les milieux ruraux se caractérisent par un ensemble de contraintes socio-spatiales : la distance qui sépare leurs habitants des lieux de travail, d'études, de sociabilité, ou des services, mais aussi l'isolement social, la dispersion de l'habitat et l'uniformité de l'offre de formation. Enfin, les jeunes ruraux se trouvent pénalisés par la distance à la ville, particulièrement préjudiciable pour la poursuite d'études (Gambino, 2010 ; Métayer, 2014). Pour surmonter ces différentes barrières, ils mettent en place des stratégies de mobilité, qui traduisent la façon dont chaque individu s'approprie le champ du possible dans un territoire. Vincent Kaufmann a théorisé le concept de *motilité* - mot forgé à partir de mobilité et de capacité - afin de rendre compte de la capacité variable des individus à élaborer de telles stratégies de mobilité. La mobilité d'un individu se trouverait déterminée par trois facteurs essentiels : l'accessibilité (les conditions objectives d'accès à l'offre territoriale), les compétences (l'acquisition de savoir-faire permettant de se déplacer, et la capacité à planifier des déplacements de façon cohérente) et l'appropriation (le sens donné par les acteurs aux possibilités de mobilité auxquelles ils ont accès).

Les atouts et les contraintes spécifiques aux espaces ruraux placent les jeunes qui y vivent face à un dilemme qui leur est propre. Très attachés à leur territoire d'origine et, pour l'écrasante majorité d'entre eux, désireux de vivre en milieu rural, ils se trouvent contraints d'opérer un choix entre une vie professionnelle à la hauteur de leur diplôme mais impliquant le plus souvent un déracinement, ou le retour dans un territoire rural leur offrant peu d'opportunités professionnelles et auquel se trouve associé le risque d'occuper un emploi inférieur à leur niveau de qualification, voire d'endurer de longues périodes de chômage (Paqès, 2004 p. 20). Ce paradoxe peut être considéré comme l'un des éléments structurants de l'invisibilité sociale des jeunes ruraux. On voit d'ailleurs qu'il se décline autrement dans le cas des « néoruraux ».

Les néoruraux dans un contexte d'urbanisation du rural

La notion de « néorural » exprime d'emblée un parti pris, celui de considérer les citadins s'éloignant de la ville pour s'installer dans sa périphérie ou au-delà comme les nouveaux habitants de territoires demeurés « ruraux ». Elle rejoint une panoplie d'autres notions visant toutes à saisir la complexité de la mutation territoriale en cours dans les espaces traditionnellement considérés comme ruraux : suburbanisation, périurbanisation, périphérie, rurbanisation, alter urbain, etc. (Roux, 2013). Cette complexité renvoie à un double mouvement, apparemment contradictoire. Il y a va à la fois d'une diffusion de l'urbanité dans l'espace rural et d'une persistance des modes d'occupation de l'espace caractéristiques du rural traditionnel. Les citadins quittent-ils la ville ou bien la ville sort-elle de ses murs ? Ce paradoxe se trouve au cœur des enjeux d'invisibilité sociale : le flou entourant la catégorie des néoruraux en sciences sociales, et son usage par les décideurs politiques et les médias, nourrit le sentiment des personnes concernées de ne pas être reconnues pour ce qu'elles sont réellement et, partant, pour leurs besoins en termes d'aide et d'accompagnement par les institutions, mais aussi, plus simplement, d'intégration sociale dans leur environnement immédiat.

Les premiers néoruraux l'étaient au sens propre du terme dans l'après 1968, avec deux principales catégories d'arrivants. La première s'inscrit dans la mouvance du retour à la terre (Hervieu-Léger et Hervieu, 1979, 1983, et 1997) et correspond à des « migrations utopiques » d'une population disposant d'un capital culturel élevé, ayant terminé ses études, et affirmant ainsi son rejet du capitalisme et son refus du « métro-boulot-dodo ». Ce premier mouvement atteint son apogée en 1975 puis s'essouffle. Il connaît toutefois un renouveau temporaire à la fin des années 1970 et au début des années 1980 avec l'arrivée d'une nouvelle génération, motivée cette fois-ci par la crise économique et en quête d'une alternative à une difficile entrée sur le marché du travail. Hervieu-Léger et Hervieu désignent cette catégorie comme « les enfants de la crise ». Leurs idéaux sont sensiblement les mêmes que lors de la première vague de migration, soit le rejet du capitalisme articulé à une embellification du passé des communautés rurales paysannes. Le territoire rural offrirait trois qualités principales : le « retour au désert » facilitant l'isolement de la communauté et le non-contact avec le capitalisme, le retour à la nature et à la terre avec un souci de vivre en harmonie avec le rythme de la nature, et enfin le retour au village avec la recherche d'une forme d'interconnaissance propice aux solidarités et à la convivialité.

On retrouve une partie des idéaux de cette première génération de néoruraux dans la seconde vague de migration des villes vers les campagnes. Initié dans les années 1990 et fortement accentué depuis le début des années 2000, ce mouvement se distingue du précédent par le fait que les migrations concernées sont à la fois subies et choisies (Davezies *et al.*, 2013). Subies, car la très forte hausse des prix des logements dans les villes, puis dans certaines de leurs périphéries, a contraint une partie des citoyens à s'en éloigner pour s'installer à la frontière de l'urbain et du rural - une frontière rendue de plus en plus floue (Corajoud *et al.*, 2013). Et migrations choisies, car il y va aussi de la recherche d'un idéal alternatif à celui de la vie citadine. Cet idéal ne se fonde pas dans un rejet du capitalisme ou dans une mouvance écologiste radicale. Mais il exprime la recherche d'un cadre de vie et d'un espace de convivialité associé à l'idéal du village, ainsi que de certaines valeurs (le respect d'autrui et de l'environnement). Enfin, si la vague de néoruraux post-1968 concernait essentiellement des jeunes célibataires ou des couples sans enfant, les néorésidents actuels sont surtout des couples avec enfants en quête d'un espace plus favorable à l'épanouissement de ces derniers.

Ces différentes vagues de migrations justifient la réticence de la plupart des chercheurs à fournir une définition précise du terme « néorural ». Il n'est plus question, comme dans les années 1970, d'une quête de marginalité par quelques-uns, mais d'un mouvement massif d'éloignement des centres-villes vers les campagnes. Une définition les décrivait en 1977 comme « *des individus, vivant en couple, ou seuls, ou en communauté, qui par une décision volontaire ont quitté leur milieu social, professionnel et de résidence, pour exercer des activités agropastorales ou artisanales en zone rurale* » (Garcia, 1977). Quelques décennies plus tard, la définition proposée par les Québécois a évolué et fait dorénavant référence à la ville : « *des individus ayant vécu en milieu urbain et qui ont fait le choix de venir s'installer en permanence en milieu rural* »⁵². Ils insistent par ailleurs sur la nécessité de distinguer

52. Le Groupe de recherche sur la migration ville/campagne et les néoruraux fait partie de l'Institut national de la recherche scientifique, l'une des neuf composantes du réseau de l'Université du Québec (UQ). Pour accéder à leur site Internet : <http://www.neoruraux.uqs.inrs.ca/>

les néoruraux et les habitants situés à la périphérie des grandes villes, ou encore ceux migrant d'un village vers un autre : « *il ne faut pas les confondre (...) avec les banlieusards et les individus déménagés dans des villages voisins de la même région* ». Toujours au Québec, Péricard (2006) les définit, en partant du point de vue des ruraux traditionnels, comme « *des personnes vivant à la campagne, dont la culture et le mode de vie seraient perçus par les personnes n'ayant jamais quitté le milieu rural comme étant en partie ou en totalité urbains* ».

Ces définitions témoignent du souci des chercheurs de trouver une nouvelle délimitation entre l'urbain et le rural qui tienne compte des transferts de la culture urbaine dans les campagnes. Il s'agit à la fois de restituer un déplacement géographique et un choc culturel entre plusieurs catégories d'habitants, soit un phénomène complexe, mais dont l'ampleur justifie le questionnement. En France, l'enquête la plus complète sur les néoruraux les estime à deux millions de personnes, soit 4,2 % de la population de plus de 15 ans (Ipsos, 2003)⁵³. Cette même étude prévoyait que, d'ici 2008, ce nombre allait doubler pour dépasser les quatre millions de personnes. Aucune estimation statistique récente n'est venue conforter cette estimation – une absence dont on ne peut que s'étonner et qui constitue à elle seule un facteur d'invisibilisation de cette population.

L'étude d'Ipsos a permis de dégager quelques caractéristiques communes aux néoruraux et d'en proposer une typologie. Ils se distingueraient par leur jeunesse, 46 % d'entre eux ayant entre 25 et 34 ans, contre 19 % dans la population nationale. Les catégories socioprofessionnelles modestes y sont surreprésentées puisque, pour 46 % d'entre eux, le chef de ménage est employé ou ouvrier (Roullier, 2011), les catégories socioprofessionnelles les plus élevées résidant plus près des grands pôles urbains. On note aussi que les migrations sont souvent le fait de couples avec enfants. D'un point de vue géographique, enfin, les migrations semblent avoir surtout profité à l'ouest, au sud-ouest et au sud-est de la France, les populations des régions du nord et de l'est ayant plutôt tendance à stagner voire, dans certains cas, à régresser (INSEE, 2008a).

Les différences de profils et de motivations qui conduisent à s'installer à la campagne permettent de distinguer plusieurs catégories de néoruraux et d'identifier en amont les plus susceptibles d'éprouver une situation d'invisibilité sociale (Sencébé et Lepicier, 2007). On trouverait deux grandes familles de néoruraux avec, pour une moitié, les citadins retraités et les baby-boomers encore actifs, et, pour l'autre moitié, les jeunes familles et les actifs modestes. Les citadins retraités migrent vers le rural dans le cadre d'un « retour au pays » (pour ceux ayant participé à l'exode rural des années 1960-1970) ou bien par goût du soleil. Les baby-boomers encore actifs migrent pour des raisons similaires aux retraités et profitent ainsi du large choix résidentiel dont bénéficie une partie d'entre eux du fait de leur patrimoine ou de leurs revenus. Ils ont toutefois tendance à préférer la périphérie des grandes villes au rural isolé. On trouve ensuite des classes moyennes et modestes, souvent de jeunes couples avec enfants, dont une partie fait le choix de s'éloigner de la ville pour offrir à leurs enfants un meilleur cadre de vie, tandis qu'une autre partie, plus pauvre, fait ce choix en raison du

53. Cette estimation se fonde sur trois caractéristiques des néoruraux : (1) ils habitent une commune rurale de moins de 2 000 habitants, (2) ils y résident depuis plus de cinq ans, (3) leur précédent domicile était établi dans une commune de plus de 2 000 habitants et situé à plus de 50 kilomètres de la commune d'habitat actuel.

coût croissant du logement en milieu urbain. Enfin, environ 5 % des néoruraux sont des entrepreneurs locaux qui choisissent de s'installer à l'écart des villes pour y développer un projet peu adapté aux contraintes de ces territoires. Ce sont surtout ceux-là qui se trouvent ciblés dans la recherche menée par Ariac pour l'ONPES (Tallon *et al.*, 2015).

La diversité sociale des profils des néoruraux empêche d'assimiler l'ensemble de cette catégorie à une population en situation de précarité et de potentielle invisibilité sociale. La pertinence d'une étude sur l'invisibilité sociale les concernant tient surtout au phénomène de concentration spatiale des néoruraux les plus fragiles dans certains territoires – souvent les plus isolés. Ainsi les chômeurs ont-ils un taux de migration vers les espaces ruraux deux fois plus élevé que les actifs, et les locataires près de cinq fois supérieur à celui des propriétaires (Sencébé et Lepicier, 2007, p. 21). Ces données s'inscrivent en continuité avec les thèses sur l'émiettement social du périurbain et du rural et confirment l'intérêt de l'étude d'Ariac sur la perception par les néoruraux de leur dynamique migratoire et de leur degré d'intégration dans la sociabilité locale.

Les processus d'invisibilisation des jeunes ruraux et des néoruraux

L'enquête menée par Ariac repose sur une vingtaine d'entretiens avec des jeunes ruraux et des néoruraux dans deux territoires, le Haut-Languedoc (Hérault) et l'Avesnois (Nord). Ces territoires ont été choisis à la fois pour les difficultés qu'ils cumulent, notamment en matière de précarité des jeunes, et pour leur attractivité avérée à l'égard de populations nouvelles. Les deux régions sont celles qui présentent les taux de pauvreté les plus élevés pour les 20-24 ans et les 25-29 ans, le Languedoc-Roussillon étant récemment passé devant le Nord-Pas-de-Calais en la matière : en 2012, le taux de pauvreté des 20-24 ans s'élevait à 26,7 % dans le Languedoc-Roussillon et à 26,1 % dans le Nord-Pas-de-Calais. Chez les 25-29 ans, le premier accuse un retard encore plus élevé avec un taux de pauvreté de 20,8 %, et 18,3 % pour le second (INSEE, 2012a). En dépit de ces difficultés, ces territoires bénéficient d'une certaine attractivité dans le cadre des processus de périurbanisation et de rurbanisation. Les individus interviewés dans le Languedoc semblent toutefois appartenir à des milieux ruraux sensiblement plus isolés que ceux rencontrés dans le Nord-Pas-de-Calais. Enfin, si le profil des jeunes ruraux paraît plutôt homogène d'une région à l'autre, on notera que les néoruraux rencontrés dans le Languedoc sont plus âgés que ceux du Nord-Pas-de-Calais et installés sur le territoire depuis plus longtemps.

Une mise au point méthodologique s'impose, en raison de la difficulté spécifique de repérer des personnes dans le cadre d'une enquête sur le thème de l'invisibilité sociale. L'invisibilité s'est trouvée assimilée ici à une forme de marginalité, de sorte qu'il s'agissait pour les enquêteurs d'identifier des personnes pas ou peu suivies par les institutions et exerçant une forme de retrait résidentiel. Ils ont donc fait le choix de privilégier des ménages situés dans des secteurs ruraux plutôt isolés – même si l'accès à une ville petite et moyenne y est facile –, et n'occupant pas un logement social. Les jeunes ruraux interviewés ne sont pas nécessairement représentatifs de la jeunesse rurale au sens large, ils sont proches d'une forme de marginalité rurale.

On s'intéressera d'abord aux processus sociaux d'invisibilisation engendrés par les interactions avec l'environnement social élargi, puis aux processus institutionnels d'invisibilisation

susceptibles de résulter des interactions entre les personnes, les institutions locales et les administrations centrales.

– *L'invisibilisation sociale comme réaction à une visibilité excessive*

L'étude des jeunes ruraux et néoruraux conduit à prendre en compte la distinction décisive opérée par Axel Honneth (2004b) entre la visibilité et la reconnaissance. La visibilité au sens de l'apparition dans l'espace public forme une condition nécessaire à la reconnaissance. Celle-ci renvoie de son côté à la teneur du regard porté par autrui, selon qu'il exprime un jugement positif ou négatif. Or, si une personne peut faire le choix d'apparaître ou non dans l'espace public, elle ne peut en revanche pas choisir d'être reconnue ou de ne pas l'être. De sorte que l'on peut parler d'une invisibilité sociale choisie, mais que la non-reconnaissance sociale, elle, est toujours subie.

Les jeunes ruraux, entre errance et retour à la terre (FORS, 2014), illustrent le constat d'une visibilité manifeste qui ne produit pas de reconnaissance sociale et conduit souvent à une forme de repli. Pierre, un responsable associatif âgé de 24 ans et vivant entre l'Avesnois et la ville, explique avoir renoncé à solliciter l'aide des services de la mairie par crainte du jugement des autres habitants : « *les gens parlent énormément. (...) C'est pour ça que je ne veux pas travailler avec la mairie, il y a des fois où ça va pas, je n'ai pas envie que tout le monde le sache* ». Alizée, 25 ans, qui vit dans une yourte avec son compagnon et n'a pas d'emploi, insiste sur la méfiance spontanée du voisinage et les blocages concrets qu'ils peuvent opposer à leurs prises d'initiative : « *pour eux, on est des teufeurs et voilà, ce qu'on fait c'est des Rave party, on se drogue et voilà... Dès qu'on veut faire un petit truc, même si on leur demande la permission, pour eux, c'est une Rave party, ils appellent même les flics, qui appellent après la présidente de l'association et... ils commencent à lui faire peur, enfin... En lui disant qu'ils vont venir nous interdire, qu'ils vont fermer notre association, des trucs comme ça* ». Cette méfiance spontanée s'applique aussi aux jeunes qui créent des activités, comme Caroline, 23 ans, en cours d'installation d'activité agricole, qui s'est mise à vendre des pots de confiture et de la soupe sur le marché et se souvient de la réaction des habitants : « *Je voyais que certaines personnes me regardaient en rigolant. Elles pensaient que ça n'allait pas marcher (...) parce que j'étais une fille et que j'étais jeune. (...) je finissais par me dire "je passe mes journées à faire ça pour que finalement je n'aie même pas de reconnaissance derrière".* »

Les néoruraux plus âgés expliquent leur choix de s'installer en milieu rural par le besoin d'un certain isolement. Ils estiment que leur visibilité sociale est excessive. Nathalie, 57 ans, installée dans les Hauts cantons de l'Hérault depuis plus de vingt ans, dit : « *avec les voisins, on était vraiment les uns sur les autres. Ils sont adorables, mais dès que tu sortais ils te tombaient dessus pour te parler, même quand tu n'avais pas le temps* ». Raphaël, éleveur de 36 ans arrivé dans l'Avesnois en 2002, décrit le choc intergénérationnel entre sa génération et la précédente : « *au village, il y a des anciens qui me prennent pour un rigolo, pour un illuminé, pour un flemmard. (...) dans les anciens, ceux qui m'aident le plus sont ceux qui ont connu cette vie-là. Par contre, les anciens salariés me voient comme un branleur, "un voleur de la société qui vit à notre crochet"* ». Dans l'ensemble, toutefois, les néoruraux constatent qu'avec le temps, les interactions s'améliorent.

L'invisibilité des difficultés propres aux jeunes ruraux renvoie aux différents types de trajectoires qu'ils sont susceptibles de poursuivre. Les jeunes qui ne partent pas faire des études supérieures à la fin de leur scolarité sont automatiquement catalogués par les anciens comme des « cas sociaux » (Halter, 2016). Selon Pierre, « *il y a une gêne entre ceux qui sont restés et ceux qui sont partis. C'est dur à dire, mais il y en a beaucoup qui sont restés et qui ne sont pas des flèches* ». La décision de partir faire des études supérieures ou une formation professionnelle post-bac s'avère décisive pour éviter la stigmatisation, ceux y renonçant étant jugés assez durement. Il s'agit à la fois d'une reconnaissance sociale et d'une expérience libératrice vis-à-vis d'un espace qui risque de ne pas offrir les conditions nécessaires à l'insertion professionnelle. Ceux qui ont fait l'expérience de la ville seront capables d'y retourner facilement s'ils le jugent nécessaire. Ils disposent de ce qu'on pourrait appeler un « capital urbain » ou « capital d'urbanité » (Lussault, 2007). Ceux qui ne partent pas se retrouvent vite confrontés aux difficultés d'accès à l'emploi. Ils se tournent alors vers les institutions locales pour trouver des formations adaptées à leurs projets.

– *Une invisibilisation institutionnelle*

Nous l'avons indiqué, l'invisibilité de certains jeunes ruraux ou néoruraux s'explique par le manque de prise en compte de la spécificité de ces populations comme conséquence d'un déficit d'attention dans le cadre de leur scolarité et de leur orientation. Elle s'explique aussi du fait des administrations qui s'adaptent peu à leurs besoins. À quoi s'ajoute enfin une possible absence de motivation des élus locaux pour développer des actions améliorant leurs conditions de vie. Les néoruraux font part de leur déception face aux rigidités du système administratif, et du fait de l'absence de mesures d'accompagnement à l'installation des nouveaux arrivants.

Les récits des trajectoires scolaires des jeunes ruraux révèlent des parcours remplis d'hésitations et de tentatives ratées, débouchant souvent sur une quasi-absence de qualification à la sortie. Cela commence souvent par une orientation contrainte, à la fin de la troisième, vers l'enseignement technique ou professionnel, à l'instar de Romain, 25 ans, saisonnier agricole et allocataire du RSA : « *J'ai fait le primaire à Olargues et le collège, puis sous la pression des professeurs qui n'étaient pas d'accord pour que j'aille en général, j'ai été au lycée d'enseignement professionnel de Bédarieux, en charpente. (...) Je pense qu'aujourd'hui avec du recul ça aurait été mieux d'aller en général. Et donc voilà, j'ai passé ma jeunesse au LEP. J'ai fait un an de BEP et j'ai arrêté. C'était chaotique.* » Pierre raconte lui aussi une expérience négative qui l'a conduit à soutenir son petit frère dans l'élaboration d'un projet d'orientation : « *J'ai forcé mon petit frère à faire ce qu'il voulait faire [comme orientation] parce que je ne veux pas qu'il ait le même parcours que moi. Maintenant, il fait une heure de bus le matin et une heure le soir, mais au moins il fait ce qui lui plaît.* » Théo, 19 ans, étudiant boursier inscrit à Montpellier, situe l'origine du problème dans la faiblesse du système d'accompagnement dans l'orientation : « *On ne fait pas assez découvrir les choses dans le parcours scolaire. On vous dit "regardez sur Onisep, choisissez votre métier". C'est un peu comme si c'était le calendrier de jouets du père Noël. Mais ça implique toute la vie... dès le brevet il faut savoir [ce qu'on veut faire plus tard].* » Au-delà de l'orientation, il y a aussi la peur de la ville, Camille dit que cela l'a amenée à renoncer à faire des études supérieures : « *Ça m'aurait plu de faire des études en fait, mais pas d'aller en ville.* »

Lorsqu'un jeune choisit l'enseignement supérieur, il rencontre encore de nombreuses barrières susceptibles d'entraîner son échec, les principales étant la distance des lieux de formation et le coût de la vie citadine. Le petit frère de Pierre qui doit faire une heure de bus matin et soir, en prend un premier pour aller dans une commune voisine, puis un second pour atteindre son établissement. Le second partant cinq minutes avant l'arrivée du premier, il a dû négocier pour que le bus l'attende : « *des fois le bus il oublie mon frère, donc il se retrouve au Côteau, bloqué... ça, c'est les problèmes de la ruralité. Faut s'accrocher* ». Lucas raconte l'organisation complexe qu'il a dû mettre en place pour parvenir à travailler à mi-temps tout en continuant ses études, et en rentrant chez ses parents le week-end : « *J'ai été employé à mi-temps par le Carrefour de B. Je faisais des horaires de dingue. Je rentrais de la fac, j'allais directement travailler pour payer mes études, etc., je prenais mon bus, j'avais une heure à une heure et demie de trajet, j'allais directement là-bas parce que ça fermait à 20 heures, j'arrivais il était 17 h 30-18 heures, donc j'allais travailler deux heures. (...) J'ai raté ma L2 à cause de ça, je suis arrivé à la fin de l'année complètement crevé parce qu'entre le bus, le travail et la fac j'en pouvais vraiment plus* ».

Les jeunes sortis sans qualification du système scolaire se tournent vers les centres de formation ou vers leur conseiller Pôle emploi. Élise, 27 ans, surveillante de collègue en CDD à temps partiel, depuis six ans, et sans possibilité de continuer, raconte comment ses hésitations l'ont finalement conduite à prendre un poste par défaut : « *Je voulais être fleuriste. Mais je n'ai pas été acceptée dans le lycée que je voulais. (...) J'ai passé le concours pour une formation de graphiste à Bédarieux, sans succès... Dès que j'ai eu mon bac, j'ai arrêté, parce qu'il n'y avait rien à trouver. Et je suis tombée sur l'occasion d'être surveillante au collège, alors je l'ai pris, et voilà* ». Ceux qui se tournent vers les centres de formation font face au nombre limité de places disponibles. Pierre, qui souhaitait reprendre une formation de coordinateur de projet a dû y renoncer, car « *il n'y a que douze places qui sont financées par le Conseil régional* ». Camille et Alizée se sont adressées à leur conseiller Pôle emploi, mais leurs projets n'ont pas convaincu. L'expérience de Camille a été particulièrement traumatisante : « *le conseiller Pôle emploi m'a ri au nez quand j'ai dit que je voulais bosser dans la culture* ». Puis elle a rencontré une formatrice qui l'a orientée vers une formation de gestion d'association culturelle. Les expériences ne sont donc pas toutes mauvaises... Les jeunes se sentent invisibles face aux élus locaux, qui semblent faire comme s'ils n'existaient pas. Camille considère que les maires « *se fichent un peu [des jeunes]* » et qu'ils « *pensent plus au tourisme qu'à la population* ». Quand ils organisent un événement culturel, aucun élu ne se déplace. Ce fut l'expérience de Pierre, organisateur d'un événement rassemblant mille cinq cents personnes. Les attentes sont diverses : certains voudraient que la mairie mette des locaux à leur disposition pour leur activité, un créateur de yourtes souhaite que des mairies locales suivent l'exemple de celles qui en ont commandé, etc. Finalement, la seule demande commune à tous les jeunes concerne les équipements sportifs et culturels, jugés insuffisants et trop coûteux d'accès. Théo résume ce qui semble être un sentiment globalement partagé : « *la mairie, pour les jeunes... les jeunes jusqu'à quatre ans on leur offre un petit jouet et c'est tout. Ensuite ils sont oubliés. (...) Ils n'ont jamais fait de trucs pour nous* ». Toutes ces expériences et attentes déçues engendrent une profonde frustration centrée sur les acteurs institutionnels locaux.

Jeunes ruraux et néoruraux expriment de l'insatisfaction à l'égard des procédures administratives nécessaires pour bénéficier de certaines prestations sociales. Ils ne comprennent pas leurs règles d'attribution et passent beaucoup de temps à chercher « *les vraies infos* ». Les agriculteurs constituent un cas à part pour l'obtention du RSA et dénoncent l'inadaptation des procédures à leur situation réelle. Sylvia raconte comment elle et son mari ont « *laissé tomber* » après avoir envoyé « *beaucoup de lettres* ». À chaque fois, « *il manquait un avis d'imposition... alors qu'il y était* ». Ils ont été frappés par l'excès de visibilité auquel on leur demandait de se livrer : « *ils demandaient de justifier qu'on ne déclare rien... La question était, "de quoi vous vivez ?" c'est ça leur question. Pour eux ce n'est pas possible, donc ça veut dire qu'on mentait* ». Les règles leur paraissent parfois complètement absurdes : « *si tu es bénéficiaire de la CMU, alors en tant que cotisant de solidarité, tu ne paies pas tout, mais si tu n'as pas la CMU, et bien tu paies tout... donc il suffit de ne pas l'avoir un seul mois dans l'année et tu payes plus. Il y a eu cette guerre-là aussi avec la MSA, car Les années où il y a eu des carences sur la CMU, il [Luc] a été obligé de payer plus* ».

Le RSA constitue une ressource fondamentale pour ces personnes, une protection ultime qui leur permet de maintenir des activités peu rémunératrices sur place plutôt que de se déplacer pour aller chercher un emploi mieux payé. Ainsi Sylvia a-t-elle refusé la proposition de l'assistante sociale d'aller chercher un emploi alimentaire sur la côte, préférant « *démisionner du RSA* » pour ne pas passer en commission, se reportant alors sur les ressources de son mari, lui-même dépendant du RSA. L'exemple d'Amaury illustre aussi cette fonction support du RSA, qui lui a été attribué pour le soutenir dans le cadre de sa création d'entreprise. Les néoruraux ont été marqués par l'absence d'une véritable aide à l'installation. Ils auraient eu besoin d'accompagnateurs « *spécialisés dans la réglementation agricole* », quelqu'un capable de leur expliquer les règles de fonctionnement et de les aider à identifier leurs interlocuteurs administratifs. Marie reconnaît que, quand il y en a, les conseillers d'aide à l'installation font des efforts. Mais pour elle, l'accompagnement n'est pas suffisamment personnalisé : « *Les dispositifs ne sont pas faits pour nous* ». Raphaël, constatant le manque d'intérêt de la mairie pour son projet d'entreprise d'élevage en dépit de ses nombreuses sollicitations, explique qu'il a choisi de se rabattre sur « *le relationnel* » : « *au bout d'un moment, tu te dis : on va faire les choses entre nous avec des amis, des connaissances, pour acheter le cheptel. Les gens m'ont vachement soutenu* ».

Les jeunes aussi se mobilisent en réaction à l'absence de prise en compte de leurs besoins par les collectivités locales. Pierre a organisé un festival de musique : « *l'idée c'est d'inviter les gens à voir le territoire autrement. On a remarqué que les festivals locaux c'était souvent des trucs de beaufs, venant juste pour se bourrer la gueule. Donc nous voulions faire quelque chose de différent* ». Non sans paradoxe, les jeunes apprécient le côté « *terre vierge* » de leur territoire, car cela favorise l'émergence de projets nouveaux, à l'instar de Camille : « *pourquoi ici, peut-être parce qu'il y a plein de choses à construire ici, tout est à créer, c'est ça qui est un peu magique, toutes les choses qu'il y a à faire ici, c'est fou* ».

De ces discours ressort un sentiment seulement partiel d'invisibilité institutionnelle. La plupart des personnes interviewées sont en contact régulier avec les administrations et parviennent à obtenir, dans la majorité des cas, les aides auxquelles elles ont droit. De plus, les jeunes ne sont pas coupés du monde : les étudiants et les anciens étudiants ont

tous conservé des liens avec des amis et vont régulièrement en ville. Les néoruraux aussi ont conservé des relations avec des amis urbains et la plupart se rendent en ville chaque semaine. Ce capital urbain permet aux uns et aux autres d'échapper à l'isolement et à diminuer le risque d'une invisibilité institutionnelle totale. S'agissant des collectivités locales, en revanche, l'invisibilité des uns et des autres semble très forte dans la mesure où ils ont l'impression que les élus font « comme si » ils n'étaient pas là. L'absence de projet concernant les jeunes sur un territoire ne résulte pas forcément de l'indifférence des élus mais peut être la conséquence de l'absence de compétence territoriale ou d'une politique transversale de la jeunesse. Ce sentiment de rejet qui en résulte n'engendre pas moins une frustration considérable. On a parfois l'impression, à lire les uns et les autres, qu'ils ont décidé de rester sur le territoire « malgré » l'absence de projet de celui-ci à leur égard.

Les travailleurs non salariés pauvres : la honte au cœur du sentiment d'invisibilité

Depuis sa création, le droit du travail est organisé autour du travail salarié, basé sur le contrat de travail et le lien de subordination entre les salariés et les employeurs. De sorte que le travail indépendant ne se trouve défini que par opposition au travail salarié. Il ne ressortit pas du code du travail, mais du droit civil et du droit commercial. À ce titre, il fait l'objet d'un traitement particulier en matière d'impôts, de taxes et de couverture sociale. Il n'existe pas un, mais plusieurs régimes de travail indépendant, selon les professions, qui constituent autant de régimes d'exception à celui du salarié. Le travailleur indépendant ne bénéficie pas de la même protection sociale que le salarié, notamment en ce qui concerne la rémunération minimum. Plus généralement, les travailleurs indépendants sont exclus *de facto* des réformes du système de protection sociale visant à sécuriser le travail salarié et à garantir un revenu minimum. Ce régime d'exception constitue à la fois un risque plus important de pauvreté et un facteur d'invisibilisation en tant que travailleur indépendant pauvre.

Une représentation idéalisée

La question de l'invisibilité sociale est indissociable de celle des normes de l'action publique et, plus largement, des normes sociales (Le Blanc, 2007). Ceci est particulièrement vrai dans le cas des travailleurs indépendants pauvres, car les représentations communes entourant cette catégorie de travailleur les placent d'emblée en marge de la norme dominante qui est celle du travailleur salarié.

La perception que l'on a des travailleurs indépendants s'ancre dans un imaginaire qui remonte bien au-delà des révolutions démocratiques et industrielles et tend à en fournir une image différente de la réalité. Si le salarié se trouve perçu sous l'angle de sa dépendance envers son patron, l'indépendant se présente comme étant son propre patron, son revenu ne dépendant que de sa capacité à réussir son activité entrepreneuriale. Le modèle de l'entrepreneur renvoie d'un côté à la représentation historique d'un « possédant », potentiellement riche, et de l'autre à l'image d'un acteur de l'économie moderne assurant une fonction d'innovation et de

création de nouvelles richesses⁵⁴. Dans la théorie économique, le modèle de l'entrepreneur oscille entre une fonction passive car soumise aux aléas du marché, et une fonction active de dynamisation de l'économie par le biais de la création et de l'innovation (Boutillier et Uzunidis, 2012).

Les enquêtes récentes auprès du grand public démontrent l'imprégnation sociale de ces représentations, au niveau européen et encore plus en France. En 2012, 40 % des personnes interrogées en France auraient, si le choix leur était donné, une préférence pour le non-salariat, contre 37 % au niveau européen (Commission européenne, 2012). Les principales motivations derrière ce choix concernent l'indépendance et l'auto-accomplissement, la flexibilité de l'activité et le gain potentiel de revenu. Pour 87 % de ceux qui feraient ce choix, les entrepreneurs sont des créateurs d'emplois (87 % aussi au niveau européen). Ils sont en outre 37 % à penser que le passage au non-salariat serait souhaitable pour elles dans les cinq ans à venir (32 % en Europe). Un autre sondage, réalisé en France en 2013, conforte cette perception extrêmement positive du profil de l'entrepreneur puisque 83 % des personnes interrogées considèrent que créer sa propre entreprise est une forme d'ascension sociale, tandis que 76 % estiment qu'il s'agit d'une voie professionnelle plus épanouissante que le salariat⁵⁵.

Derrière ces idéaux se cache toutefois une réalité dont les Français semblent aussi avoir une certaine conscience : leur moindre esprit entrepreneurial par rapport à leurs voisins européens. En 2011, selon Eurostat (2012), le travail indépendant représente environ 12 % des emplois en France, contre 15 % en moyenne en Europe. Par ailleurs, l'enquête de la Commission européenne (2012) montre que seulement 15 % des Français interrogés ont déjà créé une entreprise, repris une entreprise existante ou bien initié les démarches pour en créer une, contre 23 % des Européens. Enfin, ils ne seraient que 8,7 % à créer une entreprise s'ils héritaient d'une somme d'argent importante, contre 14,2 % des Européens. Cette réticence à l'entrepreneuriat s'expliquerait en partie par un contexte économique et administratif peu favorable : 74 % estiment qu'il est difficile de créer une entreprise en France, et 81 % que le système éducatif n'est pas adapté pour former les entrepreneurs de demain⁵⁶. La création du statut d'autoentrepreneur aurait toutefois permis de surmonter en partie ces barrières puisque, entre 2008 et 2009, le nombre de créations d'entreprises est passé de 332 000 à 580 000. Nous reviendrons toutefois sur le statut particulier de ce type d'entreprise, qui apporte plus souvent un complément à un revenu salarié qu'un revenu à part entière.

Qui sont les travailleurs indépendants ? Cette catégorie de travailleurs se trouve-t-elle plus exposée que les autres à un risque de pauvreté ? Les représentations idéalisées des entrepreneurs concourent-elles à un sentiment d'invisibilité sociale d'une partie d'entre eux ? Comment perçoivent-ils le regard porté sur eux par leur environnement social immédiat et par les décideurs politiques ? La réponse à ces questions se déroulera en trois temps : 1) l'invisibilité statistique, 2) l'invisibilité vécue, 3) l'invisibilité institutionnelle.

54. Cette fonction économique d'innovation de l'entrepreneur a été théorisée par Joseph Schumpeter (1935), afin de compléter le modèle de l'économie pure proposé par Léon Walras.

55. Sondage « Les Français et la création d'entreprise » mené par l'Institut Think pour CER FRANCE et NOVANCIA à l'occasion du 21^e Salon des Entrepreneurs.

56. *Idem*

Connaître les travailleurs non salariés : de bien faibles progrès statistiques

Les normes et les règles entourant l'exercice d'une activité non salariée ont pour effet d'invisibiliser le repérage des travailleurs non salariés pauvres. Mais on pourrait le dire autrement : les normes et les règles utilisées pour identifier les travailleurs pauvres rendent invisibles les travailleurs pauvres non salariés. Cette invisibilisation tient essentiellement à la difficulté de mesurer le revenu des non-salariés.

Quatre éléments doivent être pris en compte. D'abord, le non-salarié peut ne pas être rémunéré pour son travail, comme c'est le cas des aides familiaux⁵⁷. Ensuite, il peut exercer soit dans une entreprise individuelle, soit dans une société. Dans le premier cas, il est indéfiniment solidaire des dettes contractées dans le cadre de son activité professionnelle et l'ensemble des bénéficiaires sont imposés au titre de l'impôt sur le revenu, tandis que dans le second les personnalités juridiques du dirigeant et de l'entreprise sont distinctes, et les patrimoines séparés⁵⁸. En troisième lieu, les non-salariés peuvent déclarer un revenu d'activité négatif ou nul dans le cas d'un entrepreneur individuel et très faible dans le cas d'un dirigeant de société. En 2010, ces revenus nuls ou négatifs auraient concerné environ 10 % des revenus non salariaux (Omalek et Pignier, 2013). La difficulté de mesurer la pauvreté des non-salariés tient, enfin, à la quasi-impossibilité de repérer leurs périodes d'inactivité, lorsqu'elles existent, puisqu'ils ne peuvent pas prétendre au chômage en raison de l'absence de couverture obligatoire dédiée. Ainsi les spécificités de la condition non salariale sont-elles de nature à invisibiliser leur revenu, leur patrimoine et l'ampleur de leur activité et, partant, leurs difficultés financières.

Ces nombreuses barrières techniques limitent effectivement les possibilités d'analyse statistique. Les mesures effectuées par l'INSEE dans les années 1980-1990 dans le cadre de l'enquête Budget de famille révélaient déjà une certaine prévalence de la pauvreté chez les travailleurs non salariés, mais il a fallu attendre la fin des années 1990 pour bénéficier d'un système statistique qui permette une analyse plus détaillée. Deux outils ont alors été développés, l'un au niveau national et l'autre au niveau européen : l'enquête sur les revenus fiscaux (ERF) qui deviendra l'Enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) et le Panel européen auquel succédera l'enquête statistique sur les ressources et conditions de vie (SRCV). La première fournit des renseignements détaillés sur les caractéristiques sociodémographiques, tandis que le Panel européen présente l'avantage de rendre possible un suivi dans la durée de la situation des non-salariés, axé sur des indicateurs de revenus, de pauvreté et d'exclusion sociale. Tous deux se trouvent toutefois limités par la faiblesse de leur représentativité - l'échantillon de travailleurs non salariés englobant environ 3 900 ménages dans le premier cas et environ 840 ménages dans l'autre. Cette limite peut devenir contraignante dans le cadre de l'étude d'une sous-population. En dépit de cela, ces deux bases constituent un exemple d'amélioration de la visibilité d'une catégorie sociale grâce

57. Le statut d'aide familial a été remplacé par la loi du 2 août 2005 par celui de « conjoint collaborateur ». Le texte a introduit des obligations en termes de cotisations sociales, rendant l'exercice hors de ce statut assimilable à du travail dissimulé. En 2012, 4 % des non-salariés étaient identifiés comme aides familiaux (Rapelli, 2015 : INSEE, 2012).

58. Cette distinction se retrouve dans les notions de « travailleur non salarié » et de « travailleur indépendant », la première englobant à la fois les entreprises individuelles et les sociétés, tandis que la seconde se restreint aux entreprises individuelles.

au progrès en matière de statistique publique. Elles fournissent un premier aperçu du profil des travailleurs non salariés.

Le couplage de l'enquête Revenus fiscaux (ERF) de 1996 avec l'enquête Emploi de 1997 à l'aune de la pauvreté monétaire au seuil de 50 % du niveau de vie médian conduisait à estimer à 350 000 le nombre de travailleurs indépendants pauvres⁵⁹, dont la moitié exerce une activité agricole (Lagarenne et Legendre, 2000, p. 10). Ce résultat fournit une information importante : les travailleurs indépendants pauvres représentaient alors plus du quart de l'ensemble des travailleurs pauvres, alors que les travailleurs indépendants ne représentent que 9 % des travailleurs, soit une asymétrie révélant une plus forte propension à la pauvreté chez les non-salariés que chez les salariés. Cette tendance devrait toutefois être relativisée par les limites associées à la mesure des revenus. Une partie des indépendants cotise non sur la base de leurs revenus nets, mais sur la base d'un forfait. Le recours à la déclaration forfaitaire étant toutefois de moins en moins fréquent, cette limite apparaît aujourd'hui négligeable. Une seconde limite, qui correspond à la possibilité pour un travailleur non salarié de déclarer un revenu nul ou négatif paraît plus difficile à surmonter. Lorsqu'elle est utilisée, cette possibilité ne traduit pas automatiquement une situation de pauvreté, il peut tout aussi bien s'agir d'une baisse d'activité ponctuelle mais sans impact au long cours, ou encore d'une stratégie d'investissement. Pour ne plus être confronté à ce problème, Lagarenne et Legendre proposent de recourir à un concept de « revenu triennal » qui permettrait d'évacuer une grande part d'incertitude lors du repérage des individus concernés. Mais une contrainte technique empêche sa mise en œuvre : elle supposerait une modification radicale du calendrier de la collecte de données.

Le taux de pauvreté des travailleurs indépendants doit aussi être relativisé par l'absence de prise en compte, dans son calcul, de tous les avantages connexes très souvent liés à ce statut, soit tous ceux découlant de l'autoproduction - de l'usage de biens et services professionnels à titre privé, de revenus du patrimoine imputés et de loyers fictifs (Hourriez *et al.*, 2001, p. 34), notamment dans le cas des exploitants agricoles, mais aussi des artisans commerçants et des chefs d'entreprise. Il faut enfin considérer que la catégorie des « indépendants » exclut les professions libérales et ne représente donc pas l'ensemble des non-salariés. Or, la progression importante de la population des non-salariés depuis le début des années 2000 repose en grande partie sur l'essor des professions libérales non réglementées. Les données fournies par l'INSEE montrent que les membres de ces professions libérales monétairement pauvres au seuil de 50 % seraient environ 14 000, soit 2,9 % de cette sous-population. La catégorie statistique de « travailleurs indépendants » constitue ainsi un autre exemple d'inadéquation entre la norme institutionnelle et la réalité sociale dont elle est censée rendre compte.

Les résultats issus des indicateurs européens (SRCV) ne permettent pas véritablement d'affiner les données nationales. Les taux de pauvreté observés chez les travailleurs non salariés sont d'un niveau similaire, mais la faiblesse de l'échantillon ne permet pas d'entrer dans le détail des sous-catégories concernées. On y retrouve de surcroît les mêmes limites

59. Dans le cadre de l'ERF, ne sont prises en compte que les catégories socioprofessionnelles correspondant aux « indépendants » (exploitants agricoles, artisans, commerçants et chefs d'entreprise de dix salariés ou plus). La catégorie des professions libérales se trouve quant à elle systématiquement agrégée à celle des cadres et des professions intellectuelles supérieures.

techniques que celles identifiées en France, notamment l'incapacité à prendre en compte les ressources hors revenu. Cet évincement constitue un biais d'invisibilisation important des moyens dont disposent les ménages intégrant un travailleur non salarié. Une étude australienne a montré que les ménages de non-salariés avaient un niveau de consommation supérieur de 34 % au plafond que devraient théoriquement permettre leurs revenus d'activité (Bradbury, 1997, p. 384). Plus récemment, une étude menée sur la population suédoise est parvenue à une conclusion similaire en estimant que les non-salariés pauvres présentaient en réalité un score moyen de privation plus faible que celui des salariés pauvres (Johansson Sevä et Larsson, 2015). Comment expliquer un tel décalage entre la pauvreté apparente et les niveaux réels de ressources ? Trois éléments sont à prendre en compte. D'abord, les ménages de non-salariés ont accès à des ressources mixtes (des biens et services professionnels pouvant être consommés dans la sphère privée). Ensuite, ils ne mentionnent pas l'intégralité de leurs revenus d'activité dans les enquêtes (par exemple, les rémunérations perçues sous forme de dividendes, de plus-values et de rétributions assimilées). Enfin, ils ont une propension beaucoup plus forte que les salariés à épargner dans les périodes où leurs revenus sont les plus élevés.

Il faut enfin compter avec les effets de la mise en place, depuis 2009, en France, du statut d'autoentrepreneur. Régime fiscal et social dérogatoire de travail indépendant - lui-même défini comme un régime dérogatoire au statut de salarié -, ce nouveau statut permet aux salariés et aux non-salariés de créer facilement une activité entrepreneuriale qui peut être leur activité principale ou bien une activité complémentaire. La création de ce statut marque un tournant dans les politiques publiques d'encouragement à la création d'entreprise, avec le passage d'une logique d'emploi à celle de cumul des revenus (Abdelnour, 2013 ; Levratto et Serverin, 2015). Ce statut contribue à renforcer l'invisibilité des travailleurs pauvres dans la mesure où, du fait de leur diversification, il rend plus difficile l'évaluation des revenus des ménages. Enfin, il tend à faire disparaître la dualité entre activité salariée et non salariée et diminue la pertinence des catégories socioprofessionnelles utilisées pour repérer les plus pauvres d'entre elles. Les recherches existantes montrent ainsi que les plafonds de revenu de l'autoentrepreneuriat sont très faibles et que, dans 40 % des cas, l'objectif est de générer un complément de revenu (Levratto et Serverin, 2015). Une autre catégorie mériterait une attention accrue des chercheurs (Rapelli, 2016)⁶⁰ et de la statistique publique : 30 % de l'ensemble des autoentrepreneurs sont des chômeurs ou des travailleurs précaires qui ont pour but « *au moins au départ, de créer leur propre emploi et de tester leur projet* » (Deprost *et al.*, 2013, p. 20). Soit une catégorie particulièrement exposée au risque d'un échec susceptible de renforcer leur situation de pauvreté.

Un certain nombre de pistes peuvent d'ores et déjà être identifiées afin d'améliorer la connaissance des travailleurs non salariés pauvres⁶¹. Nous présentons ici celles déquagées par

60. La recherche statistique et théorique ne s'est que peu intéressée aux non-salariés pauvres, ou alors seulement de façon indirecte. Pour une analyse de la littérature académique sur les travailleurs non salariés, voir Rapelli (2016), p. 20-26 et p. 61-65.

61. Le nouveau dispositif de l'INSEE, « Filosofi » (appariement exhaustif des données de la DGFiP, de la CNAF, de la CNAV et de la MSA), permettra bientôt d'avoir une connaissance plus fine et territorialisée du niveau de vie des non-salariés, basée sur les déclarations fiscales et les informations qu'elles contiennent en termes de bénéfices agricoles, de bénéfices industriels et commerciaux, et de bénéfices non commerciaux.

Stéphane Rapelli (2016) dans son rapport pour l'ONPES. L'analyse qu'il propose le conduit à identifier cinq sous-groupes de travailleurs non salariés pour lesquels le risque de pauvreté apparaît sensiblement plus élevé.

Essai de caractérisation statistique des non-salariés pauvres

L'invisibilisation statistique des travailleurs non salariés pauvres repose sur l'absence d'identification des sous-catégories de non-salariés les plus exposées au risque de pauvreté. Cette identification est d'autant plus difficile que la mesure des revenus peine à rendre compte de la situation réelle des travailleurs non salariés.

Pour surmonter ces limites, Rapelli a constitué une base qui mobilise les données de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, couplées à celles de l'enquête Emploi pour l'année 2012 (INSEE, 2015a). Cette base réunit la plupart des informations disponibles sur ces non-salariés pauvres, tout en évacuant les sous-catégories dont le niveau de vie effectif est mal appréhendé par l'enquête. Il s'agit des ménages dont le revenu déclaré est strictement négatif – une donnée qui ne correspond pas nécessairement à une situation réelle de pauvreté. La seule façon de mesurer réellement le niveau de vie de ces ménages consisterait à effectuer un suivi longitudinal, avec des données de panels. Une telle démarche contribuerait à faire apparaître les difficultés engendrées par les variations des résultats de l'activité d'une année sur l'autre. Elle aurait aussi pour avantage de révéler les tendances affectant les travailleurs non salariés en fonction du secteur d'activité et de l'ancienneté de leur entreprise, comme la pauvreté croissante, depuis plusieurs décennies, des agriculteurs, ou le taux d'échec très élevé des entreprises nouvellement créées (Barruel et Filatriau, 2013). Les ménages dont la personne de référence est étudiante ont aussi été exclus de la base, l'aide financière apportée par les ascendants étant difficile à mesurer⁶².

Cette base fournit une estimation pondérée des effectifs des différentes catégories de non-salariés, distinguant entre les pluriactifs et les monoactifs afin d'isoler ceux pour lesquels l'activité non salariée vise à apporter un complément de revenu. Les informations disponibles portent sur un total d'environ 6 000 travailleurs exerçant au moins une activité non salariée. Elles permettent d'estimer la population des travailleurs non salariés pauvres à environ 460 000 individus⁶³. Deux catégories posent toutefois un problème de représentativité en raison de la faiblesse des effectifs : les chefs d'entreprise de dix salariés ou plus (environ 3 600 individus) et les salariés pluriactifs (8 400 individus). Pour ces deux catégories, la description sera moins détaillée.

Les résultats conduisent à une caractérisation en deux temps des travailleurs non salariés pauvres. Une caractérisation générale, d'abord, identifiant les principales sous-catégories affectées par une situation de pauvreté. Ensuite, la construction d'idéaux types qui, en croisant plusieurs informations, mettent en évidence les profils spécifiques faisant face à un risque de pauvreté beaucoup plus élevé que les autres.

62. Pour le détail de la démarche méthodologique utilisée, on se référera directement au rapport de Stéphane Rapelli (2016), p. 34-40.

63. Selon le champ d'observation de la pauvreté de l'INSEE. Voir Rapelli (2016), p. 40.

Des six sous-groupes étudiés, la moitié présente un taux de pauvreté élevé et l'autre moitié un taux plutôt faible. Les commerçants, les agriculteurs et les artisans sont les plus touchés par la pauvreté, avec des taux allant de 18,4 % à 22,2 %. Pour les commerçants, la pauvreté touche avant tout ceux qui exercent une activité de vente au détail hors commerce automobile et restauration. La population des agriculteurs pauvres est composée très majoritairement d'éleveurs (47,8 %) et de cultivateurs (35,7 %). Enfin, les artisans pauvres sont avant tout les artisans du gros œuvre en bâtiment (22,4 %), suivis par les artisans peintres, ravaleurs de façade et assimilés (16,7 %) et ceux qui exercent des activités de services directs aux particuliers (9,4 %). Les trois catégories restantes présentent des taux de pauvreté largement inférieurs, de 2,7 % à 8,2 %, mais certaines sous-catégories ressortent comme particulièrement fragiles. Parmi les professionnels libéraux, le taux de pauvreté est élevé chez les écrivains et artistes créateurs et interprètes (17,6 %), les architectes, ingénieurs et assimilés (15,6 %) et enfin chez les professions intermédiaires de la médecine moderne (12,8 %). Le taux de pauvreté s'élève à 8,2 % chez les salariés pluriactifs et à 2,7 % chez les chefs d'entreprises de dix salariés ou plus. Malheureusement, il n'est pas possible d'entrer dans le détail de ces deux catégories en raison du niveau d'agrégation de données utilisé. Enfin, les données révèlent une surreprésentation du statut d'indépendant parmi les non-salariés pauvres et une sous-représentation de ceux d'employeur et d'aide familial. Cela traduit la plus grande difficulté associée à l'exercice d'une activité en solitaire, qui implique une fragilité accrue vis-à-vis des aléas du marché mais aussi des accidents de la vie.

La base permet également de caractériser les non-salariés pauvres d'un point de vue sociodémographique. En observant l'âge moyen des individus concernés, on découvre que la majorité d'entre eux se situent au milieu de leur trajectoire professionnelle. Les agriculteurs apparaissent toutefois sensiblement plus âgés et, à l'inverse, il existe une surreprésentation des jeunes chez les professions libérales. Les données portant sur le niveau de diplôme mettent en évidence la sous-représentation des personnes ayant bénéficié de l'enseignement supérieur. De l'autre côté, ceux qui se sont arrêtés au niveau CAP/BEP sont largement surreprésentés. Cette donnée nous renseigne aussi sur le profil des salariés pluriactifs, qui apparaissent les plus diplômés de toutes les catégories. Avec 35,5 % de diplômés à Bac +3 et plus, on peut présumer que ceux exerçant d'autres activités en plus de leur activité principale proposent pour une part importante des prestations de services à forte composante intellectuelle. Deux autres types d'informations sont disponibles sur le pays de naissance et le type de ménage. Parmi les non-salariés pauvres, plus de 20 % sont nés à l'étranger, alors qu'ils représentent 10 % de l'ensemble des non-salariés. Ils sont particulièrement présents dans les catégories d'artisans et de commerçants et beaucoup moins dans celles d'agriculteurs et de salariés pluriactifs. On notera enfin une surreprésentation, parmi les non-salariés pauvres, des personnes seules et des familles monoparentales.

Les données disponibles sur le niveau de vie des différentes catégories de travailleurs non salariés forment un troisième et dernier éclairage⁶⁴. Les travailleurs pauvres exerçant au

64. Le *niveau de vie* est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Il est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

moins une activité non salariée ont, en moyenne annuelle, un niveau de vie de 8 014 euros. Toutefois, pour un quart d'entre eux, ce niveau n'excède pas 6 191 euros (1^{er} quartile). En outre, 22 % vivent dans un ménage allocataire de minima sociaux. Le niveau de revenu moyen le plus faible se trouve chez les agriculteurs, et le plus élevé chez les salariés pluriactifs. C'est toutefois chez les chefs d'entreprise de dix salariés ou plus que la pauvreté apparaît la plus intense, puisque le premier quartile de revenu s'élève à seulement 5 714 euros, contre 5 875 euros chez les agriculteurs. C'est aussi au sein de cette catégorie que se trouvent les plus grands écarts de niveau de vie, le troisième quartile correspondant au double du premier, alors que, dans les autres catégories, le rapport s'établit à environ 1,7. Ces observations complètent les précédentes et offrent ainsi une première caractérisation générale de la population des travailleurs non salariés pauvres. Chacun de ces éclairages appelle toutefois des approfondissements : la visibilité statistique des catégories doit être complétée par des enquêtes capables d'identifier et de donner à voir les ressorts des dynamiques qu'affrontent les populations concernées.

Pour mieux connaître les travailleurs non salariés pauvres, une piste consiste à s'intéresser aux ménages plutôt qu'aux individus. Une telle approche permet notamment de tenir compte du rôle décisif que peut être amené à jouer le conjoint (Rapelli, 2015). Son aide peut consister à participer directement à l'activité entrepreneuriale ou bien à sécuriser les revenus de la famille par le biais d'une activité salariée. Dans ce cadre, Rapelli a réalisé une classification ascendante hiérarchique (CAH) qui lui permet de dégager une typologie des ménages auxquels appartiennent les travailleurs pauvres étudiés (Rapelli, 2016, p. 48-60). Ce sont ainsi cinq profils types qui émergent :

- les ménages d'artisans pauvres nés à l'étranger, avec des enfants et locataires dans de grandes agglomérations (20,6 % de l'échantillon). Pour ces ménages, le travail du non-salarié représente le seul revenu d'activité puisque le conjoint a un statut d'inactif ;
- les ménages pauvres professionnellement mixtes (24 % de l'échantillon) : ces ménages, composés d'un travailleur non salarié et d'un autre, salarié, comprennent le plus souvent au moins deux enfants. Ils ont pour caractéristique d'avoir contracté un emprunt immobilier pour accéder à la propriété et de ne pas être allocataires de minima sociaux. En revanche, aucune sous-catégorie professionnelle ne se trouve surreprésentée ;
- les jeunes non salariés isolés et précaires (25,6 % de l'échantillon) : ces ménages composés d'une personne seule concernent surtout les 20-29 ans et les 30-39 ans. Ils sont généralement locataires dans une grande aire urbaine, où ils exercent une activité de nature commerciale ou intellectuelle. En outre, ils perçoivent le plus souvent des minima sociaux ;
- les commerçants âgés pauvres (9,3 % de l'échantillon) : il s'agit généralement de ménages de commerçants composés d'une personne exerçant une activité non salariée et d'un inactif. Ils résident dans des communes isolées et ne perçoivent pas de minima sociaux. Leur profil laisse supposer que l'un des deux conjoints a prolongé son activité afin de compenser la pension de retraite insuffisante de l'autre ;
- les ménages d'exploitants agricoles pauvres (20,5 % de l'échantillon) : relativement âgés (50-59 ans), ces ménages sont composés d'actifs exerçant tous une activité non salariée. Ils sont propriétaires de leur logement et résident dans une commune isolée ou bien dans une aire urbaine intermédiaire.

Cette ébauche de typologie des ménages pauvres composés d'au moins un travailleur non salarié place l'accent sur des profils relativement délaissés par la recherche académique. Si la pauvreté des professions agricoles a fait l'objet de nombreuses recherches et tend à se confirmer ici, celle des artisans et des commerçants se trouverait invisibilisée par l'absence d'enquêtes spécifiques. Elle révèle en outre la nécessité de prendre en compte la typologie des ménages puisque, sur les cinq catégories qui ont émergé, une seule est articulée autour de ménages composés d'une personne seule. Cette prise en compte s'avère décisive, car, ainsi que le formule Rapelli, « *tout l'enjeu est de savoir dans quelle mesure l'activité entrepreneuriale constitue un facteur d'appauvrissement des cellules familiales ou, au contraire, un vecteur de maintien d'un niveau de vie minimal* » (Rapelli 2016, p. 60). C'est un enjeu d'autant plus important que les pouvoirs publics mènent depuis une vingtaine d'années une politique d'incitation à la création d'entreprise et à la diversification des revenus. La question de la pertinence d'une telle orientation se pose alors. Pour y répondre, des prolongements quantitatifs et qualitatifs devraient être apportés aux travaux présentés dans ce chapitre. Rapelli offre un premier prolongement qualitatif par le biais d'une série d'entretiens menés auprès de travailleurs non salariés pauvres et visant à mettre à l'épreuve l'hypothèse d'une invisibilité sociale vécue qui serait effectivement intériorisée par ces populations.

L'invisibilité vécue des travailleurs non salariés pauvres

Le vécu de l'invisibilité des travailleurs non salariés pauvres est indissociable des spécificités de leur statut professionnel et de celles attachées aux sous-catégories identifiées précédemment. Si le statut de salarié se définit à travers la relation de dépendance qu'il induit envers l'employeur, celui de non-salarié correspond au contraire à une situation d'indépendance. La responsabilité individuelle qui en découle et le vécu de cette responsabilité se trouvent à la source de la relation qu'ils entretiennent avec les enjeux de visibilité et d'invisibilité. Ces personnes poursuivent une forme de reconnaissance sociale qui n'est pas la même que celle des travailleurs salariés : la réussite de leur entreprise sera aussi la leur, de même « *qu'une faillite entrepreneuriale est perçue comme un échec personnel* » (Lambrecht et Beens, 2005). Cette identification de la personne à son activité devient extrêmement problématique en cas d'échec, la honte ressentie risquant de l'emporter sur l'expression des besoins réels et conduire à un cercle vicieux d'enfermement dans un long cycle de pauvreté. L'analyse du vécu de l'invisibilité conduit alors à caractériser les différentes attitudes des personnes concernées sous l'angle du contrôle de leur image par rapport à leurs proches et à leur voisinage, ainsi que dans leurs relations aux institutions.

L'analyse repose sur une série d'entretiens menés auprès d'un échantillon de dix travailleurs non salariés pauvres⁶⁵. Ont été abordés le vécu de leur situation, leur rapport aux enjeux de visibilité et d'invisibilité, ainsi que leurs relations aux institutions et aux politiques publiques.

65. Les individus interviewés ont été contactés avec l'aide de trois organismes : l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), l'association Ménage service Paris (MSP) et le réseau d'associations locales Solidarité paysans.

On trouve dans cet échantillon trois créateurs d'entreprise, trois chefs d'exploitation agricole, trois non-salariés non agricoles et un ancien non-salarié (voir tableau)⁶⁶.

Tableau des entretiens réalisés avec des travailleurs non salariés pauvres (TNS)

Répondants	Types de TNS	Activité principale	Département de résidence
Michaël	Créateur	Artisan	Seine-Saint-Denis
Ingrid et Luc	Pluriactifs	Profession libérale	Savoie
Lucie	Monoactif	Artisan-commerçant	Savoie
André	Ex-TNS/pluriactif	Artisan	Paris
Patrick	Pluriactif	Artisan	Paris
Véronique	Créateur/pluriactif	Commerçante	Paris
Anaïs et Antoine	Pluriactifs	Agriculteur	Charente
Charles	Pluriactif	Agriculteur	Vienne
Jeanne et Louise	Pluriactifs	Agriculteur	Vendée
Alexandre	Créateur	Profession libérale	Loire-Atlantique

Sources : Rapelli, 2016.

Les trois créateurs d'entreprise sont âgés de 26 ans à 46 ans et vivent dans une grande agglomération urbaine. Ils ont eu des expériences professionnelles variées avant de créer leur entreprise. Les caractéristiques des agriculteurs sont très différentes. Un couple et un duo de quadragénaires ont été interviewés, ainsi qu'un agriculteur âgé de 57 ans. Tous sont issus du milieu rural. Deux des trois travailleurs non salariés non agricoles ont été approchés par le biais de l'association Ménage service Paris. Tous deux d'origine extra-européenne, le premier étant arrivé de Côte d'Ivoire en 2009 et le second du Congo en 2003, ils ont été confrontés au non-salariat pour l'un par son activité autoentrepreneuriale de laveur de vitres et pour l'autre par son activité artisanale de peintre en bâtiment. Les deux derniers ménages rencontrés résident en Savoie et sont âgés de 37 à 45 ans. Il s'agit d'une mère isolée ayant repris un pressing dans une petite agglomération de vallée en 2010, et d'un couple composé d'une femme salariée et d'un homme pluriactif, alternant entre des activités salariées et non salariées au sein de la station de ski où ils vivent. En dépit de l'hétérogénéité de ce groupe, des convergences émergent entre les expériences entrepreneuriales des uns et des autres. Deux grandes formes d'invisibilité se dégagent : une invisibilité sociale choisie ou, plus rarement, subie. Et une invisibilité institutionnelle associée à des enjeux de personnalisation des dispositifs publics et à la perception des discours politiques.

L'invisibilité des travailleurs non salariés pauvres peut d'abord être de nature sociale. Le plus souvent choisie, elle s'explique par la honte et la crainte du jugement d'autrui. Mais elle peut aussi être subie si, par exemple, l'échec empêche l'intégration de la personne dans la communauté locale où elle s'est installée pour commencer son activité entrepreneuriale.

66. Pour la méthodologie d'enquête et le portrait complet des personnes interviewées, on se référera au rapport de Stéphane Rapelli (2016), p.61-77.

Dans tous les cas, l'invisibilité se fonde dans le sentiment de responsabilité du travailleur non salarié et dans le besoin de contrôle de la visibilité qui en découle.

L'invisibilisation sociale volontaire d'un travailleur non salarié pauvre constitue en soi un paradoxe dans la mesure où la visibilité constitue un outil stratégique essentiel pour l'exercice de l'activité non salariée. Soucieux de faire connaître leur entreprise et leurs produits, contraints pour certains à des contacts permanents avec les clients et les partenaires, les non-salariés ne peuvent pas se passer d'un certain niveau de visibilité. De plus, la crédibilité d'une entreprise se trouvant souvent mesurée à l'aune de son image extérieure, ils doivent maintenir une apparence exemplaire (comme un véhicule en bon état et portant le logo de l'entreprise) et afficher une forte confiance en eux. Ces impératifs forment une contrainte lorsque l'entrepreneur est en difficulté car il doit alors fournir un effort intense pour invisibiliser ses problèmes et ainsi maintenir sa crédibilité.

On peut aussi songer aux enjeux de visibilité entourant le lancement d'une entreprise nouvelle : un créateur qui se trouve dès le départ dans une situation de précarité aura plus de mal à convaincre les clients potentiels de sa crédibilité. Pour y parvenir, il dissimulera sa précarité aux clients. Michaël, qui a créé sa SARL de peinture en bâtiment, se trouve contraint de dormir dans son véhicule lorsqu'il mène un chantier en dehors de son département, pour limiter les frais. Patrick, également peintre en bâtiment, raconte comment sa quête de nouveaux clients se trouve compliquée par le fait qu'il n'a pas le permis de conduire : « [après avoir obtenu une demande de devis d'un client résidant en Essonne] *j'y suis allé. Et c'est loin ! J'y suis allé en train et, là-bas, le client a été déçu de voir que j'étais venu à pied ! (...)* Il ne m'a pas rappelé parce qu'il a vu que j'avais des difficultés pour me déplacer ». Ce rapport à l'image extérieure est en partie à l'origine des stratégies d'invisibilisation de la précarité.

Si la visibilité constitue avant tout un outil, elle présente aussi certains risques. Un risque objectif, d'abord, de perte de crédibilité de l'entreprise : exposer ses difficultés peut très vite conduire à une chute de la réputation. Un risque, aussi, notamment dans le secteur agricole, de devenir la cible de concurrents en expansion et désireux de racheter l'entreprise afin de s'agrandir. Antoine témoigne ainsi de la réaction d'un voisin exploitant à la suite de la parution dans le journal local de l'avis de redressement concernant leur exploitation à lui et sa femme Anaïs : « [L'avis de redressement] *a paru dans le journal, et la semaine qui a suivi, un agriculteur du coin est venu nous voir en disant "j'ai vu que tu arrêtais tout sur le journal, donc est-ce que je peux reprendre tes terres" ?* ». Dans le secteur agricole se mêlent des processus de solidarité collective et d'autres de concurrence accrue entre les exploitations, de sorte que la méfiance l'emporte sur la confiance et qu'il s'ensuit une stratégie d'invisibilisation. Selon Charles, associé avec son frère dans une SCEA céréalière de la Vienne, « *le monde agricole, c'est devenu comme les autres professions. C'est un monde de rapaces, si demain on sait que l'exploitation s'arrête, je suis sûr qu'on aura des coups de fil pour reprendre* ».

La visibilité constitue aussi un risque subjectif, celui de la honte intériorisée, de la peur de décevoir et de la crainte du jugement d'autrui. Décliné différemment en fonction du type d'interlocuteur, ce risque engendre un besoin d'invisibilisation partielle des difficultés. Quatre stratégies de modulation de la visibilité par les travailleurs non salariés pauvres se trouvent ainsi identifiées. Dans la relation aux ascendants, d'abord, il y va du double enjeu

de préserver ses parents d'un choc émotionnel trop violent et de ne pas les décevoir. Cette réalité est prégnante dans le cas des exploitants agricoles, Charles expliquant ainsi que « *ce n'est pas facile pour qu'ils comprennent, si demain j'arrête, ils ne vont pas comprendre pourquoi. Ça va les tuer !* ». Lorsque le besoin d'aide financière se fait criant, toutefois, ils sont contraints de dévoiler une partie de leurs difficultés, mais même alors la visibilité ne sera que partielle, ainsi qu'en témoigne Anaïs : « *on ne leur a pas tout dit non plus. On les a préservés. Voilà, je ne leur ai pas dit qu'on risquait de perdre la maison...* ».

Les relations aux amis proches et au voisinage ne donnent pas lieu au même comportement. La peur d'être jugé, la honte, la crainte de l'incompréhension entraînent des attitudes d'invisibilisation visant à préserver l'équilibre personnel et celui de la cellule familiale. Cette tendance semble d'autant plus marquée que le décalage de niveau de ressources avec les amis est élevé. Ainsi Anaïs témoigne-t-elle d'une situation d'exclusion de la consommation qui a pour effet de l'éloigner de ses amis proches : « *les amis proches... ce n'est pas facile. Et puis en plus et ben les amis, ils n'ont pas de soucis d'argent, donc quand ils nous parlent c'est "tout va bien, j'ai acheté ça" (...) C'est vrai que ben oui, moi je ne peux pas l'acheter, je n'ai pas d'argent* ». Quelle que soit la nature de l'activité, la démarche entrepreneuriale correspond à une prise de risque qui se trouve le plus souvent reconnue par l'entourage. Michaël souligne les encouragements et l'admiration de ses amis. L'expression des difficultés est rendue plus difficile à mesure que la crainte augmente de décevoir ceux qui nous ont encouragés. Finalement, seul Patrick témoigne d'une forme de compréhension immédiate de ses difficultés par ses amis africains : « *ils disent : "ici vous n'avez pas la chance. (...) et en plus parce que vous êtes Africains, tout ça c'est difficile de trouver des clients". Bon, les gens ils disent ça* ».

Au-delà de l'entourage proche, l'environnement social est perçu de façon très variable selon le statut et le secteur d'activité. Alexandre dénonce le peu de reconnaissance du statut d'autoentrepreneur, comparé à celui d'entrepreneur : « *Tout le monde me demandait en général "ah tu es en autoentreprise ?" On pense que l'autoentreprise est plus une entreprise à part. (...) j'ai cette vision en fait, c'est ça que je ressens : t'es autoentreprise, alors t'es petit.* » Véronique, une mère célibataire de 46 ans qui a déjà eu deux expériences entrepreneuriales à Paris, étend ce manque de considération à l'ensemble des entrepreneurs : « *on vous considère ou on considère votre entreprise à partir du moment où elle fait du chiffre, où elle est en bénéfice. Dès lors que vous êtes en démarrage ou tant que vous ne faites pas des bénéfices, c'est vrai que l'on ne vous considère pas réellement comme une entité* ». Selon elle, ce manque de considération traduit le faible degré de développement de la culture entrepreneuriale en France et le manque de valorisation de ce statut vis-à-vis de celui de salarié. Dans un tel contexte, l'objectif de l'entrepreneur est toujours de contrôler au maximum l'image qui est renvoyée, même lorsque les circonstances contraignent à un dévoilement partiel des difficultés. Ainsi Ingrid, épouse de Luc, entrepreneur en station de sports d'hiver, témoigne-t-elle de ce cas de figure : « *on en parle quand les gens nous demandent pourquoi y'a l'huissier, pourquoi Luc bosse autant, pourquoi ci, pourquoi ça, pourquoi on ne part pas en vacances* ». Dans ces situations, les informations transmises sont réduites à leur strict nécessaire.

Le contrôle de la visibilité ne prend généralement fin que lorsque l'accroissement des difficultés contraint les personnes à demander de l'aide. Dans ce cas, les travailleurs non salariés ont d'abord tendance à se tourner vers leurs proches puis vers les associations et institutions. C'est pourtant vis-à-vis des associations et institutions que le dévoilement des difficultés sera le plus aisé, en raison à la fois de leur éloignement et de leur mission de reconnaissance de ces difficultés, tandis qu'il sera plus pénible avec les proches. Cette tendance à se tourner en priorité vers la sphère privée traduit certainement le besoin d'un soutien affectif en plus de l'aide pécuniaire, ainsi que celui de se soulager du poids engendré par le contrôle de la visibilité exercé jusqu'alors vis-à-vis de ces proches. Mais cela peut aussi se retourner contre la personne qui sollicite de l'aide. Lucie, 45 ans et mère célibataire de deux enfants, qui a repris un pressing en Savoie en 2010, a été fortement affectée par le comportement de deux amies très proches, à qui elle avait demandé une aide financière. Elle a dû rembourser les sommes prêtées avant l'échéance initialement fixée et n'est plus en contact avec ces deux personnes, qui constituaient jusque-là ses seuls liens amicaux stables. Ainsi la demande d'aide auprès des proches peut-elle contribuer à renforcer l'isolement social, lequel va renforcer à son tour l'invisibilité.

Face à une situation de grande précarité, le travailleur non salarié peut être conduit à une forme d'isolement social volontaire. Ce choix de s'isoler traduit l'intériorisation du sentiment d'échec et la honte parfois intense qui naît d'une telle situation. Le degré de responsabilité que s'auto-attribue un entrepreneur en situation d'échec ou faisant face à des difficultés chroniques dépend de son « locus de contrôle », c'est-à-dire de sa croyance que ce sont ses propres actions qui déterminent ses réussites et ses échecs plutôt que des facteurs externes. Le locus de contrôle renvoie aux compétences, aux ressources et à la trajectoire biographique. Plus il est élevé, plus l'individu aura tendance à se rendre responsable de son échec et à développer un sentiment de honte. Le cas d'Antoine et Anaïs est emblématique de cette dynamique. Leur tendance à assimiler les difficultés de leur exploitation à des erreurs de choix stratégiques en amont et à des erreurs de gestion les conduit à éprouver un sentiment de honte à l'égard de la communauté villageoise. Ce sentiment s'est cristallisé lors de la publication dans le quotidien local de l'avis de redressement concernant leur exploitation et a entraîné une situation d'isolement social croissante : « *Anaïs n'osait plus sortir de la maison. Elle n'osait plus aller faire les courses ni rien. Elle n'osait même plus emmener notre enfant à l'école du village !* ».

À l'inverse, plus le locus de contrôle est faible, plus la personne se montrera critique à l'égard des contraintes extérieures (fonctionnement du marché, acteurs institutionnels, etc.) et sera dans le ressentiment. Celui-ci peut engendrer de la résignation et l'invisibilisation volontaire des besoins en termes d'accompagnement. L'exemple d'André, arrivé de Côte d'Ivoire en 2009 et incité par l'ANPE à suivre une formation de laveur de vitre, est à ce titre frappant. Ne disposant pas d'autres compétences ni d'un réseau relationnel adapté, il a été contraint de créer une activité d'auto-entrepreneur qu'il a menée dans le cadre d'une sous-traitance avec l'entreprise de nettoyage créée par son cousin. L'échec de cette entreprise a marqué la fin de son activité et, depuis, il dépend entièrement des aides apportées par les associations et les institutions. Le discours d'André révèle le sentiment d'une absence de prise totale sur ce qui lui arrive. Il semble « résigné et abattu » et n'a retrouvé un minimum d'estime

de soi qu'à travers l'activité de formateur de laveurs de vitre qu'il exerce dans le cadre de son contrat avec l'association Ménage service Paris.

Dans les deux cas, l'invisibilisation correspond à une rupture entre la personne et tout ou partie de son environnement, engendrée par un mélange de causes externes (économiques, institutionnelles, politiques) et internes (en termes de compétences, de résilience et de souffrances). La rupture peut n'être que temporaire ou bien se prolonger, selon les circonstances et selon la capacité de l'individu à rebondir malgré les épreuves. La capacité à rebondir dépend toutefois aussi du soutien institutionnel apporté aux travailleurs non salariés pauvres. Peut-on parler, à ce titre, d'une invisibilité institutionnelle de cette catégorie ? Comment les institutions et les associations sont-elles perçues ? Les dispositifs sont-ils adaptés aux difficultés rencontrées ?

– *Une invisibilité institutionnelle subie*

Dans leur ensemble, les travailleurs non salariés interviewés se sentent plutôt mal perçus par leurs interlocuteurs administratifs. La forme aussi bien que le contenu des réponses apportées à leurs difficultés les déçoivent. Plus encore, ils se sentent « oubliés » des pouvoirs publics et dénoncent des dispositifs insuffisants, rigides et cloisonnés. Ce vécu tend à confirmer l'hypothèse d'une invisibilité institutionnelle de ces publics. Une hypothèse à relativiser, toutefois, par le vécu plus positif d'une partie des personnes rencontrées.

Le rapport aux institutions varie en fonction de la catégorie socioprofessionnelle. Les agriculteurs notamment se distinguent des autres non-salariés par le rapport extrêmement positif qu'ils entretiennent avec leur principal interlocuteur en cas de difficultés, la Mutualité sociale agricole (MSA). Cette appréciation découle de la faculté d'adaptation de cette administration à la variété des situations éprouvées par les uns et les autres. Sa politique proactive de modulation des cotisations en fonction de la situation personnelle des cotisants, par exemple, se trouve largement mise en valeur. Anaïs apprécie cette capacité de la MSA à adapter ses aides : « ça s'est toujours très bien passé. (...) On a toujours réussi à échelonner, à trouver... On demande un échelonnement de paiement sur deux mois, il n'y a pas de souci. Ils sont super-conciliables ». Les interventions des assistantes sociales détachées par l'organisme sont aussi très appréciées, en particulier lorsqu'il s'agit de prendre la douloureuse décision de demander le RSA. Le temps qu'elles passent avec eux, le souci perçu comme sincère de les aider à trouver la meilleure solution pour eux engendrent une relation de confiance. Charles rapporte en termes très positifs ses échanges avec « la dame » venue les aider lui et son frère : « On a rencontré cette dame. C'est vrai qu'elle est vraiment sympa. On a monté le dossier avec elle parce que ce n'est pas simple. Parce qu'ils demandent à voir les revenus de chacun et puis... On lui a donné les résultats de l'exploitation, elle a tout ».

La perception très positive de la MSA fait figure d'exception. L'autre principal interlocuteur des agriculteurs, les Chambres d'agriculture, fait déjà l'objet d'une appréciation plus mitigée. Antoine et Anaïs, par exemple, expriment une prise de distance vis-à-vis de cet organisme depuis qu'il n'a pas su répondre à leur demande d'aide lorsqu'un huissier de justice s'est présenté pour la première fois à leur domicile dans le cadre d'une saisie : « On a fait appel à la Chambre d'agriculture parce qu'on était complètement perdus. (...) Et la Chambre d'agriculture a dit "moi, je suis désolé, mais votre cas est trop difficile, on ne peut rien faire pour vous" ». Ils critiquent en outre le caractère payant des services de conseil que

propose la Chambre alors que, par des voies détournées, ils obtiennent gratuitement ces conseils auprès de la Direction départementale des territoires. À l'inverse, Jeanne et Louise, deux amies associées au sein d'un groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) maraîcher, en Vendée, considèrent la Chambre comme un véritable appui dans la mesure où elle les a aidées à identifier les autres acteurs du réseau agricole local avec lesquels elles ont formé le GAEC.

La principale variable déterminant la perception des organismes se situe dans la pertinence de la réponse apportée en cas de demande spécifique. Ainsi, André et Patrick, tous deux arrivés d'un pays extra-européen, pour l'un en 2003 et pour l'autre en 2009, reconnaissent-ils le rôle décisif de Pôle emploi en matière de conseil et d'orientation. Plus encore, Patrick compte énormément sur l'établissement pour lui apporter un financement qui lui permettra de passer le permis de conduire. De façon plus générale, ces deux travailleurs non salariés précaires parviennent à obtenir les informations dont ils ont besoin, même si leur décodage n'est pas aisé et que l'aide attendue n'est pas toujours au rendez-vous : *« ils m'ont envoyé à la mairie parce que j'avais besoin des outils de travail, de petites choses. À la mairie, ils m'ont donné l'adresse du Crédit municipal. (...) J'y suis allé, j'ai voulu monter le dossier. (...) mais après, quand ils ont vu que j'avais des problèmes au niveau de la banque et tout ça, ils ne m'ont rien donné »*.

Deux administrations se distinguent par l'ampleur des opinions négatives qu'elles reçoivent. Les représentants de l'Urssaf et du régime social des indépendants (RSI) sont critiqués pour leur rigidité exprimée parfois en termes d'incompétence, qui se manifesterait à travers l'absence de réponses adaptées aux demandes exprimées par les travailleurs non salariés. Il s'agit notamment des demandes concernant la justification des montants de cotisation appelées et auxquels le cotisant ne peut pas faire face par manque de trésorerie. Ce jugement renvoie aussi au manque de pédagogie des agents qui ne prennent pas le temps ou ne savent pas expliquer les règles de fonctionnement, ainsi que le souligne Lucie : *« Quand on leur demande des explications, pourquoi ils demandent autant d'argent à un moment donné, et qu'on leur demande sur quoi ils se basent, ils sont incapables de nous répondre, (...) c'est honteux ! »*. Considérant que les dysfonctionnements du RSI ont été largement médiatisés entre 2014 et 2015 (Gruyelle, 2015), les relations sont d'autant plus tendues. Lorsque la réponse fournie n'est pas adaptée ou qu'aucune réponse n'est formulée, les relations interpersonnelles prennent toute leur importance et la crainte du jugement de l'autre se renforce, à l'instar de la conversation téléphonique que rapporte Ingrid : *« Elle me dit : "mais il déclare tant". Je dis : "on est d'accord, il doit des charges dessus". Elle dit : "oui, mais il gagne certainement mieux sa vie que moi, parce que moi je ne déclare pas autant..."*. Je lui dis : *"mais attendez Madame, votre travail, c'est quand même de savoir que sur ce qu'il déclare aux impôts, plus de la moitié part en charges sociales. Donc si vous regardez, que vous annualisez, il ne gagne même pas un SMIC en fait par rapport à vous !"* Et là, sa réflexion ça a été : *"non, mais en gagnant autant, vous avez forcément des sous de côté pour nous payer maintenant"*. Tu ne peux pas discuter avec des gens comme ça. »

La mauvaise qualité des relations avec les organismes participe de l'invisibilisation institutionnelle des publics concernés. L'enjeu est celui du maintien de la confiance entre les deux interlocuteurs, laquelle disparaît lorsque le sentiment d'être confronté à une administration tatillonne, suspicieuse et inefficace devient trop grand. Lorsque les difficultés

sont trop importantes, une telle perte de confiance peut même conduire à une rupture totale, comme dans le cas de Lucie : « *Ben je peux plus. Je peux plus. Le courrier, j'arrive plus. La preuve hein. [Elle désigne un tas de courriers]. Je peux plus. Je peux plus. C'est overdosé* ». Une fois que l'administration n'est plus perçue comme une source d'aides, elle tend à devenir une menace : « *moi je sais qu'ils étaient allés voir [un commerçant de la commune]. Ils avaient envoyé un huissier. Mais ils n'ont pas le droit, apparemment... info ou intox, je n'en sais rien... Je verrai bien le jour où ils se pointeront. (...) Mais moi, ils vont me prendre quoi ? Moi, je n'ai plus rien alors hein, de toute manière...* ». L'expression qui revient le plus souvent pour décrire les relations avec les administrations est celle de « se heurter à un mur ».

Le sentiment d'invisibilité institutionnelle renvoie aussi et enfin à la perception par les travailleurs non salariés des politiques publiques et des discours politiques et médiatiques les concernant. On découvre au fil des entretiens le ressenti d'une prise en charge inexistante par les pouvoirs publics. Ils estiment que les décideurs politiques sont informés de leurs difficultés mais n'en tiennent pas compte alors même qu'ils s'y engagent. En découle un sentiment profond de délaissement, voire parfois de trahison par le monde politique. Lucie fournit un exemple de ce genre de déception : « *Le problème, c'est qu'à un moment donné, Valls devait en parler. Il s'était inquiété quand il avait vu (...) qu'il y avait des commerces qui fermaient les uns derrière les autres et tout le monde donnait l'excuse du RSI. Depuis, on n'en a pas réentendu parler. Il a fait une apparition en en parlant une seule fois, en disant : "oui, je vais mettre le nez dedans". Sauf que depuis, plus rien !* ». Cette déception est d'autant plus forte que les travailleurs non salariés ont l'impression d'un traitement radicalement différent de celui dont bénéficient les salariés, à l'instar de ce qu'exprime Ingrid [hors enregistrement] : « *De toute façon, quelle politique d'aide ? C'est tout pour les salariés ! Les indépendants, ils ne comptent pas. De toute façon, on se débrouille tout seul* ».

Dans l'ensemble, la description des relations avec les pouvoirs publics traduit le sentiment d'un décalage structurel entre les règles administratives et la culture entrepreneuriale. Les travailleurs non salariés reconnaissent tous la nécessité de payer des cotisations sociales, mais ils estiment que les montants et les hausses constatées révèlent une mésestimation très importante de la capacité des entreprises à dégager une trésorerie permettant de supporter un revenu net acceptable. Cela les conduit à considérer la pression fiscale comme l'une des causes de leur appauvrissement, en particulier ceux ayant bénéficié d'une exonération durant les trois premières années suivant la création de leur entreprise, comme Louise : « *On le savait qu'au bout de trois ans on allait payer, on le savait. Mais on se dit mince pour une petite entreprise qu'on ait à payer autant ! [...] Ça a été boum d'un seul coup. On a eu peur, d'un seul coup ! On s'est dit bon, ça ne fait que trois ans, ça va aller mieux. Donc, pendant deux ou trois ans à suivre, ben on a été dans la galère, on repoussait les échéances, enfin tout ça.* » Tout se passe comme si, au lieu de faciliter leur activité, les pouvoirs publics la rendaient plus difficile à maintenir. Plus difficile, d'abord, en raison de la lourdeur de la charge administrative et des compétences individuelles qu'elle exige. Plus difficile, aussi, à cause de la multiplication et de l'accumulation des normes et des règlements, qui contraignent à réaliser des dépenses d'investissements pour lesquelles aucun retour ultérieur ne peut être espéré.

Les parents des enfants suivis par l'ASE : une invisibilisation alimentée par la crainte

Les deux précédentes études de cas ont conduit au constat que le vécu de l'invisibilité sociale prend généralement sa source dans le sentiment engendré par une situation d'indifférence ou d'oubli impliquant un déni de reconnaissance : la frustration des jeunes ruraux et des néoruraux de ne pas être pris en compte par les institutions locales, la honte des travailleurs non salariés pauvres. Le cas des parents d'enfants suivis dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) renvoie-t-il à un sentiment comparable ?

Suivant les recommandations dégagées dans le rapport exploratoire de FORs (2014), l'intérêt de l'ONPES s'est porté à la fois sur les parents des enfants suivis par l'ASE et sur leur entourage familial (oncles et tantes, grands-parents, cousines et cousins, etc.). La méconnaissance à l'égard de cet entourage et la persistance des préjugés négatifs qui pèsent sur les familles de l'Aide sociale à l'enfance dans les médias et au-delà⁶⁷ incite à s'interroger sur ses composantes, son influence sur la situation des enfants et, surtout, son rôle potentiel chez les travailleurs sociaux. La situation des parents suscite un intérêt plus manifeste, à la fois chez les chercheurs en sciences sociales et au sein des institutions centrales chargées de mettre en œuvre ou de participer à l'ASE. Les difficultés entourant le déroulement des interactions entre les parents et les travailleurs sociaux se sont déjà trouvées mises en lumière, mais personne n'a encore interrogé spécifiquement la façon dont de telles interactions peuvent ou non engendrer des phénomènes d'invisibilité sociale. Une telle approche présente un intérêt puissant en tant qu'elle peut conduire à formuler l'hypothèse d'un effet pervers qui serait associé plus ou moins systématiquement à la mise en œuvre d'une politique publique. Le travail d'accompagnement social mené auprès des parents d'enfants en ASE aurait-il pour effet de rendre invisibles les difficultés de ces populations et, ce faisant, de renforcer leur situation d'exclusion au lieu de les aider à en sortir ?

Cette question se pose aujourd'hui dans un contexte qui a très fortement évolué. Les principes de l'aide sociale à l'enfance ont connu plusieurs transformations successives par l'effet de celles, plus générales, du droit de la famille. L'aide sociale à l'enfance repose sur les relations entre trois acteurs plus ou moins parties prenantes des décisions : l'enfant, les parents et les institutions. Le principe même de l'ASE consiste à diminuer le pouvoir parental et à transférer ce qui se trouve ainsi soustrait à des agents représentant les institutions. Soit une démarche fondée sur une asymétrie de pouvoir entre les parents et l'institution. Ce qui se trouve en jeu dans les évolutions de l'ASE, c'est la façon dont se trouve organisé ce déséquilibre de pouvoir. Après le principe d'une substitution de l'institution aux

67. Du fait notamment d'un traitement médiatique réduit au ciblage des cas de maltraitance, sous la rubrique des faits divers, alors que ces cas ne représentent qu'environ 30 % des publics de l'ASE. Ainsi que le formule Catherine Sellenet (2001), « [avec les affaires de maltraitance], la charge émotionnelle est maximale et les médias s'en servent pour dénoncer ces parents indignes et faire de l'audimat ». Citons aussi Serge Paugam (1991, p.188) : « Lorsqu'une famille est dénigrée, discréditée en raison de l'accusation faite aux parents de ne pas avoir su pourvoir à l'éducation de leurs enfants ou de ne pas avoir été capables d'éviter leurs agissements, c'est la vie de chacun qui est retournée dans les moindres détails. Les souvenirs se mêlent aux rumeurs pour amplifier tous les défauts, toutes les carences de la famille et lorsqu'on constate une nouvelle dégradation ou un vol dans la cité, le coupable est désigné d'avance. »

parents, le droit a favorisé un principe de suppléance, puis de coopération et de négociation (Potin, 2011). Mais une coopération est-elle possible étant donné l'asymétrie de pouvoir ? Il s'agissait de mieux prendre en compte la situation objective et subjective des parents, toute la question résidant aujourd'hui dans les effets de cette transformation : l'obligation de coopération contribue-t-elle à rendre plus visibles les besoins des parents ou bien, au contraire, moins visibles ?

Après avoir retracé les grandes lignes de ces évolutions juridiques, il s'agira de caractériser la tension entre visibilité et invisibilité qui structure les relations entre les parents et les travailleurs sociaux : la visibilité à laquelle les parents se trouvent contraints malgré eux est-elle vécue comme une menace ou bien comme une opportunité ? Quels sont les sentiments qui dominent, chez les parents, à travers ces interactions qui se déroulent parfois sur de nombreuses années ?

Des injonctions contradictoires pour les deux parties prenantes

Les pratiques actuelles de l'Aide sociale à l'enfance et, plus généralement, de la protection judiciaire et sociale des enfants, sont le produit d'une longue histoire et de plusieurs mutations significatives. La description détaillée de cette histoire fournie dans l'étude faite à la demande de l'ONPES par FORs et Sécher (2015)⁶⁸ conduit à souligner le basculement progressif d'un principe de substitution à un principe de coopération, en passant par la suppléance. Cette évolution a eu lieu à la faveur de transformations des représentations juridiques et sociales de la famille, de l'enfant et des parents. Ces mutations convergent finalement pour produire une situation paradoxale, dans l'ère contemporaine. Un paradoxe, car l'on se trouve avec, d'un côté, le souci de l'institution de protéger l'enfant de ses parents et du reste de sa famille et, de l'autre, le souci de la même institution d'aider les parents à retrouver une capacité d'exercice de la parentalité. De ce paradoxe découlent les enjeux identifiés dans le rapport comme structurant la tension entre visibilité et invisibilité dans les relations entre les parents et les représentants des institutions.

La protection de l'enfance s'est construite contre les parents plutôt qu'avec eux. Dès la création des tout premiers établissements d'accueil d'enfants déshérités, au IV^e siècle, et jusqu'au XIX^e siècle, la situation se résume par la formule suivante : « *La logique est chirurgicale : l'enfant se voit définitivement coupé de ses racines et de son milieu familial qui a soit disparu (orphelins), soit est réputé "inapte" à l'élever (familles déshéritées)* » (Jacquy-Vazquez, 2015). Cette « coupure » se trouve longtemps justifiée par la prédominance des profils d'enfants orphelins. Mais la diminution de ces derniers au profit d'une prise en charge concentrée de façon croissante sur les enfants issus des milieux pauvres de la société a pour effet de déclencher, au XIX^e siècle, les premiers débats sur la légitimité de l'intervention institutionnelle et des formes qu'elle adopte. C'est à cette époque que se construit la notion de « protection de l'enfance », une « protection » que les institutions ont le devoir de garantir et qui justifie leurs interventions. La protection concerne bien sûr les

68. Voir les pages 12 à 36 du rapport FORs réalisé pour l'ONPES : FORs et Sécher (2015). On y trouvera aussi une courte revue de la littérature sur les parents des enfants placés. Pour une revue de la littérature plus complète, voir Touahria-Gaillard (2014).

enfants orphelins, mais elle englobe aussi ceux faisant face à une situation de maltraitance et ceux qui, à l'inverse, constituent un danger pour leur environnement. Toute la question est alors de déterminer ce qui relève, ou non, de ces situations. La période où dominaient les mouvements « hygiénistes », en particulier, a légitimé le principe d'un besoin de protection des enfants issus de familles considérées comme « dangereuses » ou « dégénérées ». Les lois de 1889 et de 1912 offrent un cadre légal à cette approche en limitant la toute-puissance paternelle (instauration de la mesure de déchéance parentale) et en créant les tribunaux pour enfants.

Au cours du XX^e siècle, la Protection de l'enfance et le droit de la famille connurent des modifications profondes qui eurent d'abord pour effet de renforcer puis, au contraire, de diminuer l'asymétrie de pouvoir entre les parents et les institutions. Les premiers métiers de travail social émergent au début du siècle afin notamment d'améliorer le repérage des familles pauvres et des enfants en situation de danger immédiat. Dans l'Entre-deux-guerres, les mesures de placement familial apparaissent et font l'objet d'une valorisation au sein de l'ensemble de la société : « *il devient un moyen de prévention qui soulève l'enthousiasme, donne l'espoir non seulement de pouvoir sauver les enfants de la misère, mais de leur faire bénéficier d'un environnement social et éducatif de qualité* » (David, 1989). Dans l'après-guerre, le souci de fournir à chacun les meilleures conditions possibles de développement s'étend, tandis que se confirme le basculement de la figure de l'enfant dangereux à celle de l'enfant en danger (Abels-Eber, 2000). L'ordonnance de 1945 introduit à ce titre une modification juridique fondamentale en imposant aux parents d'assumer correctement leurs responsabilités parentales, sous peine de perdre le droit d'élever leur(s) enfant(s). Cette transformation juridique a pour effet de permettre aux institutions judiciaires de soustraire un enfant à ses parents afin de le placer soit dans une famille de substitution, soit dans un centre institutionnel. En 1960, les mesures de placement dominant et concernent pas moins de 130 000 enfants⁶⁹.

Au cours des décennies suivantes, on assiste au passage d'une logique de substitution à une autre de coopération avec, entre les deux, des périodes centrées autour de la notion d'aide puis de logique de suppléance. L'aide éducative à domicile émerge dans les années 1960-1970. Elle se trouve justifiée par des recherches s'étant employées à démontrer que, en dépit des avantages apparents, la séparation de l'enfant de ses parents biologiques contredit ses besoins naturels. Non sans paradoxe, ce courant de pensée s'impose à une époque où le modèle familial traditionnel se trouve remis en question par la multiplication des divorces et des recompositions familiales. Cette mutation de la famille a pour effet de renforcer, dans les représentations sociales, l'importance du lien qui unit un enfant à ses parents, celui-ci finissant par constituer « *l'élément permanent de la famille* » (Falconnet et Vergnory, 2001). Lorsque les parents se séparent et que la famille éclate, chacun des deux parents se trouve lié de façon égale à leur enfant. Ce principe se trouve consacré par la loi du 4 juin 1970 qui met fin à la notion de « *chef de famille* » et institue celle d'« *autorité parentale* », soit la responsabilité conjointe et égale des deux parents. C'est toutefois surtout à partir des années 1980, à la suite du rapport Bianco et Lamy (1980), qu'il se trouve intégré aux

69. Au 1^{er} janvier 1960, ils étaient 130 158 enfants placés, soit 0,88 % des moins de 20 ans. Au 1^{er} janvier 1970, ils étaient 228 285, soit 1,363 % des moins de 20 ans (Dupont-Fauville, 1973, p. 50-52).

pratiques des professionnels. S'en suit en 1984 la loi Dufoix (loi du 6 juin 1984) qui instaure le principe du recueil de l'accord des parents dans le cadre d'un placement administratif et de leur consentement dans le cadre d'un placement judiciaire (Oui, 2007).

Ce croisement historique entre la fragilisation de la cellule familiale, d'une part, et le renforcement de la responsabilité parentale, d'autre part, se présente presque comme un paradoxe. C'est au moment où les parents se trouvent fragilisés en tant qu'individus que l'institution renforce leur responsabilité individuelle et commune à l'égard de leur(s) enfant(s). Un paradoxe qui se trouve renforcé par une troisième transformation historique, à la suite de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), adoptée en 1989 : la mutation des normes éducatives depuis une approche considérant que les violences physiques font partie intégrante des ressources légitimes d'éducation, à une autre, estimant au contraire que toute violence physique représente une atteinte à l'intérêt de l'enfant.

Cette mutation ouvre la voie à une nouvelle extension du champ d'intervention des institutions et associations chargées de la Protection de l'enfance, plus que jamais incitées à détecter les mauvais traitements : « *D'affaire privée, le mauvais traitement est devenu question publique. (...) l'entité clinique quitte le seul champ médical et entre dans l'espace public sous une nouvelle appellation : "la maltraitance infantile" »* (Fassin, 2003). Soit une transformation qui, d'un point de vue strictement objectif, pose problème. Quel critère utiliser, en effet, pour identifier sans le moindre doute une situation de maltraitance ? Cette transformation induit dans tous les cas une extension de la légitimité des institutions à « voir » ce qui se passe entre les parents et les enfants. La visibilité des interactions parents enfants, dorénavant, constitue ni plus ni moins une condition nécessaire à l'exercice du droit en matière de Protection de l'enfance. Mais la difficulté n'est pas seulement objective, il y va aussi d'un effet pervers considérable au niveau des représentations sociales. En effet, si les enfants placés pour cause de maltraitance représentent moins de la moitié des effectifs (Frechon et Robette, 2013), le sens commun assimile pour sa part toute mesure de placement à une situation de maltraitance et à une forme d'immoralité des parents.

La triple fragilisation juridique, sociétale puis pénale des parents induite par les mutations décrites ci-dessus entraîne des conséquences évidentes en matière de visibilité sociale. Non seulement les parents se trouvent sommés de donner à voir aux institutions leurs interactions privées avec leur(s) enfant(s), mais ils risquent de surcroît de subir le regard accusateur de leur entourage et de tous les membres de leur environnement social. Soit une injonction à la visibilité institutionnelle, doublée d'une menace de visibilité sociale négative ! On peut d'emblée émettre l'hypothèse que l'attitude des parents envers les représentants institutionnels se trouve fortement conditionnée par ces enjeux et que des stratégies existent à ce niveau permettant aux uns et aux autres de moduler leurs besoins réciproques en matière de visibilité et d'invisibilité. Mais il y va aussi d'un autre risque, inverse, que le travail d'évaluation et de décision qui se joue entre les professionnels et les parents conduise à une invisibilisation de l'enfant. De sorte qu'il convient de prendre garde à ce que la mise en visibilité des parents ne débouche pas sur une invisibilité des enfants (Robin et Séverac, 2013).

Les années 2000 correspondent à un prolongement important de ce renversement opéré à la faveur du droit des parents, dans le cadre d'un mouvement en faveur de la reconnaissance des

usagers par les institutions publiques. La loi du 2 janvier 2002, notamment, fixe de nouvelles règles relatives aux droits des personnes⁷⁰. Dans le champ de la protection de l'enfance, le principe de l'autorité parentale se trouve réaffirmé, l'ensemble des agents concernés se voyant rappelés que les parents conservent, sauf avis contraire du juge, l'entiereté des prérogatives de l'autorité parentale. Ils se trouvent incités à respecter le droit des parents et à mieux prendre en compte leurs attentes et leurs besoins, ainsi bien sûr que leur point de vue sur les décisions affectant le devenir de leur(s) enfant(s). Du côté judiciaire, dès les années 1990, on observe une stagnation des mesures de placement et, parallèlement, une augmentation des mesures d'accompagnement éducatives des parents, soit le passage d'une politique substitutive à une autre, dite supplétive, définie comme « *l'action auprès d'un mineur visant à assurer les tâches d'éducation habituellement effectuées par les familles, mises en œuvre partiellement ou totalement hors du milieu familial* » (Sellenet, 2007). Ces évolutions coïncident avec l'essor de la notion de « parentalité »⁷¹, utilisée dans le cadre de l'ASE pour offrir une légitimité au principe d'une intervention des institutions consistant à éduquer les familles aux bons modes d'éducation de leur(s) enfant(s) (Martin, 2014).

Les institutions doivent assurer une forme de contrôle à l'égard des parents afin de maximiser leurs capacités d'éducation des enfants et de repérer les cas d'échec, voire de maltraitance. Elles doivent aussi et en même temps respecter l'autorité parentale et se montrer attentives aux besoins et aux projets des personnes concernées. Pour surmonter cette contradiction et assurer leur mission, les agents ne disposent d'aucun critère objectif définitif et doivent s'en remettre à l'expérience et à leur intuition professionnelle. De leur côté, les parents sont contraints de « jouer le jeu » s'ils espèrent retrouver un jour une indépendance et une autonomie totale vis-à-vis de ces institutions. Soit des postures éminemment contradictoires pour les parents comme pour les professionnels, qui tendent de surcroît à invisibiliser la parole de l'enfant, alors que ce dernier est précisément le seul à faire le lien entre tous ces acteurs qui se parlent trop peu (Robin et Séverac, 2013, p. 95).

70. On peut aussi citer le rapport Navès et Cathala (2000), qui estime notamment que « *la peur du placement des enfants diminue la liberté de parole des familles et favorise le déni* » (p. 45).

71. Le Comité national de soutien à la parentalité définit cette notion comme désignant « *le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant* », CNSP 2011.

Encadré

L'aide sociale à l'enfance en bref

En France, la Protection de l'enfance concerne des jeunes âgés de 0 à 18 ans et peut se poursuivre, de façon plus sélective, jusqu'à 21 ans sous la forme d'un « contrat » passé entre le jeune et les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Celle-ci est placée sous l'autorité des présidents des conseils départementaux.

Les dispositions régissant le service de l'aide sociale à l'enfance figurent aux articles L 221-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles. Les prestations sont accordées lorsque la santé de l'enfant, sa sécurité, son entretien ou son éducation l'exigent. Elles peuvent se présenter sous trois formes (DREES, 2015) :

1) Les actions éducatives

- L'action éducative à domicile (AED) est une décision administrative prise par le président du conseil départemental à la demande des parents ou en accord avec eux. Les actions éducatives à domicile sont ainsi exercées en milieu familial ; elles ont pour but :
 - d'apporter un soutien éducatif et psychologique aux mineurs, à leur famille, aux mineurs émancipés et aux jeunes majeurs âgés de moins de 21 ans ;
 - d'éviter le placement hors du milieu familial, de préparer un placement ou, à l'issue de celui-ci, de préparer le retour dans la famille.
- L'action éducative en milieu ouvert (AEMO), exercée en vertu d'un mandat judiciaire (décision du juge des enfants), poursuit le même but que l'AED, mais contrairement à cette dernière, elle est contraignante à l'égard des familles.

2) Les mesures de placement (enfants accueillis à l'ASE)

Les mesures de placement à l'ASE sont de trois types :

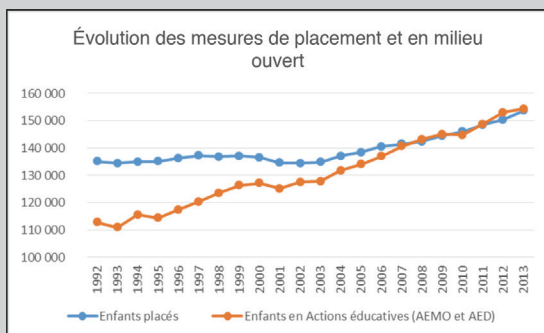
- les mesures administratives sont décidées par le président du conseil départemental sur demande ou en accord avec la famille (ou du jeune majeur concerné). Ce sont les accueils provisoires de mineurs, les accueils provisoires de jeunes majeurs et des pupilles de l'État ;
- les mesures judiciaires sont décidées par le juge des enfants. L'enfant est alors confié au service de l'ASE, qui détermine les modalités de son placement. Elles comprennent la délégation de l'autorité parentale à l'ASE, le retrait partiel de l'autorité parentale, la tutelle d'État déferée à l'ASE, et le placement à l'ASE par le juge au titre de l'assistance éducative ;
- les placements directs comprennent le placement par un juge auprès d'un établissement ou auprès d'un tiers digne de confiance et la délégation de l'autorité parentale à un particulier ou à un établissement. Dans le cas d'un placement direct, le service d'aide sociale à l'enfance n'est que le payeur de la mesure.

3) Les aides financières

Les départements versent ces aides sous forme d'allocations mensuelles ou de secours à la famille. Le nombre de leurs bénéficiaires étant difficile à déterminer, elles sont uniquement présentées sous la forme de dépenses annuelles brutes. Ainsi en 2012, les allocations représentaient 346 millions d'euros soit 5 % du budget consacré à l'aide sociale à l'enfance (DREES, 2014).

Vingt mineurs français sur mille sont suivis par la Protection de l'enfance¹ :

- Le nombre de mineurs suivis par les services de la Protection de l'enfance était de 284 000 au 31 décembre 2012, soit un taux de prise en charge de 19, 5 ‰ des moins de 18 ans.
- Le nombre de jeunes majeurs concernés par une mesure de prise en charge s'élevait à la même date à 21 500, soit un taux de prise en charge de 9, 1 ‰ des 18-20 ans.



Sources : Les bénéficiaires de l'Aide sociale, DREES².

Une baisse récente de la part occupée par les enfants placés

Jusqu'au milieu des années 2000, le placement était la mesure majoritairement décidée, mais dès les années 1990 - peut-être avant, mais nous n'avons pas de statistiques disponibles pour le montrer - l'écart entre les mesures en milieu ouvert et les mesures de placement tend à se réduire. Plusieurs réformes faisant suite à des rapports publics ont en effet fait date pour améliorer les relations avec les familles dans les décisions de placements. On peut ainsi citer le rapport Bianco et Lamy, en 1980, qui dénonçait l'absence de travail avec les familles d'enfants protégés et a entraîné la loi Dufoix du 6 juin 1984 sur les droits des familles dans leurs rapports avec les services de l'Aide sociale à l'enfance. Cette loi instaure notamment le recueil de l'accord écrit des parents en cas de mesure administrative et de leur avis en cas de mesure judiciaire. S'ensuit, deux années plus tard, la loi du 6 janvier 1986 qui limite à deux ans la durée d'une prise en charge en assistance éducative, devant ainsi permettre une réévaluation régulière de la situation familiale. Pourtant le rapport de l'IGAS (Navès et Cathala) en 2000 dénonçait encore la trop grande faiblesse de prise en compte des parents dans le processus de protection des enfants ; des écrits encore interdits aux familles et l'abus de langage dans les termes de contractualisation. La loi de 2002 a pour objectif de placer les bénéficiaires (enfants et parents au cœur du dispositif d'accueil) en incitant les institutions à individualiser la prise en charge à chaque situation familiale. Enfin la loi du 5 mars 2007 avait entre autres objectifs de renforcer la prévention et diversifier les modes d'intervention auprès des enfants et de leur famille. Apparaissent ainsi des formes d'accueil séquentiel, de placement au domicile des parents, etc.

Malgré toutes ces améliorations, le nombre de placements – judiciaires et administratifs – continue inlassablement de croître chaque année depuis une dizaine d'années alors qu'il avait connu une certaine stabilité, voire une légère baisse entre 1992 et 2002. L'arrivée de nouvelles populations dans le dispositif de Protection de l'enfance et notamment des mineurs isolés étrangers (représentant entre 10 et 20 % des jeunes pris en charge³) peut expliquer en partie cette hausse et cacher une baisse des placements d'enfants non isolés. Toutefois, encore aujourd'hui, 88 % des mesures de placements sont décidées par un juge des enfants. Le placement administratif est donc toujours largement minoritaire.

1. Estimation des prises en charge au 31 décembre 2012, pour la France entière (ONED 2015).

2. Ce graphique ne prend pas en compte les doubles mesures « placement + milieu ouvert » estimées par l'ONED. En 2008, ces mesures représentaient 8 % des enfants protégés et en 2012 plus que 3 % (calcul réalisé à partir de ONED, 2015). Cette baisse des doubles mesures s'explique probablement par la diversification des mesures (accueil séquentiel, AEMO renforcée etc.). Voir Pascale Breugnot, 2011.

3. Assemblée des départements de France, Communiqué de presse du 7 mars 2016 : <http://www.departements.fr/>

Questionner le vécu des parents d'enfants placés : quel cadre d'analyse ?

Cette partie fait d'abord écho à celle qui, dans le deuxième chapitre, s'intéressait aux processus d'invisibilisation dans le cadre du travail social. Ensuite, l'entourage familial des enfants placés a fait l'objet de nombreuses recherches dans plusieurs disciplines, en droit, psychanalyse, psychologie ou encore en sociologie. Il en ressort un certain nombre de pistes pertinentes qu'il convient de présenter avant de passer aux résultats des entretiens.

Le rôle potentiel des travailleurs sociaux dans les processus d'invisibilisation a été abordé et les résultats obtenus ici tendent largement à confirmer ce qui a été dit. Quatre formes d'invisibilisation peuvent être causées par le travail social. La première tient à l'organisation même de ce travail, en tant qu'il se fonde sur le ciblage de certaines catégories et, ce faisant, exclut celles qui ne sont pas ciblées. La deuxième renvoie à des stratégies que les travailleurs sociaux peuvent se trouver amenés à mettre en place afin de se préserver personnellement, par exemple face à des difficultés de certains publics qu'ils savent ne pas pouvoir résoudre. Les troisième et quatrième formes d'invisibilisation dans le cadre du travail social se rapportent encore plus directement aux paradoxes soulignés précédemment et qui caractérisent notamment les relations entre les agents de l'ASE et les parents d'enfants suivis et/ou placés. Il s'agit d'abord de ce qui s'est trouvé qualifié, en partant du point de vue des travailleurs sociaux, d'invisibilisation choisie. Ils reconnaissent savoir qu'une partie des publics qu'ils suivent leur cache leurs difficultés. Nous avons vu que certains agents vont jusqu'à entrer dans une logique de « complicité » avec les personnes concernées en les aidant à dissimuler certaines de leurs difficultés afin de maximiser leurs chances, par exemple, d'obtenir une aide institutionnelle dont ils seraient exclus par l'effet de « seuils » ou de « catégories » parfois inadaptées aux situations réelles. Enfin, les travailleurs sociaux ont expliqué comment le respect de la vie privée des personnes peut les amener à invisibiliser certaines situations. Ils ont cité l'exemple de certaines personnes âgées en milieu rural, qui vivent dans des logements insalubres mais ne veulent pas partir. Certains estiment que, dans de telles situations, il y va d'une forme de respect de l'intimité de la personne. L'enquête menée par FORS et Régis Sécher (2015) présente pour ainsi dire l'autre versant de ce qui était abordé dans la partie sur le travail social.

Les quelques études portant sur le point de vue des parents d'enfants placés, notamment, soulignent que la majorité d'entre eux estime que leurs droits ne sont pas respectés, voire même bafoués. Ce qui est plus surprenant, c'est que ce sentiment est également très fréquent pour des parents qui ont volontairement sollicité l'éloignement de leur enfant (Houzel et al., 1999). En psychologie, ce paradoxe se trouve éclairé par l'idée selon laquelle toute forme de séparation institutionnelle entre un parent et son enfant correspond à une forme de violence symbolique, même lorsqu'elle est souhaitée. La sociologie apporte un autre éclairage, complémentaire. En remarquant que l'écrasante majorité des parents d'enfants placés sont pauvres et appartiennent aux catégories populaires⁷², on se trouve amenés à interroger l'impact de ce type de mesure sur la représentation que ces ménages, déjà démunis à la fois matériellement et, souvent culturellement, se font d'eux-mêmes.

72. Voir notamment le rapport Navès et Cathala (2000), l'article d'Emilie Potin (2011) et l'ouvrage coordonné par Isabelle Frechon (2009).

La sociologie de la pauvreté ayant déjà largement démontré l'existence de formes parfois extrêmes de stigmatisation et d'auto-disqualification des catégories concernées, les mesures de placement n'impliquent-elles pas par nature un risque important de renforcement d'une telle stigmatisation ?

Fait remarquable, la question du lien entre précarité socio-économique, difficultés éducatives et mesures de placement semble avoir fait l'objet de très peu de recherches (Boutanquoi, 2005⁷³), un déficit contribuant à l'invisibilisation des causes socio-économiques des difficultés éducatives et relationnelles. Les causes psychologiques supposées des mesures, en revanche, font l'objet d'une abondante littérature et jouissent d'une grande visibilité académique. Soit un déséquilibre significatif entre une interprétation sociologisante des causes du placement et une autre, psychologisante, axée sur les carences éducatives et relationnelles des parents. La lecture des dossiers de l'ASE révèle un déséquilibre similaire chez les agents intervenant dans la Protection de l'enfance : « *les dossiers sont principalement centrés sur le primat des troubles relationnels, sur les problèmes psycho-psychiatriques, il faut faire un véritable effort de décryptage pour retrouver au gré des comptes rendus le profil socio-économique des parents* » (Sellenet et Tendron, 1999). Quelques années plus tard, une nouvelle enquête confirme la persistance d'une interprétation psychologisante. Quand on les interroge sur les raisons de leur intervention dans les familles, les agents ne placent la pauvreté et la précarité qu'en fin de liste, en douzième et treizième positions (Sellenet, 2007).

Ces considérations contribuent à éclairer le vécu des parents d'enfants suivis dans le cadre de l'ASE. L'effet de mode actuel de la notion de parentalité peut en effet induire une lecture optimiste de la situation. Dans la réalité des pratiques, le basculement rhétorique en faveur des droits des parents ne garantit pas leur reconnaissance sociale. Les agents de l'ASE ont été incités à plus de dialogue et à une meilleure prise en compte de leurs besoins *via* notamment l'instauration d'un contrat entre les parents et la Protection de l'enfance (ONED, 2014⁷⁴). Cela, toutefois, dans un contexte composé d'injonctions contradictoires, dans une période où l'exigence formelle d'efficacité et de résultats quantitatifs les contraint de plus en plus à se concentrer sur les publics les plus « faciles » à aider.

73. Cette étude repose notamment sur une recension des recherches effectuées en 2004 dans l'ensemble des disciplines de sciences humaines et sociales (18 thèses et 32 rapports de recherche).

74. Voir aussi Céline Jung (2010) et Michèle Becquemin (2011).

Encadré

Le profil des parents d'enfants placés : des signes évidents d'hyperfragilité

Les données statistiques sur les caractéristiques des familles d'enfants placés recommandées depuis plus de 15 ans (Navès et Cathala, 2000) sont rares et peinent à se mettre en place à l'échelon national. Quelques études réalisées à des échelons départementaux permettent de caractériser les familles d'enfants placés.

1) Une étude menée auprès de deux départements (Frechon, 2009)

Étude sur dossiers archivés réalisée à partir d'une cohorte de 809 enfants qui ont connu au moins un placement entre leur naissance et 21 ans et sont sortis du dispositif de protection après l'âge de 10 ans.

Une très forte surreprésentation des familles nombreuses

- Un peu plus de garçons que de filles : 55 % contre 45 %
- Un enfant sur cinq né à l'étranger
- Une surreprésentation des familles nombreuses et recomposées : fratries de quatre enfants en moyenne et seuls 5 % d'enfants uniques. Dans au moins la moitié des cas, plusieurs enfants de la même fratrie sont placés¹.

Des parents au profil extrêmement fragile

- La majorité des enfants placés sont encore sous l'autorité de leurs parents. Seuls les orphelins de père et mère, les rares enfants abandonnés et les mineurs étrangers isolés sont sous l'autorité légale du président du conseil général. Les enfants orphelins ou non reconnus représentent tout de même une part importante de la cohorte (environ 23 %).
- Au moment de la sortie définitive de la prise en charge par l'ASE, seuls 36 % sont encore en lien avec leurs deux parents, 33 % sont en lien avec un seul de leurs parents (le plus souvent, leur mère), et au moins 17 % ne sont plus en lien ni avec le père ni avec la mère².
- Environ 8 % des parents d'enfants placés ont eux-mêmes été placés durant leur enfance, tandis que 5 % ont connu des maltraitements mais sans mesure de placement.
- 8 % des pères et 3 % des mères ont connu au moins une période d'emprisonnement.
- Dans 16 % des cas, au moins l'un des deux parents a rencontré un problème d'alcoolisme.

2) Une étude départementale (Le Mageur et Laidebeur, 2011)

Celle-ci confirme la progression des familles monoparentales parmi les parents d'enfants suivis par l'ASE, qui représentaient en 2008 environ 40 % des situations familiales contre 35 % dix ans plus tôt. Par ailleurs, les deux tiers des effectifs sont issus d'une famille nombreuse (trois enfants et plus), alors qu'elles ne représentaient en 2012 que 16,5 % des familles (INSEE, Recensement 2012). Les familles composées de cinq enfants et plus correspondent à elles seules à un tiers des ménages, alors que celles de quatre enfants et plus ne représentaient, encore en 2012, que 5,3 % des familles. Selon ces pourcentages, on peut estimer à environ 115 000 le nombre de mineurs de l'ASE évoluant dans une famille monoparentale et à 190 000 le nombre de ceux issus d'une famille de trois enfants et plus³. Avec en moyenne quatre enfants par familles, le nombre total de ménages parentaux ayant un enfant mineur suivi par l'ASE s'élèverait à environ 72 000.

On ne connaît que trop rarement la situation socioprofessionnelle des parents. En effet, elle n'est souvent pas renseignée dans les dossiers, même si le taux de remplissage s'améliore depuis le début des années 2000. La situation au moment du début de la prise en charge n'est ainsi indi-

quée que dans 33 % des dossiers. On peut néanmoins encore se référer à l'étude menée dans le département du Nord en 2008. Selon elle, la situation socio-économique des mères est beaucoup plus fragile que celle des pères. Presque la moitié des mères isolées ayant au moins un enfant suivi par l'ASE dépendent du RSA, une sur cinq bénéficie d'une allocation pour adulte handicapé (AAH), 13,5 % dépendent des seules allocations familiales et 5,4 % de l'allocation de parent isolé. Au final, seules 10 % de ces mères isolées vivent uniquement de leur activité professionnelle, contre 38 % par exemple des familles « duo-parentales » ayant au moins un enfant suivi par l'ASE. Notons enfin que ces données doivent être maniées avec précaution, d'autres études ayant montré que le taux de remplissage de la situation au moment du début de la prise en charge ne dépasse souvent pas les deux tiers des dossiers.

1. 44 % des garçons et 47 % des filles placés le sont avec toute ou partie de la fratrie. Il s'agit toutefois d'une sous-estimation puisque, dans 29 % des cas, cette donnée n'était pas précisée.
2. Il s'agit encore d'une estimation : dans 8 % des cas, la relation avec les parents à la sortie n'est pas indiquée et, dans 6 % des cas, il s'agit de mineurs étrangers isolés.
3. 40 % dans un cas, et 66 % dans l'autre des 288 300 mineurs – en admettant que les pourcentages constatés dans le département du Nord en 2008 étaient et sont encore représentatifs de la situation nationale.

Les formes d'invisibilité vécues des parents d'enfants placés

La recherche menée par FORS et Régis Sécher (2015) visait à faire ressortir le vécu des parents d'enfants suivis par l'ASE et à mettre à l'épreuve l'hypothèse d'une invisibilisation d'une partie de leurs besoins et de leurs difficultés dans le cadre des interactions avec les institutions concernées. Au terme de l'enquête, plusieurs formes d'invisibilisation ont effectivement été identifiées, certaines étant plutôt le fait des travailleurs sociaux tandis que les autres relèvent d'un choix volontaire des parents interviewés. Dans l'ensemble, les résultats amènent à questionner la différence entre les enjeux d'invisibilité et d'inaudibilité.

L'étude repose sur la conduite et l'analyse de dix entretiens semi-directifs approfondis auprès de membres de l'entourage familial d'enfants placés dans le cadre de la protection de l'enfance (administrative et judiciaire)⁷⁵. Le corpus se compose d'un couple de grands-parents, de sept mères et deux pères d'enfants placés. En dehors des grands-parents, deux parents sont des « actifs occupés », les autres sont sans emploi. Tous les enquêtés ne sont pas issus de milieux pauvres mais la plupart le sont devenus. Les situations de placement relèvent du judiciaire, à l'exception d'un placement administratif, et concernent entre un et quatre enfants. Dans deux situations, une demande de placement provisoire a été faite par le parent lui-même⁷⁶. À noter, enfin, que différents relais ont été utilisés pour entrer en contact avec les parents : services de la Protection de l'enfance de six conseils départementaux, l'association Le Fil d'Ariane France, l'Acepp. Comme pour les autres études présentées dans ce rapport, il convient de souligner l'importance de ces contributions.

75. Cette étude ne cible que les parents d'enfants placés et non ceux suivis en milieu ouvert. Elle ne fournit donc qu'un éclairage partiel des difficultés rencontrées par l'ensemble des parents d'enfants suivis par l'ASE.

76. On remarque que ces deux placements « volontaires » sont le fait des deux seuls pères interrogés dans le cadre de cette enquête. Étant donné la faiblesse de l'échantillon, toutefois, aucune conclusion ne peut être déduite de ce constat.

Les résultats confirment l'invisibilisation d'une partie des conditions socio-économiques des parents et de l'entourage familial, ainsi que la psychologisation des difficultés rencontrées, du moins selon la perception des personnes interviewées. Ces constats conduisent à explorer les stratégies d'invisibilité mises en œuvre par les personnes interrogées. Enfin, ils engendrent une interrogation sur les effets des processus d'invisibilisation : la logique d'évaluation permanente des capacités à exercer la parentalité ne risque-t-elle pas de déboucher sur des cercles vicieux et d'entraîner une aggravation des conditions à la fois objectives et subjectives dans lesquelles évoluent les personnes et les ménages concernés ? Pour briser ce cercle vicieux, faudrait-il passer d'une démarche de visibilité à une autre d'audibilité ?

Précautions méthodologique et déontologique

C'est un point de vue totalement subjectif, partial et assumé comme tel, dont il s'agit dans le travail d'enquête mené par Fors et Sécher (2015). Il ne peut donc en aucune manière être envisagé comme un dévoilement d'une « vérité » quelconque : s'il avait été question de développer une réflexion ayant l'ambition d'être « objective » – si tant est que cela soit possible pour traiter d'un phénomène aussi complexe –, cela aurait nécessité de confronter des points de vue différents, notamment des professionnels, des magistrats, et de l'ensemble des personnes qui jouent un rôle dans la décision du placement, dont bien sûr les enfants, premiers concernés. Cette enquête n'a donc pas pour but de remettre en cause, de quelque manière que ce soit, le système de protection de l'enfance ni le bien-fondé des mesures judiciaires ou administratives prononcées.

Cette précaution n'est pas uniquement méthodologique. Elle est primordiale car une interprétation erronée de propos tenus dans cette enquête pourrait mettre en cause des personnes ou des institutions qui jouent un rôle fondamental et très précieux dans notre société : celui d'assurer la protection de personnes qui sont dans une situation de grande vulnérabilité, à savoir les enfants et les jeunes.

Par ailleurs, si une majorité de placements sont mal vécus par les parents, il faut éviter toute généralisation. Les quelques rares études menées à ce sujet mettent en lumière plusieurs façons de vivre le placement (Delens-Ravier, 2001 ; Sécher, 2009 ; Paugam *et al.*, 2010). Les parents enquêtés eux-mêmes ont souvent des jugements plus nuancés qu'il n'y paraît de prime abord.

– *Une invisibilisation subie dans une logique d'évaluation des capacités parentales*

Les discours des parents d'enfants placés révèlent d'abord une invisibilisation de leurs conditions de vie matérielles. Ils prolongent ainsi les constats sociologiques évoqués précédemment. Du point de vue des parents, en effet, les agents de la Protection de l'enfance ne prennent pas suffisamment en compte leur niveau de ressources et les difficultés financières qu'ils peuvent rencontrer. Or, à leurs propres yeux, ce sont ces difficultés qui se trouvent à l'origine du placement de leur enfant : « *C'était au départ un problème de logement. Tout est parti de là. (...) Au lieu de faire quelque chose pour qu'ils aient un logement, non, ils retirent l'enfant, c'est plus simple* ». Cette non-prise en compte peut aussi avoir des conséquences importantes dans le cours de l'expérience de placement. Par exemple, la situation de handicap de certains enfants placés et le très faible nombre de places disponibles dans les établissements spécialisés contraignent les institutions à un éloignement géographique

important qui peut engendrer des coûts de mobilité insurmontables pour les parents : « *ils veulent la placer en Belgique, est-ce que vous croyez que c'est normal ça ? (...) Quand ils m'ont dit ça, j'ai été mal : je n'ai pas de ressources pour faire le voyage* ». Au-delà du coût du transport, les parents doivent faire face à d'autres dépenses « périphériques » comme la nourriture et les boissons pour les enfants lors des visites.

Cette occultation des difficultés socio-économiques par les agents est mal vécue par les parents. D'abord, bien sûr, parce qu'elle débouche sur une absence d'accompagnement à l'égard de ces difficultés. Si les parents ont bien conscience que leur accompagnement ne constitue pas le cœur de mission des travailleurs sociaux, ils considèrent que la sous-estimation de leurs difficultés matérielles relève d'une certaine intentionnalité. Elle facilite le maintien d'une interprétation psychologisante des problèmes et, en cela, renforce leur disqualification par l'institution. Le quotidien d'une part importante des parents d'enfants placés, à l'instar de celui de la plupart des personnes pauvres ou précaires, ressemble parfois à un parcours du combattant, semé d'embûches, et ces barrières qu'ils doivent surmonter tous les jours constituent autant d'obstacles les séparant de leur(s) enfant(s). Le fait que les travailleurs sociaux de l'ASE ne cherchent pas à les aider à surmonter ces obstacles est parfois perçu comme une volonté de les maintenir séparés de leur(s) enfant(s). L'exemple de l'accès à un logement de taille et de qualité suffisante pour y faire vivre les enfants revient fréquemment comme dans le cas de Madame C. : « *J'ai besoin d'un logement plus grand, mais je ne trouve pas. (...) Ils croient que je fais exprès de ne pas trouver, mais je ne fais pas exprès ! Si je pouvais, je les prendrais mes enfants.* »

Cette occultation des difficultés socio-économiques se trouverait renforcée par la tendance des agents à ne pas tenir compte des alternatives que pourraient parfois constituer des membres de l'entourage familial. Les enquêtés estiment que leur entourage est ignoré, mis à l'écart par les services de protection. Certains affirment qu'un membre de leur entourage aurait pu prendre en charge temporairement leur(s) enfant(s) afin d'éviter une mesure de placement. Dans leur ensemble, ils ne comprennent pas que cette piste soit systématiquement ignorée des services, alors qu'elle est la seule à permettre d'éviter une sortie du cadre familial. Chacun décrit son expérience, comme Madame H. : « *Ma mère, ma belle-mère et son mari, et même ma belle-sœur, tous ont proposé de le prendre, ils n'ont jamais voulu !* ». Ou Monsieur D. : « *Mes parents ont demandé. Mais de toute façon, ça ne se fait jamais* ». Cette mise à l'écart de l'entourage familial est vécue avec un certain fatalisme, comme une extension de leur propre disqualification en tant que parents. Monsieur D. cite à ce propos l'un des motifs de rejet de sa demande de confier son enfant à ses parents : « *Le deuxième motif évoqué, c'est que rien ne permet de garantir que le parent maltraitant ne viendra pas dans sa famille, et ça, c'est un argument magique* ». Un autre explique n'avoir jamais obtenu de réponse à une demande similaire : « *c'est systématiquement lettre morte, on ne vous répond même pas* ».

Ces demandes des parents que l'enfant soit placé chez un membre de l'entourage familial ne renvoient pas toujours à une réalité aussi positive que leurs récits le laissent entendre. Si cette situation se produit effectivement, il arrive aussi que les parents essuient des refus très nets de leur entourage, même de la part de leurs propres parents. Madame C. raconte sa surprise face au refus de sa mère : « *Elle a refusé... Elle m'a fait un choc ! Ma propre*

mère qui refuse sa petite-fille, ça m'a déçue, je ne voulais plus lui parler ». En revanche, la méconnaissance supposée de l'entourage familial par les services de Protection de l'enfance paraît crédible. Les auteurs du rapport remis à l'ONPES en ont directement fait l'expérience, lors de leur enquête, en demandant à des conseils départementaux de leur adresser des contacts situés dans l'entourage familial des enfants placés, et se confrontant à l'absence d'informations disponibles en la matière (FORS et Sécher, 2015).

L'importance accordée dans les récits à ces épisodes concernant un hypothétique placement dans l'entourage familial ne renvoie pas tant à la déception de sa non-concrétisation qu'aux effets que ces refus ou absences de réponse ont eus sur leur perception des services concernés. Cette ignorance de leur entourage familial, perçue comme étant intentionnelle, aurait surtout renforcé leur sentiment de disqualification parentale (Paugam, 2014). À chaque fois que le personnel de l'ASE les ignore ou oppose un refus à leur demande, ils intériorisent un petit peu plus l'image de « parents indignes ». Dans la plupart des cas, cette représentation ne découle pas directement de leurs interactions avec les services. Il s'agit plutôt d'une forme de stigmatisation *a priori*, très fortement intériorisée, et qui conditionne leur interprétation de chacun des échanges avec ces services. Madame B. décrit ainsi ce « *sentiment d'être considérée comme une mère incapable d'élever ses enfants* ». Il existe comme un espace vide entre les parents et les équipes de l'ASE, un interstice de silences et d'absences où se forment et se développent des émotions oscillant entre la culpabilité et le ressentiment. En amont du placement, les services de protection de l'enfance ont tendance à être perçus comme « *une aide, une source de conseils* ». Mais, par la suite, cette représentation disparaît à mesure que le parent réalise que l'aide se trouve destinée à son enfant, pas à lui, et que la mise en œuvre de cette aide repose sur une mise à distance entre le parent et l'enfant. Ce basculement psychologique correspond au passage du sentiment d'être aidé, à celui de ne pas l'être, à celui d'une forme de trahison – le parent ayant souvent beaucoup de mal à concevoir que l'éloignement constitue la solution.

Cette présentation schématique et donc nécessairement caricaturale du vécu psychologique des parents d'enfants placés⁷⁷ conduit à comprendre les sentiments de disqualification, de culpabilité et de frustration qu'ils se trouvent parfois amenés à éprouver. Ces sentiments traduisent une forme d'invisibilité institutionnelle subie qui fait partie intégrante du quotidien des parents d'enfants suivis par l'ASE. Cette invisibilité institutionnelle semble similaire à celle rencontrée par les jeunes ruraux, les néoruraux et les travailleurs non salariés pauvres. Pourtant, une distinction doit être prise en compte, car la situation des parents d'enfant(s) suivis par l'ASE présente une particularité de taille. En effet, dans leur cas, la non-reconnaissance se déroule dans un contexte où ils se trouvent « évalués » par cette même institution qui les malmène. De sorte qu'en plus d'une invisibilité institutionnelle subie, cette catégorie de public se trouve amenée à développer une invisibilisation stratégique choisie.

– *Une invisibilisation stratégique pour se protéger d'une institution désincarnée*

En matière de protection de l'enfance, où prime l'intérêt de l'enfant, les parents ne constituent pas le public cible d'intervention, ce qui explique pourquoi les travailleurs sociaux ne

77. De nombreuses expériences de relations positives entre les parents et l'ASE ont été recueillies lors des entretiens. Elles sont évoquées plus bas.

« regardent » qu'une partie de leurs caractéristiques. Les parents se trouvent réduits à une partie seulement de leur identité, dans le meilleur des cas celle de parent « défaillant », et ils intériorisent rapidement ce découpage opéré par le regard des professionnels à leur égard. Ils ont l'impression d'être constamment jugés et une partie significative d'entre eux estime qu'ils sont considérés, quoiqu'ils fassent, comme d'éternels coupables. Ce cadre d'intelligibilité conditionne leur comportement et leurs discours lors des interactions avec les agents de l'ASE, parfois perçus comme la « police des familles » (Donzelot, 1977 et 1999 ; Pioli, 2006). L'impression que chacun de leurs gestes, que chacune de leurs paroles nourrit le jugement de l'institution et les conduit à subir une forme de visibilité excessive ou plutôt, dans ce cas précis, une injonction permanente à la justification.

Cette injonction évaluatrice engendre un sentiment de crainte, celle de ne pas être jugé digne d'être parent et donc de ne pas retrouver leur(s) enfant(s). Cette crainte motive des stratégies de dissimulation de leurs difficultés économiques et sociales. Une invisibilité stratégique choisie qui vise, sinon à restaurer leur dignité de parent, du moins à limiter les risques d'une aggravation de la perception de leur situation par les représentants de ces institutions qui ont le pouvoir de garder ou de leur rendre leur(s) enfant(s). Ces stratégies varient beaucoup en fonction des relations interpersonnelles. De nombreux parents évoquent des assistantes sociales qui ne les « *aiment pas* », et qui « *ne devraient porter aucun jugement sur les parents, mais le font quand même* ». Madame H. explique qu'elle attend dorénavant de rencontrer la personne avant de choisir ce qu'elle dévoilera de sa situation : « *Demain, à l'assistante sociale, je vais y aller mais je ne vais plus me dévoiler, je vais d'abord voir comment la personne fonctionne et ensuite je parlerai* ». Une autre souligne que la confiance est une condition nécessaire au dévoilement des difficultés matérielles : « *Madame Robert, c'est quelqu'un de très bien ! Je peux lui parler, je ne lui cache pas la moindre chose. J'ai eu une grosse facture de gaz, eh bien avant je l'aurais caché, alors que maintenant non !* ».

À l'instar de ce qui se passe dans le cas des travailleurs non salariés pauvres, les relations interpersonnelles prennent de l'importance à mesure que l'institution est perçue comme une chose lointaine et inatteignable (Serre, 2010). Plusieurs des personnes interrogées décrivent le système de protection de l'enfance comme une entité désincarnée face à laquelle ils se sentent démunis, comme Madame A. : « *C'est une administration qui broie l'individu sous prétexte de protéger l'enfant* ». Ces impressions sont renforcées à chaque fois qu'ils ne parviennent pas à joindre les services concernés au téléphone, à chaque fois qu'une lettre envoyée demeure sans réponse. Les relations avec les travailleurs sociaux de l'ASE constituent finalement leur seul moyen de faire passer un message ou d'obtenir des informations sans avoir à se confronter au « mur » que représente l'institution, parfois même assimilée à l'État tant elle paraît lointaine. D'ailleurs, non sans surprise, les parents apparaissent plus habitués aux nouvelles technologies, notamment aux courriels et à Internet, que les professionnels de l'ASE qui ne recourent presque jamais à ces moyens de communication dans le cadre de leur activité professionnelle, privant ainsi les parents d'enfants placés d'un moyen d'expression pourtant simple et dont l'utilisation permettrait, justement, d'améliorer la visibilité (Potin, 2014).

Les relations interpersonnelles peuvent déboucher sur des insatisfactions ou bien au contraire contribuer à restaurer un certain degré de confiance envers l'institution. C'est un poids immense qui pèse parfois sur les travailleurs sociaux de l'ASE, quand la quasi-totalité des attentes des parents se concentrent sur eux par l'effet du report des demandes exprimées par d'autres voies à l'institution, mais demeurées insatisfaites. Il est d'autant plus remarquable, à ce titre, de constater qu'une partie des personnes a exprimé une pleine satisfaction à l'égard du travail des agents avec lesquels ils sont ou ont été en contact, même si cette satisfaction s'est plus souvent portée sur les assistantes sociales que sur les personnels de l'ASE. Monsieur E. fait partie de ceux-là, considérant que « *L'assistante sociale est plus facile d'accès que l'ASE* », tandis que Madame G. considère que les deux métiers se complètent bien : « *Les assistantes sociales sont là pour aider les personnes. Quand j'avais un souci à l'époque où j'ai eu mes enfants, l'assistante sociale était là. L'éducatrice de ma fille est là aussi et me donne des conseils* ».

Ces expériences positives sont extrêmement importantes dans la mesure où elles permettent en très peu de temps de restaurer un degré de confiance nécessaire à l'expression des besoins. Elles sont décisives, aussi, pour retrouver une meilleure estime de soi et échapper partiellement au déni de reconnaissance induit, par exemple, dans le cas des mesures de placement judiciaire. Mais cette importance accordée aux relations interpersonnelles avec les professionnels engendre aussi des risques. Il suffit que la relation entre le parent et le professionnel se passe mal pour basculer de la confiance à l'invisibilité choisie et à une forme de distanciation volontaire vis-à-vis de l'institution. Une distanciation qui risque de fragiliser encore des parents déjà en difficulté. Car ce qui domine dans ces profils, par rapport aux deux autres catégories étudiées, c'est bien l'extrême précarité de leur situation.

À la différence des deux autres publics, les parents d'enfants placés n'expriment pas le souhait d'être plus visibles. Au contraire, ils ont déjà l'impression d'être observés « *sous toutes les coutures* ». En revanche, ils souhaitent être plus écoutés. De leur point de vue, l'institution « *n'entend pas* » leurs attentes. Pour devenir audible, une partie d'entre eux est en quête d'une visibilité collective qui leur permettrait d'échapper aux limites des situations de face-à-face avec les professionnels de l'ASE. On trouve sur Internet de nombreux blogs visant à regrouper des témoignages de parents afin de les rendre plus audibles. Citons l'un d'eux, dont le message introductif est particulièrement révélateur du besoin d'écoute : « *J'ai créé ce blog pour offrir un endroit aux parents pour qu'ils puissent s'exprimer. Mais cela ne suffit pas, le placement d'enfant et les procédés des services sociaux sont dévastateurs pour les enfants, les parents et la famille. Un placement d'enfant coûte cher à l'État et il existe d'autres solutions pour les familles qui rencontrent des problèmes. Les juges se fient aux rapports des services sociaux et les parents sont trop peu entendus. On doit se mobiliser et faire entendre notre mécontentement pour faire "bouger" les choses* »⁷⁸.

L'étude menée sur les travailleurs sociaux a déjà mis en évidence leur conscience de cette attente d'audibilité, mais aussi et surtout le caractère invisible, justement, de l'écoute qu'ils sont susceptibles d'apporter : « *Quand je les vois, je me vois mal leur dire que je*

78. <http://enfantsplaces.centerblog.net/4-Trop-marre#i> ou encore : les blogs « *Touche pas à mon Enfant* » : <http://eclma.unblog.fr/>, « *SOS Parents abusés* » : <http://www.sos-villages-de-marly.com/>, « *Les enfants de demain* » : <http://ellejoj-lesenfantsdedemain.blogspot.com/>

ne peux rien faire, alors je commence par les écouter. Mais c'est un travail non reconnu, invisible ». Comment rendre plus audible la parole des parents d'enfants suivis par l'ASE ? Comment répondre à leur besoin d'un accompagnement plus important ? Une première piste consisterait à revaloriser le travail social et, plus particulièrement, le travail d'écoute que les travailleurs sociaux ont été contraints, au gré des dernières évolutions managériales, d'invisibiliser. Ainsi que le formule Guillaume Le Blanc, « *le sans-voix n'est sans-voix que pour autant que sa voix n'est pas entendue (...). C'est cette absence de voix qui efface le visage du précaire qui finit par ne plus compter du tout* » (Rui et al., 2011).

Conclusion

L'analyse du vécu d'invisibilité des trois publics étudiés conduit à confirmer la pertinence d'une approche multidimensionnelle. On trouve d'abord une invisibilité sociale au sens des interactions quotidiennes. Dans le cas des trois catégories étudiées, cette invisibilité correspond à une forme d'isolement social plus ou moins volontaire. Les personnes concernées font souvent le choix d'un certain isolement social quand elles ressentent de la honte (travailleurs non salariés, parents d'enfants placés) ou bien de la frustration (jeunes ruraux). L'isolement social des néoruraux traduit de son côté une démarche plus « positive » mais, selon la nature des interactions avec les populations autochtones, peut aussi être subi. L'analyse a ensuite mis en évidence plusieurs formes d'invisibilité institutionnelle. Une forme partagée, d'abord, lorsque les dispositifs institutionnels sont décalés par rapport aux besoins ou lorsque leur rigidité les rend particulièrement difficiles d'accès. Une forme spécifique, ensuite, en fonction de chaque catégorie. Les jeunes ruraux et les néoruraux estiment faire face à une forme d'oubli de leurs besoins spécifiques par les décideurs politiques locaux. Les travailleurs non salariés pauvres font l'objet d'une méconnaissance statistique qui traduit une forme d'oubli des décideurs politiques nationaux. Cette méconnaissance dont ils font l'objet tend à renforcer le sentiment de honte engendré par le moindre échec dans leur entreprise et peut conduire à un cercle vicieux. Enfin, les parents d'enfants suivis par l'ASE subissent une injonction à la visibilité qui les amène à orchestrer des stratégies d'invisibilisation de leurs difficultés motivées par la crainte d'être jugés négativement - à nouveau - par l'institution. En ce sens, leur situation se caractérise moins par de l'invisibilité que par de l'inaudibilité (Braconnier et Mayer, 2015).

L'invisibilité des jeunes ruraux et des néoruraux renvoie essentiellement à des enjeux de prise en compte de leurs besoins au niveau local. Les processus concourant à leur invisibilité sont d'abord de nature sociale. Il y va à la fois d'une faible présence des jeunes dans l'espace public et d'une perception fortement négative de ceux qui s'y montrent. Il y va aussi d'une invisibilisation due aux migrations résidentielles. Parmi les jeunes natifs du territoire, il faut distinguer entre ceux qui partent pour de bon, ceux qui partent et reviennent, et ceux qui restent. Il faut aussi compter avec les jeunes et moins jeunes qui entrent sur le territoire, qu'il s'agisse de saisonniers de passage, de jeunes venus trouver un emploi à l'année, ou encore de néoruraux en quête d'un « retour à la terre » et d'une sortie au moins partielle de l'économie monétaire. Cette importante diversité des profils contribue à invisibiliser les catégories de « jeunes » et de « néoruraux » auprès des acteurs institutionnels et

associatifs. Le second processus d'invisibilisation est de nature institutionnelle. Ce sont surtout la faiblesse et l'inadéquation de certains dispositifs qui posent problème. Du point de vue des jeunes et des néoruraux interviewés, les dispositifs manifestent une rigidité et un cloisonnement qui peut finir par les dissuader d'y recourir. Mais c'est finalement au niveau local que se cristallise le sentiment d'invisibilité institutionnelle. Les jeunes et les néoruraux ont l'impression d'être invisibles aux yeux des élus, ils sont frustrés par l'absence de projets les concernant ainsi que par les barrières entourant l'accès aux pratiques sportives et culturelles. Les néoruraux dénoncent la faiblesse des aides à l'installation, tandis que les jeunes insistent sur le décalage criant entre leur désir de vivre sur le territoire et le manque de soutiens en matière notamment de formation et d'accès à l'emploi. Le sentiment d'invisibilité traduit cette réalité paradoxale : celle de deux groupes sociaux qui ont de l'ambition pour leur territoire et d'un territoire qui semble ne pas avoir d'ambition pour eux. En réaction à cette cécité apparente des décideurs politiques locaux, surmontant leur frustration, une partie de ces populations s'organise collectivement. D'abord, en privilégiant le recours à des solidarités relationnelles plutôt qu'institutionnelles. Ensuite, en organisant eux-mêmes des événements afin de combler le vide de l'offre qui leur est proposée.

L'analyse des entretiens avec les travailleurs non salariés pauvres conduit à l'hypothèse d'une invisibilité institutionnelle auto entretenue. Peu d'informations existent qui permettraient de mieux connaître ces populations par ailleurs délaissées de la recherche académique, et les pouvoirs publics ne semblent pas vraiment sensibilisés à ces enjeux et ne sollicitent pas la production de nouvelles informations. L'analyse aussi fine que possible des données statistiques existantes a permis de pointer les sous-catégories les plus exposées à un risque de pauvreté. Pour aller plus loin, il conviendrait d'impulser la production de nouvelles données statistiques, soit une dynamique qui supposerait la mise en relation de la statistique publique, des administrations en charge des non-salariés et des chercheurs. Les entretiens ont conduit à identifier des convergences au niveau des stratégies de contrôle de la visibilité, ainsi qu'à l'égard de l'appréciation du sentiment d'invisibilité. La mise en visibilité se trouve orchestrée en fonction de l'ampleur des difficultés rencontrées et du type d'interlocuteur. Le dévoilement des difficultés se trouve limité par le sentiment de honte éprouvé par les ménages ou par leur ressentiment à l'égard des institutions. Ces réactions nourrissent des phénomènes d'isolement social ou de non-recours et contribuent à renforcer des situations de pauvreté dont ils constituent pourtant l'un des symptômes.

Les parents d'enfants suivis par l'ASE, enfin, présentent une fragilité matérielle et psychologique importante et plus homogène que chez les deux autres groupes. Pour autant, leurs parcours sont tous singuliers et la résolution de leurs principales difficultés supposerait des formes d'accompagnement « sur mesure ». Du point de vue des parents enquêtés, les spécificités de leur situation ne sont pas suffisamment prises en compte par les professionnels de la Protection de l'enfance. Les parents seraient traités de façon uniforme, alors que les problèmes ayant justifié le placement étaient spécifiques. L'analyse des trajectoires des personnes interviewées révèle en effet des parcours singuliers, dont le seul point commun est d'avoir été traversé par des événements dramatiques et parfois tragiques. Leur précarité n'est pas nouvelle et les a souvent accompagnés toute leur vie. Il y va aussi d'une grande fragilité affective, la plupart d'entre eux ayant déjà connu « plusieurs vies », aucune n'ayant permis une stabilisation durable. Cette singularité des trajectoires, leur faible prise en compte

par les services de la Protection de l'enfance dans le cadre de processus administratifs les plaçant en position de coupables, explique leur disposition à l'égard des institutions. Les parents d'enfants placés expriment le sentiment d'être humiliés, non reconnus, stigmatisés. Leur rapport à la visibilité est certainement le plus complexe des trois catégories étudiées. Ils estiment subir à la fois une invisibilisation de leurs difficultés socio-économiques, et une injonction à une excessive visibilité de leur situation personnelle. Ce paradoxe les conduit à mettre en place des stratégies d'invisibilisation partielle, choisissant de ne pas montrer tout ce qui pourrait jouer en leur défaveur dans l'évaluation permanente à laquelle ils se trouvent soumis. Leur « vrai problème » pourrait alors correspondre à un enjeu d'audibilité plutôt que de visibilité. Par définition, les parents d'enfants placés sont identifiés et, partant, visibles au sens primaire. Théoriquement, cette visibilité permet l'expression de leurs besoins et, à ce titre, ils sont moins invisibles que les jeunes ruraux ou les travailleurs non salariés pauvres. Le problème réside alors dans la non-perception de ce qu'ils expriment. Si l'invisibilité sociale contribue aux processus d'exclusion, l'invisibilité mais aussi la survisibilisation institutionnelle engendrent de leur côté des formes d'inaudibilité.

CHAPITRE 4



Des normes et des regards pour lutter contre l'invisibilité ?

L'invisibilité, ou les processus d'invisibilisation

En définissant l'invisibilité sociale comme *un ensemble de processus, où interviennent des acteurs multiples, et par lesquels un déni de reconnaissance des personnes aux divers niveaux de leur existence sociale peut affecter la profondeur, la durée et l'évolution de situations de pauvreté et d'exclusion sociale*, l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale propose une étape supplémentaire dans la compréhension des mécanismes qui font que des personnes et des populations se retrouvent et se perçoivent, au-delà de la pauvreté monétaire, dans des situations d'exclusion sociale voire de marginalité.

Parce que l'invisibilité sociale se présente comme un concept flou, un effort de clarification s'imposait, concernant plus particulièrement deux aspects. L'invisibilité doit-elle être rapportée à des *personnes* ou à des *groupes de personnes*, voire à des *populations* ou bien aux *difficultés* rencontrées par ces personnes, ces groupes ou ces populations ? « Petits agriculteurs », « chômeurs », « jeunes ruraux », « veuves d'artisan ou de commerçant » sont, parmi tant d'autres, fréquemment accompagnés du qualificatif d'invisibles. Cet usage, très régulier dans les médias, a notamment contribué à l'appropriation de la notion par le monde politique, chaque parti politique s'érigant volontiers en représentant et en défenseur de tout ou partie des « invisibles ». Il est clairement apparu au cours de l'élaboration de ce rapport que la seconde interprétation correspondait le mieux à la réalité. Souvent, en effet, seule une part des difficultés des personnes est invisible à leur entourage ou aux institutions et à leurs représentants. Souvent, aussi, ces difficultés ne demeurent invisibles que temporairement et sont finalement dévoilées par ceux qui les subissent lorsque la nécessité l'emporte pour eux sur le désir de préserver leur vie privée. L'invisibilité traduit alors la honte du besoin ou celle de l'échec. Le besoin n'est pas caché pour lui-même, mais pour ce qu'il semble dire de la personne qui l'exprime.

La notion d'invisibilité sociale, proche du concept de disqualification sociale (Paugam, 1991 ; Simmel, 1907) ne désigne pas un *état* mais traduit une *dynamique*. Tel est le second aspect qu'il convenait de clarifier : l'invisibilité ne renvoie pas à un état caractérisable, mais à des *processus* se déroulant dans le cadre de relations sociales. Au sein de ces relations, les individus tendent à montrer et à dire ce qui, selon eux, les met en valeur, et à dissimuler le

reste. Le besoin et la pauvreté se trouvant généralement associés, dans les représentations collectives, à une « visibilité négative », il n'est pas d'usage de montrer aux autres ces aspects de soi-même. En ce sens, l'invisibilité sociale constitue une norme comme une autre, elle est admise comme un comportement qui fait sens dans le cadre des interactions quotidiennes. À ce titre, elle participe au bon fonctionnement de la société, permettant à ses membres de pouvoir préserver leur dignité dans des passages difficiles de leur vie.

On peut rapprocher cette « norme d'invisibilité » de la distinction entre vie publique et vie privée, tout aussi communément admise en vue du bien-être de tous. De la même manière que le libre exercice de la vie privée suppose la possibilité du retrait, le libre exercice de l'invisibilité suppose la possibilité de dissimulation. Entre les deux pôles que forment l'action visible et le retrait d'un côté, le dévoilement et la dissimulation de l'autre, chacun détermine librement l'équilibre qui lui convient le mieux. L'équilibre peut se trouver rompu lorsqu'une contrainte s'exerce et favorise un pôle ou un autre. Ces contraintes s'exercent à petites doses dans le quotidien de la plupart d'entre nous : la fenêtre du salon par laquelle les habitants de l'immeuble d'en face peuvent nous voir, la canne qui révèle le handicap de celui qui l'utilise, le parent contraint de dévoiler ses revenus au jeune propriétaire du studio que son fils désire louer, etc. Ce caractère partagé des phénomènes d'invisibilité au quotidien doit être souligné car il permet à chacun, en y devenant plus attentif, de développer sa propre réceptivité aux besoins de reconnaissance des autres.

L'invisibilité devient problématique à partir du moment où elle se trouve produite par un dysfonctionnement de la société qui conduit à un déséquilibre permanent entre vie publique et vie privée pour une personne ou pour un groupe. De tels dysfonctionnements peuvent intervenir à trois niveaux. Il peut s'agir d'un déséquilibre de visibilité dans le cadre d'interactions avec les institutions et leurs représentants, comme les parents d'enfant(s) placé(s) tenus de révéler une partie de leur intimité aux représentants d'institutions les ayant déjà disqualifiés en tant que parents. Le déséquilibre peut être celui de la représentation dans les médias ou dans la sphère politique, à l'instar de celui subi par les minorités ethniques. Enfin, il peut s'agir d'un déséquilibre de traitement dans le cadre des politiques publiques. Ces déséquilibres engendrent des souffrances chez ceux qui en pâtissent, comme ces fragiles mais fiers entrepreneurs contraints de rendre visible ce qu'ils considèrent être leur échec et dont la honte grandit à mesure que la réponse semble se faire toujours plus impersonnelle. Ils sont alors renvoyés à cette image anonyme de dirigeant d'entreprise que leur personnalité éprouvée ne parvient plus à endosser. Le déséquilibre engendre des sentiments tels que la honte, la frustration, le ressentiment ou encore la peur. Pour être résolu, ce déséquilibre appelle des gestes de reconnaissance sociale montrant que l'individu n'est pas seul responsable des difficultés qu'il rencontre et que ses besoins sont légitimes et ne traduisent pas un état pathologique.

Les processus conduisant à une invisibilité problématique renvoient au fil des interactions quotidiennes ainsi qu'à l'ensemble des représentations véhiculées dans les différentes sphères constitutives de la visibilité contemporaine. Les sphères médiatiques et politiques, mais aussi l'action sociale, véhiculent des représentations qui participent directement à la construction de l'image de soi. La mise en visibilité orchestrée par chacune de ces différentes sphères suppose elle aussi un certain équilibre. Le lien entre visibilité et identité étant très

fort, la rupture de cet équilibre affecte les représentations qui conditionnent l'image de soi-même et les relations à autrui.

Par invisibilité, il s'agit donc tout autant de désigner « *les processus d'invisibilisation* » que « *le produit de ces processus* ». L'invisibilité sociale se présente alors comme un prolongement des approches traditionnelles de la pauvreté et de l'exclusion, de nature à étendre plutôt qu'à renouveler la « question sociale ». Il ne s'agit pas d'une façon totalement nouvelle d'analyser les phénomènes de pauvreté, mais d'une manière d'observer lesdits phénomènes qui vient enrichir et compléter les outils existants. La « pauvreté » renvoie à des privations matérielles, là où le concept d'« exclusion sociale » se concentre sur les trajectoires des individus⁷⁹ et la place qui leur est attribuée. Pour sa part, la notion d'invisibilité sociale souligne l'importance des enjeux de reconnaissance sociale et permet de comprendre comment les relations sociales et sociétales contribuent ou non à créer ou à renforcer des situations de pauvreté et d'exclusion.

Pauvreté, exclusion et invisibilité génèrent des souffrances voisines. Elles tiennent d'abord à la production d'une image de soi dévalorisée, à l'impression de n'être rien, de ne pas être vu, de devenir transparent aux yeux des autres, d'être mal pris en compte, c'est-à-dire méprisé. Ces souffrances sont aussi liées au sentiment de honte né autant d'un constat d'échec que de l'analyse des causes de cet échec. À l'isolement relationnel et social vient s'ajouter parfois un sentiment de solitude et une fragilité sur les plans psychologique et social, ce qui conjugué à la précarité peut conduire à la perte de trois confiances : confiance en soi, en autrui et en l'avenir. Si le repli sur soi engendre une souffrance à ne pas être comme les autres, l'inverse est aussi vrai, « *le sentiment de honte ou d'échec, la perte de confiance en soi que peuvent provoquer les difficultés économiques engendrent bien souvent un repli sur soi et de l'isolement* » (Chartier, 2015). Une spirale s'enclenche qui conduit les personnes de l'invisibilité aux risques de l'exclusion et de l'auto-exclusion parce que « *personne n'existe s'il ne dérange pas au moins quelqu'un* » (Furtos, 2009).

En résumé, si pauvreté, exclusion et invisibilité ne sont pas des réalités identiques, les recouvrements entre ces trois phénomènes sont fréquents et l'on peut parler de la présomption d'un recouvrement entre ces concepts. Trois idées complémentaires ressortent des travaux utilisés dans ce rapport : 1) les populations en grande pauvreté matérielle fortement pénalisées par le manque de ressources ont de grandes chances de subir une invisibilité sociale ; 2) le sentiment d'exclusion et la pauvreté subjective sont fortement corrélés avec l'invisibilité sociale ; 3) les processus d'invisibilité renforcent l'irréversibilité de la pauvreté. Ces résultats devraient conduire l'ONPES à mettre davantage l'accent sur les mesures subjectives de la pauvreté, en particulier en approfondissant les travaux déjà engagés sur les budgets de référence.

Si l'invisibilité semble renvoyer à des perceptions de soi et des autres, on peut considérer que l'absence aux autres constitue une approche quasi objective de l'invisibilité. Cette approche peut être mobilisée lorsqu'elle concerne des personnes qui vivent dans un très fort isolement, non volontaire, à la fois familial et relationnel. Sachant qu'il s'agit là d'une

79. Pour une définition complète de l'exclusion sociale, voir le site Internet du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (CNLE), www.cnle.gouv.fr/Exclusion-sociale.html

des rares manières de mesurer une forme d'invisibilité sociale, l'ONPES propose de tirer des enquêtes INSEE sur l'isolement relationnel un indicateur régulier d'invisibilité qui pourrait être rapproché d'autres observations recueillies par la société civile. Les données statistiques et associatives montrent l'importance de cette caractéristique chez les personnes les plus âgées (Crédoc, 2011 et 2012b ; Secours Catholique, 2013). Elle peut être aussi collective lorsque les personnes relèvent d'un groupe de population qui n'a pas de visibilité soit statistique soit médiatique ou sans présence dans l'espace public.

La pertinence de la notion d'invisibilité sociale s'est trouvée confortée par l'enquête du Crédoc (2015). Une partie importante des Français éprouve des difficultés « *que les pouvoirs publics ou les médias ne voient pas vraiment* ». Il s'agit surtout de difficultés d'ordre matériel, les difficultés financières et l'accès à une partie des biens fondamentaux (emploi, logement, droits sociaux, services publics, etc.) représentant presque la moitié des motifs désignés par les personnes interviewées. Ce n'est pas tant l'intensité des privations matérielles qui se trouve mise en cause que la représentation que s'en font les individus dans le cadre de leurs relations avec les autres membres de la société. Ainsi l'invisibilité sociale qui trouve son origine dans des systèmes de normes, des processus et des comportements, tous mécanismes objectivables, voire mesurables, connaît son point d'aboutissement dans les représentations et les émotions, au cœur de la subjectivité des personnes.

Combattre l'invisibilité sociétale : une pluralité de chemins

La recherche d'invisibilité peut être un choix individuel, raisonné, rationnel et respectable. Quelles qu'en soient les racines, c'est le choix du repli, de la non-participation et du recours à une stratégie d'évitement et de protection. Rappelons toutefois que ce qui est devenu une marque négative (Aubert et Haroche, 2011) fut longtemps le signe d'une richesse intérieure, souvent valorisée.

Cantonner l'invisibilité à la subjectivité des personnes constituerait toutefois une erreur. Il s'agit bien d'un processus socialement élaboré avec une graduation allant de la mise à l'écart délibérée : la mort, le baignage, le ban, la déchéance, la création de lieux d'enfermement ou de relégation (Foucault, 1975) à la non-éligibilité (être en dehors d'une norme d'âge, de sexe, de situation familiale, de qualification, de nationalité...) mais aussi résultant de la non-intégration dans une sphère de la vie collective : être « *sans* », sans logement, sans soins, sans travail, sans revenus... en raison de sa situation sur un marché du logement, du travail, ou appartenir à une sphère dévalorisée (gens du voyage...).

Pour réduire l'invisibilité sociétale, celle qui résulte de processus collectifs, institutionnels et médiatiques, par exemple, il faudra donc envisager une variété de chemins tenant compte des aspects subjectifs et objectifs de l'invisibilité.

La construction politico-administrative des normes et des processus

– *Élus et travailleurs sociaux*

Aux deux extrémités de la chaîne des politiques sociales, décideurs politiques et travailleurs sociaux participent aux dynamiques productrices ou réductrices d'invisibilité. Les élus

nationaux et locaux partagent, dans leur grande majorité, une même réticence à penser la question de l'invisibilité en dehors du non-recours. À leurs yeux, cette notion se rapporte à tous ceux qui ne sont pas « atteints » par les dispositifs publics et associatifs existants. L'invisibilité se trouve assimilée au non-recours et le non-recours à des catégories déjà bien identifiées, comme les mères isolées et les personnes âgées. Le manque d'informations devient dans cette perspective la cause principale du non-recours et donc de l'invisibilité. Sensibles à la détresse individuelle des personnes rencontrées dans les permanences, les élus sont prêts à mobiliser leurs ressources pour répondre à telles ou telles situations, mais moins disposés à penser en termes de réponses plus globales, sous la forme de politiques locales ou sectorielles. Dans un État où les politiques sociales leur paraissent jouer, parfois trop, un rôle de premier plan, l'invisibilité ne peut que résulter d'une erreur individuelle qu'il faut réparer et compenser, que d'une défaillance collective, voire d'une insuffisance des personnes elles-mêmes qui ne suivent pas les procédures ou n'effectuent pas les demandes selon les modalités définies. Pire, selon certains élus, l'invisibilité peut s'apparenter à une stratégie de la fraude et de la dissimulation.

Le regard des élus en ce temps de crise économique persistante devrait se dégager d'une approche individualisante de la pauvreté pour prendre en compte les processus socio-économiques et politiques à l'origine de l'invisibilité. Au final, le thème de l'invisibilité se trouve surtout mobilisé dans la rhétorique politique à travers l'enjeu de la représentation des publics concernés, mais très peu comme un outil d'amélioration des dispositifs existants. Ceci explique aussi en partie les limites actuelles de la statistique sociale à l'égard des phénomènes d'invisibilité, le faible intérêt politique se traduisant par l'absence d'impulsion nouvelle de ce côté-là. Ce manque en termes de connaissance empêche à son tour d'adapter les politiques sociales aux besoins spécifiques des populations qui éprouvent aujourd'hui un fort sentiment d'invisibilité.

En matière de lutte contre l'invisibilité, les travailleurs sociaux se trouvent confrontés à une triple limite. D'une part, leur formation les incite à privilégier, comme cela a été développé à propos des politiques de protection de l'enfance dans l'un des rapports préparatoires, une individualisation de la relation d'aide laissant alors de côté le travail lié à l'environnement familial, social ou économique. Par ailleurs, l'importance accordée dans l'acte professionnel à l'écoute de la demande des personnes conduit à laisser de côté celles et ceux qui ne s'adressent pas directement aux travailleurs sociaux ou ne formulent que des demandes dont ils savent qu'elles sont entendables.

Ensuite, les difficultés socio-économiques des familles sont parfois tellement importantes que les professionnels les passent sous silence, ou n'ont aucun moyen d'y répondre. La restriction budgétaire à l'œuvre dans la plupart des départements entraîne une priorisation des aides envers les demandeurs qui se rendent visibles avec comme conséquence un délitement des liens entre les familles les moins visibles et leur environnement. Face à un désajustement trop important entre les besoins à satisfaire et les moyens disponibles, les professionnels peuvent développer des stratégies de mise à distance des populations les plus fragiles, faute de pouvoir répondre à des attentes complexes.

Enfin, la transformation des outils de management des services et la croissance des modes d'évaluation des agents à l'aide de critères formels et de dénombrements d'actes

ou d'opérations peuvent contribuer à des processus de tri des populations. Le recours plus ou moins implicite à des critères d'efficacité, de mérite ou de réponse aux besoins aboutit à segmenter les publics et à définir, du point de vue de l'organisation, des priorités pour allouer des ressources rares. Ces priorités peuvent contribuer à engendrer des processus d'invisibilisation.

– *Les normes de l'action publique*

L'interaction entre les objectifs généraux poursuivis, les principes de solidarité retenus, les catégories juridiques utilisées, les moyens financiers mobilisés et les acteurs impliqués aboutit aux formes multiples que prennent les processus de visibilité/invisibilisation sociale. En ce sens, ils sont le résultat des nombreux compromis qui ponctuent le cheminement d'une politique publique, de son inscription à l'agenda à sa mise en œuvre effective. Un travail d'analyse beaucoup plus systématique serait nécessaire pour préciser l'ampleur du phénomène et les caractéristiques qu'il revêt en fonction des champs d'intervention concernés.

Le récent rapport de l'IGAS (2015) consacré à la protection sociale des jeunes fournit l'exemple d'une recension et d'une réflexion particulièrement riches, à même d'éclairer de tels processus. En s'attachant à décrire les dispositifs de protection sociale concernant cette population, il montre, notamment, comment le jeu sur deux registres de droits, familial ou individuel, contribue à certaines situations de non-couverture sociale. Le prisme de l'invisibilisation sociétale proposé ici fournit un cadre interprétatif à même d'articuler les différentes dimensions en cause. Dans une perspective analogue, il faut mentionner les observations faites régulièrement par le Défenseur des droits. Au-delà des anomalies ou des dysfonctionnements de la législation sociale que cette institution met en évidence à partir des démarches des personnes concernées, sont posés des enjeux plus généraux en termes d'identification et de quantification de populations que l'on peut qualifier d'invisibles. Le rapport 2015 pointe ainsi la situation des enfants handicapés confiés à l'Aide sociale à l'enfance. Les situations très hétérogènes qui les caractérisent contribuent à les placer dans des positions frontalières, à l'intersection de politiques publiques distinctes. Leur grande vulnérabilité appellerait une reconnaissance à laquelle fait obstacle la logique de fonctionnement en silos qui continue de structurer l'organisation des interventions sociales, malgré la succession des recommandations émises par plusieurs rapports dans le passé. On peut aussi citer le rôle que jouent les associations ou les CCAS, par exemple pour faire ressortir des phénomènes émergents avant que l'action publique nationale n'intervienne. Leur rôle de vigie sociale, dans le double sens de l'observation et de l'analyse, doit être conforté.

Sur un autre plan, on a souligné que les modes de construction de la connaissance relative aux populations et aux situations pouvaient forger des représentations partielles de la réalité et contribuer ainsi aux processus d'invisibilisation. La prise en compte insuffisante des trajectoires individuelles en est un exemple très caractéristique. Si la part de population touchée par la pauvreté ou par le chômage fournit un bon indicateur de l'importance du problème et de l'urgence avec laquelle il faut le prendre en compte, il ne faut pas négliger les flux qui, sur une période, organisent les effectifs observés à un instant donné. Pour un niveau donné, ces derniers n'ont pas la même signification économique et sociale selon le nombre d'entrées et de sorties dont ils découlent. L'omission d'une approche dynamique pour

compléter la mesure statique induit une représentation partiellement fautive du problème posé. Les travaux de la DREES et de la CNAF ont ainsi souligné que le nombre d'allocataires du RMI puis du RSA socle mesuré à un instant donné était bien inférieur à celui qui est apprécié sur une année, du fait des entrées, sorties et retours qui peuvent intervenir du fait de la grande instabilité des situations réelles. Plus généralement, la mesure de la pauvreté à partir d'un seuil ou d'un critère nécessairement conventionnel introduit une césure entre les « pauvres » et les « non-pauvres ». Or, les travaux conduits par la DREES sur les populations modestes ou encore ceux de l'ONPES sur les budgets de référence soulignent le continuum des situations vécues. De la même manière, l'appréhension mensuelle du niveau du chômage et de son évolution à partir de la catégorie A des demandeurs d'emploi qui n'ont exercé aucune activité au cours d'un mois donné ne permet pas de rendre visible l'ampleur de la population des demandeurs d'emploi. Si certains d'entre eux sont durablement hors de toute activité, d'autres passent par des activités réduites occupées temporairement. Tous ces mouvements reflètent des processus de transition plus complexes que le schéma linéaire de passage d'une situation défavorable de dépendance à l'égard d'un dispositif à une situation plus favorable d'autonomie attestée par la sortie. Or ce schéma simple, généralement retenu dans la conception des dispositifs d'insertion, sert pour la mesure de leurs résultats et pour l'appréciation de leur efficacité sociale, voire de leur légitimité politique. En réalité, il est indispensable de reconnaître que plusieurs dynamiques sont à l'œuvre (maintien durable, sortie rapide, récurrence, etc.) dont il n'est pas rendu compte à partir d'une simple approche instantanée. Les indicateurs utilisés devraient permettre d'apprécier la qualité des sorties et des transitions. Ce point sera développé dans les propositions d'amélioration du système statistique. De plus, si les comportements individuels peuvent jouer sur ces dynamiques, celles-ci découlent aussi de données plus structurelles qui infléchissent les stratégies des acteurs, professionnels comme personnes concernées.

Enfin, la question de l'invisibilité sociale permet d'élargir la réflexion et d'interroger la démarche mise en place pour l'évaluation, notamment *ex ante*, d'une politique publique. Généralement conduite en termes de « gagnants-perdants » à partir d'une appréciation de l'évolution du nombre de personnes couvertes à un moment donné et du montant de prestations escompté, la réflexion sur les processus de visibilité/invisibilité ouvre sur la prise en compte des mécanismes de couverture et plus largement sur les formes de reconnaissance des situations, du fait des arbitrages réalisés en matière d'éligibilité et de barèmes. Une prestation sociale, et plus largement une intervention sociale, ne se limitent pas à un transfert de ressources monétaires au profit de ceux qui en bénéficient ou à un service qui leur est proposé. Elles confèrent des statuts et désignent des places dans la société qui contribuent à la plus ou moins grande qualité de l'offre publique et à son acceptabilité par les destinataires. Dans cette perspective, les projets de fusion entre l'allocation de solidarité spécifique (ASS) couvrant une partie des chômeurs de longue durée ayant épuisé leurs droits en matière d'assurance chômage et le RSA socle devraient être examinés sous cet angle. L'inscription dans le champ du marché du travail, même devenue plus ténue, que permet la première s'efface pour une inscription dans le champ de la pauvreté qui découle du second, même assorti d'une volonté d'articulation avec l'emploi, à travers des droits et devoirs réaffirmés et un accompagnement renforcé. Incontestablement le regard de la société sur les personnes percevant l'ASS ou le RSA n'est pas le même. D'ailleurs, ce

changement de registre d'appartenance est conforté, de manière quasi invisible, par la perte des droits sociaux en matière de retraite. En effet, cette dégradation de la couverture sociale n'apparaîtra que lors de la liquidation des droits à pension des intéressés. Plus largement, une partie des adultes d'âge actif peut devenir partiellement invisible, soit par retrait pur et simple du marché du travail, soit par prise en charge par des dispositifs spécifiques (santé, handicap, etc.).

Il arrive que des mesures *a priori* porteuses de progrès dans certains domaines puissent produire des effets non souhaitables pour d'autres populations. Ainsi, dans le secteur de l'aide sociale à l'enfance, une récente loi en date du 14 mars 2016 renforce les pouvoirs des juges des enfants et des services de l'Aide sociale à l'enfance afin de « stabiliser le parcours de l'enfant en protection de l'enfance et d'adapter le statut de l'enfant placé sur le long terme ». La définition de la « déclaration judiciaire de délaissement parental » est modifiée afin d'être plus souvent utilisée. Ainsi un enfant est considéré comme délaissé lorsque ses parents n'ont pas entretenu avec lui les relations nécessaires à son éducation ou à son développement pendant l'année qui précède l'introduction de la requête, sans que ces derniers en aient été empêchés par quelques causes que ce soit (art. 381-1 du code civil)⁸⁰, entraînant ainsi la déchéance de l'autorité parentale et la possibilité pour l'enfant d'être adopté. Il n'est pas certain que cette législation ne renforce pas le sentiment d'invisibilité et de dépréciation de l'entourage de ces enfants. L'une des réponses à cette question consisterait, plus généralement, devant toute proposition de nouvelle mesure ou de législation à s'interroger systématiquement sur les risques de déclencher de nouveaux processus d'invisibilisation d'une part de la population. L'ONPES serait favorable à l'extension en matière sociale des études d'impact *a priori* intégrant un critère d'examen des risques d'invisibilisation de certains publics.

– *Des normes aux critères d'éligibilité comme facteurs d'invisibilité*

Les difficultés budgétaires rencontrées par les conseils départementaux ont d'abord amené une partie d'entre eux à réétudier les enveloppes budgétaires consacrées à certaines aides publiques, non pas au regard de la pertinence de ces aides, suite à une évaluation de la politique menée, mais sur un simple critère de nécessaire réduction budgétaire. Ainsi, dans des domaines comme le Fonds solidarité logement, le Fonds d'aide aux jeunes, ou encore les allocations mensuelles d'aide sociale à l'enfance, pour lesquels la demande est croissante depuis plusieurs années, les critères d'attribution ont bien souvent été modifiés pour permettre éventuellement de rester à budget constant, mais plus souvent de le diminuer. L'ajustement se fait alors soit sur les critères d'éligibilité, soit sur le montant des

80. Auparavant cette définition faisait partie de l'article 350 du code civil qui a été abrogé par la loi du 14 mars 2016 : « L'enfant recueilli par un particulier, un établissement ou un service de l'Aide sociale à l'enfance, dont les parents se sont manifestement désintéressés pendant l'année qui précède l'introduction de la demande en déclaration d'abandon, est déclaré abandonné par le tribunal de grande instance ». Le désintérêt « manifeste » était d'après Hesse et Navès (2009) « en fait interprété comme devant être intentionnel. Ceci conduit à ne pas engager de requête pour des situations où il est compliqué d'apporter la preuve de la volonté des parents de se désintéresser de leur enfant : parents atteints de troubles psychiques – et souvent hospitalisés ; parents souffrant de déficience mentale et hébergés dans un établissement médico-social ; parents qui, après que la procédure est engagée, déclarent avec force leur intérêt et accusent les services sociaux de manquements dont ils sont, en fait, eux-mêmes responsables... ».

aides accordées. En ce qui concerne les aides pour lesquelles un simulateur existe pour tester l'éligibilité des personnes - cela concerne essentiellement le FSL -, cette pratique permet également d'enregistrer moins de demandes.

En devenant non éligible au dispositif, la personne entre dans une situation d'invisibilité de ses difficultés aux yeux de l'administration. Les besoins sociaux étant estimés au prisme de la demande, si celle-ci n'est plus exprimée, le besoin disparaît.

Dans un certain nombre de départements, on assiste depuis quelques mois à une réorientation de la politique en direction des allocataires du RSA : on passe d'une politique plutôt centrée sur l'accompagnement des publics très éloignés de l'emploi - les autres personnes constituant l'un des publics de Pôle emploi - à l'accompagnement des personnes perçues comme *a priori* les plus proches de l'emploi (les jeunes, les nouveaux entrants dans le dispositif). Parallèlement, les départements renforcent leurs outils de lutte contre la fraude, avec du personnel dédié, et envisagent d'appliquer plus strictement la loi, en réduisant et suspendant plus systématiquement le versement de l'allocation pour les personnes qui ne respectent pas leurs engagements (contrat d'engagement réciproque - CER - avec le département ou projet personnalisé d'accès à l'emploi - PPAE - avec Pôle emploi).

Si l'on ne peut qu'adhérer à un objectif visant d'une part à ce que chacun trouve ou retrouve un emploi, d'autre part à ce que les allocations de solidarité soient versées à bon escient, il faut que les responsables politiques aient conscience que la priorité assumée de privilégier les personnes les plus proches de l'emploi les amène à discriminer deux catégories d'allocataires : d'une part ceux qui méritent un investissement du département - mais aussi de la région et de Pôle emploi - pour qu'ils accèdent à une formation ou un emploi, et d'autre part ceux qui, étant déjà en situation de fort décrochage vis-à-vis de l'emploi, ne pourront plus être accompagnés, l'ensemble des forces étant désormais investies sur le retour à l'emploi.

Ceci aura des impacts à plusieurs niveaux :

- sur les représentations, souvent déjà négatives, de la population par rapport aux allocataires du RSA : on renforce aussi bien le « Tous fraudeurs » que le « Tous flemmards » ;
- avec pour corollaire le risque d'un renforcement du phénomène de non-recours, face à cette augmentation de la stigmatisation ;
- le risque de voir toute une partie de la population allocataire s'enkyster davantage dans la précarité : en occultant les difficultés effectives des personnes éloignées de l'emploi, on les disqualifie sur tous les plans. Non seulement on les estime incapables de s'insérer ou se réinsérer sur le marché de l'emploi, mais on estime inutile de les aider pour qu'elles sortent de leurs difficultés ; on entre là dans un processus de relégation voire, comme l'exprime la sociologue et économiste Saskia Sassen (2016), d'expulsion ;
- un autre risque majeur concerne les enfants de ces allocataires les plus précaires : comment repérer à temps les impacts de cette précarité chez les enfants, si les familles concernées ne sont plus accompagnées dans leurs difficultés quotidiennes ? Quel espace de confiance, et avec qui, pour évoquer leurs difficultés avec leurs enfants ? Les associations comme les services sociaux font part actuellement de leur inquiétude face au nombre d'enfants confiés à l'ASE au motif principal de graves difficultés économiques et de logement ; ne plus accompagner ces populations ne pourra que favoriser cette évolution ;

- au-delà, on accentue le risque de reproduction intergénérationnelle des situations de précarité, et de renforcement de la fracture entre les personnes les plus démunies et les autres.

Si l'accès au travail et à l'emploi de droit commun doit rester une priorité et une ligne d'horizon, et cela de la façon la plus volontariste possible pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, l'ONPES rappelle aussi l'importance d'envisager d'autres parcours d'insertion pour les personnes en risque de basculer dans l'invisibilité sociale.

– La complexité des dispositifs et la difficile coopération des institutions et des services créent de l'invisibilité sociale

La multiplication, la juxtaposition et le cloisonnement des dispositifs, associés à la segmentation des publics, entraînent une grande opacité tant pour les personnes qui en bénéficient ou qui pourraient y avoir recours que pour les acteurs de terrain. Il est impossible pour ces derniers de les maîtriser, voire même de les connaître tous, et d'appréhender l'ensemble des articulations entre dispositifs nationaux et dispositifs locaux. Construire un réseau pertinent de partenaires qui puisse apporter des éléments de réponse à toute situation devient une vraie gageure. Se créent ainsi des interstices d'invisibilisation, alimentés par le découragement du public comme des intervenants.

Les acteurs locaux devraient, au contraire, pouvoir agir sur les complémentarités, repérer les zones d'ombre et permettre de s'affranchir des dispositifs, en s'appuyant sur l'ensemble des partenaires locaux, seuls capables de recréer du lien social. Sans doute faut-il pour cela accepter de travailler à l'échelle de petits, voire très petits territoires, de prendre le risque de l'innovation en ayant un impact limité, dans un premier temps en tout cas, en termes de nombre de personnes touchées... et donc de visibilité politique. Il s'agit alors de travailler non pas seulement à l'échelle temporelle du mandat politique, mais à celle forcément plus longue des processus de changements (mutation des territoires, évolution des populations).

La rigidité et le cloisonnement des politiques et des aides sociales ont pour effet de faire se reporter les attentes des publics concernés vers les représentants des institutions, les travailleurs sociaux. Quand les institutions sont perçues comme « un mur », l'attente d'une réponse institutionnelle « adaptée » pèse tout entière sur le travailleur social. Dans certains cas, de nombreux exemples en ont attesté, cette attente est pleinement satisfaite. Bien souvent, toutefois, les usagers dénoncent l'inaudibilité de leur discours et, partant, leur sentiment d'être invisibles aux yeux de l'action publique. Les travailleurs sociaux ont eux-mêmes témoigné de cette invisibilisation d'une partie des difficultés des publics qu'ils suivent. Une telle invisibilité peut se trouver causée par l'organisation même du travail social, de plus en plus assujéti à des exigences formelles de résultats, ou encore par le choix d'ignorer volontairement certaines difficultés perçues pour lesquelles il n'existe pas de réponse adaptée. Il peut aussi s'agir d'une forme de respect de la vie privée, ou encore d'une impuissance à constater les difficultés que les publics choisissent de dissimuler.

Insistant sur l'importance du décroisement des politiques sociales, le collectif Alerte, proposant un bilan des trois ans du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté, soulignait l'intérêt de la démarche « Agille » initiée en 2014. Cette démarche vise une meilleure collaboration entre acteurs locaux, pouvant aboutir à un assouplissement ou à des dérogations

à certaines réglementations nationales à la demande des acteurs locaux. Il y a là une innovation potentiellement très intéressante d'assouplissement de la norme réglementaire pour une meilleure application locale. Le collectif Alerte demande une prise en compte systématique dans les démarches Agille des associations de lutte contre la pauvreté et de personnes en situation de pauvreté. Le collectif demande aussi une publicité plus grande sur ces expérimentations et un retour d'expériences largement diffusé et regrette que la démarche tarde à être évaluée, et ne fasse pas l'objet d'une forte mobilisation. L'ONPES soutient les recommandations de ce collectif et insiste pour que les résultats de ces expérimentations soient transposés le plus rapidement possible à l'ensemble du territoire national.

La part prise par les médias

Les médias ne portent en général qu'un intérêt limité à la pauvreté. Le traitement médiatique de ce thème dépend souvent de l'existence d'événements susceptibles d'attirer l'attention du grand public. L'intérêt que l'on y porte dépend aussi du contexte socio-économique, l'attention portée aux situations de précarité devenant plus intense – et aussi plus empathique à mesure que la crise économique se prolonge. Cela dépend enfin du niveau territorial, la presse locale et régionale recourant plus facilement aux récits de vie et aux exemples concrets que la presse nationale qui, elle, privilégie les indicateurs statistiques. L'absence de prise de parole directe des populations concernées au sein des médias et le recours systématique à des intermédiaires, enfin, contribuent à l'invisibilisation des besoins spécifiques de larges catégories de la population.

Les analyses des chapitres sur les médias et ceux sur le vécu des publics révèlent en creux un certain nombre de glissements qui se sont opérés dans la réalité sociale mais qui semblent ne pas avoir été suffisamment reconnus et intégrés par les médias ainsi que, parfois, par les associations et la société civile, en raison notamment du poids considérable des médias dans la construction et la diffusion des représentations collectives. Ces décalages forment l'un des moteurs du sentiment d'invisibilité sociétale, tout comme la sous-représentation des minorités ethniques dans les médias audiovisuels, l'évocation de cas de maltraitance dès qu'il est question des parents d'enfants placés, ou encore l'absence de visibilité médiatique des jeunes ruraux comparée à celle dont bénéficient aujourd'hui les jeunes « de banlieue ». Ce décalage entre une frange de la population protégée du besoin et porteuse de responsabilités au sein de la société, et une autre, déjà fragile et consciente de son exposition croissante à un risque de déclassement et de pauvreté, se trouve ainsi renforcé par le déséquilibre de visibilité publique. Un tel déséquilibre constitue un déni de reconnaissance perçu en partie comme intentionnel en tant qu'il manifesterait le pouvoir exercé par des élites politiques et médiatiques de moins en moins représentatives des groupes qui composent la société.

Comment ne pas apercevoir ce caractère circulaire de la visibilité publique, favorisant ceux qui bénéficient déjà d'un capital de visibilité, qu'il s'agisse de personnes ou de groupes sociaux ? On songe aux professionnels de la sphère politique, les médias étant devenus leur principal moyen de communication. Ou encore à ces animateurs d'émission de télévision sans cesse invités à venir parler dans d'autres émissions. Ou encore aux experts attitrés des journaux télévisés parfois invités dans des colloques scientifiques en leur qualité de

spécialistes connus. Le souci de l'audimat incitant à privilégier les sujets et les personnalités déjà connues, le fonctionnement tout entier des médias semble reposer sur des processus d'invisibilisation. Pour enrayer une telle circularité, il convient de s'en prendre à la fois à ses causes et à ses effets.

Il faut enfin souligner un autre biais d'invisibilisation médiatique, qui concerne la manière dont sont traités les sujets. Il ne suffit pas qu'une catégorie de public fasse l'objet d'un reportage pour que sa visibilité soit assurée, encore faut-il que l'image véhiculée représente la réalité. La dépendance des médias au sensationnalisme, le recours à des catégories englobantes et à la parole d'intermédiaires plutôt qu'à celle des publics concernés favorisent la diffusion et la persistance de préjugés négatifs et stigmatisants à l'égard d'une partie des membres les plus fragiles de la société. De ce diagnostic découle un enjeu de responsabilisation des acteurs médiatiques. Le traitement exclusif de la pauvreté sous l'angle du sensationnalisme présente l'inconvénient d'accorder une très forte attention à une partie seulement des membres d'un groupe social donné, comme lorsque les émeutiers se trouvent assimilés aux « jeunes de banlieue » et vice versa, ou bien quand les parents d'enfant(s) placé(s) ne sont évoqués que dans les cas de maltraitance, ou encore quand les médias dénoncent les très hauts revenus des dirigeants des grandes entreprises sans évoquer l'étranglement financier de nombreux petits entrepreneurs.

Pour diminuer le risque d'un décalage entre la représentation médiatique et la réalité vécue par les publics, on encouragera le recours plus fréquent à une prise de parole directe des publics concernés plutôt qu'à des intermédiaires. Il convient à ce titre de souligner à nouveau les tentatives de plus en plus nombreuses de redonner de la voix aux invisibles dans la littérature aussi bien qu'au cinéma, à la télévision et à la radio. En donnant à voir et à entendre l'existence des personnes au-delà des catégories qui les caricaturent, ces représentations contribuent à enrichir le regard porté par les citoyens sur les situations de précarité et à favoriser une meilleure considération sociale des plus en difficulté.

Quelques expériences minoritaires montrent que d'autres perspectives seraient envisageables. Lorsque ATD Quart-monde publie en 2013 *En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté*, il s'agissait, comme l'évoquait dans la préface de cet ouvrage Dominique Baudis, alors Défenseur des droits, d'« aider à poser sur l'autre un regard plus attentif et plus juste ». L'initiative du sociologue et historien, Pierre Rosanvallon, visant à redonner de la visibilité à des vies à travers un site et une collection de textes sur le thème « Raconter la vie »⁸¹, s'inscrit dans une démarche voisine. Cliente de supermarché, jeune ouvrier précaire, coursier parisien, mais aussi directeur de recherche dans son labo vétuste, toutes et tous expriment une souffrance sociale. Une forte demande existe pour ces témoignages dont atteste, par exemple, le succès du livre de Florence Aubenas, *Le quai de Ouistreham*. Des productions audiovisuelles, documentaires et sites web produisent régulièrement des images ou donnent la parole à des personnes que l'on n'entend et ne voit que sporadiquement. L'ONPES souhaite vivement que ces initiatives soient encouragées et soutenues.

81. www.raconterlavie.fr

Renforcer l'égalité des chances, réduire la discrimination scolaire

La rupture de confiance avec la sphère politique se trouve aussi alimentée par la tendance à la hausse de ceux qui estiment que l'égalité des chances se trouve en péril et que la mobilité sociale est en panne. Selon un sondage datant de décembre 2013, la moitié des Français (49 %) considèrent que l'école n'est plus capable d'assurer l'égalité des chances, contre seulement 37 % en 2006. Cette crise de la mobilité sociale transparait tout particulièrement dans les médias.

Au Royaume-Uni, en 2009, le gouvernement de Gordon Brown s'est saisi de la question de la reproduction des professions les plus fermées. Il a proposé une série de mesures visant à rendre moins opaques et plus justes les conditions d'accès aux secteurs des médias, de la politique, de la médecine ou encore du droit (Milburn, 2009). Regroupés sous le vocable d'« élite sociale », ces secteurs partagent une forte valorisation sociale pour ceux qui y évoluent, des revenus élevés ainsi qu'une visibilité publique et médiatique. Le problème de l'invisibilisation médiatique croise ici celui de l'inégalité des chances d'accès aux formations et aux métiers les plus valorisés. La plupart des actions mises en œuvre à la suite du rapport de 2009 concernaient les mécanismes qui, au cours du parcours éducatif, évincent les candidats potentiels à ces professions avantageuses. Ces actions s'inscrivaient dans la continuité du vaste programme, *Aimhigher* (« visez plus haut »), d'égalité des chances d'accès à l'université, initié par Tony Blair en 2004 et poursuivi par Gordon Brown jusqu'en 2011. Il s'agissait avant tout d'encourager les élèves d'origine défavorisée en leur faisant découvrir, dès la fin de l'école primaire, la diversité des métiers auxquels ouvrent les études supérieures.

Aimhigher et ses déclinaisons ciblant les professions fermées reposent sur un système d'échanges intensifs entre les établissements du primaire, du secondaire et du supérieur, en partenariat avec de nombreuses entreprises, associations et institutions. En amont, les élèves du primaire et du secondaire reçoivent régulièrement la visite d'étudiants, d'enseignants-chercheurs et de toutes sortes de professionnels venus présenter leur métier. Une partie d'entre eux bénéficie de la possibilité d'effectuer des séjours d'immersion dans une université, soit pour en découvrir l'offre de formation, soit pour goûter à la réalité de la discipline qu'ils envisagent d'étudier plus tard. En aval, des mesures ont été prises pour multiplier les opportunités de stages et, surtout, pour rendre plus flexibles et plus transparentes les voies d'accès aux formations et aux métiers les plus fermés. De telles mesures présentent un intérêt certain pour la situation française. On retiendra l'esprit des orientations britanniques en la matière : élever et diversifier les aspirations de toutes les catégories défavorisées, identifier et débloquent les freins aux trajectoires ascendantes, afin de diversifier d'un point de vue social, ethnique, de genre, ou encore en termes de handicap, les professions les plus fermées et offrant un certain rayonnement public et médiatique. Soit une politique d'égalité des chances et de mobilité sociale qui se présente aussi comme une forme de prévention des risques d'invisibilisation, l'accès au diplôme représentant à lui seul un vecteur important de reconnaissance sociale. L'ONPES souligne l'importance de ces démarches et l'intérêt de leur transposition adaptée à la société française.

Des normes, des processus et des mutations de la société

Les processus sociaux et institutionnels mis en évidence dans le cas des travailleurs non salariés pauvres, ainsi que les enjeux relevant de la statistique sociale ne suffisent pas à expliquer les phénomènes d'invisibilité. Ceux-ci doivent aussi être interprétés et compris à l'aune des mutations sociétales au sein desquelles ils prennent place. Ainsi l'invisibilité éprouvée par une partie des jeunes ruraux renvoie-t-elle en partie aux processus à l'œuvre depuis une trentaine d'années d'urbanisation des territoires ruraux. Le sentiment de ces jeunes d'être invisibles aux yeux des élus locaux s'explique aussi par l'évolution de leur profil, de leurs aspirations et, partant, de leurs besoins de plus en plus similaires à ceux des jeunes urbains. Le contexte des travailleurs non salariés a aussi évolué avec l'incitation croissante de l'État à recourir à ce type d'activité, avec la création du statut d'autoentrepreneur ou encore, pour citer une catégorie spécifique, avec l'amplification de la crise affectant les exploitants agricoles. Le sentiment éprouvé par certains d'une méconnaissance de leurs difficultés renvoie à ce cadre. Au-delà de ces trois publics ciblés, de nombreux autres auraient aussi pu être étudiés, offrant autant d'opportunités de donner à voir les processus d'invisibilisation dans leur diversité⁸².

Il faut enfin compter avec les mutations qui affectent la famille et l'articulation entre celle-ci et la société. Trois mutations doivent être soulignées pour leur apport décisif à la compréhension du vécu des parents d'enfant(s) placé(s). D'abord, le remplacement de la cellule familiale traditionnelle par une variété de situations intégrant une part croissante de familles monoparentales et de familles recomposées. Ensuite, le passage d'une fonction parentale de préparation de l'enfant à la vie en société, organisée autour de la dualité autorité paternelle/amour maternel, à une autre d'accompagnement de l'enfant dans le respect de sa spontanéité et dans une logique de libre épanouissement (Gauchet, 2010). Enfin, la montée récente du thème de la « parentalité » a eu pour effet de transformer le rapport des institutions aux familles, les professionnels de l'Aide sociale à l'enfance se trouvant pris dans des injonctions contradictoires de protection de l'enfant vis-à-vis des carences de ses parents et, dans le même temps, de valorisation de l'autorité et de l'exercice de la parentalité. Ces mutations expliquent en partie le vécu paradoxal des parents d'enfant(s) placé(s), oscillant entre des stratégies de dissimulation de leurs difficultés nourries par la crainte du jugement de l'institution et le sentiment d'une disqualification institutionnelle puissante et productrice d'inaudibilité.

Corriger et prévenir concrètement l'invisibilité sociale

Combattre les préjugés, les simplismes, l'ignorance, l'opacité, ou l'indifférence qui s'installent dans le quotidien de notre société ne prive pas d'intérêt les actions qui peuvent être menées dans le cadre des politiques sociales *stricto sensu* pour améliorer la reconnaissance sociale.

La prise en compte des spécificités des phénomènes d'invisibilité sociale conduit alors à identifier deux angles d'intervention. Il s'agit d'abord de corriger les effets engendrés

82. Voir pour une liste complète le rapport de FORIS, 2014, p.4-5.

par le sentiment d'invisibilité institutionnelle en renforçant les mesures de lutte contre le non-recours, l'isolement social, les discriminations et les formes de stigmatisation avant de s'attaquer aux facteurs médiatiques et sociaux de l'invisibilité. Ainsi se dégage la perspective d'une éthique de la sollicitude et de la considération.

La lutte contre le non-recours

Si l'invisibilité et le non-recours sont des phénomènes bien distincts, l'approche de l'invisibilité peut contribuer à éclairer les difficultés d'accès aux prestations. En effet, à travers ses différentes dimensions et la pluralité des processus qui l'engendrent, l'invisibilité conduit à interroger non seulement les principes généraux et les catégories juridiques de l'action publique ou encore son acceptation par les ayants droit mais aussi les normes gestionnaires qui président à la mise en œuvre des prestations et des services. Celles-ci se reflètent dans les moyens administratifs de réponse aux demandes et attentes des personnes : les modalités d'accueil, d'information, de suivi, de conseil ou de contrôle sont autant d'éléments qui organisent la relation de service. Or, dans un contexte économique et social tendu, les contraintes budgétaires peuvent conduire à des formes de rationalisation des moyens qui perturbent voire compromettent cette relation.

On s'accorde généralement à reconnaître trois formes de manifestations du phénomène de non-recours : la non-connaissance de l'offre par manque d'accès à l'information, la non-demande de la prestation par crainte des effets de stigmatisation, et la non-réception de la prestation en dépit de l'ouverture d'un dossier, en raison soit de la non-satisfaction aux critères, soit d'un dysfonctionnement des services, soit enfin d'un abandon de la demande en raison de la lenteur et de la complexité des procédures⁸³. Si le non-recours est surtout analysé comme un effet pervers de l'organisation de l'aide sociale, on peut aussi inverser la perspective et faire de l'invisibilité une cause du non-recours. Lorsque le sentiment d'invisibilité se trouve associé à celui de ne pas être considéré comme légitime à bénéficier des aides, cela peut conduire au choix de ne pas solliciter une aide et à un risque accru de s'enfoncer dans la pauvreté. Un second facteur de non-recours lié à l'invisibilité réside dans l'isolement social et géographique fréquent de ceux qui éprouvent ce sentiment.

Les solutions à envisager pour le non-recours valent-elles pour l'invisibilité sociale et vice-versa ? La solution la plus évidente contre le non-recours consisterait à automatiser l'accès à certaines aides comme le RSA socle. L'ONPES a formulé cette recommandation dans son rapport *Penser l'assistance*, en 2013, et le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale l'a fait à son tour dans sa contribution au bilan de 2015 du Plan pluriannuel contre la pauvreté et l'exclusion sociale⁸⁴. Une telle automatisation présenterait le double avantage de maximiser l'exhaustivité des bénéficiaires ciblés et de minimiser les risques de stigmatisation, de sorte qu'elle contribuerait directement à la lutte contre le sentiment d'invisibilité. Une expérimentation portant sur un dispositif présentant un taux très élevé de non-recours a mis en évidence l'efficacité des mesures de simplification

83. Voir le site Internet de l'Observatoire des non-recours aux droits et services : <http://odenore.msh-alpes.fr/>

84. Plan pluriannuel contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Bilan 2015, Contribution du CNLE. <http://www.cnle.gouv.fr/Contribution-du-CNLE-au-suivi-du.html>

et d'automatisation de l'accès aux droits. Menée auprès d'un échantillon de bénéficiaires potentiels de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS), sur deux populations différentes, l'expérimentation a consisté à tester deux améliorations possibles simplifiant les processus de délivrance de l'ACS⁸⁵ : l'envoi direct du chèque sans demande de l'usager, ou bien l'envoi d'un formulaire simplifié sans justificatif à fournir. La première mesure a entraîné pour la population concernée une hausse du taux de recours de 17 à 27 %, et la seconde de 33 à 65 %.

Associations et institutions publiques : privilégier « l'aller-vers »

Il est difficile d'imaginer la détresse émotionnelle que peut engendrer pour certains l'acte même de se rendre à un guichet afin de solliciter une aide, comme ces travailleurs indépendants qui ont honte de solliciter une aide, parfois pour la première fois, rompant avec une autonomie jusque-là auto entretenue et génératrice d'estime de soi. Ou bien ceux, comme une partie des jeunes ruraux et des néoruraux, qui éprouvent du ressentiment en raison de l'oubli institutionnel dont ils s'estiment victimes. Ou encore ceux, comme la plupart des parents d'enfant(s) placé(s) interviewés, chez qui domine la crainte des institutions, de leur pouvoir de contrôle et de répression.

Ces risques pourraient aussi être réduits en privilégiant plus souvent une politique de « l'aller-vers » consistant à informer de façon proactive les usagers de leurs droits et des procédures à suivre pour en bénéficier. Soit, comme dans l'expérimentation mentionnée plus haut, en automatisant l'accès aux droits de toutes les personnes éligibles et identifiées, soit en envoyant des formulaires simplifiés à leur domicile, soit enfin en allant au-devant des personnes là où elles se trouvent physiquement⁸⁶. Évelyne Serverin a montré dans de nombreux articles les conséquences du passage des droits quérables – ceux pour lesquels le demandeur doit accomplir une démarche, le cas du RSA par exemple – aux droits portables, instruits automatiquement à partir d'une déclaration de revenus ou sur des critères objectifs comme la prime pour l'emploi (Serverin et Gomel, 2013). On pourrait également s'inspirer plus largement des démarches développées par la CNAV fournissant un relevé de carrière plusieurs années avant l'âge de la fin de carrière pour permettre une reconstitution éventuelle de la trajectoire et une liquidation plus rapide des droits des personnes. En règle générale, ces modes de gouvernance moins stigmatisants réduisent la complexité administrative que le bénéficiaire n'a pas à subir, et permettent d'en réduire le nombre par des relances ciblées ou des « rendez-vous des droits ». Sur ce dernier point, la démarche engagée par la CNAF autour des rendez-vous des droits devait faire l'objet d'une évaluation prenant en compte le point de vue des allocataires déjà connus, les allocataires potentiels mais également le point de vue des agents et celui de l'organisation. Pour ce dernier point, il

85. CMU (2014), « Sixième rapport d'évaluation de la loi du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle », Octobre 214, La Documentation Française. Chiffres cités p. 151-152.

86. On pense notamment aux éducateurs de prévention spécialisée opérant dans des petites villes situées en milieu rural, qui se trouvent souvent amenés à aller au-devant des jeunes habitant les villages alentours les plus isolés, alors que ces territoires ne font pas partie de leur secteur officiel d'intervention. Des pratiques souvent invisibilisées par l'institution, justement, en raison de leur caractère « hors-cadre », les professionnels allant parfois jusqu'à écrire de fausses adresses dans les dossiers des plus nécessiteux pour leur ouvrir l'accès aux sorties et aux activités (INJEP, 2016).

serait intéressant d'analyser l'articulation entre le traitement de masse des dossiers et le traitement personnalisé dans le cadre d'un service unique, qui doit par conséquent nouer des liens et effectuer des échanges avec des services extérieurs.

On songe aussi au besoin d'aller à la rencontre de certains publics se sentant particulièrement oubliés des pouvoirs publics comme les jeunes ruraux. Les travailleurs sociaux de la prévention spécialisée sont relativement peu présents dans ces territoires et cette absence est dommageable à une partie des jeunes. L'éloignement des universités et des grandes écoles aussi pose problème en ce qu'il contribue fortement à freiner, en amont, leurs aspirations professionnelles, en dépit de résultats équivalents à ceux des jeunes urbains. La démarche de l'aller-vers se traduit déjà dans certains collèges et lycées par l'existence de « Cordées de la réussite », un dispositif qui consiste à relier l'établissement à une ou plusieurs institutions d'enseignement supérieur. Peu d'actions de ce genre existent à l'heure actuelle et elles se trouvent orientées sur la réussite scolaire plutôt que sur l'élévation des aspirations. On pourrait imaginer des déclinaisons plus adaptées aux besoins des jeunes ruraux.

La démarche d'aller-vers ne doit pas être le fait des seules associations. Les institutions au contact des divers publics devraient, elles aussi, se sentir tenues à une telle proactivité donnant aux personnes qu'elles reçoivent ou qui les consultent l'opportunité de faire connaître leurs difficultés. Comme l'ont souligné les enquêtes conduites dans la troisième partie de ce rapport auprès de personnes en souffrance du fait de la méconnaissance ou de l'inaccessibilité de leurs difficultés, une attitude bienveillante et ouverte pourrait être d'un grand prix pour prévenir les spirales d'exclusion.

Sans chercher à généraliser la logique de guichet unique, dont l'évaluation montre certaines ambiguïtés, il importe de privilégier une globalisation des regards sur les situations des personnes en difficultés, retrouvant en cela une pratique trop rare de polyvalence de secteur en travail social.

L'ONPES suggère que toutes les administrations qui disposent d'un réseau de guichets se livrent volontairement à un audit de sollicitude qui pourrait comporter des questions telles que : Quelles questions et quelles difficultés sont le plus fréquemment exprimées auprès de nos agents ? Sont-ils formés pour y répondre ? En cas de présomption de difficultés importante, quel suivi est effectué ? Les conditions de travail des agents permettent-elles cette écoute proactive ? Ces conditions permettent-elles aux personnes d'exprimer ces difficultés ?

L'isolement, un facteur de risque

Un axe d'amélioration de la capacité des dispositifs à atteindre tous leurs bénéficiaires potentiels consiste à renforcer la lutte contre l'isolement, notamment par le soutien aux structures et aux associations qui accueillent des personnes en fragilité ou isolées. Mais la lutte contre les causes de l'isolement se situe ailleurs. À l'exception notable de la MSA dans le cas des exploitants agricoles, les personnes interviewées ont révélé un sentiment très fort de n'être pas vraiment entendues ni même écoutées par les représentants des institutions avec lesquelles elles sont pourtant obligées d'interagir pour accéder aux informations et formuler des demandes. L'importance accordée aux relations interpersonnelles entraîne alors un risque accru de non-recours, comme cela arrive lorsque, par exemple, un agent

suspecte explicitement un ménage de dissimuler une partie de ses ressources pour toucher une aide ou différer le paiement d'une cotisation. L'expression d'une telle suspicion, dans des situations de détresse matérielle et psychologique profonde, peut facilement conduire l'usager à renoncer à sa démarche.

La canicule de l'été 2003 a mis en évidence la vulnérabilité des personnes isolées, souvent âgées. À la suite de cet événement, les collectivités locales et les pouvoirs publics se sont demandés comment tant de personnes avaient pu mourir chez elles en restant à ce point invisibles, et parmi elles une importante population en situation de pauvreté et de précarité. Depuis, associations et pouvoirs publics locaux ont développé des outils de connaissance et d'intervention auprès des populations âgées et isolées. Récemment, la Fondation de France montrait qu'un Français sur dix se sentait abandonné, exclu ou inutile et que cet isolement augmentait avec l'âge, le handicap et la pauvreté (Fondation de France, 2014).

L'ONPES recommande la mise en œuvre d'outils de connaissance et d'intervention auprès des personnes en situation d'isolement, en maintenant les efforts en direction des personnes âgées et en les étendant aux populations isolées en dehors de tout critère d'âge.

Des usagers plus et mieux présents

Les préconisations formulées par le CNLE dans sa contribution au Bilan du Plan pluriannuel contre la pauvreté et l'exclusion sociale recourent, pour plus de la moitié d'entre elles, les enjeux analysés dans ce rapport. On y trouve notamment le souci d'une meilleure prise en compte du point de vue des usagers sur les dispositifs à travers leur implication dans les phases d'élaboration, de suivi et d'évaluation. Une telle implication, si elle atteint les plus éloignés, peut effectivement devenir un opérateur important de mise en visibilité. On y retrouve aussi le constat d'un manque d'articulation des différents niveaux d'intervention de l'action publique et un encouragement au décloisonnement des dispositifs, en continuité avec les attentes exprimées par les personnes rencontrées dans le cadre de cette étude.

L'expérience conduite par le CNLE montre l'intérêt d'une participation institutionnalisée des personnes en situation de pauvreté à la réflexion sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques les concernant. Là encore, le bilan de la création des comités de vie sociale dans le secteur médico-social devra être effectué en s'appuyant sur la procédure en cours pilotée par l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002.

À la fin de cette évaluation, l'ONPES recommande qu'un bilan global de ces différentes formes de participation soit effectué s'appuyant sur les résultats acquis par l'ANESM de cette évaluation portant sur plus de 20 000 établissements et services.

L'ONPES constate également que la réduction de l'invisibilité passe aussi par le développement en routine des politiques et des dispositifs de participation (8^e collège, notamment) et la valorisation de la représentation collective de groupes de populations (travailleurs non salariés, familles d'enfant(s) placé(s)) soit dans un cadre associatif, soit dans un cadre syndical, soit dans des consultations *ad hoc*. « Cela invite à repenser la place du citoyen non plus comme simple objet de politiques, de stratégies et de discours mais aussi comme usager critique

et responsable des institutions, des médias, des statistiques, des syndicats... » (Beaud et al., 2006)

Territorialiser davantage les politiques sociales

L'encouragement à accentuer la territorialisation des politiques de lutte contre la pauvreté par le recours à des approches contractuelles croise aussi les enjeux d'invisibilité territoriale identifiés. La décentralisation et la généralisation, dès les années 1990, des politiques contractuelles visant à adapter l'action publique aux spécificités locales ne garantissent pas, en revanche, la reconnaissance des besoins de tous. Les contrats peuvent par exemple instaurer l'obligation d'élaborer un diagnostic territorial quantitatif et qualitatif, mais ils ne contraignent pas les décideurs locaux à suivre les recommandations, même les plus évidentes, se dégageant de ces diagnostics. Cette autonomie locale se justifie pleinement et à de nombreux niveaux, mais elle induit la possibilité d'une variation considérable, d'un territoire à l'autre, du degré de prise en compte des besoins propres à chaque sous-catégorie de la population. Les besoins de certains groupes seront pleinement pris en compte, d'autres seulement partiellement, et d'autres enfin sembleront complètement oubliés tant la disproportion entre ce qui leur est proposé et l'ampleur de leurs besoins se fait importante. Cette faible prise en compte s'explique en partie par les contraintes objectives pesant sur les collectivités, notamment budgétaires, mais aussi par la relative cécité des décideurs locaux à l'égard d'enjeux pourtant pointés par les diagnostics territoriaux.

L'attention des élus se trouvant largement influencée par le contexte médiatique, qu'il s'agisse d'élus locaux ou nationaux, on peut espérer que la préoccupation croissante de chercheurs et de l'administration⁸⁷ en direction des populations invisibles conduise à un meilleur traitement en termes de reconnaissance institutionnelle.

C'est au niveau des territoires que peuvent être développés des politiques plus accueillantes pour les personnes en difficulté si les lieux publics, les espaces de repos, les instances de premier accueil et de première ligne peuvent être ouverts largement et sans discrimination.

L'ONPES recommande que soit mise régulièrement à l'ordre du jour des délibérations des instances exécutives une présentation par les travailleurs sociaux qui dépendent de ces instances de la situation des publics et des difficultés qu'elles rencontrent pour les toucher effectivement.

Le refus de la stigmatisation

En préalable, on rappellera que l'invisibilité doit rester un choix possible. La visibilité devient un droit uniquement si elle est choisie et non subie : « *La mise à nue de l'intimité est à l'origine d'un sentiment d'humiliation pour ceux qui n'ont pas choisi* »⁸⁸. On portera une attention au risque de la stigmatisation qui consiste à non pas être invisible mais à être mal vu, individuellement lorsque l'on évoque « *le jeune paresseux du milieu rural* » ou collectivement à propos des « *jeunes du 93* ». « *Les parents d'enfant(s) placé(s) expriment*

87. Via notamment l'extension aux territoires ruraux de politiques publiques ciblant initialement les seuls quartiers défavorisés des grandes villes, comme la Politique de la Ville ou les Cordées de la réussite.

88. FORS et Sécher, 2015, p. 83.

massivement le sentiment d'être humiliés, non reconnus, non pris en compte, stigmatisés. Ce qui renvoie au paradoxe du phénomène de l'invisibilité sociale : pour être mal vu, il faut avoir été préalablement vu, mais une visibilité grevée de représentations négatives stéréotypées. C'est cette stigmatisation en tant que telle qui peut être interprétée comme un phénomène d'invisibilisation entraînant ensuite la déconsidération de cette population »⁸⁹.

Cette action sur les processus d'invisibilité passe par un refus des comportements discriminatoires, et cela suppose de ramener dans le courant principal⁹⁰ les visibilités discriminantes, qu'il s'agisse du logement des personnes à la rue, des aides alimentaires ou des minima sociaux.

Rappelons que le mouvement ATD Quart-monde mène depuis de nombreuses années une action visant à faire reconnaître la discrimination pour raison de fortune ou pour origine sociale. Une proposition de loi en ce sens a été adoptée par le Sénat le 18 juin 2015 et transmise à l'Assemblée nationale.

En dépit des difficultés signalées par le Défenseur des droits dans la mise en œuvre de cette proposition, l'ONPES en soutient le principe car elle est de nature à accroître notre vigilance collective eu égard aux processus d'invisibilisation.

La formation du regard

Les institutions sociales ou éducatives et les personnes elles-mêmes ont comme responsabilité de permettre à tous de grandir et d'être plus autonomes. Comment l'école peut-elle favoriser les formes de reconnaissance des enfants et jeunes au-delà des systèmes de notation, comment l'entreprise peut-elle favoriser des apprentissages et formations tout au long de la vie professionnelle, comment les systèmes de formation peuvent-ils s'appuyer sur les compétences et savoir-faire pour agrandir les cercles ? Car c'est par l'élargissement de toutes les formes de reconnaissance sociale que l'être humain se construira et deviendra plus autonome et responsable. Il y a là à mettre en œuvre une pédagogie de la reconnaissance et à intégrer cela dans le socle de base des connaissances et des valeurs à transmettre dans nos systèmes de formation. Il s'agit en cela de proposer une véritable éducation du regard.

De façon plus opérationnelle, le concept d'invisibilité sociale comme processus et ses conséquences sur les risques de non-recours et de nonaccès aux droits et aux prestations devraient être enseignés aux professionnels et futurs professionnels afin qu'ils soient davantage armés sur les effets pervers des politiques publiques et des interventions sociales. Dans ce contexte, le concept d'invisibilité sociale doit impérieusement être mis au programme des formations continues des professionnels de l'intervention sociale.

Des statistiques qui documentent justement

Depuis la fin des années 1990 le système statistique français a permis d'énormes progrès dans la connaissance des populations pauvres et précaires. Outre les changements institutionnels dont témoignent, par exemple la création de la Direction de la recherche, des études, de

89. FORS et Sécher, 2015, p. 84.

90. Le « *mainstream* » des politiques sociales communautaires européennes.

l'évaluation et des statistiques (DREES) et des multiples observatoires sociaux publics dont l'ONPES et l'ONZUS, la réalisation d'enquêtes spécifiques décennales sur les personnes sans abri, l'accent mis par l'INSEE sur la publication régulière de données sociales, les observatoires de collectivités territoriales, constituent un élargissement dans notre compréhension des phénomènes sociaux. Ces évolutions ne doivent cependant pas masquer les limites dans la connaissance de nombreux problèmes. Dans un monde qui pourtant se caractérise par une forte mobilité, nous éprouvons toujours des difficultés à rendre compte statistiquement des parcours, des trajectoires et des reports d'un territoire sur l'autre. Des flous statistiques demeurent s'agissant des travailleurs non salariés, des jeunes vivant en milieu rural, des hébergés chez les tiers, du phénomène des « *living apart together* ». Les étrangers en situation irrégulière, les gens du voyage, les familles étrangères logées en hôtel... le travail au noir, le public en forte instabilité restent encore largement invisibles.

Lorsque des populations constituent des échantillons souvent trop faibles, lorsque les définitions et les catégorisations sont par trop imprécises ou inappropriées, lorsque faute de précision, les revenus des enquêtés sont appréciés forfaitairement, mal mesurés (comme l'autoconsommation, l'usage privé des biens professionnels, l'existence de revenus nuls voire négatifs certaines années), ce sont des phénomènes sociaux entiers qui glissent dans l'invisibilité.

L'instabilité des définitions, l'existence de seuils, les catégories englobantes finissent par constituer des zones d'ombre dans la statistique publique. Or, la difficulté de l'analyse des mesures de la pauvreté ne peut être compensée par l'absence d'une véritable mesure de la pauvreté de ces populations.

L'ONPES insiste sur le maintien d'une recherche sur les plus pauvres renforçant des axes tels que :

- les trajectoires et les transitions biographiques,
- la perception de la pauvreté et en particulier, l'impact de la stigmatisation, du mépris et de la honte sur les conditions de vie,
- la connaissance de l'entourage familial et relationnel (des enfants placés, des handicapés mentaux ou physiques, des personnes sous main de justice, des jeunes en milieu rural, des hébergés),
- les questions migratoires,
- les habitants des territoires peu investigués.

Au-delà de la traque des angles morts de la statistique tant à propos des populations que des situations non prises en compte dans les grands systèmes d'enquête, ce rapport invite à une réflexion méthodologique sur la question de l'invisibilité, à penser éthiquement l'enjeu des études sur les populations invisibles⁹¹, à réaliser une plus forte intégration des données des associations dans la compréhension des phénomènes sociaux et à associer les plus pauvres à la réflexion sur la production de données statistiques et d'informations plus qualitatives.

S'agissant de la protection de l'enfance, la loi du 5 mars 2007 accompagnée du décret du 28 février 2011, organisant la transmission d'informations sous forme anonyme aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance et à l'Observatoire national de

91. FORS, 2014, p. 30.

l'enfance en danger⁹², prévoit bien la mise en place d'un système statistique permettant à terme de mieux connaître le milieu socio-économique des familles d'enfants en danger. Or celui-ci peine à se mettre en place du fait même de la difficulté pour les professionnels à s'engager vers une survisibilité de ce public. Ces variables sont donc considérées comme non prioritaires à renseigner tant que le système d'observation n'est pas devenu national⁹³. Il serait cependant possible de contourner ce problème en repérant, sur un même département, les territoires les plus touchés par le placement, les mesures d'aide éducative, les aides aux familles (dont les aides financières ASE qui, pour l'instant, ne donnent que des résultats en termes de budget dépensé ; l'accompagnement en économie sociale et familiale - article L.222-3 du CASF - prévu par la loi du 5 mars 2007⁹⁴), et en réalisant des analyses avec les indicateurs de pauvreté qui permettraient de mettre enfin en évidence le lien, pour l'instant supposé, entre prise en charge ASE et pauvreté des ménages.

92. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023646692&categorieLien=id>

93. Voir les travaux de l'Observatoire de l'enfance en danger, www.oned.gouv.fr

94. <http://www.cndpf.info/wp-content/uploads/2015/09/fiche-AESF-MJAGBF.pdf>



CONCLUSION : Invisibilité et risques pour les identités, des responsabilités partagées

« L'ONPES définit comme invisibilité sociale un ensemble de processus, où interviennent des acteurs multiples, par lesquels un déni de reconnaissance des personnes aux divers niveaux de leur existence sociale peut affecter la profondeur, la durée et l'évolution de situations de pauvreté et d'exclusion ».

Prendre garde aux liens entre identités et invisibilité

S'il fallait ne retenir qu'une seule leçon du concept d'invisibilité sociale, tel que ce rapport le donne à voir, c'est que si la pauvreté se définit d'abord par une condition matérielle et une trajectoire individuelle et familiale, elle réside aussi dans les représentations que les personnes se font de leur pauvreté en tant que caractéristique sociale. Individuelles et collectives, ces représentations se situent dans le registre de la dévalorisation, dans le sentiment d'être « en dehors », négligé par les autres. L'extension de ces représentations dans la société française peut avoir des conséquences nuisibles pour les individus, mais aussi, plus globalement pour la société atteinte dans ses mécanismes de cohésion sociale. Deux risques sont à envisager et à craindre, tous deux sont en rapport avec les liens qui peuvent se construire entre identités et invisibilités.

Dans le premier cas, la diffusion du sentiment d'invisibilité sociale pourrait conduire à renforcer une division de la population en deux groupes : ceux qui bénéficient de l'activité économique, d'une sécurité d'emploi, des politiques publiques, de la reconnaissance des médias et ceux qui se trouvent exclus de l'ensemble de ces bénéfices et de ces avantages, menacés par un monde ouvert, insécurisés par des taux de chômage élevés et persistants. Le vote négatif au référendum français sur le traité établissant une constitution pour l'Europe en 2005 constituait sans doute l'une des premières manifestations notables de cette partition de la population française. Cette coupure réactive un débat plus ancien sur les rapports entre dominants et dominés qui se joue maintenant entre les élites et les oubliés, les invisibles ou inaudibles. Ces tensions offrent un terrain fertile aux discours populistes et à des forces politiques s'affirmant comme représentatives. Elles veulent en effet porter la parole des sans-voix, proposer une rupture avec un ordre social, politique, économique insatisfaisant

pour tous ceux et celles qui se sentent oubliés. Pour ces forces politiques, il s'agit de fédérer l'ensemble de ces représentations en une identité collective. Un premier risque se trouve ainsi associé à celui d'une vision globalisante des publics souffrant d'invisibilité.

Une seconde lecture moins simpliste met l'accent au contraire sur l'hétérogénéité des populations qui se considèrent comme invisibles ou inaudibles. Il ne va pas de soi de relier des situations aussi contrastées que celles des gens du voyage, ces « éternels étrangers de l'intérieur »⁹⁵, avec celles des autoentrepreneurs en difficultés, des jeunes néoruraux, des déboutés du droit d'asile, ou des veuves d'artisans et commerçants. Au lieu d'une catégorie globale d'« invisibles », il conviendrait plutôt de reconnaître la diversité des groupes faisant l'expérience de ce phénomène. Mais cette démarche n'est pas sans risque. Si la recherche de la visibilité sociale n'a lieu qu'à travers la reconnaissance des spécificités de chaque groupe, on peut craindre alors que le particularisme ne l'emporte sur le sentiment d'appartenance de tous à une même société et qu'il ne mette en danger, à son tour, la cohésion sociale. L'accentuation des particularismes afin de réduire l'invisibilité de tous porte en germe des tensions entre des groupes différents luttant pour leur propre reconnaissance, ce qu'Ernesto Laclau (2000) nomme « la guerre des identités »⁹⁶. Il y aurait donc un double risque associé à l'invisibilité sociale et celui d'une vision globalisante instrumentalisée par le politique et celui d'une multiplication de sous-groupes identitaires dont les attentes spécifiques de reconnaissance fragmentent l'espace public. Creuser les liens entre invisibilité et identité apparaît de ce point de vue comme un enjeu majeur de la recherche et du débat que suscitent les inquiétudes sur l'avenir du « vivre ensemble »⁹⁷.

La nature subjective et interactive des processus causant l'apparition du sentiment d'invisibilité justifie que l'on insiste finalement sur la responsabilité partagée de tous les membres de la société, dont les citoyens. Chacun est à la fois récepteur, contributeur et transmetteur des représentations collectives qui conditionnent les interactions sociales et la formation du sentiment d'invisibilité. Mais chacun est aussi capable de recul par rapport à ces représentations. Ce recul fonde justement la capacité à contribuer au changement des représentations collectives. Il convient donc d'encourager la prise de conscience de cette responsabilité partagée, seule façon d'aboutir à une société véritablement inclusive. En matière de visibilité et d'invisibilité, chaque geste, chaque parole et chaque regard compte.

Veiller à la possibilité d'un juste regard sur la pauvreté et l'exclusion

Dans cette responsabilité collective face aux risques que fait courir le sentiment d'invisibilité sociale, quelle est alors la part de l'observation sociale elle-même ? Le présent rapport donne l'occasion d'interroger la manière dont un organisme comme l'ONPES considère son propre travail d'éclairage de l'opinion publique.

95. Titre de l'ouvrage de Christophe Robert, sur les tziganes publié en 2007, Éd. Desclée de Brouwer.

96. De façon plus générale, plusieurs livres explorent cette tension entre identité, invisibilité et exclusion, parmi lesquels : Ernesto Laclau (2000), Guillaume Le Blanc (2010), Michel Agier (2013), Laurent Bouvet (2015).

97. L'ouvrage de Marwan Mohammed (2011) sur la formation des bandes dans les quartiers défavorisés, par exemple, offre un éclairage décisif sur la manière dont le sentiment d'invisibilité d'individus peut conduire à la formation de collectifs en quête de visibilité sociale.

Dès sa création en 1998, l'ONPES a pris conscience des ambiguïtés qui pouvaient s'attacher à la fonction d'observation de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Le fait de constituer comme une entité indépendante et pluraliste un organe d'observation des populations pauvres, séparées du « corps social » en raison de cette pauvreté ou d'autres facteurs de ségrégation, et le fait d'écarter de sa mission toute tâche relevant de l'action, ne garantissaient pas pour autant une objectivité complète de l'information.

D'entrée de jeu, il apparaissait que les causes (pauvreté en ressources) et les effets (pauvreté matérielle) étaient si divers, si interdépendants que toute mesure statistique risquait de trahir la condition véritable des personnes pauvres, de méconnaître les difficultés multiples qu'elles pouvaient rencontrer pour entrer dans une large vie sociale. C'est la raison pour laquelle l'ONPES et les institutions internationales ayant une mission similaire se sont orientés très vite vers une représentation multifacette des situations de pauvreté sous la forme d'un tableau de bord d'indicateurs voués à un approfondissement continu.

Au début de la décennie 2010, alors que se multipliaient sur la base de ces indicateurs les signes d'une incrustation de la grande pauvreté et les risques d'irréversibilité de situations d'exclusion durables de la vie sociale, l'ONPES a perçu deux signaux de sens contraire attestant du fait que l'information en principe « objective » transmise par son tableau de bord statistique pouvait en fait subir de profondes déformations en fonction du regard des émetteurs ou des récepteurs de l'information.

Le regard des destinataires de l'information, entendant par-là l'opinion des Français interrogés chaque année quant à leur réaction face à l'accroissement quantitatif de la pauvreté, est apparu significativement influencé par des représentations subjectives véhiculées dans les médias ou par des responsables politiques. Loin d'alerter sur la nécessité d'un effort national accru face aux difficultés croissantes des plus pauvres, ces représentations tendaient à éteindre le sentiment de la solidarité, jouant sur un contexte de crise de longue durée rendant chacun plus incertain de son propre avenir. Dans le rapport 2013 consacré à l'assistance, l'ONPES faisait le constat d'une baisse préoccupante de la solidarité dans un moment où elle semblait pourtant encore plus nécessaire. L'Observatoire se consacrait alors à mettre en contraste ces représentations et les réalités vécues par les personnes ou les familles les plus vulnérables. Il se donnait ainsi pour tâche d'en appeler à la responsabilité pédagogique des acteurs publics et au souci de vérité des médias. C'était en quelque sorte une anticipation du travail entrepris de façon systématique par le présent rapport.

Il fallait aussi tenir compte du regard des émetteurs de l'information statistique sociale. Tenus par des contraintes de disponibilité des informations comme par le souci de cibler pour les besoins de politiques publiques prédéterminées des groupes sociaux considérés a priori comme pauvres, les outils de mesures statistiques n'échappaient pas à des conventions arbitraires. Malgré leur sophistication ils pouvaient rester prisonniers d'une conception prédéfinie de la pauvreté, ignorant les conditions d'existence effectivement vécues par les personnes et les familles, méconnaissant les causes du sentiment d'exclusion sociale et masquant les parcours qui vont d'un simple sentiment de frustration à un décrochage irréversible. La démarche méthodologique des budgets de référence fut engagée dès 2013 par l'ONPES pour s'affranchir autant que possible de ces conventions. Avec un premier rapport

en 2015, elle laissait entrevoir au-delà des populations touchées par les fortes privations matérielles de la pauvreté et de l'extrême pauvreté, un continuum de situations pouvant s'étendre jusqu'au quatrième et cinquième décile de revenus. Le sentiment de se trouver à l'écart de la norme commune du nécessaire pour une pleine participation à la vie sociale pouvait donc concerner à des degrés divers une part de la population sensiblement plus vaste que celle vivant en pauvreté ou très grande pauvreté.

Le présent rapport approfondit donc ces exigences épistémologiques : comment mieux connaître, et ne pas seulement connaître plus ? Comment mieux regarder et ne pas seulement grossir l'objectif ? S'appuyer sur l'existence de « processus d'invisibilité sociale » peut s'entendre comme une démarche prenant en compte les déformations des regards qui s'échangent mutuellement au sein d'une société. Le présent rapport fait ainsi se rejoindre les déformations du regard qui proviennent des émetteurs mais qui peuvent aussi affecter les destinataires, entendus comme le public le plus large dans la société française. Pour le résumer de façon abrupte, ce rapport souligne les risques d'un malentendu majeur concernant la pauvreté et l'exclusion sociale. Avec la poursuite de la crise ce malentendu mène à une impasse de plus en plus étroite, si l'on n'y prend garde.

D'un côté en effet, les travaux du Crédoc présentés au début de la seconde partie nous ont confirmé ce que nous apprenaient les études sur les budgets de référence. Non seulement un grand nombre de nos concitoyens situés entre le deuxième et le cinquième décile des niveaux de vie ont le sentiment qu'une part de leurs difficultés quotidiennes reste ignorée des responsables publics, mais cette frustration est chez eux plus forte que celle des personnes et des familles dont les revenus ressortissent de la pauvreté et de la grande pauvreté. Ces dernières souffrent certes d'invisibilité sociale faisant obstacle d'abord à l'efficacité des aides qui devraient leur être apportées. Mais ces situations ne s'inscrivent pas au premier chef dans le même registre politique d'un déni de reconnaissance démocratique au sens révélé par l'enquête du Crédoc.

Ce que l'on voudrait en définitive souligner, c'est le risque d'impasse sociale qui résulte de la conjugaison entre :

- d'un côté des besoins essentiels pour l'amélioration de l'accès effectif aux droits et plus généralement pour une reconnaissance sociale de la contribution des personnes et familles les plus vulnérables. Mieux répondre à ces besoins sous l'angle de la connaissance et de la mesure était l'objet essentiel du quatrième chapitre de ce rapport ;
- de l'autre une forme d'insensibilité à l'égard de ces besoins et partant de résistance politique à la mise en œuvre de la solidarité. Elle peut trouver sa source pour d'autres concitoyens, dans le fait qu'ils rencontrent quotidiennement des difficultés concrètes d'existence, certes moins aiguës, mais d'autant plus pressantes qu'elles leur semblent ignorées.

Nous avons besoin d'une société où l'empathie, la sollicitude, la bienveillance seraient davantage répandues qu'aujourd'hui. C'est même la condition du succès des politiques dont l'État et les pouvoirs publics au sens large ont la responsabilité directe. Mais la reconnaissance de tous par tous au sens large de ce rapport est une condition pour que ces sentiments regagnent la pente naturelle qu'ils connaissent historiquement dans notre pays de tradition « solidariste ». Cet enjeu dépasse de loin la mission de l'ONPES. Pour la part très modeste

qui lui revient, l'ONPES compte enrichir son tableau de bord, en coopération avec tous ses partenaires, d'une mesure régulière (pas nécessairement annuelle) des conditions de vie et de bien-être, y compris le sentiment d'appartenance à la vie sociale, pour les populations dont les niveaux de vie se situent en dessous de celui des budgets de référence.



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ABDELNOUR Sarah (2013), « L'entrepreneuriat au service des politiques sociales : La fabrication du consensus politique sur le dispositif de l'autoentrepreneur », *Sociétés contemporaines* 2013/1 (n° 89), p. 131-154.
- ABELS-EBER Christine (2000), *Enfants placés et construction d'historicité*, Paris, L'Harmattan.
- ADLER Aurélie (2012), *Éclats de vies muettes - figures du minuscule et du marginal dans les récits de vie d'Annie Ernaux, Pierre Michon, Pierre Bergounioux et François Bon*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle.
- AGIER Michel (2013), *La condition cosmopolite, l'anthropologie à l'épreuve du piège identitaire*, Paris, la Découverte.
- ALLEMAND Sylvain (2004), « La mobilité comme "capital" : voyages, migration, mobilité », *Sciences humaines*, n° 145, pp. 20-22.
- ALPE Yves (2006), « Existe-t-il un "déficit culturel" chez les élèves ruraux ? », *Revue française de pédagogie*, n° 156, pp. 75-88.
- ANDERSON John Edward (1949), *The Psychology of Development and Personal Adjustment*, New York, N. Holt, 1949.
- AREF (2013), « La problématique "éducation, territoire et territorialité" dans tous ses états », 2013/5, « Les parcours scolaires des jeunes ruraux », Actes du congrès de l'Actualité de la recherche en éducation et formation, Universités de Montpellier, Juin, Symposium 2013.
- ARENDETT Hannah (1958), *The Human Condition*, University of Chicago Press.
- ARENDETT Hannah (1974), *Vies politiques*, trad. E. Adda et al., Paris, Gallimard.
- ARRIGHI Jean-Jacques (2004), « Les jeunes dans l'espace rural : une entrée précoce sur le marché du travail ou une migration probable », *Formation emploi*, n° 87, pp. 63-78.
- ATD Quart-monde (2009), *En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté*, Collection Social Eco H C, Coédition Éditions de l'Atelier.
- AUBERT Nicole et HAROCHE Claudine (dir.) (2011), *Les tyrannies de la visibilité*, Toulouse, Erès.
- AVENEL Cyprien (2013), « Introduction », *Informations sociales* 5/2013 (n° 179), p. 4-5. URL : www.cairn.info/revue-informations-sociales-2013-5-page-4.htm
- BAREL Yves (1982), *La marginalité sociale*, PUF.

BARONNET Juliette, LYET Philippe, POUJOL Virginie, VALLE Michel (2015), « L'invisibilité sociale : publics et mécanismes. Réalisation de focus groupes auprès de travailleurs sociaux ». FORS-Recherche sociale, rapport pour l'ONPES, 20 octobre.

BARRUEL Frédéric et FILATRIAU Olivier (2013), « Les entreprises créées en 2006 : une pérennité plus faible dans la construction », *Insee Première* (n° 1441), pp. 1-4.

BEAUD Stéphane, CONFAYREUX Joseph et LINDGAARD Jade (dir.) (2006), *La France invisible*, Paris, La Découverte.

BECQUEMIN Michèle (2011), « Le contrat en protection de l'enfance ». *Revue française de service social*, n° 243.

BERGER Peter L., LUCKMANN Thomas (1966), *The Social Construction of Reality*, Random House.

BERUBE Alan, KNEEBONE Elizabeth (2014), *Confronting Suburban Poverty in America*, Brookings Institution.

BIANCO Jean-Louis, LAMY Pascal (1980), « L'aide à l'enfance demain, contribution à une politique de réduction des inégalités », Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale.

BLONDIAUX Loïc (2009), « Les invisibles de la représentation », *Le Monde*, édition du 28 avril.

BORGETTO Michel et LAFORE Robert (2015), *Droit de l'aide et de l'action sociales*, 9^e édition, Domat, Collection Droit public.

BOURDIEU Pierre (1993), *La misère du monde*, Paris, Le Seuil, réédition février 2007.

BOUTANQUOI Michel (dir.) (2005), « La qualité des pratiques en protection de l'enfance », Rapport d'étude, DGAS, Ministère de la Cohésion sociale et du Logement, Ministère de la Santé et des Solidarités.

BOUTILLIER Sophie et UZUNIDIS Dimitri (2012), « Schumpeter, Marx et Walras. Entrepreneur et devenir du capitalisme », *Revue Interventions économiques* [En ligne], 46 | 2012, mis en ligne le 01 novembre 2012, consulté le 8 février 2016. URL : <http://interventionseconomiques.revues.org/1690>

BOUVET Laurent (2015), *L'insécurité culturelle. Sortir du malaise identitaire français*, Paris, Fayard.

BOUYGARD Françoise (2014), « Focus - La commission "Démographie et questions sociales" du Cnis : adapter la statistique aux évolutions de la société », *Informations sociales* 2014/3 (n° 183), p. 36-39.

BRACONNIER Céline, MAYER Nonna (dir.) (2015), *Les inaudibles. Sociologie politique des précaires*, Paris, Presses de Sciences Po.

BRADBURY Bruce (1997), "The living standards of the low income self-employed", *The Australian Economic Review*, 30 (4), pp. 374-389.

BREUGNOT Pascale (2011), « Les innovations socio-éducatives. Dispositifs et pratiques innovants dans le champ de la protection de l'enfance », Rennes, ENSP.

CAPORALI Arianna *et al.* (2015), « La mise à disposition des enquêtes quantitatives en sciences sociales : l'exemple de l'INED », *Population*, Vol. 70, pp. 567-597.

- CASSIRER Ernst (1969), « Le langage et la construction du monde des objets », trad. Paul Guillaume, dans *Essais sur le langage*, Paris, Minuit.
- CASTEL Robert (1995), *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Paris, Fayard.
- CASTEL Robert, HAROCHE Claudine (2011), *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi*, Paris, Fayard.
- CERVERA Melaine, HOURCADE Renaud (2015), « La construction institutionnelle de l'invisibilité sociale : compte-rendu et analyse de 14 entretiens avec des décideurs politiques », Cabinet APEX, rapport pour l'ONPES, Septembre.
- CHARMES Éric (2011), *La ville émietlée. Essai sur la clubbisation de la vie urbaine*. Paris, PUF, Collection La Ville en Débat.
- CHARMES Éric (2014), « Une France contre l'autre ? », *La Vie des idées*, 5 novembre 2014. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Une-France-contre-l-autre.html>
- CHARTIER Lucie, avec la collaboration de CHEVRIER Pierre, (2015), « Les agriculteurs : des précaires invisibles », *POUR*, 2015/1 (N°225) p. 49-59.
- CHAUVEAUD Catherine (2013), « Les "baromètres du non-recours" : expérimentation d'un dispositif local pour l'accès aux droits », *Gérer les droits sociaux*, n° 178, pp. 63-70.
- CLIFFORD Edward (1963), "Social Visibility", *Child Development*, Vol. 34, n° 3 (sept.), pp. 799-808.
- COHEN Philippe (2014), « Pensée unique, fracture sociale, populisme. Comment la politique vampirise les idées nouvelles », *Le Débat* 2014/1 (n° 178), p. 41-51.
- COMITE DE SUIVI DALO (2015), Statistiques. <http://www.hclpd.gouv.fr/comite-de-suivi-de-la-loi-dalo-a152.html> ↪ <http://www.hclpd.gouv.fr/comite-de-suivi-de-la-loi-dalo-a152.html>
- COMMAILLE Jacques (2015), *À quoi nous sert le droit ?*, Paris, Gallimard, Collection Folio Essais (n° 609).
- COMMISSION EUROPÉENNE (2012), "Entrepreneurship in the EU and beyond: country report France", *Eurobaromètre Flash* n° 354, Juin. En France, le sondage a été réalisé par TNS Sofres auprès d'un échantillon de 1 005 personnes.
- COMMISSION EUROPÉENNE (2014), *Les conditions de vie dans l'Union européenne*, Eurobaromètre.
- COQUARD Benoît (2015), « Que sait-on des jeunes ruraux ? Revue de la littérature », INJEP, Rapport d'étude 2015/03.
- CORAJOU Michel *et al.* (2013), « Se porter à la périphérie, là où la ville rejoint la campagne », *Esprit*, 2013/3 (Mars/Avril), p. 154-162.
- CRÉDOC (2002), « Hétérogénéité des conditions de vie sous le seuil de pauvreté », *Cahier de recherche* n° 173, juillet.
- CRÉDOC (2011), « Précarité, isolement et conditions de logement : la profonde fragilité des personnes âgées », *Consommation et modes de vie* n° 245, nov.
- CRÉDOC (2012a), « Les jeunes ruraux : des jeunes comme les autres ? », Journée nationale de la MSA, 11 octobre, Troyes.
- CRÉDOC (2012b), Baromètre de la cohésion sociale : La peur du chacun pour soi.

- CRÉDOC (2015), « La France des invisibles », Rapport pour l'ONPES, Octobre.
- DACHEUX Éric (2003), « Un nouveau regard sur l'espace public et la crise démocratique », *Hermès*, N° 36.
- DACHEUX Éric (2008), *L'espace public*, Paris, CNRS édition, collection les Essentiels.
- DAVEZIES Laurent (2012), *La crise qui vient. La nouvelle fracture territoriale*, Paris, Le Seuil, La République des idées, octobre.
- DAVEZIES Laurent *et al.* (2013), « La France périphérique et marginalisée : les raisons du ressentiment », *Esprit*, 2013/3 (Mars/Avril), p. 23-33.
- DAVEZIES Laurent, PECH Thierry (2014), *La nouvelle question territoriale*, Terra Nova, septembre.
- DAVID Myriam (1989), *Le placement familial, de la pratique à la théorie*, Éditions ESF, Paris.
- DEDEIRE M., RAZAFIMAHEFA L., CHEVALIER P. et HIRCZAK M. (2011), « Dynamiques des espaces ruraux en France : vers un modèle des trajectoires démographiques ? », *Espace populations sociétés*, 2011/3, pp. 521-537.
- DELENS-RAVIER Isabelle (2001), *Le placement d'enfants et les familles. Recherche qualitative sur le point de vue de parents d'enfants placés*, Paris Liège, Éditions jeunesse et droit.
- DEPRAZ Samuel (2013), « Mais où est donc passé l'espace rural ? », *Café-geo.net*, <http://cafe-geo.net/mais-ou-est-donc-passe-l-espace-rural/>
- DEPROST Pierre, LAFFON Philippe et IMBAUD Dorothée (2013), « Évaluation du régime de l'autoentrepreneur », Inspection Générale des Finances.
- DERVILLE Grégory et PIONCHON Sylvie (2005), « La femme invisible. Sur l'imaginaire du pouvoir politique », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], n° 78, 2005, URL : <http://mots.revues.org/369>
- DEVILLE Julie (2007), « Jeunes filles "invisibles" dans les quartiers populaires », *Espaces et sociétés* 1/2007 (n° 128-129), p. 39-53.
- DOMINGO Pauline et PUCCI Muriel (2013), « Les vecteurs du non-recours au revenu de solidarité active du point de vue de l'usager », *Politiques sociales et familiales*, n° 113, septembre 2013, pp. 92-97.
- DONZELOT Jacques (1977), *La police des familles*, Paris, Éditions de Minuit.
- DONZELOT Jacques (1999), « La police des familles, suite », *Informations sociales*, n° 73-74, 1999, pp. 136-143.
- DREES (2014), « Les dépenses d'aide sociale départementales en 2012 », *Études et résultats* n° 870.
- DREES (2015a), Baromètre d'opinion sur la santé, la protection sociale, les inégalités et la cohésion sociale en 2014.
- DREES (2015), « 4,2 millions de prestations d'aide sociale attribuée par les départements en 2014 », *Études et résultats*, n° 942. URL : <http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er942.pdf>
- DRUESNE Daniel (1993), « Médias et pauvreté », *Les cahiers de Messages du Secours Catholique*, n° 463, octobre, « 20 ans de lutte contre la pauvreté », pp. 19-25.

- DUBET François (1987), *La galère : jeunes en survie*, Paris, Fayard.
- DUBET François (2007), « À propos de la société du mépris et de la réification d'Axel Honneth », *La Vie des idées*, 29 octobre 2007. URL : <http://www.laviedesidees.fr/A-propos-de-la-Societe-du-mepris.html>
- DUPONT-FAUVILLE (1973), *Pour une réforme de l'Aide sociale à l'enfance*, Paris, Éditions ESF.
- DUPREZ Jean-Marie et CROS Marie (2010), « Accompagner étudiants et chercheurs dans l'exploitation des sources statistiques : l'exemple de la plateforme universitaire de données de Lille (PUDL) », *Statistique et Enseignement*, 1(1), pp. 65-73.
- DUVOUX Nicolas (2012), *Le nouvel âge de la solidarité. Pauvreté, précarité et politique publiques*, Paris, Le Seuil, collection La République des idées.
- EL HADANI Nadia, LOUBÈRE Lucie, MORENO CALVO Mariola, SOUILLARD Natacha, MARCHAND Pascal (2015), « Médias et invisibilité sociale : le rôle des médias dans le processus de visibilité ou d'invisibilité sociale de certains publics », Rapport de recherche pour l'ONPES, Laboratoire LERASS, Université de Toulouse III, Décembre.
- ELLISON Ralph (2002), *Homme invisible pour qui chantes-tu ?* Grasset, Les cahiers rouges.
- EWICK Patricia, SILBEY Susan (1998), *The common place of law*, University of Chicago Press, Juillet.
- FAES Hubert (2015), « Un droit à l'invisibilité », article en ligne, publié sur le blog « Invisibilité sociale ». Consulté le 28/12/2015. URL : <http://invisibilite-sociale.over-blog.com/2015/01/un-droit-a-l-invisibilite.html>
- FALCONNET Georges et VERGNORY Reynald (2001), *Travailler avec les parents. Pour une nouvelle cohésion sociale*, Issy-les-Moulineaux, ESF.
- FASSIN Didier (2003), « Les nouvelles frontières de la santé », *Sciences humaines*, n° 141, Août-Septembre, p. 16.
- FNARS (2006), « Les jeunes en errance sociale », Livre blanc, États généraux de la FNARS, juin.
- FONDATION ABBÉ PIERRE (2015), *L'état du mal-logement en Ile-de-France*.
- FONDATION DE FRANCE (2014), « Les solitudes en France ».
- FORS (2014), « Étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale de certains publics mal couverts par la statistique publique », Rapport d'étude à l'ONPES, Mai. http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/RAPPORT_ONPES_Publics_invisibles.pdf
- FORS et SÉCHER Régis (2015), « L'entourage familial des enfants placés dans le cadre de la protection de l'enfance », rapport remis à l'ONPES.
- FOUCART Jean (2004), « Chapitre IX : La souffrance ou un impossible dédoublement », in *Sociologie de la souffrance*, De Boeck Supérieur.
- FOUCAULT Michel (1975), *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard.
- FRECHON Isabelle (dir.) (2009), « Les politiques sociales à l'égard des enfants en danger, Trajectoires des prises en charge par la protection de l'enfance dans deux départements d'une cohorte de jeunes ayant atteint 21 ans », Paris, MIRE.

FRECHON Isabelle, ROBETTE Nicolas (2013), « Les trajectoires de prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance de jeunes ayant vécu un placement », *Revue française des affaires sociales* 2013/1 (n° 1-2), p. 122-143.

FURTOS Jean (2009), *De la précarité à l'auto-exclusion*. Une conférence-débat de l'association Emmaüs et de Normale Sup', Éditions Rue d'Ulm, Collection La Rue ? Parlons-en !

FURTOS Jean (2014), « L'accompagnement au logement : importance, difficultés, risques, exigences (avoir un logement n'est pas habiter) », *Rhizome* n° 51, janvier.

GAMBINO Mélanie (2010), « Les mobilités géographiques des jeunes dans les espaces ruraux de faible densité », *Centre d'études et prospective*, n° 22, pp. 1-8.

GARCIA Frédéric (1977), « Pouvoirs en souffrance. Néoruraux et collectivités rurales du Pays de Saout oriental », *Études rurales*, 65(1), pp. 101-108.

GATTI Gabriel (2002), « Le parasite et le social invisible, acteur et territoire des astuces sociales et sociologiques », *Esprit critique*, Vol. 4, n° 9, Septembre.

GATTI Gabriel (2003), « Les ruses de l'identité. De la sociologie dans une époque sans société », in BOUDREAU W. Pierre (dir.), *Retours de l'utopie : recompositions des espaces et mutations du politique*, Presses de l'Université de Laval.

GAUCHET Marcel (2010), « Mutation dans la famille et ses incidences », *La revue lacanienne*, 3/2010, n° 8, pp. 17-32. URL : www.cairn.info/revue-la-revue-lacanienne-2010-3-page-17.htm

GAUDIN Solène (2008), « Invisibilité sociale, l'humanité sans qualité », *EspacesTemps.net*, Livres, 31/01/2008. <http://www.espacestemp.net/articles/invisibilite-sociale-humanite-sans-qualite/>

GENARD Jean-Louis (1996), « Espace public, médias, effets et stratégies de reconnaissance », *Recherches en communication*, n° 6.

GHORRA-GOBIN Cynthia (2015), « Le triomphe de la ville ou de la métropole ? Mise en perspective de deux débats dans le champ des études urbaines aux États-Unis », *Géococonfluences*, 2015, mis en ligne le 7 juillet 2015, URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/etats-unis-espaces-de-la-puissance-espaces-en-crisis/articles-scientifiques/le-triomphe-de-la-ville-ou-de-la-metropole/>

GILBERT Margaret (1989), *On Social Facts*, Princeton University Press.

GIRARD Violaine (2013), « Sur la politisation des classes populaires périurbaines. Trajectoires de promotion, recompositions des appartenances sociales et distance(s) vis-à-vis de la gauche », *Politix*, n° 101, p. 183-215.

GIROD Alain (2000), « Les mutations de l'espace public et la construction médiatique de "l'opinion publique" », Thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication, Université Lumière Lyon 2, dirigée par Jean-François Tétu et soutenue le 22 décembre.

GOGUEL D'ALLONDANS Alban (2003), *L'exclusion sociale. Les métamorphoses d'un concept (1960-2000)*, Paris, L'Harmattan.

GOMEL Bernard et MÉDA Dominique (2014), « Le RSA : un dispositif inadapté », *La Vie des idées*, 11 mars. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Le-RSA-un-dispositif-inadapte.html>

GRELET Yvette et VIVENT Céline (2011), « La course d'orientation des jeunes ruraux », *Bref du Céreq*, n° 292.

- GRUYELLE Astrid (2015), « RSI : sortie de crise ? », *Alternatives Économiques*, 2015/4, n° 345, p. 40.
- GUERIN Jean-Paul, GUMUCHIAN Hervé (1979), « Ruraux et rurbains. Réflexions sur les fondements de la ruralité aujourd'hui », *Revue de géographie alpine*, n° 1, p. 89-104.
- GUILLUY Christophe (2007), Interview de Christophe Guilluy par Ivan du Roy, 25 avril 2007, « Comment Sarkozy a conquis les classes populaires », en ligne sur le site *Bastamag.net*.
- GUILLUY Christophe (2010), *Fractures françaises*, Paris, Bourin éditeur.
- GUILLUY Christophe (2011), « Les métropoles et la France périphérique. Une nouvelle géographie sociale et politique », *Le Débat* 2011/4 (n° 166), p. 42-52.
- GUILLUY Christophe (2014a), *La France périphérique. Comment on a sacrifié les classes populaires*. Flammarion, septembre.
- GUILLUY Christophe (2014b), « Ma volonté est de rendre visible la France des invisibles », *L'Information Agricole*, n° 883, décembre, pp. 10-11.
- HABERMAS Jürgen (1987), *Théorie de l'agir communicationnel*. Tome I : Rationalité de l'agir et rationalisation de la société. Trad. J.M. Ferry. Fayard.
- HABERMAS Jürgen (1988), *L'Espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Paris, Payot, 1^{re} éd. 1962.
- HALTER Jean-Pierre (2016), « Politiques de jeunesse et intercommunalités. Monographies des communautés de communes du bassin de Marennes et de l'Île d'Oléron », INJEP Rapport d'étude, février.
- HARRINGTON Michaël (1962), *The Other America*, Macmillan Publishing Company.
- HASSENTEUFEL Patrick (2010), « Les processus de mise sur agenda : sélection et construction des problèmes publics », *Informations sociales* 1/2010 (n° 157), p. 50-58.
- HERVIEU-LEGER Danièle, HERVIEU Bertrand (1979), *Le retour à la nature : au fond de la forêt, l'État*, Paris, Éditions du Seuil.
- HERVIEU-LEGER Danièle, HERVIEU Bertrand (1983), *Des communautés pour les temps difficiles : Néoruraux ou nouveaux moines*, préface de Jean Séquy, Paris, Le Centurion.
- HERVIEU-LEGER Danièle, HERVIEU Bertrand (1997), « Les communautés rurales de l'après 68 : utopies rêvées, utopies pratiquées », in *Les années 68 : événements, cultures politiques et modes de vie*, *Lettre d'information*, n° 24, IHTP, avril.
- HESSE Catherine et NAVÈS Pierre (2009), « Les conditions de reconnaissance du "délaissement parental" et ses conséquences pour l'enfant », IGAS.
- HONNETH Axel (2004a), « La théorie de la reconnaissance : une esquisse », *Revue du MAUSS*, 2004/1 (n° 23), p. 133-136.
- HONNETH Axel (2004b), « Visibilité et invisibilité. Sur l'épistémologie de la "reconnaissance" », *Revue du MAUSS* 2004/1 (n° 23), p. 137-151.
- HONNETH Axel (2006), « Sans la reconnaissance, l'individu ne peut se penser en sujet de sa propre vie », Entretien avec Axel Honneth, propos recueillis par Alexandra Laignel-Lavastine, *Philosophie Magazine*, n° 5, décembre.

HONNETH Axel *et al.* (2008), « La philosophie de la reconnaissance : une critique sociale », *Esprit* 2008/7 (Juillet), p. 88-95.

HOURRIEZ Jean-Michel, LEGENDRE Nadine, LE VERRE Robert, HAYS Jean-Pierre, CRENNER Emmanuelle, BREUIL-GENIER Pascale, MARTINEZ Corinne (2001), « Revenus et patrimoine des ménages », Édition 2000-2001, INSEE.

HOUZEL D., DAYAN J., SELLENET C. *et al.* (1999), *Les enjeux de la parentalité*, Toulouse, Erès.

IGAS (2004), « Synthèse des bilans de la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la Lutte contre les exclusions », par Maryse Fourcade, Valérie Jeske et Pierre Navès, Rapport n° 054, Mai.

IGAS (2007), « La coordination de l'observation statistique des personnes sans abri », par Laurent Chambaud, Rapport n° RM 2007-076P, octobre.

IGAS (2009), « Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural », Rapport n° RM2009-102P, septembre.

IGAS (2014), « Évaluation de la 1^{re} année de mise en œuvre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale », par François Chérèque et Simon Vanackere, tome I, Rapport n° 024R, Janvier. Voir notamment le chapitre 4.4.2. pp. 87-90.

IGAS (2015), « La protection des jeunes de 16 à 29 ans ».

INJEP (2016), « Les politiques de jeunesse interterritoriales en milieu rural », à paraître à l'automne 2016.

INSEE (2008a), « Taux d'évolution de la population rurale par régions ». INSEE, Recensement de la population.

INSEE (2008b), « Les familles monoparentales », *Insee Première*, n° 1195.

INSEE (2010), « 50 ans de mutations de l'emploi », *Insee Première*, n° 1312, septembre.

INSEE (2012a), Taux de pauvreté localisé par région et par tranches d'âge, Recensement 2011.

INSEE (2012b), Enquête Emploi en continu 2003, Base de données : Fichier Détail. Paris : INSEE.

INSEE (2013), « Étude sur les parcours des bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance dans le Pas-de-Calais », Rapport d'étude, octobre.

INSEE (2014a), « Les bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance dans le Pas-de-Calais : une diversité de parcours pour une ambition de maintien à domicile », *Pages de Profils* n° 154, avril.

INSEE (2014b), « Trente ans de démographie des territoires », *Insee Première*, n° 1483, janvier.

INSEE (2014c), *France. Portrait social*, novembre.

INSEE (2015a), Enquête revenus fiscaux et sociaux 2012, Fichiers d'étude, Paris : INSEE.

INSEE (2015b), « Une pauvreté très présente dans les villes centres des grands pôles urbains », *Insee Première*, juin.

IPSOS (2003), « Les citoyens s'installent à la campagne ». Disponible sur le site Internet de l'Ipsos : www.ipsos.fr

ISSERMAN Maurice (2000), *The Other American: The Life of Michael Harrington*, Public Affairs.

JACQUEY-VASQUEZ Bénédicte (2015), Communication faite à la journée d'études : « Participation des usagers, parlons-en ! » organisée par l'URIOPSS des Pays de la Loire le 12 mai 2015.

- JANIAUD Joël (2012), « Simone Weil, le malheur et l'invisible », *Esprit* 2012/8 (août/septembre), p. 131-143.
- JOHANSSON SEVÄ Ingemar, LARSSON Daniel (2015), "Are the self-employed really that poor? Income poverty and living standard among self-employed in Sweden". *Vulnerable Groups & Inclusion* (6), pp. 1-16.
- JUNG C. (2010), *L'aide sociale à l'enfance et les jeunes majeurs. Comment concilier protection et pratique contractuelle ?*, Paris, L'Harmattan.
- KAUFMANN Vincent et WIDMER Éric (2005), « L'acquisition de la motilité au sein des familles », *Espaces et sociétés*, 2005/2, n° 120-121, pp. 199-217.
- KAYSER Bernard (1990), *La renaissance rurale. Sociologie des campagnes du monde occidental*. Armand Colin, Paris.
- KIHATO Caroline Wanjiku (2007), "Invisible lives, inaudible voices? The social conditions of migrant women in Johannesburg", *African Identities* 5.1, 2007, pp. 89-110.
- KOKOREFF Michel (2011), « L'invisibilité politique des minorités. Effets de domination ou stratégie infrapolitique ? », in BENBASSA Esther (dir.), *Minorités visibles en politique*, Paris, éditions du CNRS.
- KOKOREFF Michel (2014), « La dépolitisation des banlieues », in PAUGAM Serge (dir.), *L'intégration inégale. Force, fragilité et rupture des liens sociaux*, Paris, PUF, 397-412.
- KURTZ Stanley (2012), *Spreading the Wealth: How Obama is Robbing the Suburbs to Pay for the Cities*, Sentinel.
- KURTZ Stanley (2015), "Massive Government Overreach: Obama's AFFH Rule If Out", *National Review, The Corner*, 8 juillet 2015. URL : <http://www.nationalreview.com/corner/420896/>
- LACLAU Ernesto (2000), *La guerre des identités*, Paris, La Découverte.
- LAGARENNE Christine et LEGENDRE Nadine (2000), « Les travailleurs pauvres en France : facteurs individuels et familiaux », *Économie et Statistique* (335), pp. 3-25.
- LAGUÉRODIE Stéphanie, KERLEAU Monique et OUTIN Jean-Luc (dir.) (2011), *Crise, inégalités et pauvretés : XXXI^{es} Journées de l'Association d'économie sociale*, Presses universitaires de Louvain, septembre.
- LAMBERT Yves (1991), « Peut-on encore parler de jeunes ruraux ? », *Économie rurale*, n° 202-203, p. 76-80.
- LAMBERT Yves, ROUDET Bernard (1995), « Qui sont les jeunes ruraux ? », *Agora débats/jeunesses*, n° 1, p. 47-56.
- LAMBRECHT Johan, BEENS Helen (2005), "Poverty among self-employed businesspeople in a rich country: A misunderstood and distinct reality", *Journal of Developmental Entrepreneurship*, 10(3), pp. 205-222.
- LANZARO Marie (2014), « Sortir de l'hébergement d'insertion vers un logement social en Ile-de-France : des trajectoires de relogement, entre émancipation et contraintes ». *Architecture, aménagement de l'espace*. Université Paris-Est.
- LASCOUMES Pierre et LE GALÈS Patrick (dir.) (2005), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po.

LASCOUMES Pierre et SIMARD Louis (2011), « L'action publique au prisme de ses instruments. Introduction », *Revue française de science politique*, 1/2011 (Vol. 61), p. 5-22.

LE BLANC Guillaume (2007), *Vies ordinaires, vies précaires*, Paris, Le Seuil, coll. « La couleur des idées ».

LE BLANC Guillaume (2009), *L'invisibilité sociale*, Paris, PUF, coll. « Pratiques théoriques ».

LE BLANC Guillaume (2010), *Dedans, dehors. La condition d'étranger*, Paris, Le Seuil.

LE GLÉAU Jean-Pierre et ROYER Jean-François (2011), « Le centre d'accès sécurisé aux données de la statistique publique française : un nouvel outil pour les chercheurs », *Courrier des statistiques*, n° 130, mai.

LE MAGEUR Gweltaz et LAIDEBEUR Paule (2011), « Étude sur les enfants pris en charge par le service de l'Aide sociale à l'enfance au 31 mars 2008 », Conseil départemental du Nord, avril.

LENOIR René (1974), *Les exclus - Un Français sur dix*, Le Seuil, collection Points Actuels, Paris.

LENORMAND Pauline (2011), « L'ingénierie territoriale à l'épreuve des observatoires territoriaux : analyse des compétences des professionnels du développement dans le massif pyrénéen », Thèse soutenue en vue de l'obtention d'un Doctorat en Économie et finances. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II.

LEVRATTO Nadine et SERVERIN Évelyne (2015), "Become Independent! The Paradoxical Constraints of France's "Auto-Entrepreneur" Regime". *Journal of Small Business Management*, 53 (1), pp. 284-301.

LEVY Jacques (2012), « Choix de société », *Espaces et sociétés*, vol. 1/2012, n° 148-149, p. 201-209.

LIVET Pierre et OGIEN Ruwen (2004), *L'Enquête Ontologique. Du mode d'existence des objets sociaux*, Éditions de l'EHESS, 2004.

LOCHARD Yves (2001), « Les représentations de la pauvreté dans la presse écrite », Étude pour l'ONPES.

LONDON Perry et al. (1968), *Foundations of Abnormal Psychology*, Austin (USA), Holt, Rinehart and Winston.

LUSSAULT Michel (2007), *L'homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*, Paris, Éditions du Seuil, collection La couleur des idées.

MACDONALD Dwight (1963), "Our Invisible Poor", *The New Yorker*, 19 janvier.

MACLOUF Pierre (1986), *La pauvreté dans le monde rural*, Paris, L'Harmattan.

MARPSAT Maryse (2008), « Bilan des sources et méthodes des statistiques publiques concernant les personnes sans domicile », in ONPES 2007-2008, *Les Travaux de l'Observatoire*, Deuxième partie, « Les conditions de logement des ménages pauvres », pp. 413-431.

MARTIN Claude (2014) (dir.), *Être un bon parent. Une injonction contemporaine*, Rennes, Presses de l'EHESS, Coll. « Lien social et politiques ».

MATHIEU Nicole (2007), « L'évolution des modes d'habiter : un révélateur des mutations des sociétés urbaines et rurales, » *Nouvelles ruralités, nouvelles ruralités en Europe*, p. 25-45.

MAUGER Léna et REMAEL Stéphane (2014), *Les évaporés du Japon : enquête sur le phénomène des disparitions volontaires*, éditions Les Arènes.

- MAYER Nonna (1995), « L'entretien selon Pierre Bourdieu : Analyse critique de *La misère du monde* », *Revue française de sociologie*, Vol. 36, n° 2, avril-juin 1995, pp. 355-370.
- MEERABEAU Liz (2005), "The invisible (inaudible) woman: nursing in the english academy", *Gender, Work & Organization* 12.2 (2005): 124-146.
- MEIZOZ Jérôme (2015), « "Écrire, c'est entrer en scène" : la littérature en personne », *CONTEXTES* [en ligne], Varia, URL : <http://contextes.revues.org/6003>
- MENDRAS Henri (1984), *La fin des paysans*, Paris, Babel, édition de 1992.
- METAYER Cécile (2014), « Les jeunes dans les territoires ruraux ». *Les dossiers d'observation du CGET*, n° 2.
- MIÈGE Bernard (2010), *L'espace public contemporain*, Presses universitaires de Grenoble.
- MILBURN Alan (dir.) (2009), "Unleashing Aspiration: The Final Report of the Panel on Fair Access to the Professions", Panel on Fair Access to the Professions, July 2009, Cabinet Office.
- MIQUET-MATY François (2015), *Les Oubliés de la démocratie*, Éditions Michalon.
- MOHAMMED Marwan (2011), *La formation des bandes. Entre la famille, l'école et la rue*, Paris, PUF.
- MOLOTCH Harvey et LESTER Marylin (1996), « Informer : une conduite délibérée de l'usage stratégique des événements », *Réseaux*, n°75, janvier-février 1996, pp. 23-41.
- MOREL-BROCHET Annabelle (2006), « Ville et campagne à l'épreuve des modes d'habiter : approche biographique des logiques habitantes », Thèse de Doctorat de géographie, soutenue le 17/11/2006, dirigée par Nicole Mathieu. Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- MRJC (2007), « Accueillir les jeunes en milieu rural. Pour des territoires solidaires ». *Cahiers de l'action*, n° 10.
- MUNIGLIA Virginie et ROTHE Céline (2013), « Parcours de marginalisation de jeunes en rupture chronique : l'importance des autres significatifs dans le recours à l'aide sociale », *Revue française des affaires sociales*, n° 1-2, p. 76-95.
- MUSSO Sandrine (2007), « Les paradoxes de l'invisibilité. Le travail de rue d'une association marseillaise auprès de prostituées maghrébines ». *ethnographiques.org*, Numéro 12 - février 2007 [en ligne]. URL : <http://www.ethnographiques.org/2007/Musso>
- NAVÈS Pierre, CATHALA Bruno (2000), « Accueils provisoires et placements d'enfants et d'adolescents : des décisions qui mettent à l'épreuve le système français de protection de l'enfance et de la famille », *JO* juin 2000, Rapport n° 2000084.
- OMALEK Laure et PIGNIER Justine (2013), « Revenus d'activité des non-salariés en 2010 : les indépendants "classiques" gagnent sept fois plus que les autoentrepreneurs », *Insee Première* (n° 1448), pp. 1-4.
- ONED (2014), « "Travailler" avec l'accord des familles : des expériences de mesures contractuelles en protection de l'enfance », Extrait du Neuvième rapport annuel de l'ONED.
- ONED (2015), *Dixième rapport au gouvernement et au Parlement*, La Documentation française.
- ONPES (2013), *Penser l'assistance*, Rapport thématique.
- ONPES (2015), *Les budgets de référence : une méthode d'évaluation des besoins pour une participation effective à la vie sociale*, Rapport 2014-2015.

OUI Anne (2007), « La prise en compte des parents dans le cadre du placement de l'enfant », *Informations sociales* 4/2007 (n° 140), p. 32-33. URL : www.cairn.info/revue-informations-sociales-2007-4-page-32.htm

PAGÈS Alexandre (2004), *La pauvreté en milieu rural*. Toulouse, Presses Universitaires du Midi (2^e éd., 2012).

PAGÈS Claire (2014), « La reconnaissance comme paradigme », *La Vie des idées*, 6 février 2014. URL : <http://www.laviedesidees.fr/La-reconnaissance-comme-paradigme.html>

PASSERON Jean-Claude (1989), « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue française de sociologie*, 31/1, janvier-mars 1989, pp. 3-22. (p. 6).

PAUGAM Serge (1991), *La disqualification sociale : Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF.

PAUGAM Serge (2012), « Les formes contemporaines de la disqualification sociale », *CERISCOPE Pauvreté*, [en ligne], consulté le 23/12/2015, URL : <http://ceriscope.sciences-po.fr/pauvrete/content/part5/les-formes-contemporaines-de-la-disqualification-sociale>

PAUGAM Serge (2014), « L'épreuve de la disqualification parentale », in *L'intégration inégale. Force, fragilité et rupture des liens sociaux*, PUF, Paris, p. 113-135.

PAUGAM Serge, ZOYEM Jean-Paul, TOUAHRIA-GAILLARD Abdia (2010), *Le placement durant l'enfance : quelle influence à l'âge adulte ?*, Rapport pour l'ONED (Réf. : 200802), Mai.

PAUGAM Serge, GIORGETTI Camila (2013), *Des pauvres à la bibliothèque*, Paris, PUF.

PENISSAT Étienne (2007), « Entre science, administration et politique : produire des statistiques au sein d'un ministère », *Socio-logos* [En ligne], 2 | 2007, mis en ligne le 14 novembre 2007, consulté le 22 décembre 2015. URL : <http://socio-logos.revues.org/853>

PÉRICARD Alain (2006), « Les migrations ville-campagne et leurs conséquences dans les territoires ruraux du Québec », *Solidarité rurale du Québec*, Rapport final, Mai.

PIOLI David (2006), « Le soutien à la parentalité : entre émancipation et contrôle », *Sociétés et jeunesse en difficulté* [En ligne], n° 1, Printemps 2006. URL : <http://sejed.revues.org/106>

POTIN Émilie (2011), « Du lien dangereux au lien en danger, la place des parents quand leur enfant est placé », *Recherches familiales*, n° 8, pp. 115-133.

POTIN Émilie (2014), « AEMO et régulation des échanges familiaux. L'usage des TNIC », *La revue internationale de l'éducation familiale*, 2014/1 (n° 35), p. 75-92.

POULOT Monique (2008), « Les territoires périurbains : "fin de partie" pour la géographie rurale ou nouvelles perspectives ? », *Géocarrefour* [En ligne], Vol. 83/4, mis en ligne le 31 décembre 2011, consulté le 1^{er} février 2016. URL : <http://geocarrefour.revues.org/7045>

PRIMOR Tristanat (2014), *Zonards, une famille de rue*, PUF, Partage du savoir.

QUÉRÉ Louis (1992), « L'espace public : de la théorie politique à la métathéorie sociologique », *Quaderni*, n° 18, Automne 1992. Les espaces publics, pp. 75-92.

RAPELLI Stéphane (2015), *Une étude sur les conjoints de TNS*. Lyon : Observatoire Alptis.

RAPELLI Stéphane (2016), « Les travailleurs non salariés pauvres », Rapport pour l'ONPES. <http://www.onpes.gouv.fr/Les-travailleurs-non-salaries.html>

RAPPELLI S. et LESPAGNOL C. (2007), « La population des travailleurs non salariés à l'horizon 2030 », communication donnée dans le cadre du colloque Prospective et Entreprise, coorganisé

par l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de Caen, le Laboratoire d'investigation en prospective stratégie et organisation (LIPSOR) et le Centre de recherche Marketing, Stratégie et Prospective (DMSP) de l'Université Paris Dauphine, le 6 décembre 2007 à Paris.

RAVAUD Jean-François (2014), « Les enquêtes en population générale sur le handicap : un outil d'observation essentiel de la statistique publique », *Informations sociales* 3/2014 (n° 183), p. 40-49.

RAVON Bertrand (dir.) (2008), avec DECROP Geneviève, ION Jacques, LAVAL Christian, VIDAL-NAQUET Pierre (2008), « Le malaise des travailleurs sociaux : usure professionnelle ou déni de reconnaissance ? », *La Lettre de l'ONPES* n° 6, Octobre.

RAVON Bertrand (2009), « Repenser l'usure professionnelle des travailleurs sociaux. », *Informations sociales* 2/2009 (n° 152), p. 60-68.

RENAHY Nicolas (2005), *Les gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale*, Paris. La Découverte.

RENAHY Nicolas (2010), « Classes populaires et capital d'autochtonie : genèse et usages d'une notion », *Regards Sociologiques*, n° 40, 2010, pp. 9-26.

RETIERE Jean-Noël (2003), « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, n° 63, 2003, pp. 121-143.

REVERDY Thomas B. (2013), *Les Évaporés*, Flammarion, Littérature Française.

REVIL Hélène (2014), « Le non-recours aux soins de santé. », *La vie des Idées*.

ROBIN Pierrine, SÉVERAC Nadège (2013), « Parcours de vie des enfants et des jeunes relevant du dispositif de protection de l'enfance : les paradoxes d'une biographie sous injonction », *Recherches familiales* 2013/1 (n° 10), p. 91-102.

ROSANVALLON Pierre (2014), *Le Parlement des invisibles*, Le Seuil, Coll. Raconter la vie.

ROULLIER Clothilde (2011), « Focus : qui sont les néoruraux ? », *Informations sociales*, 2011/2 (n° 164), p. 32-35.

ROUX Jean-Michel (2013), « Pour en finir avec le périurbain », *Esprit*, 2013/3 (Mars/Avril), pp. 109-120.

ROY Shirley et SOULET Marc-Henry (2001), « Présentation », in « L'exclusion : changement de cap », *Sociologie et société*, Presses de l'Université de Montréal, Vol. XXXIII, 2, p. 3-11.

RUI Sandrine, PAUGAM Serge, LE BLANC Guillaume (2011), « Les nouvelles formes de précarité. Regards croisés entre la philosophie et la sociologie », *Sociologie*, 2011/4 (Vol. 2), pp. 417-431.

SANSOT Pierre (1992), *Les gens de peu*, PUF, Quadriqe Essais Débats, 2009, dernière édition 2009.

SASSEN Saskia (2016), *Expulsions. Brutalité et complexité dans l'économie globale*, Gallimard.

SAUCIER Jocelyne (2013), *Il pleuvait des oiseaux*, Denoël, Romans français.

SCHNAPPER Dominique (2008), « Les enjeux démocratiques de la statistique ethnique », *Revue française de sociologie* 1/2008 (Vol. 49), p. 133-139.

SCHUMPETER Joseph (1935), *Théorie de l'évolution économique*, Paris, Dalloz-Sirey, édition originale 1911.

SCHWARTZ Barry (1968), "The social psychology of privacy", *American Journal of Sociology*, vol. 73, n° 6, 1968, pp. 741-752.

SEARLE John (1995), *The construction of social reality*, The Free Press.

SÉCHER Régis (2009), *Reconnaissance sociale et dignité des parents d'enfants placés en protection de l'enfance*, Paris, L'Harmattan.

SECOURS CATHOLIQUE (2013), « Ces pauvretés que l'on ne voit plus », Statistiques d'accueil.

SEDE-MARCEAU (de) Marie-Hélène et al. (2011), « Le développement d'observatoires territoriaux, entre complexité et pragmatisme », *L'Espace géographique* 2011/2 (Tome 40), p. 117-126.

SELLENET Catherine (2001), *Avoir mal et faire mal. Approche des violences en famille et en institution*, Éditions Hommes et perspectives, Coll. Pharos.

SELLENET Catherine (2007), *La parentalité décryptée*, Éditions L'Harmattan, Paris.

SELLENET Catherine, TENDRON Françoise (1999), « Le placement en questions », in *Le Journal des psychologues*, N° 171, octobre.

SENCEBE Yannick et LEPICIER Denis (2007), « Migrations résidentielles de l'urbain vers le rural en France : différenciation sociale des profils et ségrégation spatiale », *Espace Temps net*. URL : <http://espacestemp.net/document2270.html>

SERDEAUT (2015), « Le rôle des associations dans la mise en œuvre du droit au logement opposable en Île-de-France », IRJS éditions.

SERRE Delphine (2010), « Les assistantes sociales face à leur mandat de surveillance des familles. Des professionnelles divisées », *Déviance et Société* 2010/2 (Vol. 34), p. 149-162.

SERVERIN E. et GOMEL B. (2013), « La prime pour l'emploi, le RSA activité et au-delà », *Politiques sociales et familiales*, n° 113, septembre, p. 63-67.

SIDERIS Georges (2011), « Les gays en politique, de la marge à l'intégration », in Esther BENBASSA (dir.), *Minorités visibles en politique*, éditions du CNRS, Paris.

SIMMEL Georg (1907), *Les pauvres*, 1^{re} édition en allemand 1907, repris dans l'ouvrage *Sociologie*, 1^{re} édition française, PUF Quadrige, 1998.

SIMMEL Georg (1957), *Brücke und Tür*, Stuttgart : K.F. Koehler.

SIMON Patrick (2008), « Les statistiques, les sciences sociales françaises et les rapports sociaux ethniques et de "race" », *Revue française de sociologie* 1/2008 (Vol. 49), p. 153-162.

SPIRE Alexis et MERLLIÉ Dominique (1999), « La question des origines dans les statistiques en France. Les enjeux d'une controverse », *Le Mouvement Social*, (188), 119-130.

TALLON Hélène, LIGNERES Ingrid, BUREAU Marie-Christine, LE DANTEC Éliane (2015), *Les pauvres en milieu rural et notamment les jeunes ruraux et Néoruraux*, Rapport pour l'ONPES.

TASSIN Étienne (1991), « Espace commun ou espace public ? L'antagonisme de la communauté et de la publicité », *Hermès* n° 10, pp. 23-37.

THOMPSON John (2005), « La nouvelle visibilité », *Réseaux* 2005/1 (n° 129-130), p. 59-87.

THOREAU Henry David (1922), *Walden ou la vie dans les bois*, traduit par Louis Fabulet, Gallimard, L'imaginaire, 1990.

- TIGHE J. Rosie (2013), "The invisible Poverty of the Suburbs", *Rooflines.org*, Mai 2013. URL : <http://www.rooflines.org/3231/>
- TOMAS Julia (2008), « Pour une phénoménologie du regard », *Culture et Sociétés*, 8, 2008, pp. 147-154.
- TOMAS Julia (2010), « La notion d'invisibilité sociale », *Culture et Société*, n° 16, 2010, pp. 103-109. Paris.
- TOUAHRIA-GAILLARD Abdia (2014), « La régulation normative de l'enfance en danger : prescription et réception d'un ordre moral », Thèse de doctorat en sociologie, dirigée par Serge Paugam et soutenue à l'EHESS (Paris).
- VANIER Martin (2005), « Rural-urbain : qu'est-ce qu'on ne sait pas ? », in *Rural-Urbain. Nouveaux liens, nouvelles frontières*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, p. 25-32.
- VOIROL Olivier (2005a), « Visibilité et invisibilité : une introduction », *Réseaux*, 2005/1, n° 129-130, pp. 9-36.
- VOIROL Olivier (2005b), « Les luttes pour la visibilité. Esquisse d'une problématique », *Réseaux*, 2005/1 (n° 129-130), p. 89-121.
- VULBEAU Alain (2007), « Voir les invisibles », *Informations sociales* 3/2007 (n° 139), p. 109-110.
- WARIN Philippe (2012), « Le non-recours aux droits », *SociologieS* [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 15 novembre 2012, consulté le 12 avril 2016. URL : <http://sociologies.revues.org/4103>
- WARIN Philippe (2015), « Non-recours, la face cachée des droits. » *Lien Social. Accès aux droits, l'éternel combat*, n° 1162 (2015). pp. 26-27.
- WATEAU Théophile (2012), « Les candidats s'arrachent les faveurs des "sans-voix" », *L'Express*, édition du 24 janvier.
- WEIL Simone (1953), *Cahiers*. II, 1^{re} éd. Paris, Plon.
- WITTGENSTEIN Ludwig (1958), *The Blue and Brown Books*, Oxford: Basil Blackwell.
- WOLTON Dominique (1991), « Les contradictions de l'espace public médiatisé », *Hermès*, n° 10, pp. 95-115.

Édition : Nadine Gautier

Mise en page : SCEI

Achévé d'imprimer au mois de juin 2016 sur les presses de l'Imprimerie de la Centrale de Lens - 62302 Lens

Dépôt légal : 2^e trimestre 2016

En définissant aujourd'hui l'invisibilité sociale comme « un ensemble de processus, où interviennent des acteurs multiples, par lesquels un déni de reconnaissance des personnes aux différents niveaux de leur existence sociale peut affecter la profondeur et la durée des situations de pauvreté et d'exclusion », l'ONPES propose dans son onzième rapport une étape supplémentaire dans la compréhension des mécanismes qui participent à la construction et à la perception des situations d'exclusion sociale.

Parce que l'invisibilité sociale est un concept flou, un effort de clarification s'imposait. Le premier chapitre de ce rapport expose une revue de la littérature qui aide à cette clarification et propose une définition opérationnelle qui servira de fil conducteur pour le rapport.

Le deuxième chapitre s'interroge sur les processus qui conduisent à l'invisibilité sociale des personnes et des populations, et plus particulièrement aux rôles respectifs des médias, des travailleurs sociaux, des décideurs politiques, de la statistique et des politiques sociales dans ce domaine.

Une série d'études consacrées à trois groupes spécifiques de population décrit, dans le troisième chapitre, la réalité de l'invisibilité sociale du point de vue de ceux qui en souffrent.

Enfin, le rapport propose une ultime réflexion sur la notion d'invisibilité sociale en établissant un lien avec la question de l'identité. Il formule une série de recommandations pour l'action publique se fondant sur une « éthique de la sollicitude ».

ISBN 978-2-11-139565-7

DICOM 16 042

Diffusion S16-071